

SOMMAIRE**Conseil départemental – Réunions du 16 février 2024**

N°s	Titres des rapports	Pages
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE	
M-1/1	VOTE SUR LA TENUE DU DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 AU VU DU RAPPORT CORRESPONDANT	2
M-2/1	RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT DES LANDES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	81
M-3/1	RAPPORT 2023 PORTANT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – BILAN 2022/2023	127
M-3/2	STRATEGIE DEPARTEMENTALE « AMBITION X'ELLES » DE PROMOTION DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES 2024-2026	186
M-4/1	JEUNESSE	195
M-5/1	OPERATION "LE PARLEMENT DES ENFANTS"	199

M. FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE



DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL en visio/audio conférence

Réunion du 16/02/2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Président : M. Xavier FORTINON

N° M-1/1 Objet : VOTE SUR LA TENUE DU DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
AU VU DU RAPPORT CORRESPONDANT

Conseillers départementaux en exercice : 30

Votants : 30

Présents : M. Xavier FORTINON (Présentiel), M. Dominique COUTIERE (Présentiel),
Mme Rachel DURQUETY (Présentiel), M. Paul CARRERE (Présentiel),
Mme Muriel LAGORCE (Présentiel), M. Jean-Luc DELPUECH (Présentiel),
Mme Eva BELIN (Présentiel), M. Olivier MARTINEZ (Présentiel),
M. Henri BEDAT (Présentiel), Mme Monique LUBIN (Présentiel),
M. Boris VALLAUD (Présentiel), Mme Magali VALIORGUE (Présentiel),
Mme Sylvie BERGEROO (Présentiel), M. Didier GAUGEACQ (Présentiel),
Mme Christine FOURNADET (Présentiel), M. Cyril GAYSSOT (Distanciel),
Mme Agathe BOURRETERE (Présentiel), Mme Salima SENSOU (Présentiel),
M. Julien PARIS (Présentiel), Mme Patricia BEAUMONT (Présentiel),
Mme Sandra TOLLIS (Présentiel), M. Damien DELAVOIE (Présentiel),
Mme Sylvie PEDUCASSE (Présentiel), M. Jean-Marc LESPADÉ (Présentiel),
Mme Martine DEDIEU (Présentiel), M. Julien DUBOIS (Présentiel),
Mme Hélène LARREZET (Présentiel), M. Christophe LABRUYERE (Présentiel).

Pouvoirs : Mme Dominique DEGOS a donné pouvoir à M. Paul CARRERE,
M. Frédéric DUTIN a donné pouvoir à Mme Salima SENSOU

Absents : Mme Dominique DEGOS, M. Frédéric DUTIN



Résultat du Vote au scrutin public :

POUR (30) : Xavier FORTINON, Dominique COUTIERE, Rachel DURQUETY, Paul CARRERE, Muriel LAGORCE, Jean-Luc DELPUECH, Eva BELIN, Olivier MARTINEZ, Dominique DEGOS, Henri BEDAT, Monique LUBIN, Boris VALLAUD, Magali VALIORGUE, Sylvie BERGEROO, Didier GAUGEACQ, Christine FOURNADET, Cyril GAYSSOT, Agathe BOURRETERE, Frédéric DUTIN, Salima SENSOU, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Sandra TOLLIS, Damien DELAVOIE, Sylvie PEDUCASSE, Jean-Marc LESPADÉ, Martine DEDIEU, Julien DUBOIS, Hélène LARREZET, Christophe LABRUYERE

CONTRE (0) :

ABSTENTION (0) :

NE PREND PAS

PART AU VOTE (0) :

**N° M-1/1****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3312-1 et D 3312-12 ;

VU la transmission du rapport d'Orientations Budgétaires 2024 à Mme la Préfète des Landes en date du 2 février 2024 ;

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRES PRESENTATION du rapport en Commission FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- de prendre acte :

- de la communication du rapport d'Orientations Budgétaires 2024 (joint en annexe),
- de la tenue du débat relatif aux Orientations Budgétaires 2024.

Signé par : Xavier FORTINON
Date : 20/02/2024
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes



Préface

Les orientations budgétaires ont pour objectif de tracer les contours du budget qui sera examiné dans quelques semaines. Elles s'inscrivent cette année encore dans un contexte toujours plus complexe pour les Départements.

Depuis 2020, les finances locales ont dû faire face aux crises successives - sanitaire, géopolitique, économique - et à leurs conséquences sur le coût des services publics et des investissements locaux : flambée des prix de l'énergie, inflation, hausse des taux d'intérêt et plus récemment retournement du marché immobilier.

Les Départements subissent également de plein fouet la croissance significative des charges résultant de mesures nationales prises par le gouvernement, pour certaines partiellement compensées (SEGUR de la Santé), et pour la plupart totalement à la charge de la collectivité (Loi Tacquet, revalorisation du point d'indice, augmentation des minimas sociaux).

« Si ces mesures ne sont pas contestables sur le fond, la méthode employée consistant à en faire supporter le poids financier par les seules collectivités locales met en en péril leur situation financière déjà fragilisée ».

Les dernières réformes fiscales - suppression de la taxe d'habitation avec transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti au profit du bloc communal et suppression de la CVAE – amplifient l'impact des fluctuations économiques et pèsent fortement sur les budgets départementaux.

En décidant d'exposer ainsi les recettes des Départements aux aléas de l'activité économique et du marché de l'immobilier, alors même que leurs dépenses fluctuent fortement à la hausse en lien avec la dégradation économique, l'Etat a volontairement plongé les Départements dans une situation d'instabilité, voire pour certains d'entre eux d'asphyxie financière.

Force est de constater que la Loi de Finances 2024, dans un contexte inflationniste inédit, n'apporte pas de solutions à la hauteur des enjeux alors que les départements subissent un violent effet ciseau entre fortes baisses des ressources (DMTO et ralentissement de la TVA) et important dynamisme des dépenses (aide sociale, enfance et EHPAD en premier lieu).

S'ajoute la participation des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit (3% du PIB) et de la dette publique définie par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027, adoptée en septembre dernier. Celle-ci détermine un rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités (hors allocations de solidarité et enfance) inférieur de 0,5% à celle de l'inflation sur la période. Toutefois, le contexte économique général, l'impact pluriannuel des mesures nationales imposées unilatéralement par l'Etat, l'évolution tendancielle des dépenses d'aide sociale, qui sont incompressibles et représentent 65% du budget de fonctionnement de la collectivité, ou encore les besoins accrus pour le SDIS rendent peu réaliste l'objectif fixé par le Gouvernement.

En dépit de ces incertitudes et des contraintes, le Département des Landes peut s'appuyer sur ses capacités préservées pour construire un budget qui lui permettra d'atteindre les priorités qui sont les siennes : répondre aux besoins de **protection des Landaises et des Landais** et continuer à **investir dans des politiques innovantes en matière de solidarité et d'aménagement durable** du territoire.



Ces dernières années, le Département des Landes a fait le choix, payant aujourd'hui, de disposer sur le long terme de marges de manœuvre suffisantes avec une politique de gestion active de la dette et de désendettement (pour la 3^{ème} année consécutive, nous n'avons mobilisé aucun nouvel emprunt en 2023, réduisant ainsi notre encours de 60 M€).

Cela nous permet aujourd'hui, de faire face à la baisse drastique des droits de mutation (41 M€ en 3 ans soit -30%, avec -2M€ en 2022, - 25 M€ en 2023 et - 14 M€ anticipés en 2024), et de poursuivre nos politiques de solidarité et d'investissement, au service des Landes et de ses habitants.

Avec un budget de près de 594 M€, les orientations budgétaires 2024 réaffirment les grandes priorités définies au début de la mandature, dans le cadre d'une trajectoire budgétaire maîtrisée.

Maintenir un haut niveau d'investissement de 120 M€

Dans un contexte de contraction de nos recettes, il est proposé, à ce stade, de ne pas surréagir à la situation et de continuer à déployer notre programmation pluriannuelle sans changement majeur tant pour les équipements directs que pour les interventions en faveur de nos partenaires. Conscient de la nécessité de soutenir le secteur économique et le tissu local, nous aurons à cœur de maintenir le niveau de réalisation atteint aux comptes administratifs 2022 et 2023.

Les prévisions en matière de voirie et de collèges sont conformes et adaptées aux besoins constatés, compte tenu des efforts significatifs que nous avons produits ces dernières années.

Le **programme de rénovation énergétique et thermique dans les collèges et les bâtiments publics** et le programme de **construction de pistes cyclables** destiné à favoriser les déplacements doux entre le domicile et le travail seront poursuivis.

En 2024, le Département inscrira également les crédits nécessaires à sa participation à la réalisation des deux **nouvelles lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne** du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) sous réserve de la réalisation de la branche Bordeaux-Dax (2,47 M€ contre 1,2 M€ en 2023).

Parce que les équipements publics structurent la vie locale et répondent aux besoins sociaux des habitants, **notre capacité d'intervention et de financement des projets, en cours et à venir, est maintenue**. Ainsi, les grands programmes pluriannuels que nous avons définis pour la mandature sont non seulement préservés mais complétés de programmes **supplémentaires au bénéfice de l'attractivité et du développement territorial**.

Revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs (12 M€), Contrats de relance et de transition énergétique (12,5 M€), équipements sportifs de proximité et plan piscine (6,5 M€), Plan Plages (2 M€), plan Rivières (3 M€), équipements ruraux (4,5 M€), immobilier d'entreprises dans le cadre de la Loi NOTRe (15 M€), établissements médico-sociaux (14 M€)

Par ailleurs, le Département entend peser fortement sur **l'amélioration de l'accès au logement** en favorisant la production de logements sociaux et le renforcement de la politique foncière partagée avec les collectivités locales en palliant la raréfaction des terrains disponibles et la pression sur le prix du foncier. En 2023, nous avons décidé de renforcer notre investissement global sur la période 2021-2026, **à hauteur de 21 M€** (contre 15 M€ prévu initialement). En 2024, il vous sera proposé d'accélérer le processus en majorant de 1 M€ le montant annuel dévolu à ce secteur.



Face au défi de la **préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique**, nous développerons des actions, en concertation et en accompagnement des territoires, en faveur de la **réduction des consommations énergétiques** et du **développement des énergies renouvelables**, de la **gestion et de la protection de l'eau** et de la **prévention des inondations**.

Enfin, la **participation citoyenne** doit permettre de recréer le lien avec les administrés. Aussi, une nouvelle édition du **Budget Participatif** sera proposée afin de développer l'implication des landaises et des landais en les accompagnant dans cette démarche de réciprocité avec le Département.

Contribuer à une société plus inclusive et solidaire

En sa qualité de chef de file des solidarités humaines, le Département intensifie ses engagements en direction notamment des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou de précarité.

Plusieurs leviers seront actionnés avec notamment l'élaboration du prochain Schéma de la Protection de l'Enfance, l'accélération du « **Plan bien vieillir** » destiné à renforcer les moyens d'accompagnement des personnes âgées et à favoriser **l'attractivité des métiers associés**, le soutien à la **diversification de l'offre d'accueil des personnes âgées ou en situation de handicap** (en établissement ou à domicile), et les actions initiées dans le cadre du **Pacte Territorial de l'Insertion (PTI)**.

Près de **65% du budget de fonctionnement sera consacré à la Solidarité**.

Concourir à l'épanouissement de nos concitoyens

Le Département se mobilise depuis de nombreuses années sur ces axes majeurs que sont l'éducation, la jeunesse, la culture et le sport.

Un des marqueurs fort de nos actions concerne les collèges avec bien évidemment les restructurations et la rénovation des collèges, mais également le numérique éducatif, la gratuité des transports scolaires et de nouvelles **expérimentations afin de rapprocher la culture des collégiens**.

Dans le domaine sportif, 2024 sera marquée par la poursuite du plan JO 2024 qui permettra d'animer une dynamique olympique sur le territoire. Nous nous attacherons également à encourager les mobilités douces et la pratique sportive.

Pour sa part, la politique culturelle sera mise en valeur à travers le réseau de lecture publique.

Améliorer le quotidien des landaises et des landais c'est aussi **consolider le maillage territorial** de proximité en offrant les services des maisons landaises de la solidarité et des unités territoriales mais également **accélérer la prise en charge des demandes** en dématérialisant les démarches.

L'égalité « Femmes-Hommes » est également un enjeu transversal fort. Nous agissons en mettant en place de nombreux dispositifs en partenariat avec les collèges, des associations (lutte contre les violences faites aux femmes) et au sein de l'institution départementale.

Par ces orientations budgétaires 2024, la collectivité réaffirme ses choix et son action publique, dans le cadre d'une gestion financière adaptée et maîtrisée qui nous permettra de répondre aux attentes de nos concitoyens et de nos territoires.

Avec une reprise anticipée du résultat 2023 qui devrait s'établir à 35 M€ et un volume d'emprunts de 50 M€, le Département des Landes reste vigilant face aux risques financiers en maintenant une dette soutenable tout en respectant ses engagements.

Xavier FORTINON

Président du Conseil départemental

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-240216H3077H1-DE



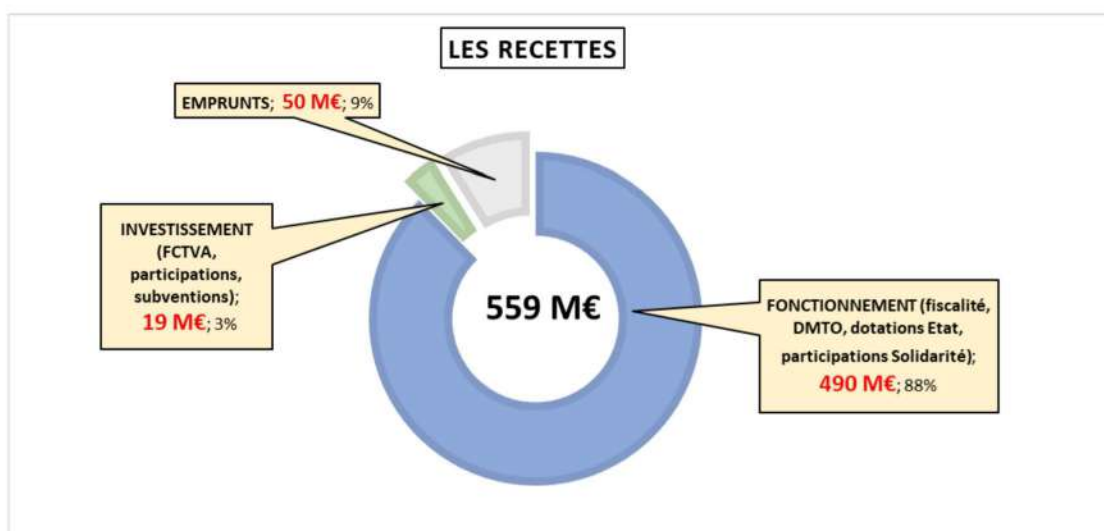
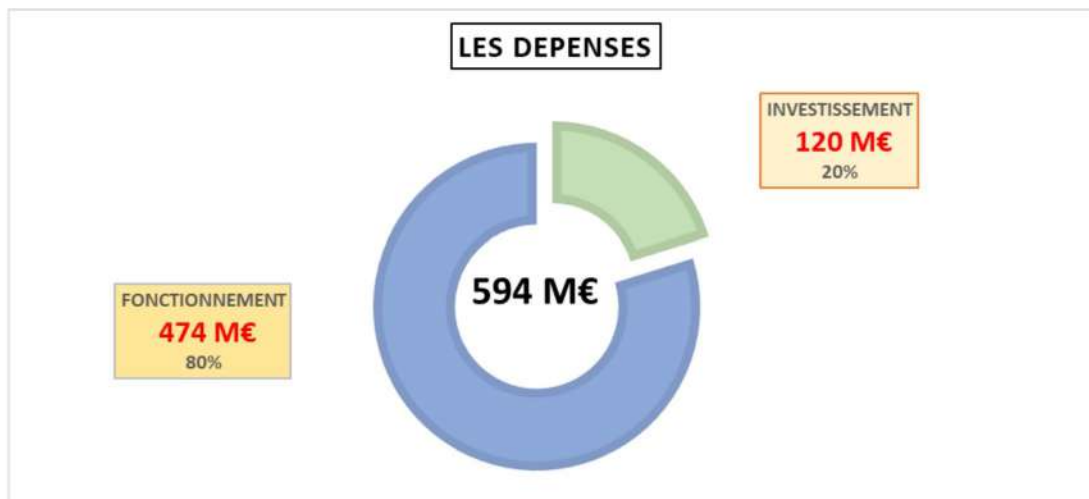


Le cadrage financier des orientations budgétaires 2024

Les orientations budgétaires 2024 s'établissent à **594 M€** (587 M€ en 2023), soit **+1,2%**. Elles intègrent la **reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023** de **35 M€** à ce stade (57 M€ résultat 2022).

Elles mettent en œuvre les engagements annoncés aux landaises et aux landais ainsi que les mesures nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques définies par la collectivité.

Dans un contexte financier fortement dégradé, le Département reste déterminé à mener une politique ambitieuse au profit de la population, des territoires et des acteurs de la vie économique.



Les données du présent document s'entendent hors résultats antérieurs et après prise en compte simplifiée du fonds national de péréquation des droits de mutation (charge nette).



Un niveau d'investissement soutenu dans un contexte financier complexe

257 M€ d'autorisations de programme soit +4% destinés à assurer les engagements pris en faveur du territoire et des crédits de paiement ajustés à 120 M€ (130 M€ en 2023)

Depuis 2020, le Département des Landes, acteur essentiel des solidarités territoriales, a fait le choix d'une importante montée en charge de ses dépenses d'équipement.

Ces choix se sont accompagnés d'une stratégie de désendettement destinée à dégager des marges de manœuvre conséquentes et à pallier les retournements de conjoncture économique tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Pour 2024, il est proposé le maintien d'un haut niveau d'investissement (hors dette) à 100 M€ permettant de poursuivre les opérations engagées en soutenant l'activité économique locale et en favorisant le développement de programmes structurants et stratégiques pour le territoire :

Logement (21 M€), aide à l'investissement dans les EHPAD (14 M€), contrats de relance et de transition énergétique (12,5 M€), revitalisation des centres villes et des centres-bourgs (12 M€), création de résidences autonomie (3 M€, 2^e tranche), immobilier d'entreprises Loi NOTRe (15 M€), plan plage (2 M€), plan rivières (3 M€), équipements ruraux (4,5 M€), PPI des Collèges (100 M€)

Les équipements directs de la collectivité : 60 M€ (67,4 M€ en 2023)

Ces dépenses, qui enrichissent le patrimoine de la collectivité et favorisent l'économie locale, concernent notamment la voirie, les collèges et les bâtiments.

› La voirie et les mobilités douces : 25,2 M€

Le Département a la responsabilité du réseau routier départemental (4 289 Kms), de ses dépendances, des ouvrages d'art, des mobilités douces et plus généralement de l'aménagement du territoire.

Le programme « grands travaux » et « ouvrages d'art » de 8,5 M€ tient compte des besoins nécessaires à l'achèvement de l'opération « contournement du port de Tarnos » (3,2 M€), les travaux pour la RD 85 desserte Turboméca (0,4 M€) et les études et rénovations des grands ouvrages d'art (ouvrage de Gousse, ponts de Sorde l'Abbaye, St-Paul-en-Born (Mort), St-Pierre-du-Mont (Bourrus), et Vieux pont de Dax) (4,9 M€).



L'entretien du réseau routier départemental de 15,4 M€ comprend les crédits nécessaires aux opérations de sécurité (traverses d'agglomérations, carrefours), aux renforcements programmés et aux crédits sectorisés.

Le programme consacré aux voies vertes avec 1,3 M€ intègre les travaux d'aménagement, la signalétique et les acquisitions foncières. S'ajoutent les subventions à la réalisation des pistes cyclables pour 0,8 M€.

NB : Depuis 2017, le Département a consacré en moyenne annuelle 5 424 € par km au programme d'investissement relatif à la voirie. (Nouvelle Aquitaine : 5 171 € par km, Strate : 5 459 € par km (OFGL CA 2022))

) Les collèges : 17,8 M€

Le Département va poursuivre en 2024 son engagement pour la rénovation et la modernisation des collèges afin de permettre aux élèves, aux équipes éducatives et aux personnels de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Les crédits consacrés aux collèges tiennent compte de l'état d'avancement du programme prévisionnel d'investissement et de l'évolution des besoins du numérique éducatif (opération « un collégien, un ordinateur portable »).

Les travaux dans les collèges représentent **11,8 M€** pour la maintenance générale et les mises aux normes (4 M€), les extensions, modernisations et restructurations (6,5 M€) et l'accélération du programme spécifique de rénovation énergétique et thermique des établissements (1,4 M€).

Au titre du programme « extensions, modernisations et restructurations », sont comprises :

- La poursuite et l'achèvement des opérations relatives aux collèges de Biscarrosse, Dax (Léon des Landes), Gabarret, Pouillon, St-Paul-lès-Dax (J. Moulin), St-Pierre-du-Mont,
- Les études préalables aux travaux d'envergure dans plusieurs établissements :
La restructuration de la cité scolaire de Peyrehorade, l'amélioration du confort thermique et de l'étanchéité des bâtis du collège de St-Martin-de-Seignanx, la restructuration - extension du collège de Tartas, la restructuration partielle du collège de Capbreton et la construction du nouveau collège de St-Vincent-de-Tyrosse et de son gymnase.

En complément 2,1 M€ sont réservés au titre de la participation au financement des travaux à venir dans les cités scolaires (compétence Région).

Le numérique éducatif avec 6 M€ tient compte du rythme habituel de renouvellement des matériels dans le cadre de l'opération « un collégien, un ordinateur portable » ainsi que des acquisitions de matériels informatiques à destination des collèges.

) Les bâtiments : 10,9 M€

Depuis plusieurs années, le Département s'est engagé dans une démarche globale de transition écologique avec une feuille de route particulière pour les bâtiments départementaux.

Sont concernées, principalement, les interventions sur les bâtiments culturels, les maisons landaises de la solidarité, les unités territoriales et centres d'exploitation qui concourent à la rénovation thermique et énergétique amorcée depuis 2022.

Sont prévus les crédits nécessaires aux opérations engagées : entreprise adaptée départementale (restructuration et extension des locaux administratifs de l'EAD Nonères), domaine départemental d'Ognoas (études et travaux), maison des sports de Mont-de-Marsan (travaux réhabilitation), bâtiment Poyferré à Mont-de-Marsan (études et travaux) et le campus « chacun sa vie, chacun sa réussite ».

Le DATA CENTER (1,4 M€), nouveau centre de données à St-Geours-de-Maremne sur le site du parc d'activités Atlantisud, sera mis en service dès 2024 et sera connecté aux 2 centres de données existants (distants de plus de 50 Km) par le biais d'une fibre noire en droit irrévocable d'usage.



Ce projet s'inscrit dans la **nécessaire sécurisation et disponibilité des données** numériques du Département.

S'ajoutent 0,7 M€ pour finaliser l'interconnexion par liaison de fibre noire entre les différents sites informatiques.

) Les autres équipements : 5,9 M€

Ces interventions concernent les domaines de l'environnement, de la culture (musées, archives...), de l'agriculture (ETAL 40), de la Solidarité (Téléalarme) et des moyens généraux de la collectivité.

Par ailleurs, ils témoignent de la volonté du Département de poursuivre son action dans la préservation de notre patrimoine commun, dans la prévention des risques et le renforcement de la résilience de notre territoire face aux enjeux majeurs liés au changement climatique.

Dans ce domaine, nous consacrerons plus de **1,2 M€** à nos politiques départementales en faveur de l'environnement.

- Au cœur de nos préoccupations la protection de l'eau, avec l'expérimentation pour la mise en œuvre de traitements tertiaires des micropolluants aux sorties de stations d'épurations ;
- La valorisation de la biodiversité patrimoniale avec notamment les travaux sur les sites ENS et plus généralement la gestion des sites labellisés Nature 40 ;
- La transition énergétique fixant le cap en matière de réduction des consommations énergétiques avec le projet houlomoteur au large de la côte landaise ou les pilotes agrivoltaiques.

Cette année marquera la **poursuite de la stratégie 2021-2030 en matière de transition énergétique** adoptée par l'Etat et le Département, fixant le cap en matière de réduction des consommations énergétiques du territoire et de développement raisonné des énergies renouvelables.

Le Département a fixé en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire landais **des objectifs de réductions des consommations énergétiques** (-25% à horizon 2030) et de **développement de manière raisonnée des énergies renouvelables** à hauteur de 84 % en 2030 pour atteindre une **autonomie énergétique** en 2033.

Ces mêmes démarches sont conduites en propre au titre de l'exemplarité de la collectivité.

Les interventions en faveur des partenaires : 40,3 M€ (42,6 M€ en 2023)

Les dépenses en faveur des tiers (subventions, avances, travaux pour compte de tiers) intègrent la poursuite des actions traditionnelles engagées notamment en faveur du développement communal et intercommunal et l'accompagnement des programmes pluriannuels d'envergure dans les secteurs prioritaires que nous avons définis.

Les besoins en la matière anticipent les calendriers de réalisation des projets réalisés par nos partenaires et connaissent des évolutions contrastées d'une année sur l'autre.

) Les grandes infrastructures et la mobilité : 4,9 M€

Sont compris :

- La **participation au financement du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)** (2,47 M€).

Conformément à ses engagements, le Département assume sa participation au financement des deux nouvelles lignes à grande vitesse Bordeaux - Toulouse et Bordeaux - Espagne du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) sous réserve de la réalisation de la branche Bordeaux – Dax.

- La participation au **financement des bretelles autoroutières de l'A64 - BARO Peyrehorade** (1,2 M€).



- L'achèvement **du plan très haut débit** (0,3 M€ contre 3 M€ en 2023). Ce vaste plan d'aménagement numérique a mobilisé plus de 335 M€ d'investissements publics et privés et a permis d'assurer une même qualité de service sur le territoire.

Le très haut débit par le raccordement à la fibre optique est enfin accessible pour **les usagers de 299 communes avec l'installation de 238 600 prises.**

Ainsi en 2024, 98% des foyers seront raccordables. Il faudra toutefois régler le problème des raccordements complexes pour lesquels une réflexion nationale est en cours. Celui des adductions des logements neufs ayant été réglé en 2023 par le SYDEC et PiXL qui ont mis en place l'organisation nécessaire suite au désengagement d'ORANGE sur ce sujet.

› L'accompagnement et le développement durable des territoires : 34,1 M€

Ces politiques ont pour objectif la mise en valeur et la protection de l'espace ainsi que l'accompagnement des territoires et des filières dans leur mutation. Elles s'articulent autour des grandes thématiques prioritaires suivantes :

☞ **L'environnement** (4,4 M€) regroupe les politiques en faveur des **transitions écologique et énergétique** relatives notamment au petit et au grand cycle de l'eau, à la préservation des milieux naturels, des paysages, de la biodiversité et du littoral, de la prise en compte de la thématique des déchets et du développement des itinéraires de randonnées et du cyclable.

Au-delà de la transition énergétique, **la gestion et la protection de l'eau sont au centre de la politique environnementale du Département.**

En 2024, des accompagnements innovants en matière de **prévention des inondations** (notamment étude d'un outil de gestion intégrée sur les bassins versants côtiers Sud Landes) seront proposés.

En complément, le soutien technique et financier à la **création et au traitement de la ressource en eau**, conformément aux conclusions du schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable du département des Landes, sera maintenu. Les actions en faveur du petit cycle de l'eau (alimentation en eau potable et assainissement collectif) seront poursuivies. L'expérimentation, quant à la mise en œuvre de traitements aux sorties de stations d'épuration, continuera en lien étroit avec les exploitants.

La protection de nos ressources naturelles c'est aussi la préservation de notre patrimoine forestier qui a souffert en 2022 d'incendies dévastateurs. Nous prévoyons en 2024, au-delà de notre participation obligatoire, de soutenir les investissements du SDIS avec une subvention exceptionnelle de 0,3 M€.

☞ **La solidarité territoriale** (5,4 M€) comprend les aides traditionnelles au secteur communal (fonds de développement et d'aménagement local et fonds d'équipement des communes).

Pour leur part, les **dispositifs en faveur de la revitalisation des centralités landaises** (aides directes et aides à l'ingénierie), s'inscrivent dans le cadre du **programme pluriannuel de 12 M€ défini pour la période 2022-2026**, en complément des aides règlementaires sectorielles. **36** (sur 67) centralités landaises sont déjà engagées dans des démarches de « plan de référence » et 13 ont déjà contractualisé l'aide à la dynamisation du centre-bourg ou centre-ville ; une vingtaine de contractualisations sont attendues en 2024.

L'appui aux collectivités en matière de développement durable est renforcé considérablement à travers les **contrats pour la réussite de la transition écologique** (anciennement CRTE) (**12,5 M€** sur la période 2023-2026 avec 6,5 M€ déjà programmés pour soutenir 208 projets).

Cet effort permettra d'accentuer le soutien aux projets des collectivités en cohérence avec les politiques départementales dédiées à la transition énergétique, aux mobilités douces, à la redynamisation des centres bourgs ou à l'accessibilité aux services.



☞ **L'attractivité territoriale et le soutien aux filières** (5,7 M€) prend en compte :

Les **aides à l'immobilier d'entreprises**, aux investissements matériels et environnementaux des entreprises des filières agro-alimentaires, bois et pêche, **au tourisme et au thermalisme** (2,8 M€).

Le **soutien à l'agriculture et à la forêt** (2,6 M€) avec 3 axes principaux : la solidarité envers la ferme landaise et le maintien du dynamisme agricole et rural, l'accompagnement à la transition agroécologique pour faire face aux effets du changement climatique et aux évolutions de la réglementation et la relocalisation de l'alimentation avec le Plan Alimentaire Départemental Territorial « Les Landes au menu ! » complété par le soutien aux productions de qualité.

☞ **Le logement et l'habitat** (5,5 M€) sont une préoccupation majeure qui se traduit par un accroissement des crédits affectés à cette politique année après année (3 M€ en 2022, 4,5 M€ en 2023 et 5,5 M€ en 2024).

Après s'être doté d'un Programme Départemental de l'Habitat (PDH), outil essentiel permettant d'anticiper et de répondre au mieux à la diversité des besoins, le Conseil départemental des Landes souhaite renforcer son intervention financière en matière d'habitat afin d'aider nos concitoyens à faire face à la crise du logement.

Dans les Landes, 12 000 demandes de logements sociaux sont encore sans réponse, les disparités entre le littoral et l'intérieur du Département sont accentuées par la crise de l'immobilier.

Ainsi, en 2024, nous engagerons une démarche destinée à **renforcer la maîtrise du foncier**, comme levier déterminant des politiques d'habitat. Nous étudions avec la Banque des Territoires la possibilité de créer un outil dédié à la constitution de réserves foncières.

En prenant appui sur le principe de la dissociation du foncier et du bâti, **ce véhicule innovant sera dédié au portage foncier de long terme** en vue de conserver en maîtrise publique des fonciers stratégiques, **lutter contre la spéculation** et **accélérer la production de programmes mixtes de logements** en étalant dans le temps et en allégeant le coût du foncier de sorte à sécuriser davantage les parcours résidentiels des landais.

Cette foncière dédiée au développement d'une offre de logements pérenne et abordable pour chacun viendra ainsi **compléter les compétences de l'EPFL « Landes Foncier »**, qui a vocation à acquérir des biens, les porter, les gérer, puis les rétrocéder à la collectivité membre lorsqu'elle est prête à lancer son projet, et de **Vitalandes** qui concourt, aux côtés des communes, à rendre leurs centres-bourgs plus attractifs en favorisant notamment le développement économique territorial.

L'objectif est de faire face aux effets de la loi « climat et résilience », et notamment à la raréfaction des terrains disponibles, aux logements vacants et à la pression sur le prix du foncier.

En 2023, nous avons décidé de renforcer notre investissement global sur la période 2021-2026, à hauteur de **21 M€** (contre 15 M€ initialement soit + 40 % par rapport au programme initial).

En 2024, il vous sera proposé **d'accélérer le processus** en majorant de 1 M€ le montant annuel dévolu à ce secteur.

☞ **La politique en faveur des établissements médico-sociaux des secteurs « enfance, personnes âgées et handicapées »** (5,7 M€)

Dans un contexte de forte évolution des prix, le Département souhaite **renforcer son soutien aux investissements immobiliers dans les EHPAD** pour répondre à l'évolution de la dépendance et à la complexité de l'accompagnement des personnes vulnérables.

Parallèlement, notre objectif est de densifier le réseau des solutions alternatives en soutenant les projets de résidences autonomie et d'habitat inclusif.



L'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement en établissement ou à domicile est également privilégiée.

Nos intentions territoriales tendent également à favoriser et promouvoir des programmes spécifiques.

Ce sera le cas pour les thématiques de **l'habitat regroupé, de l'habitat inclusif et des résidences autonomie**.

Cette année verra se concrétiser la **montée en puissance du plan départemental de création de résidences autonomie**, acté en 2017 au titre du plan « Bien vieillir dans les Landes » et pour lequel 366 places ont été autorisées.

Le Département ne souhaitant pas s'arrêter là, un nouvel appel à candidatures a été ouvert lors de la Décision Modificative de novembre dernier dans la perspective **d'atteindre l'objectif de 1 000 places** en résidences autonomie. Pour rappel, cette offre domiciliaire doit favoriser l'inclusion des personnes en situation de perte d'autonomie et handicap en encourageant la mixité des dispositifs.

☞ **L'éducation, jeunesse, sports et culture (7,4 M€)** : ce secteur comprend les aides en faveur des communes pour les constructions scolaires du 1^{er} degré (qui sont maintenues bien que ne relevant pas de la compétence du Département) et pour les équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges. Sont concernées également les aides au développement des tiers lieux, aux équipements culturels et les participations pour les travaux dans les cités scolaires.

Le Département prévoit un soutien à hauteur de **6,5 M€** pour les **équipements sportifs de proximité, dont plan piscine sur la période 2023-2026**.

Sont également prévus les crédits nécessaires au **projet XYLOMAT 2** sur le site d'Agrolandes (1,4 M€). Porté avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et l'Institut des sciences analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM). Il vise à rassembler et étoffer les moyens consacrés à la « recherche et développement » en matière de matériaux bio-sourcés (bois, chimie verte...).

- › **Le Budget Participatif Citoyen des Landes destiné à financer les projets proposés par les Landaises et les Landais mobilisera 1,4 M€.**

Le remboursement de la dette en capital : 19,8 M€

Afin d'optimiser ses capacités d'investissement pour réaliser ses projets actuels et futurs, le Département des Landes maintient ses objectifs de **sécurisation et de maîtrise de son endettement**.

› Sécurisation de l'encours

Sur le tableau de la Charte Gissler qui mesure le degré d'exposition de la dette, tous les emprunts du Département sont classés 1A soit les moins risqués.

La part des emprunts à **taux fixe** représente, au 1^{er} janvier 2024, **52,4 %** de l'encours total. A noter que le taux moyen de l'encours, au 31/12/2023 est de 2,08%.

› Maîtrise de l'endettement

Depuis 2021, aucun emprunt n'a été mobilisé permettant ainsi une **baisse cumulée de l'encours de 60 M€**. Au 1^{er} janvier 2024, il s'établit à **128,2 M€** (148,2 M€ au 1^{er} janvier 2023).



La dette
en chiffres
(base CA
provisoire
2023)

L'encours de la dette : **298 €/ habitant**

Pour mémoire, comparaisons CA 2022 : Landes 348 €/hab.,
moyenne régionale 533 €/ hab, moyenne nationale 484 €/hab.

L'annuité de la dette : **54 €/ habitant**

Pour mémoire : comparaisons CA 2022 : Landes 51 €/hab.,
moyenne régionale 62 €/ hab, moyenne nationale 61 €/ hab

La capacité de désendettement : **2,3 ans**

Pour mémoire : comparaisons CA 2022 : Landes 1,6 ans,
moyenne régionale 2,9 ans, moyenne nationale 2,6 ans

Le taux moyen de la dette : **2,08 %**

Taux estimé au 31 décembre 2023



Des engagements pour les Landaises et les Landais

473,8 M€ pour le fonctionnement (456,9 M€ en 2023)

Face à la crise économique et sociale, la collectivité réaffirme les priorités qui sont au cœur de ses compétences la solidarité, l'éducation et la jeunesse.

En 2024, les dépenses de fonctionnement subissent également l'impact des évolutions nécessaires au financement du SDIS, de la masse salariale départementale au regard des mesures nationales imposées et de la refonte du fonds national de péréquation des droits de mutation.

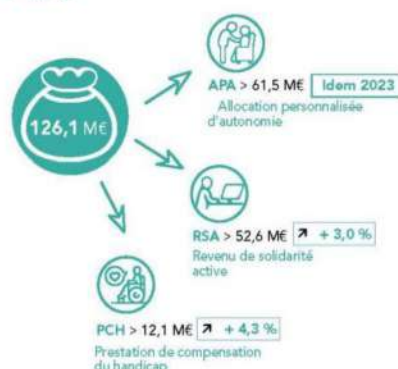
La solidarité départementale (hors frais de personnel) : 274,7 M€ (266,8 M€ en 2023)

Le Département, **chef de file des solidarités humaines**, est un rempart pour les plus fragiles de nos concitoyens. Il impulse des initiatives qui concourent à bâtir une société plus solidaire notamment envers les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ou de précarité.

Les dépenses de solidarité sont impactées par l'évolution des **allocations individuelles de solidarité** (allocation personnalisée d'autonomie, revenu de solidarité active et prestation de compensation du handicap) qui représentent **126 M€ soit +1,6%**.

Les autres domaines d'intervention en matière sociale concernent principalement les actions en faveur de **l'enfance et la famille** (dont assistants familiaux) (62,5 M€), les aides aux **personnes handicapées** (42,8 M€), l'accompagnement des **personnes âgées** (35,4 M€), et les actions en faveur des **plus démunis** (7,9 M€).

LES ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ + 1,6 %



LES AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION DE LA SOLIDARITÉ + 4,2 %



A noter : l'ensemble du secteur de l'aide sociale (y compris frais de personnel et moyens généraux), premier domaine d'intervention du Département, représente 305,3 M€ (+3,1%) soit près de 65% du budget de fonctionnement



) La famille et la protection de l'enfance : 62,5 M€

La protection de l'enfance comprend l'ensemble des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant, ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection.

Le Département s'engage depuis plusieurs années à l'adaptation de ses dispositifs et l'année 2024 sera marquée par **l'élaboration du prochain schéma de la protection de l'enfance**, qui déclinera les missions, les enjeux, les attentes et les objectifs en matière de politique publique de la protection de l'enfance pour les 5 années à venir (2024-2029).

Ce schéma, véritable feuille de route opérationnelle, sera le fil conducteur des interventions de la collectivité et de l'ensemble de l'écosystème partenarial de l'enfance.

) Les personnes âgées et les personnes handicapées : 78,2 M€

Le schéma départemental en faveur des personnes vulnérables arrivant à échéance, les travaux pour la rédaction d'un nouveau schéma départemental de l'autonomie ont été lancés fin 2022 avec un programme de consultation et de rédaction étalé sur l'année 2023.

Aussi, l'année 2024 marquera le point de départ de la déclinaison de la politique départementale en faveur de l'autonomie structurée autour de 4 axes :

- > **Faciliter** l'accès aux droits et à l'information ;
- > **Améliorer** l'efficacité de la réponse et de l'offre de service en matière d'accompagnement ;
- > **Faciliter** et **fluidifier** les parcours ;
- > **Soutenir** les professionnels et les proches aidants.

Les ambitions de la politique départementale en faveur de l'autonomie s'inscrivent bien évidemment dans la continuité des engagements portés par le Département dans le cadre de son plan « **Bien vieillir dans les Landes** » destiné à renforcer les moyens d'accompagnement des personnes âgées qu'elles vivent chez elles ou en établissement.

En l'absence de réponse d'ampleur de l'Etat face à la crise sociale et économique que traversent les établissements et services médico-sociaux, les SAAD et les EHPAD nécessitent plus que jamais le soutien du Département.

En effet, ces structures ont dû absorber consécutivement la non-compensation intégrale par l'Etat du SEGUR de la santé, l'augmentation des prix des produits alimentaires et une flambée des tarifs de l'énergie (pour laquelle le bouclier tarifaire a été largement insuffisant). Face à cette situation dégradée qui a engendré de grandes difficultés, nous avons dès 2023 pris nos responsabilités en fléchant **7 M€ supplémentaires** vers ce secteur.

En 2024, nous poursuivrons notre mobilisation financière pour accompagner ces établissements en maintenant un fonds exceptionnel de 3 M€.

Parallèlement, les ambitions de la politique départementale en faveur de l'autonomie se renforcent et se précisent. Engagé dans la promotion d'une société inclusive, le Département soutiendra en 2024 de nouveaux projets d'habitats inclusifs et de résidences autonomie. En effet, des appels à projets ont été lancés par le Département pour diversifier et renforcer les offres d'accueil et d'accompagnement pour les personnes âgées et handicapées.

Par ailleurs, le Département renforce **son soutien aux établissements et services pour personnes handicapées.**



En 2024, les orientations budgétaires en la matière se traduisent par une évolution substantielle des moyens financiers consacrés au financement de ces établissements et services.

Ces moyens financiers permettront la **prise en compte de l'inflation, de l'impact des travaux sur les coûts de fonctionnement** notamment en lien avec l'augmentation du taux des PLS, **des mesures salariales** liées au SEGUR de la santé, **des projets d'évolution et de renforcement de l'offre médico-sociale**.

Le projet « chacun sa vie, chacun sa réussite » :

Ce projet ambitieux destiné à améliorer le quotidien des personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) et de leur famille entre dans sa phase opérationnelle avec :

- l'ouverture des places de SAMSAH*, qui permettra d'apporter une première réponse aux familles sans solution dès 2024 ;
- la finalisation par la mairie de Mont de Marsan de l'acquisition du terrain, les premières étapes du programme architectural du « campus Autisme » à l'attention des jeunes de 15 à 25 ans et l'engagement concret de partenariats avec collectivités et associations.

**(service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés – interventions principalement à domicile)*

) La lutte contre les exclusions : 7,9 M€

La politique départementale pour l'insertion s'adresse à l'ensemble des publics relevant des minima sociaux, au public jeune rencontrant des difficultés d'ordre social et professionnel ou encore aux personnes en situation de handicap, et non au seul public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le Département définit les orientations stratégiques conformes aux besoins identifiés sur son territoire et coordonne les actions au bénéfice des publics inscrits dans un parcours d'insertion par le biais du **Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) 2021-2025**, qui intègre dans ses déclinaisons les divers partenariats, conventions et mobilisations de fonds.

Ces orientations et les actions qui en découlent, vont bénéficier de nouvelles contractualisations dans le cadre du **pacte des solidarités et l'application de la loi plein emploi (France Travail)**.

Dans la continuité des exercices précédents et de manière plus opérationnelle, le Département des Landes est engagé dans divers chantiers relevant du développement de réponses en matière d'insertion telles que :

- la consolidation et l'amélioration des actions existantes et modalités d'intervention (poursuite du dispositif de plateformes d'orientation, coordination des différents dispositifs d'accompagnement, renfort de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA présents dans le dispositif depuis plus de 4 ans) ;
- le maintien des actions en faveur du renforcement de l'offre d'insertion (déploiement d'accompagnement spécifique sur les principaux freins identifiés : mobilité, santé, logement et inclusion numérique) et de l'insertion professionnelle (accompagnement vers et dans l'emploi, consolidation et élargissement du dispositif des clauses d'insertion, animation et suivi des contrats aidés - IAE, PEC...).

La désertification médicale :

Plus de 5% des landais ayant une affection de longue durée sont sans médecin traitant et les retards pris dans la prévention et les soins constituent une perte de chance et renforcent les inégalités sociales. Aussi, le Département souhaite agir pour faciliter l'installation et le maintien des médecins généralistes.

En 2024, sera proposé un **dispositif d'aide à l'installation** (logement, activité professionnelle du conjoint, garde des enfants...) tout en poursuivant le soutien à l'investissement dans le cadre des maisons de santé pluriprofessionnelles.



) Le plan d'actions relatif à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes (2024 2026)

Les mesures prises dans le cadre de ce plan d'actions concourent à atteindre plusieurs objectifs :

- > Promouvoir l'émancipation des femmes par la culture, l'éducation et le sport,
- > Prévenir les violences sexuelles, sexistes et domestiques et en protéger toutes les victimes,
- > Mobiliser les politiques de solidarités humaines en faveur de l'égalité femmes-hommes,
- > Garantir l'égalité professionnelle et agir pour une collectivité sans sexisme.

La démarche du Département en matière d'égalité femmes-hommes constitue une **politique transversale, globale et intégrée** qui se doit d'infuser dans l'ensemble des politiques publiques, pour une véritable prise en compte de l'égalité.

Les autres politiques départementales : 78,7 M€ (77,5 M€ en 2023)

) L'éducation, la jeunesse et les sports, la culture : 29,5 M€

Dans le secteur de l'Education, le Département poursuivra son effort à destination des collèges (+7,4%) dont une réévaluation notable de leurs dotations (+3,4%). Elles intègrent un crédit spécifique de 0,7 M€ fléché sur l'évolution effective des coûts de l'énergie et les économies réalisées.

Nous accompagnerons également les établissements pour les aider à atteindre les objectifs de la Loi Egalim. Une démarche de création de groupements de commandes sera engagée afin de maîtriser au mieux les coûts de la restauration et le prix des repas dans le cadre de l'accessibilité du service « restauration scolaire » pour tous.

Les bourses départementales sont revalorisées et plus largement le Département renforce ses actions en faveur d'un accès effectif aux droits (avec notamment « la boussole des jeunes » et des démarches d'accompagnement des usagers).

Par ailleurs, le Département renouvelle sa politique en faveur de la **gratuité des transports scolaires (1,9 M€)**, décidée depuis de nombreuses années. Il assure également un **service individualisé de transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap (3,5 M€)**.

Dans le domaine **sportif**, les Landes sont depuis longtemps reconnues comme un département sportif (104 000 licenciés) où de nombreux territoires sont labélisés « terre de jeux ». Nos actions ont toujours été dirigées vers le plus grand nombre afin de favoriser et encourager la pratique sportive, porteuse de valeurs.

2024 sera marquée bien évidemment par **les Jeux Olympiques** et nous avons tenu à ce que le plus grand nombre de landais puissent vivre cette expérience. Le Département s'est porté **acquéreur de 1 000 places** et soutient financièrement les structures ayant candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt lancé fin 2023.

Dans le contexte d'engagement de l'actualisation du Schéma des enseignements artistiques, la **politique culturelle** départementale sera réaffirmée et enrichie.

Cela se concrétisera notamment par la 11^{ème} édition de « culture en herbe » et l'ouverture prévue du pôle images à Dax, avec le bureau d'accueil des tournages et du « cinéma plein mon cartable ».

Suite aux travaux de modernisation réalisés en 2023, la médiathèque départementale poursuivra son accompagnement auprès du réseau de lecture publique et plus largement ses actions dont « un livre à tout âge » et son programme de formation primé nationalement.

De nouvelles expérimentations seront menées dans les collèges : improvisation théâtrale, lutte contre le sexisme.



) La contribution au SDIS : 24,5 M€

Suite aux incendies de 2022, des états généraux de la Forêt se sont tenus et de nombreuses propositions que nous avons formulées pour protéger nos forêts ont été retenues.

Sans attendre, le Département a depuis plusieurs années mis en cohérence ses préconisations avec son soutien au SDIS. Entre 2019 et 2023, nous avons majoré de plus de 21% notre contribution (hors subvention exceptionnelle de 1,6 M€ versée au titre des incendies 2022).

En 2024, notre participation financière évoluera de **4,9%** soit **+ 1,1 M€ par rapport à 2023**.

A titre de comparaison, en 2022, le Département a consacré 55,7 € par habitant au financement du SDIS (y compris subvention exceptionnelle) soit 70,6% des contributions des collectivités locales. Ces ratios sont très largement supérieurs à la moyenne de la strate soit 42 € par habitant (et 55% des contributions). Au regard de la moyenne de la strate, l'effort départemental représente donc une économie estimée à 5,8 M€ pour les communes landaises.

) Le développement du territoire (agriculture, économie, tourisme, environnement) : 18,7 M€

La ferme landaise constitue un enjeu majeur pour le Département.

Après plusieurs années marquées par des **crises** sanitaires, conjoncturelles et climatiques, certaines filières landaises ont une nouvelle fois dû faire face à une année 2023 difficile : attaque de Mildiou sur les vignes engendrant une perte de rendement de 30%, nouvel épisode d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène impactant les filières palmipèdes à foie gras et volailles maigres sur une période inédite (printemps), arrivée de la Maladie Hémorragique Epizootique avec plus de 200 foyers en élevages bovins dans le département et crise conjoncturelle pour les filières en agriculture biologique.

Par les orientations budgétaires 2024, le Département réaffirme **son soutien historique fort à son agriculture** et souhaite exercer sa **solidarité** envers les acteurs des filières impactées par des crises.

Aux aides d'urgence, nécessaires pour surmonter les difficultés, s'ajoutent des aides à destination des structures du monde agricole pour permettre le maintien du dynamisme agricole, élément primordial pour le tissu rural landais.

Le Département souhaite également accompagner les agriculteurs pour faire face aux défis à venir engendrés par les nouvelles attentes sociétales, les évolutions réglementaires et le changement climatique. Ainsi, des crédits seront dédiés à des actions d'accompagnement à la modernisation des exploitations et à des actions en faveur de la mise en œuvre de la transition agroécologique dans les fermes landaises.

Par ailleurs, **le Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT), « les Landes au menu ! »**, visera à relocaliser l'alimentation, notamment en restauration collective publique.

2024 sera l'année de **lancement de la plateforme logistique/légumerie solidaire** d'amorçage sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne. Cet outil, préalable au déploiement de l'outil final, permettra d'initier la fourniture de la restauration collective en fruits et légumes issus du territoire et de commencer à travailler sur la création de nouvelles filières, notamment sur des exploitations modestes.

La collectivité intervient au côté des territoires avec notamment **le soutien aux études dans le programme « Petites Villes de Demain »**, prolongement de notre politique en faveur de la revitalisation et redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs initiée dès 2019.

Sont également soutenus les acteurs de l'ingénierie territoriale notamment l'agence départementale d'aide aux collectivités locales et le conseil d'architecture et d'urbanisme et d'environnement.

En matière d'attractivité touristique et économique, **la participation à Landes Attractivité** est poursuivie ainsi que le développement de la Marque Landes.



Concernant **l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**, mode de développement et de coopération économique solidaire de proximité, le Département affirme sa volonté de soutien à cette économie créatrice d'emplois et aux dynamiques locales remarquables. Pour cela, il met en œuvre en 2024 sa nouvelle feuille de route ESS (2024-2027).

En matière environnementale, outre la **transition énergétique** qui reste un marqueur fort de 2024, le Département poursuivra son accompagnement en faveur des structures gestionnaires des **déchets ménagers** et assimilés ainsi que des **déchets de venaison**. Il sera notamment attentif à la structuration des flux d'ordures ménagères pris en charge aujourd'hui par la filière landaise de traitement mécano-biologique.

En interne, **la lutte contre le gaspillage alimentaire** dans les collèges permettra d'engager la dernière phase de sensibilisation de ces établissements, action intégrée pleinement dans le Plan Alimentaire Départemental Territorial, « les Landes au menu ! ».

Par ailleurs, dans le cadre partenarial consolidé au travers des syndicats mixtes de gestion du Littoral Landais et de Géolandes, les actions en faveur de l'espace littoral seront poursuivies, notamment pour ce qui est du soutien à la lutte contre le recul du trait de côte avec l'engagement des 2^{èmes} générations de stratégie de gestion de la bande côtière ou contre le comblement des étangs arrière-littoraux.

) **L'entretien du patrimoine (voirie, bâtiments, collèges) : 6,0 M€**

En complément des dépenses d'investissement proposées, les dépenses d'entretien du patrimoine concourent au maintien d'un service de qualité rendu aux usagers (dont voirie : 4,6 M€).

Les autres dépenses de fonctionnement (masse salariale, moyens généraux des services, usages numériques, assurances, dotation Région Loi NOTRe...) : **102,2 M€ (98,5 M€ en 2023)**

La masse salariale* avec **81,7 M€** comprend une **évolution des besoins de + 4,9%** par rapport à l'année 2023.

Ces prévisions tiennent compte de **l'impact en année pleine** des dernières mesures nationales prises en 2023 (augmentation du point d'indice de +1,5% en juillet 2023, complément de traitement indiciaire SEGUR de la santé, évolution de l'indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat et diverses réformes catégories C et B notamment ...), de l'octroi de 5 points d'indice à tous les fonctionnaires à compter du 1^{er} janvier 2024, et de diverses décisions telles que la mise en place du forfait mobilité durable et la revalorisation des rémunérations des ATTEE.

Les moyens généraux de la collectivité sont quasi-stables, l'évolution constatée (+0,7%) étant due principalement aux primes d'assurances.

*(hors assistants familiaux, et adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement non titulaires)

Les intérêts de la dette : 3,3 M€ (idem 2023)

Le fonds de péréquation des droits de mutation : 12,3 M€ (+3,5 M€) compte tenu d'une réforme des critères servant de base aux calculs des contributions et des reversements.

Le disponible pour le financement des DM : 2,2 M€



Un financement équilibré et réaliste

Les recettes d'investissement : 68,6 M€ (31,4 M€ en 2023)

Les recettes d'investissement (hors emprunts) s'établissent à 18,5 M€

Elles sont composées pour l'essentiel du fonds de compensation de la TVA (8 M€), de la DDEC (1,5 M€), du produit des amendes « radars » (0,7 M€), de subventions, participations, recouvrements et avances (6,9 M€).

Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 50 M€

L'autofinancement brut est anticipé à 51,5 M€

Il tient compte du résultat antérieur (35 M€ prévisionnel).

Il participe au financement des dépenses d'investissement à plus de 43 %.

La contraction de l'autofinancement net (après remboursement du capital de la dette) constatée résulte de la diminution des recettes de fonctionnement de 1,6% en lien avec la baisse drastique des droits de mutation (-41 M€ en 3 ans) et de la progression incompressible de certaines dépenses de fonctionnement (Solidarité, SDIS, FNDMTO...).

Les recettes de fonctionnement : 490,2 M€ (498,2 M€ en 2023)

Au cours de ces dernières années, les **réformes successives** (pacte de confiance et de responsabilité, Loi NOTRe, réforme de la fiscalité directe de 2021 et Loi de Finances 2023) ont modifié fondamentalement la structure et la composition des recettes départementales.

Avec la suppression de la taxe d'habitation et le transfert en compensation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes et aux EPCI, **le Département a perdu son dernier levier fiscal**. Avec la suppression de la CVAE, **les ressources du Département perdent également tout lien avec le territoire économique**.

Sur 490 M€, ce sont presque 65 % de nos recettes qui sont désormais nationalisées et déconnectées de la réalité économique et démographique du territoire (fractions de TVA, TSCA TICPE, dotations de l'Etat...) avec une part non négligeable du panier de ressources subissant une érosion constante (DGF, DGD, compensations fiscales).

Le Département est donc désormais **tributaire de recettes qu'il ne maîtrise pas**, principalement les droits de mutation, alors même que la conjoncture économique défavorable renforce l'effet ciseau qui percute les Départements.

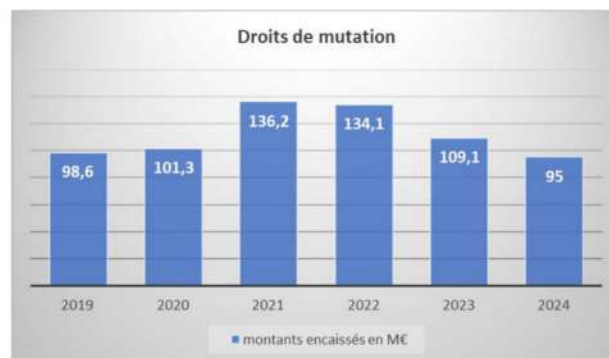
La fiscalité indirecte et transférée avec 213,8 M€ confirme sa place majeure dans le financement

> **Les droits de mutation** (y compris taxe additionnelle) sont estimés à **95 M€** (115 M€ au BP 2023).

Après des recettes de droits de mutation exceptionnelles encaissées en 2021 et 2022 (136,2 M€ et 134,1 M€) le produit encaissé en 2023 est de **109,1 M€** (pour une prévision de recettes de 110 M€), soit un **recul de 18,7 %**.



Les perspectives pour 2024 sont incertaines mais anticipées à la baisse compte tenu du contexte économique, de l'évolution des prix et du renchérissement du coût d'accès au crédit qui ne favorisent pas l'investissement dans l'immobilier. La **projection anticipée de 95 M€**, selon la tendance à la baisse annoncée par rapport à 2023, des droits de mutation porte la **perte de ressources sur 3 ans à plus de 41 M€**.



> La **fiscalité transférée** (TICPE et TSCA) destinée à financer les compétences transférées depuis 2004 (Loi de responsabilités locales, RSA, financement du SDIS) et à compenser les pertes de recettes résultant de la réforme de la fiscalité locale s'établit à **101,8 M€ (+6 %)**.

> Les **autres recettes de fiscalité indirecte** s'élèvent à **17 M€ (+9 %)** (taxe aménagement, redevance des mines, taxe consommation finale d'électricité...) et tiennent compte des montants encaissés en 2023.

) Les dotations de l'Etat : 60,6 M€

Les prévisions relatives à la **DGF (56,8 M€)** tiennent compte de l'évolution de la population (+0,3 M€) et de l'écrêtement prévisionnel de la dotation forfaitaire (-0,3 M€). Celui-ci est applicable aux Départements dont le potentiel financier est supérieur à 95 % de la moyenne nationale ; le Département des Landes est concerné par ce dispositif depuis 2018.

La part complémentaire de **FCTVA**, au titre des travaux d'entretien de voirie et des bâtiments, représente **0,3 M€**. La **DGD (3,5 M€)** reste inchangée depuis 2008.

) Les autres recouvrements et participations : 60,1 M€

Sont concernées les participations, les recouvrements d'aide sociale, les remboursements relatifs à la masse salariale, les locations, les remboursements des assurances...

Les prévisions pour l'année 2024 intègre la majoration de la participation de la CNSA au titre de la dotation qualité (+1,4 M€).

) Les ressources fiscales et assimilées : 155,9 M€

> La **part de TVA** en compensation de la taxe sur le foncier bâti est prévue à hauteur de **100,7 M€ soit +1,7 M€** (soit +4 % par rapport au montant encaissé en 2023).

> La **part de TVA** en compensation de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** (CVAE) : **20,9 M€** (soit +4 % par rapport au montant encaissé en 2023).

La Loi de Finances pour 2023 avait prévu la suppression sur 2 ans de la CVAE pour les entreprises, afin de maintenir le bouclier tarifaire sur l'énergie : elle devait être diminuée de moitié la 1^{ère} année et supprimée totalement en 2024.

La Loi de Finances pour 2024 prévoit finalement un étalement de cette suppression jusqu'en 2027, pour autant ces mesures sont sans impact pour les collectivités qui ne perçoivent plus de CVAE depuis 2023. Elles sont compensées par une fraction dynamique de TVA.



- > Les **autres recettes fiscales assimilées** représentent **23,1 M€** (22,5 M€ en 2023 soit +3 %)
- > L'**imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux** (IFER) : **3,5 M€** (3,2 M€ en 2023)
 - > Le **fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR) : **9,9 M€** (idem 2023)
 - > Le **fonds de compensation des allocations de solidarité**, alimenté par les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties antérieurement perçus par l'Etat : **6,9 M€** (6,4 M€ en 2023)
 - > Les **allocations compensatrices** (variables d'ajustement des dotations de l'Etat) sont estimées à **2,9 M€** (idem 2023)
- > La **dotation de compensation de la réforme de la TP** (DCRTP) : **11,1 M€** (11,3 M€ en 2023)
(Depuis 2017, cette dotation entre également dans le périmètre des variables d'ajustement des dotations de l'Etat.).

Vous trouverez ci-joint les éléments d'information complémentaires (pour le budget principal) prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que ceux prévus par la Loi de Programmation des Finances Publiques (pour le budget principal et les budgets annexes).

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-240216H3077H1-DE





LES ANNEXES

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-240216H3077H1-DE





DONNEES GENERALES

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-240216H3077H1-DE





EVALUATION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

EVALUATION DES PRINCIPAUX POSTES DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

DEPENSES	BP 2023	OB 2024	RECETTES	BP 2023	OB 2024
INVESTISSEMENT	130 000 000	120 000 000	INVESTISSEMENT	31 400 000	68 550 000
Equipements directs	67 422 823	59 886 940	Dotations et subventions	17 904 650	16 471 900
dont voirie et cyclable	33 225 900	25 239 000	dont recettes voirie (y/c Port de Tarnos)	5 786 000	3 825 500
nc : voirie participations	976 100	1 321 000	dont produits amendes radars (autres dotations)	700 000	700 000
dont collèges	19 860 000	17 820 000	dont participations des communes collèges	26 900	26 900
dont Numérique éducatif	4 940 000	5 976 000	dont FCTVA	7 010 000	8 000 000
dont bâtiments et bâtiments culturels	5 998 000	10 933 000	dont DDEC (autres dotations)	1 495 000	1 495 000
dont autres équipements directs	8 338 923	5 894 940	dont DGE DSID	955 000	861 000
dont Environnement	1 879 900	1 234 100	dont subvention Europe centre données	914 000	1 430 000
dont Usages Numériques (dont centre données - fibre)	4 100 000	2 270 000	dont autres subventions	1 017 750	133 500
Interventions en faveur des partenaires	42 577 177	40 313 060	Avances, créances op. compte tiers et cessions	1 495 350	2 078 100
dont grandes infrastructures, réseaux	6 066 100	4 904 000	dont créances diverses	1 395 482	1 015 982
dont Haut débit aménagement numérique	3 000 000	300 000	dont participation XYLOMAT		1 000 000
dont bretelles autoroutières de l'A64 (BARO Peyrehorade)	600 000	1 215 000	dont participation Collège Angresse (Gymnase et aca, Terrain)		
dont participation LGV GPSO	1 235 000	2 470 000	dont cessions (matériels, op. portable...)	99 868	62 118
dont autres réseaux	1 231 100	919 000			
dont accompagnement et développement durable des territoires	34 711 077	34 048 060			
dont éducation, jeunesse, sports, culture	7 387 260	7 365 760			
dont attractivité du territoire et soutien aux filières	6 321 576	5 690 400			
dont Ets médico-sociaux (PA, PH, enfance)	6 515 000	5 720 000			
dont solidarité territoriale	6 072 141	5 364 000			
dont Environnement	3 915 100	4 352 900			
dont Logement social et habitat regroupé	4 500 000	5 555 000			
dont Budget participatif	1 800 000	1 361 000			
Remboursement dette en capital	20 000 000	19 800 000	Emprunts	12 000 000	50 000 000
FONCTIONNEMENT	456 890 000	473 783 000	FONCTIONNEMENT	498 218 678	490 233 000
Solidarité départementale	266 774 660	274 728 727	Solidarité départementale	75 821 500	77 296 500
(hors frais de personnel)			dont financement allocations de solidarité	55 317 000	56 849 000
dont allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, dont fonds Exceptionnel pour les EHPAD)	124 120 000	126 150 000	dont TSCA TICPE RSA	24 154 000	24 154 000
dont autres dépenses de solidarité (yc assistants fami)	142 654 660	148 578 727	dont financement allocations de solidarité	20 504 500	20 447 500
Autres politiques départementales	77 501 168	78 732 184	dont Etat - CNSA (Enfance Calpaie SEGUR...)	4 030 000	2 860 000
dont éducation, sports, culture ⁽¹⁾	29 300 252	29 495 887	Dotations de l'Etat (DGF, DGD, FCTVA)	60 580 000	60 596 000
dont contribution du SDIS	23 362 394	24 507 151	DGF	56 700 000	56 766 000
dont développement du territoire ⁽²⁾	18 696 522	18 691 146	DGD	3 530 000	3 530 000
dont entretien du patrimoine ⁽³⁾	6 142 000	6 038 000	FCTVA (fonctionnement)	350 000	300 000
(batiments, voirie, collèges...)			Droits de mutations	115 000 000	95 000 000
Autres dépenses de fonctionnement	98 505 172	102 444 089	Autres produits de fiscalité indirecte	87 418 000	94 555 000
dont masse salariale ⁽²⁾	77 846 296	81 660 565	(TSCA, complément TICPE hors financement RSA)		
dont autres dépenses	16 716 876	16 841 524	Taxe aménagement, Taxe séjour, Redevance Mines, FNDMTO...)		
dont dotation Région Loi Notré	3 942 000	3 942 000	Fiscalité réformée et recettes assimilées	151 631 416	155 861 000
Fonds de Péréquation	8 800 000	12 347 000	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) part ex Taxe foncière	99 048 725	100 702 000
Intérêts de la dette	3 300 000	3 300 000	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) part ex CVAE	18 791 000	20 930 000
Disponible pour financement des DM	2 009 000	2 231 000	Imposition forfaitaire entreprises de réseaux (IFER)	3 203 886	3 450 000
			Autres recettes fiscales et assimilées ⁽¹⁾⁽²⁾	30 587 805	30 779 000
			Autres produits de fonctionnement	7 767 762	6 924 500
			TOTAUX	529 618 678	558 783 000
			Résultat antérieur reporté	57 271 322	35 000 000
			TOTAL GENERAL	586 890 000	593 783 000

(1) dont Maintien gratuit transports scolaires et transport des élèves en situation de handicap

(2) dont mesures spécifiques Covid, influenza aviaire (Agriculture tourisme...)

(3) Hors assistants familiaux (solidarité) et remplacements agents collèges (éducation)

(1) dont FNGIR, Fonds de compensation des AIS, DCRTIP, allocations compensatrices

(2) DCRTIP et alloc compensatrices : Variables d'ajustement enveloppe normée concours Etat

EPARGNE BRUTE en € ⁽⁴⁾ 47 249 259 22 895 000

EPARGNE NETTE en € ⁽⁴⁾ 27 249 259 3 095 000

(4) Selon modalités de calcul OFGL : hors résultats antérieurs, avec atténuation de certains crédits et travaux en régie

TAUX EPARGNE BRUTE*	BP 2023	BP 2024
Landes	9,6%	4,8%
Nouvelle Aquitaine	6,8%	
Strate (250 à 500 000 hbts)	7,3%	
Métropole hors 75-69 M	8,3%	
TAUX EPARGNE NETTE*	BP 2023	BP 2024
Landes	5,5%	0,6%
Nouvelle Aquitaine	1,5%	
Strate (250 à 500 000 hbts)	2,0%	
Métropole hors 75-69 M	3,2%	

*épargne (brute ou nette)/Recettes de fonctionnement



EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES, DES RECETTES ET DU BESOIN DE FINANCEMENT (budget principal et budgets annexes)

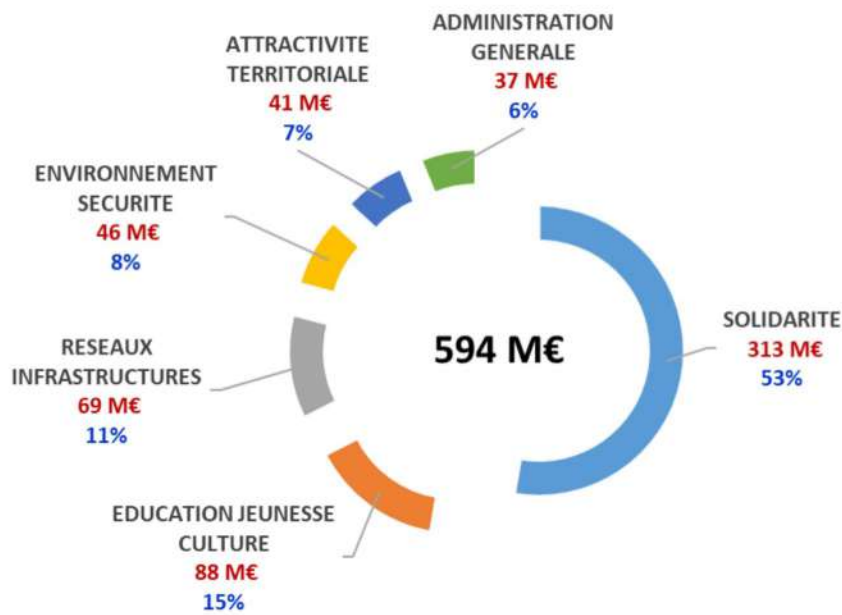
	DEPENSES			RECETTES			dont Besoin de financement*		
	BP 2023	OB 2024	Evolution	BP 2023	OB 2024	Evolution	BP 2023	OB 2024	Evolution
BUDGET PRINCIPAL									
Investissement	130 000 000	120 000 000	-7,7%	31 400 000	68 550 000	118,3%	-8 000 000	30 200 000	-477,5%
Fonctionnement	456 890 000	473 783 000	3,7%	498 218 678	490 233 000	-1,6%			
Total	586 890 000	593 783 000	1,2%	529 618 678	558 783 000	5,5%	-8 000 000	30 200 000	-477,5%
<i>(Hors reprises des résultats - Hors refinancement de dette - en charge nette du fonds de péréquation des droits de mutation)</i>									
	DEPENSES			RECETTES			dont Besoin de financement*		
	BP 2023	OB 2024	Evolution	BP 2023	OB 2024	Evolution	BP 2023	OB 2024	Evolution
DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS									
Investissement	234 050	189 800	-18,9%	215 590	196 300	-8,9%	-13 400	-13 400	0,0%
Fonctionnement	971 540	999 000	2,8%	990 000	992 500	0,3%			
Total	1 205 590	1 188 800	-1,4%	1 205 590	1 188 800	-1,4%	-13 400	-13 400	0,0%
E.S.A.T. DE NONERES SOCIAL									
Investissement	14 740	171 889	1066,1%	1 100	6 500	490,9%			
Fonctionnement	1 014 508	1 051 871	3,7%	1 028 148	1 217 260	18,4%			
Total	1 029 248	1 223 760	18,9%	1 029 248	1 223 760	18,9%	0	0	
E.S.A.T. DE NONERES COMMERCIAL									
Investissement	73 000	74 365	1,9%	19 200	14 390	-25,1%			
Fonctionnement	1 198 560	1 194 760	-0,3%	1 252 360	1 254 735	0,2%			
Total	1 271 560	1 269 125	-0,2%	1 271 560	1 269 125	-0,2%	0	0	
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE									
Investissement	9 965	12 090	21,3%	2 035	2 250	10,6%			
Fonctionnement	349 350	387 620	11,0%	357 280	397 460	11,2%			
Total	359 315	399 710	11,2%	359 315	399 710	11,2%	0	0	
ENTREPRISE ADAPTEE DEPARTEMENTALE									
Investissement	202 065	227 985	12,8%	25 160	40 500	61,0%	-3 000		-100,0%
Fonctionnement	2 686 150	2 731 315	1,7%	2 863 055	2 918 800	1,9%			
Total	2 888 215	2 959 300	2,5%	2 888 215	2 959 300	2,5%	-3 000	0	-100,0%
PARC ET ATELIERS ROUTIERS DES LANDES									
Investissement	1 360 144	1 286 438	-5,4%	110 500	100 000	-9,5%			
Fonctionnement	6 116 460	6 347 219	3,8%	7 366 104	7 533 657	2,3%			
Total	7 476 604	7 633 657	2,1%	7 476 604	7 633 657	2,1%	0	0	
OPERATIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES									
Investissement	60 000	60 000	0,0%	6 140	7 676	25,0%			
Fonctionnement	413 219	413 219	0,0%	467 079	465 543	-0,3%			
Total	473 219	473 219	0,0%	473 219	473 219	0,0%	0	0	
E.P.S.I.I									
Investissement	423 538	485 133	14,5%	41 655	66 737	60,2%	-126 420	-126 420	0,0%
Fonctionnement	10 261 552	10 639 423	3,7%	10 643 435	11 057 818	3,9%			
Total	10 685 090	11 124 555	4,1%	10 685 090	11 124 555	4,1%	-126 420	-126 420	0,0%
E.P.E.F.40									
Investissement	427 940	457 950	7,0%	14 420	33 380	131,5%	-320 960	-324 267	1,0%
Fonctionnement	7 087 941	7 521 209	6,1%	7 501 461	7 945 779	5,9%			
Total	7 515 881	7 979 159	6,2%	7 515 881	7 979 159	6,2%	-320 960	-324 267	1,0%

* Préviation d'emprunts (R16) - Remboursement capital emprunts (D16)

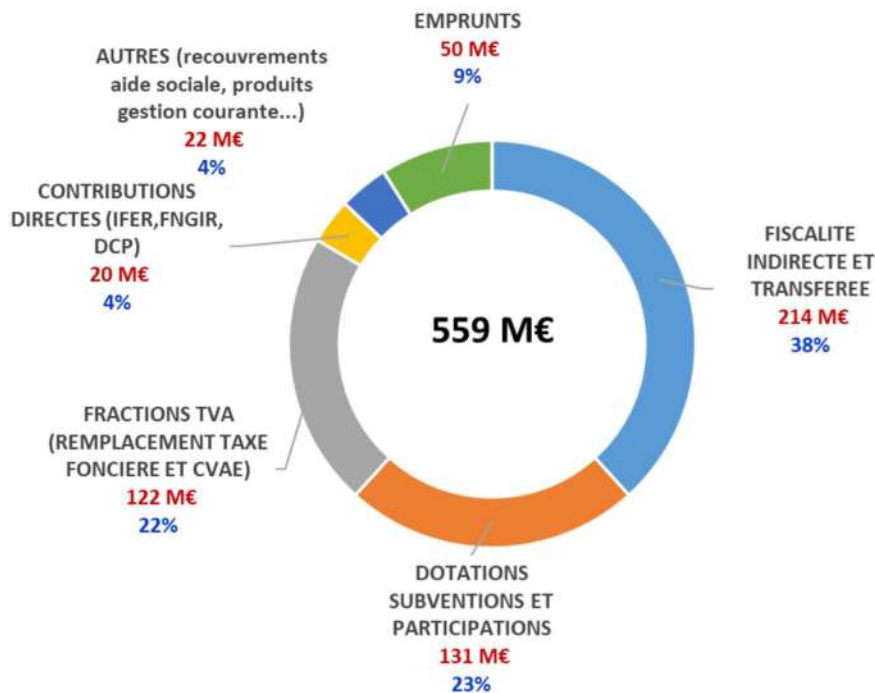


LA REPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITES

après répartition des dépenses non fonctionnelles



LE FINANCEMENT



Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-240216H3077H1-DE





EVOLUTION DES DEPENSES

ET DES RECETTES

Base budgets primitifs

(en milliers d'€)

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-240216H3077H1-DE





PRESENTATION GENERALE

Base Budgets Primitifs

LES DEPENSES

EVOLUTION PAR SECTION

en milliers d'€

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	OB 2024	%
INVEST.	115 000	0,0	120 000	4,3	125 000	4,2	130 000	4,0	120 000	-7,7
FONCT.	385 468	1,9	409 200	6,2	437 232	6,9	456 890	4,5	473 783	3,7
TOTAL	500 468	1,5	529 200	5,7	562 232	6,2	586 890	4,4	593 783	1,2

REPARTITION PAR SECTION EN % DU BUDGET

	2020	2021	2022	2023	OB 2024
INVEST.	23,0%	22,7%	22,2%	22,2%	20,2%
FONCT.	77,0%	77,3%	77,8%	77,8%	79,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

LES RECETTES

EVOLUTION PAR SECTION

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	OB 2024	%
INVEST.	55 931	-13,5	51 155	-8,5	29 900	-41,6	31 400	5,0	68 550	118,3
FONCT.	444 537	3,7	453 562	2,0	484 091	6,7	498 219	2,9	490 233	-1,6
TOTAL	500 468	1,5	504 717	0,8	513 991	1,8	529 619	3,0	558 783	5,5

REPARTITION PAR SECTION EN % DU BUDGET

	2020	2021	2022	2023	OB 2024
INVEST.	11,2%	10,1%	5,8%	5,9%	12,3%
FONCT.	88,8%	89,9%	94,2%	94,1%	87,7%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



PRESENTATION GENERALE

Base Budgets Primitifs

LES DEPENSES

en milliers d'€

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	OB 2024	%
Investissement	115 000	0,0%	120 000	4,3%	125 000	4,2%	130 000	4,0%	120 000	-7,7%
Dépenses d'équipement	57 970	-3,9%	57 376	-1,0%	61 139	6,6%	67 423	10,3%	59 887	-11,2%
Voirie et cyclable travaux (hors batiments)	27 769	3420,0%	30 621	10,3%	32 435	5,9%	33 226	2,4%	25 239	-24,0%
Collèges	19 651	8,2%	18 539	-5,7%	17 264	-6,9%	19 860	15,0%	17 820	-10,3%
<i>Collèges (travaux)</i>	15 121	-6,4%	13 907	-8,0%	15 014	8,0%	14 920	-0,6%	11 844	-20,6%
<i>Numérique éducatif et divers équipements collèges</i>	4 530	116,1%	4 632	2,3%	2 250	-51,4%	4 940	119,6%	5 976	21,0%
Bâtiments (y compris bâtiments culturels)	3 838	49,4%	3 094	-19,4%	5 982	93,3%	5 998	0,3%	10 933	82,3%
Village ALZHEIMER	2 310	-84,1%	291	-87,4%						
Autres dépenses d'équipement	4 403	0,2%	4 831	9,7%	5 458	13,0%	8 339	52,8%	5 895	-29,3%
Autres interventions	38 230	3,5%	42 724	11,8%	43 861	2,7%	42 577	-2,2%	40 313	-2,2%
Réseaux Mobilités infrastructures	7 887	16,8%	8 321	5,5%	7 907	-5,0%	6 066	-23,3%	4 904	-19,2%
Accompagnement et développement durable du territoire	28 842	0,5%	32 602	13,0%	34 154	7,1%	34 711	1,4%	34 048	-1,9%
Budget participatif	1 501	0,1%	1 801	20,0%	1 800	0,0%	1 800	0,0%	1 361	-24,4%
Dettes	18 800	6,0%	19 900	5,9%	20 000	0,5%	20 000	0,0%	19 800	-1,0%
Fonctionnement	385 468	1,9%	409 201	6,2%	437 232	6,9%	456 890	4,5%	473 783	3,7%
Solidarité départementale (hors frais de personnel)	227 241	1,9%	239 250	5,3%	253 841	6,1%	266 775	5,1%	274 729	3,0%
Allocations individuelles de solidarité	107 857	1,7%	116 143	7,7%	120 484	3,7%	124 120	3,0%	126 150	1,6%
<i>Allocations RMI/RSA</i>	48 281	1,7%	53 120	10,0%	52 820	-0,6%	51 020	-3,4%	52 550	3,0%
<i>Prestations APA</i>	49 870	1,7%	53 093	6,5%	57 114	7,6%	61 500	7,7%	61 500	0,0%
<i>Prestation de compensation du handicap</i>	9 706	1,6%	9 930	2,3%	10 550	6,2%	11 600	10,0%	12 100	4,3%
Autres dépenses de solidarité (yc assistants familiaux)	119 384	2,2%	123 107	3,1%	133 357	8,3%	142 655	7,0%	148 579	4,2%
Autres politiques départementales	66 340	3,7%	72 566	9,4%	73 831	1,7%	77 501	5,0%	78 732	1,6%
Education, jeunesse, sports, culture (yc remplace)	23 105	9,8%	24 331	5,3%	24 198	-0,5%	25 810	6,7%	26 006	0,8%
transports élèves situation handicap	3 090	0,0%	3 090	0,0%	3 090	0,0%	3 490	12,9%	3 490	0,0%
Développement du territoire ⁽¹⁾⁽²⁾	13 515	-4,9%	17 435	29,0%	18 361	5,3%	18 697	1,8%	18 691	0,0%
SDIS	20 593	5,0%	21 673	5,2%	22 040	1,7%	23 362	6,0%	24 507	4,9%
Entretien patrimoine et transports ⁽³⁾	6 037	0,0%	6 037	0,0%	6 142	1,3%	6 142	0,0%	6 038	-1,7%
Autres dépenses de fonctionnement	87 087	0,1%	87 407	0,4%	92 455	5,8%	98 455	6,5%	102 444	4,1%
Masse salariale ⁽⁴⁾	68 622	2,3%	70 538	2,8%	73 806	4,6%	77 864	5,5%	81 660	4,9%
Autres dépenses	14 523	-9,3%	12 927	-11,0%	14 707	13,8%	16 649	13,2%	16 842	1,2%
Compensation Transfert Région Loi Notré	3 942	0,0%	3 942	0,0%	3 942	0,0%	3 942	0,0%	3 942	0,0%
Fonds de péréquation	2 700	23,3%	4 800	77,8%	7 000	45,8%	8 800	25,7%	12 347	40,3%
Intérêts de la dette	2 100	-5,0%	2 100	0,0%	2 000	-4,8%	3 300	65,0%	3 300	0,0%
Disponible pour financement des DM			3 078		8 105	163,3%	2 059	-74,6%	2 231	8,4%
Total général	500 468	1,5%	529 201	5,7%	562 232	6,2%	586 890	4,4%	593 783	1,2%

(1) compétences transférées Loi NOTRe (hors transports élèves handicapés)

(2) en 2017 à 2019 incidence influenza aviaire et en 2019 évolution des participations statutaires des syndicats mixtes

(3) incidence transport des élèves handicapés

(4) Incidence Mesures Nouvelles (intégration postes accès tous numériques, service public insertion et emploi (DEP=REC), assistants d'éducation numérique éducatif et du budget annexe actions culturelles patrimoniales)

(4) Hors assistants familiaux (solidarité) et remplacements agents collèges (éducation-sports)

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%
Fonctionnement	385 468	1,3%	409 201	6,2%	437 232	6,9%	456 890	4,5%	473 783	3,7%
<i>Aide Sociale Globale (yc frais de personnel)</i>	253 461	3,1%	265 918	4,9%	280 809	5,6%	296 116	5,5%	305 279	3,1%
Intérêts de la dette	2 100	-5,0%	2 100	0,0%	2 000	-4,8%	3 300	65,0%	3 300	0,0%
Autres dépenses de fonctionnement	129 907	-1,9%	141 183	8,7%	154 423	9,4%	157 474	2,0%	165 204	4,9%



PRESENTATION GENERALE

Base Budgets Primitifs

LES RECETTES

en milliers d'€

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	OB 2024	%
Investissement	55 931	-13,5%	51 155	-8,5%	29 900	-41,6%	31 400	5,0%	68 550	118,3%
Dotations et subventions	13 841	-1,9%	13 818	-0,2%	15 143	9,6%	17 905	18,2%	16 472	-8,0%
Dotations (FCTVA)	6 959	0,9%	7 400	6,3%	7 000	-5,4%	7 010	0,1%	8 000	14,1%
Autres dotations (DSID DDEC...)	2 195	0,0%	2 674	21,8%	2 595	-3,0%	3 150	21,4%	3 056	-3,0%
Subv investissement	4 687	-6,4%	3 744	-20,1%	5 548	48,2%	7 745	39,6%	5 416	-30,1%
Avances créances divers	5 090	73,5%	3 337	-34,4%	2 757	-17,4%	1 495	-45,8%	2 078	39,0%
Créances	1 889	4,2%	2 063	9,2%	1 917	-7,1%	1 395	-27,2%	2 016	44,5%
Autres (Op compte tiers Cessions divers)	3 201	185,8%	1 274	-60,2%	840	-34,1%	100	-88,1%	62	-38,0%
Emprunts	37 000	-22,3%	34 000	-8,1%	12 000	-64,7%	12 000	0,0%	50 000	316,7%
Fonctionnement	444 537	3,7%	453 562	2,0%	484 091	6,7%	498 219	2,9%	490 233	-1,6%
Solidarité départementale	64 824	1,4%	66 222	2,2%	70 079	5,8%	75 822	8,2%	77 296	1,9%
Financement des allocations de solidarité	46 757	0,0%	48 304	3,3%	51 854	7,3%	51 454	-0,8%	51 954	1,0%
Financement RSA (TICPE)	24 154	0,0%	24 154	0,0%	24 154	0,0%	24 154	0,0%	24 154	0,0%
Financement RSA (FMDI)	1 955	0,0%	1 900	-2,8%	1 800	-5,3%	1 800	0,0%	1 800	0,0%
Financement APA (CNSA)	17 600	0,0%	19 000	8,0%	21 700	14,2%	21 000	-3,2%	21 500	2,4%
Financement PCH (CNSA)	3 048	0,0%	3 250	6,6%	4 200	29,2%	4 500	7,1%	4 500	0,0%
Autres recouvrements aide sociale	18 067	5,1%	17 918	-0,8%	18 225	1,7%	24 368	33,7%	25 342	4,0%
Dotations de l'Etat	60 619	0,2%	60 572	-0,1%	60 491	-0,1%	60 580	0,1%	60 596	0,0%
DGF	56 809	0,2%	56 782	0,0%	56 701	-0,1%	56 700	0,0%	56 766	0,1%
DGD	3 530	0,0%	3 530	0,0%	3 530	0,0%	3 530	0,0%	3 530	0,0%
FCTVA	280		260		260		350		300	
Droits de mutation (et TA)	93 000	16,3%	98 600	6,0%	120 000	21,7%	115 000	-4,2%	95 000	-17,4%
Fiscalité transférée (TSCA TICPE)	65 998	2,0%	68 617	4,0%	70 000	2,0%	71 883	2,7%	77 600	8,0%
(hors financement RSA)										
Autres produits de fiscalité indirecte	16 289	-11,9%	14 025	-13,9%	15 226	8,6%	15 535	2,0%	16 955	9,1%
(TElectricité, Taménagt, Rmines ...)										
Ressources fiscales et assimilées	137 457	1,6%	138 801	1,0%	140 290	1,1%	151 631	8,1%	155 861	2,8%
Contributions directes	122 949	2,0%	124 478	1,2%	125 950	1,2%	137 393	9,1%	141 911	3,3%
Taxe sur le Foncier Bâti (levier fiscal)	84 920	2,3%								
Fraction compensatoire de la TFPB			86 002		88 488	2,9%	99 049	11,9%	100 702	1,7%
CVAE/Fraction compensatoire de la CV	19 087	2,0%	18 980	-0,6%	18 033	-5,0%	18 791	4,2%	20 930	11,4%
IFER	2 322	0,0%	2 640	13,7%	2 800	6,1%	3 204	14,4%	3 450	7,7%
FNGIR	9 929	0,0%	9 929	0,0%	9 929	0,0%	9 929	0,0%	9 929	0,0%
Fds de compensation péréqué AIS	6 691	1,5%	6 927	3,5%	6 700	-3,3%	6 420	-4,2%	6 900	7,5%
DCRTP	11 402	0,0%	11 367	-0,3%	11 367	0,0%	11 331	-0,3%	11 100	-2,0%
Compensations fiscales et autres comp	3 106	-6,7%	2 956	-4,8%	2 973	0,6%	2 907	-2,2%	2 850	-2,0%
Autres produits de fonctionnement	6 350	9,7%	6 725	5,9%	8 005	19,0%	7 768	-3,0%	6 925	-10,9%
Total général	500 468	1,5%	504 717	0,8%	513 991	1,8%	529 619	3,0%	558 783	5,5%

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-240216H3077H1-DE





LES DEPENSES DE PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-240216H3077H1-DE



EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

	CA 2019	% évol	CA 2020	% évol	CA 2021	% évol	CA2022	% évol	CA 2023	% évol	OB 2024	% évol
MASSE SALARIALE Y COMPRIS MESURES NOUVELLES* (hors assistants familiaux)	68 642 691	1,8%	69 982 750	2,0%	72 750 762	4,0%	76 966 285	5,8%	81 897 471	6,4%	83 159 215	1,5%
MASSE SALARIALE A PERIMETRE CONSTANT, Y COMPRIS MESURES NOUVELLES* (hors assistants familiaux et AFTIC)	68 642 691	1,8%	69 982 750	2,0%	72 750 762	4,0%	76 966 285	5,8%	81 067 236	5,3%	82 310 826	1,5%
RECETTES EN ATTENUATION (rembours de personnels mis à disposition et part. Etat plan pauvreté stratégie enfance...)	-2 341 979		-2 246 592		-3 757 725		-3 473 990		-3 514 095		-2 402 000	
MASSE SALARIALE (hors assistants familiaux)	66 300 712	2,2%	67 736 158	2,2%	68 993 037	1,9%	73 492 295	6,5%	77 553 141	5,5%	79 908 826	3,0%
Assistants familiaux	14 693 606	-1,0%	14 925 287	1,6%	14 516 993	-2,7%	15 252 665	5,1%	17 079 788	12,0%	16 780 000	-1,8%

Pour information

En 2021 la masse salariale a été fortement impactée par les remplacements liés à la crise sanitaire COVID

*Les Mesures nouvelles 2022

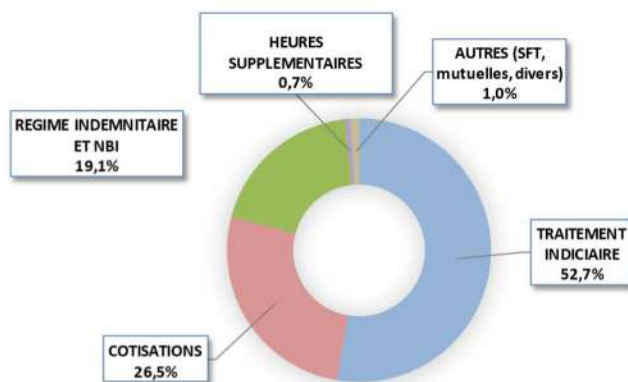
intégration du personnel du Budget annexe des Actions Culturelles et Patrimoniales (clôturé) vers le Budget principal, des assistants d'éducation TICE, et impact des mesures nationales (revalorisation du point d'indice, CTI SEGUR, réforme catégorie C...)

*Les Mesures nouvelles 2023

Impact des mesures nationales (revalorisation du point d'indice en année pleine)

Répartition masse salariale 2023

(hors assistants familiaux, remplacements CDG, apprentis, stagiaires, ARE)





**EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS
(hors Assistants Familiaux et Travailleurs Handicapés)**

Années (1er janvier)	Total effectif (emplois pourvus)	dont conseillers numériques/ Animateurs SSID	dont postes cofinancés Etat/Europe, divers	dont AFTIC	dont agents mis à disposition	Total net effectif (emplois pourvus)	Evolution
2019	1495				68	1427	
2020	1499				70	1429	0,1%
2021	1513	5	15		65	1428	-0,1%
2022	1545	17	15		66	1447	1,3%
2023	1551	11	23	20	66	1431	-1,1%
2024	1566	11	29	20	69	1437	0,4%

AVANTAGES EN NATURE AU 31/12/2023

NATURE	MARQUE/LOCALISATION
VEHICULE	PEUGEOT 308 DIESEL 7CV
LOGEMENTS DE FONCTION POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE	COL NELSON MANDELA BISCARROSSE COL AIMÉ CÉSAIRE ST GEOURS DE MAREMNE COL FRANCOIS TRUFFAUT ST MARTIN DE SEIGNANX COL LANGEVIN WALLON TARNOS COL D' ALBRET DAX COL J.CLAUDE SESCOUSSE ST VINCENT DE TYROSSE COL DANIELLE MITTERRAND ST PAUL LES DAX COL FRANCOIS MITTERRAND SOUSTONS CONCIERGERIE MEDIATHEQUE CONCIERGERIE HOTEL DU DEPARTEMENT CONCIERGERIE MUSEE D'ARTHOUS

TEMPS DE TRAVAIL

Suite à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et par délibération n° M-5/1 de la Décision Modificative n° 1-2022 du Conseil départemental des Landes approuvant le cadre du temps de travail applicable aux agents du Département, la durée annuelle de travail d'un agent à temps complet est fixée à 1 607 heures à compter du 1er janvier 2023.



LA DETTE

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-240216H3077H1-DE



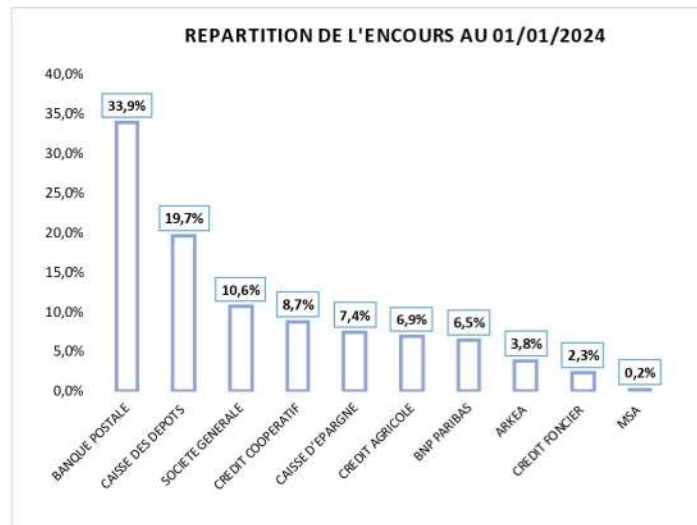
ETAT DE LA DETTE

Caractéristiques				Montants					Taux	
Gestion active de la dette en 2020 et 2021	Durée Initiale	Durée Résiduelle au 01/01/2024	Montant Initial	Dettes en capital au 01/01/2024	ANNUITE 2024	Capital	Intérêts	Dettes en capital au 31/12/2024	Index	Marge
TOTAL REALISATION ANNEE 2008 : 19 500 000										
CAISSE DES DEPOTS 2008	15 ans	1 jour	19 500 000,00	1 730 337,98	1 806 991,88	1 730 337,98	76 653,90	0,00	FIXE	4,43
			19 500 000,00	1 730 337,98	1 806 991,88	1 730 337,98	76 653,90	0,00		
TOTAL REALISATION ANNEE 2009 : 53 000 000										
EMPRUNT SOCIETE GENERALE 2009	15 ans	8 mois, 9 jours	33 000 000,00	1 650 000,00	1 688 011,42	1 650 000,00	38 011,42	0,00	EUR 1 mois	0,49
CREDIT FONCIER 2009 (TRANCHE 1)	15 ans	11 mois, 15 jours	20 000 000,00	1 333 333,52	1 371 149,38	1 333 333,52	37 815,86	0,00	EUR 3 mois	0,45
			53 000 000,00	2 983 333,52	3 059 160,80	2 983 333,52	75 827,28	0,00		
TOTAL REALISATION ANNEE 2010 : 20 000 000										
CREDIT FONCIER 2009 (SOLDE TRANCHE 2 EN 2010)	15 ans	1 an, 12 jours	20 000 000,00	1 666 666,85	1 386 397,42	1 333 333,44	53 063,98	333 333,41	EUR 3 mois	0,45
			20 000 000,00	1 666 666,85	1 386 397,42	1 333 333,44	53 063,98	333 333,41		
TOTAL REALISATION ANNEE 2011 : 30 000 000										
BNP PARIBAS 2011	15 ans	2 ans, 3 mois, 7 jours	20 000 000,00	3 333 333,50	1 462 111,74	1 333 333,38	128 778,36	2 000 000,12	EUR 3 mois	0,53
BNP PARIBAS 2011 (RENEGOCIATION MARGE EN 2015)	15 ans	2 ans, 11 mois, 12 jours	5 000 000,00	1 000 000,16	377 351,38	333 333,38	44 018,00	666 666,78	EUR 3 mois	1,10
CREDIT COOPERATIF (FIN EXERCICE 2011) (RENEGOCIATION MARGE EN 2015)	15 ans	2 ans, 11 mois, 30 jours	5 000 000,00	1 000 000,02	378 129,82	333 333,36	44 796,46	666 666,66	EUR 3 mois	1,20
			30 000 000,00	5 333 333,68	2 217 592,94	2 000 000,12	217 592,82	3 333 333,56		
TOTAL REALISATION ANNEE 2012 (avant renégociations) : 22 000 000										
CAISSE D'EPARGNE 2013 (EMPRUNT ORIGINE 10 M€ CA 2012) (RENEG. MARGE EN 2015) (RENEG. EN TAUX FIXE EN 2020)	14 ans	3 ans, 8 mois, 10 jours	9 000 000,00	2 571 428,60	657 321,43	642 857,14	14 464,29	1 928 571,46	FIXE	0,60
CAISSE D'EPARGNE (2015 REFINANCEMENT PRÊT CDC 2012 N°8 - 5 M€)	11 ans 9 mois	3 ans, 7 mois, 2 jours	3 916 000,00	1 249 787,20	388 442,38	333 276,60	55 165,78	916 510,60	EUR 3 mois	0,91
CREDIT COOPERATIF 2012 - 3 M€ (RENEGOCIATION MARGE EN 2015)	15 ans	3 ans, 7 mois, 20 jours	3 000 000,00	750 000,00	234 925,25	200 000,00	34 925,25	550 000,00	EUR 3 mois	1,20
CAISSE D'EPARGNE 2012 - (RENEGOCIATION EN TAUX FIXE EN 2020)	15 ans	3 ans, 11 mois, 3 jours	4 000 000,00	1 066 666,53	271 499,97	266 666,64	4 833,33	799 999,89	FIXE	0,50
CAISSE D'EPARGNE (2015 REFINANCEMENT PRET CDC 2012 N°11 - 5 M€) (EMPRUNT CT ORIGINE 10 M€ CA 2011)	12 ans 6 mois	4 ans, 4 mois, 2 jours	4 166 000,00	1 499 760,00	400 685,44	333 280,00	67 405,44	1 166 480,00	EUR 3 mois	0,91
			24 082 000,00	7 137 642,33	1 952 874,47	1 776 080,38	176 794,09	5 361 561,95		
TOTAL REALISATION ANNÉE 2013 (avant renégociations) : 10 000 000										
CREDIT COOPERATIF FIN EXERCICE 2013 (EMPRUNT CT ORIGINE 10 M€ CA 2011)	15 ans	4 ans, 11 mois, 27 jours	5 000 000,00	1 666 666,70	392 020,85	333 333,36	58 687,49	1 333 333,34	LIVRET A	0,80
CAISSE D'EPARGNE (2015 REFINANCEMENT PRET CA 2013 N°13 - 10 M€)	18 ans	9 ans, 2 mois, 10 jours	6 000 000,00	3 083 333,45	483 889,16	333 333,35	150 555,81	2 750 000,10	EUR 3 mois	1,10
BANQUE POSTALE / CAFIL (RENEGOCIATION EN TAUX FIXE EN 2020) (2015 REFINANCEMENT PRET CA 2013 N°13 - 10 M€)	18 ans 10 mois	10 ans, 1 jour	3 375 000,00	1 845 000,00	188 887,50	180 000,00	8 887,50	1 665 000,00	FIXE	0,50
			14 375 000,00	6 595 000,15	1 064 797,51	846 666,71	218 130,80	5 748 333,44		
TOTAL REALISATION ANNÉE 2014 (hors solde CDC voirie) : 30 000 000										
EMPRUNT COLLEGE LABRIT	30 ans	21 ans, 2 mois, 1 jour	7 615 000,00	5 393 958,45	463 703,85	253 833,32	209 870,53	5 140 125,13	LIVRET A	1,00
CDC 2014 VOIRIE 8 585 000 (7 385 000 EN 2014 - 1 200 000 EN 2015)	30 ans	21 ans, 2 mois, 1 jour	8 585 000,00	6 081 041,55	522 770,54	286 166,68	236 603,86	5 794 874,87	LIVRET A	1,00
BANQUE POSTALE / CAFIL (RENEGOCIATION EN TAUX FIXE EN 2020)	15 ans 1 mois	6 ans, 3 mois, 1 jour	15 000 000,00	6 500 000,00	1 021 437,50	1 000 000,00	21 437,50	5 500 000,00	FIXE	0,35
			31 200 000,00	17 975 000,00	2 007 911,89	1 540 000,00	467 911,89	16 435 000,00		

Caractéristiques			Montants						Taux	
Gestion active de la dette en 2020 et 2021	Durée Initiale	Durée Résiduelle au 01/01/2023	Montant Initial	Dettes en capital au 01/01/2024	ANNUITE 2024	Capital	Intérêts	Dettes en capital au 31/12/2024	Index	Marge
TOTAL REALISATION ANNEE 2015 (dont solde CDC voirie) : 32 000 000										
CDC BATIMENTS	30 ans	21 ans, 5 mois, 1 jour	800 000,00	573 333,22	48 979,10	26 666,68	22 312,42	546 666,54	LIVRET A	1,00
CDC COLLEGES (4 300 000 EN 2015 ET 6 500 000 EN 2016)*	30 ans	22 ans, 11 mois, 1 jour	10 800 000,00	8 280 000,00	682 626,90	360 000,00	322 626,90	7 920 000,00	LIVRET A	1,00
BANQUE POSTALE / BEI (ENVELOPPE COLLEGES)	15 ans	6 ans, 6 mois, 1 jour	9 200 000,00	4 140 000,11	656 734,32	613 333,32	43 401,00	3 526 666,79	FIXE	1,11
LA BANQUE POSTALE (RENEGOCIATION EN TAUX FIXE EN 2020)	15 ans	7 ans, 1 jour	8 000 000,00	3 866 666,68	547 633,36	533 333,36	14 300,00	3 333 333,32	FIXE	0,39
BNP PARIBAS (RENEGOCIATION MARGE EN 2020)	15 ans	6 ans, 11 mois, 24 jours	8 500 000,00	3 966 666,56	721 367,97	566 666,65	154 701,32	3 399 999,91	EUR 3 mois	0,45
*dont 240 000€ d'intérêts de préfinancement (- 6,5 M€ CDC mobilisés en en 2016)			37 300 000,00	20 826 666,57	2 657 341,65	2 100 000,01	557 341,64	18 726 666,56		
TOTAL REALISATION ANNEE 2016 (dont solde CDC collèges) : 30 000 000										
CREDIT AGRICOLE / BEI (Enveloppe COLLEGES)	15 ans	7 ans, 3 mois, 28 jour	3 200 000,00	1 600 000,01	230 053,32	213 333,32	16 720,00	1 386 666,69	FIXE	1,10
CREDIT AGRICOLE / BEI (Enveloppe Performance énergie)	15 ans	7 ans, 10 mois, 10 jours	759 000,00	417 362,40	54 288,60	50 554,60	3 734,00	366 807,80	FIXE	0,88
CDC COLLEGES (Prêt Croissance Verte)	15 ans	12 ans, 9 mois, 21 jours	4 870 000,00	3 165 500,00	243 500,00	243 500,00	0,00	2 922 000,00	FIXE	0,00
CREDIT AGRICOLE	15 ans	7 ans, 11 mois, 23 jours	3 000 000,00	1 646 185,65	212 867,84	199 872,67	12 995,17	1 446 312,98	FIXE	0,83
LA BANQUE POSTALE	15 ans	8 ans, 1 jour	7 671 000,00	4 219 050,00	544 423,66	511 400,00	33 023,66	3 707 650,00	FIXE	0,82
CREDIT COOPERATIF	15 ans	7 ans, 11 mois, 14 jours	4 000 000,00	2 133 333,31	284 800,00	266 666,67	18 133,33	1 866 666,64	FIXE	0,85
(+ 6,5 M€ CDC mobilisés en en 2016)			23 500 000,00	13 181 431,37	1 569 933,42	1 485 327,26	84 606,16	11 696 104,11		
TOTAL REALISATION 2017 : 13 000 000										
LA BANQUE POSTALE 2017	15 ans	8 ans, 1 mois, 1 jour	2 000 000,00	1 100 000,09	142 888,32	133 333,32	9 555,00	966 666,77	FIXE	0,91
CREDIT COOPERATIF 2017	15 ans	8 ans, 11 mois, 18 jours	3 000 000,00	1 800 000,00	218 000,00	200 000,00	18 000,00	1 600 000,00	FIXE	1,00
ARKEA CREDIT MUTUEL 2017	15 ans	8 ans, 11 mois, 20 jours	8 000 000,00	4 857 451,92	726 207,96	531 126,10	195 081,86	4 326 325,82	EUR 3 mois	0,40
			13 000 000,00	7 757 452,01	1 087 096,28	864 459,42	222 636,86	6 892 992,59		
TOTAL REALISATION 2018 : 22 000 000										
LA BANQUE POSTALE PLS ALZHEIMER	41 ans 6 mois	36 ans, 4 mois, 1 jour	14 500 000,00	13 616 008,66	831 651,31	263 295,22	568 356,09	13 352 713,44	LIVRET A	1,11
CREDIT AGRICOLE 2018	15 ans	9 ans, 11 mois, 20 jours	7 500 000,00	5 153 575,81	551 448,45	487 028,75	64 419,70	4 666 547,06	FIXE	1,25
			22 000 000,00	18 769 584,47	1 383 099,76	750 323,97	632 775,79	18 019 260,50		
TOTAL REALISATION 2019 : 15 800 000										
MSA ALZHEIMER	10 ans	6 ans, 1 mois	300 000,00	210 785,08	30 414,08	29 887,12	526,96	180 897,96	FIXE	0,25
SOCIETE GENERALE 2019	15 ans	10 ans, 7 mois, 19 jours	10 000 000,00	7 166 666,61	710 261,87	666 666,68	43 595,19	6 499 999,93	FIXE	0,62
CREDIT COOPERATIF 2019	15 ans	10 ans, 5 mois, 10 jours	5 500 000,00	3 849 999,94	413 072,92	366 666,68	46 406,24	3 483 333,26	FIXE	1,25
			15 800 000,00	11 227 451,63	1 153 748,87	1 063 220,48	90 528,39	10 164 231,15		
TOTAL REALISATION 2020 : 16 000 000										
LA BANQUE POSTALE 2020	15 ans	12 ans, 1 jour	10 000 000,00	8 166 666,63	697 541,68	666 666,68	30 875,00	7 499 999,95	FIXE	0,39
SOCIETE GENERALE	15 ans	11 ans, 11 mois, 14 jours	6 000 000,00	4 800 000,00	420 801,00	400 000,00	20 801,00	4 400 000,00	FIXE	0,44
			16 000 000,00	12 966 666,63	1 118 342,68	1 066 666,68	51 676,00	11 899 999,95		
BEI : Banque Européenne d'Investissement CAFFIL : Caisse Française de Financement Local			TOTAL	319 757 000,00	128 150 567,19	22 465 289,57	19 539 749,97	2 925 539,60	Taux moyen estimé au 31/12/2024	2,28

ETAT DE LA DETTE PAR PRETEUR AU 01/01/2024

	Dette en capital au 01/01/2024	EN %
BANQUE POSTALE	43 453 392	33,9%
CAISSE DES DEPOTS	25 224 171	19,7%
SOCIETE GENERALE	13 616 667	10,6%
CREDIT COOPERATIF	11 200 000	8,7%
CAISSE D'EPARGNE	9 470 976	7,4%
CREDIT AGRICOLE	8 817 124	6,9%
BNP PARIBAS	8 300 000	6,5%
ARKEA	4 857 452	3,8%
CREDIT FONCIER	3 000 000	2,3%
MSA	210 785	0,2%
	128 150 567	100,00%



ETAT DE LA DETTE PAR TYPE DE TAUX AU 01/01/2024

	Dette en capital au 01/01/2024	EN %
TAUX FIXE	67 149 225,43	52,4%
LIVRET A	35 611 008,58	27,8%
EURIBOR 1 et 3 mois	25 390 333,18	19,8%
	128 150 567	100,0%

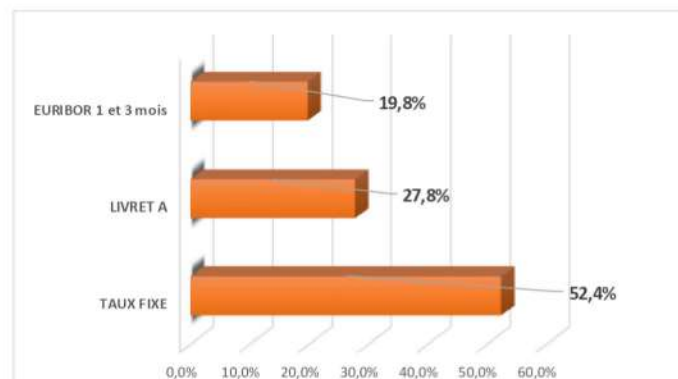


Tableau d'extinction Prévisionnel de la dette au 01/01/2024

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2018	187 769 643,59	16 988 403,36	1 855 997,78	18 844 401,14	192 781 240,23
2019	192 781 240,23	17 859 284,10	2 101 472,75	19 960 756,85	190 721 956,13
2020	190 721 956,13	18 736 945,91	1 894 730,45	20 631 676,36	187 985 010,22
2021	187 985 010,22	19 867 244,07	1 671 696,38	21 538 940,45	168 117 766,15
2022	168 117 766,15	19 965 980,47	1 789 890,96	21 755 871,43	148 151 785,68
2023	148 151 785,68	20 001 218,49	3 080 486,83	23 081 705,32	128 150 567,19
2024	128 150 567,19	19 539 749,97	2 925 539,60	22 465 289,57	108 610 817,22
2025	108 610 817,22	13 841 419,63	2 293 528,40	16 134 948,03	94 769 397,59
2026	94 769 397,59	12 856 945,48	1 837 524,96	14 694 470,44	81 912 452,11
2027	81 912 452,11	11 406 016,76	1 692 171,06	13 098 187,82	70 506 435,35
2028	70 506 435,35	9 945 814,84	1 552 224,95	11 498 039,79	60 560 620,51
2029	60 560 620,51	9 461 974,97	1 425 695,29	10 887 670,26	51 098 645,54
2030	51 098 645,54	8 824 976,49	1 297 952,47	10 122 928,96	42 273 669,05
2031	42 273 669,05	8 777 773,55	1 167 967,22	7 945 740,77	35 495 895,50
2032	35 495 895,50	5 536 421,27	1 076 019,30	6 612 440,57	29 959 474,23
2033	29 959 474,23	4 389 294,40	996 795,97	5 386 090,37	25 570 179,83
2034	25 570 179,83	3 282 148,24	939 053,12	4 221 201,36	22 288 031,59
2035	22 288 031,59	2 559 752,40	873 801,67	3 433 554,07	19 728 279,19
2036	19 728 279,19	1 665 800,51	804 194,81	2 469 995,32	18 062 478,68
2037	18 062 478,68	1 261 795,65	750 033,84	2 011 829,49	16 800 683,03
2038	16 800 683,03	1 268 072,67	696 964,79	1 965 037,46	15 532 610,36
2039	15 532 610,36	1 274 467,24	643 619,56	1 918 086,80	14 258 143,12
2040	14 258 143,12	1 280 981,59	587 695,16	1 868 676,75	12 977 161,53
2041	12 977 161,53	1 287 617,97	520 577,57	1 808 195,54	11 689 543,56
2042	11 689 543,56	1 294 378,62	459 442,12	1 753 820,74	10 395 164,94
2043	10 395 164,94	1 301 265,93	405 106,91	1 706 372,84	9 093 899,01
2044	9 093 899,01	1 308 282,23	347 386,86	1 655 669,09	7 785 616,78
2045	7 785 616,78	897 096,19	297 490,64	1 194 586,83	6 888 520,59
2046	6 888 520,59	756 044,84	261 360,24	1 017 405,08	6 132 475,75
2047	6 132 475,75	403 462,81	237 118,86	640 581,67	5 729 012,94
2048	5 729 012,94	411 019,74	221 623,30	632 643,04	5 317 993,20
2049	5 317 993,20	418 718,19	204 603,75	623 321,94	4 899 275,01
2050	4 899 275,01	426 560,83	187 888,01	614 448,84	4 472 714,18
2051	4 472 714,18	434 550,38	170 859,20	605 409,58	4 038 163,80
2052	4 038 163,80	442 689,57	153 938,09	596 627,66	3 595 474,23
2053	3 595 474,23	450 981,20	133 283,44	584 264,64	3 144 493,03
2054	3 144 493,03	459 428,14	114 105,61	573 533,75	2 685 064,89
2055	2 685 064,89	468 033,29	93 808,22	561 841,51	2 217 031,60
2056	2 217 031,60	476 799,63	74 344,50	551 144,13	1 740 231,97
2057	1 740 231,97	485 730,15	55 103,70	540 833,85	1 254 501,82
2058	1 254 501,82	494 827,93	36 964,35	531 792,28	759 673,89
2059	759 673,89	504 096,13	19 736,34	523 832,47	255 577,76
2060	255 577,76	255 577,76	3 319,15	258 896,91	0,00

extinctions des emprunts

CDC 19,5 M€ dernière échéance 01/01/2024 (amort 1,7M€)

SG 33 M€ dernière échéance 09/09/2024 (amort 1,7M€)

Crédit Foncier 20 M€ dernière échéance 15/12/2024 (amort 1,3M€)

EVOLUTION DE LA DETTE POUR EMPRUNT

Comparaisons nationales

DETTE POUR EMPRUNT	CA 2019	Evol 2018/2019	CA 2020	Evol 2019/2020	CA 2021	Evol 2020/2021	CA 2022*	Evol 2021/2022	CA 2023*	Evol 2022/2023
ENCOURS en €	190 721 956	-1,07%	187 985 010	-1,44%	168 117 766	-10,57%	148 151 786	-11,88%	128 150 567	-13,50%
ANNUITE en € hors gestion active de la dette et hors ICNE	19 960 358	5,92%	20 631 676	3,36%	21 538 940	4,40%	21 755 871	1,01%	23 081 705	6,09%
ANNUITE en € hors gestion active de la dette et y compris ICNE à/c de 2016 (base critères DGCL) <i>(Pour mémoire : refinancement/renégociation)</i>	19 886 372	5,69%	20 546 284	3,32%	21 443 857	4,37%	21 789 708	1,61%	23 084 157	5,94%
Nombre d'habitants INSEE-DGCL	418 200		419 709		422 602		425 968		430 346	**
Encours en €/hab dans les Landes	456	-1,44%	448	-1,79%	398	-11,18%	348	-12,57%	298	-14,38%
Encours en €/hab moy Nat *	499		515		504		484		NC	
Annuité en €/hab dans les Landes	48	5,69%	49	2,56%	51	3,65%	51	0,81%	54	4,86%
Annuité en €/hab moy Nat *	64		61		64		61		NC	
Capacité de désendettement <i>(encours/epargne brute)</i>	2,5	-34,21%	3,0	20,00%	1,7	-43,33%	1,6	-5,88%	2,3	43,75%
Moyenne Nationale*	3,5		4,2		2,8		2,6		NC	

* Base CA 2023 provisoire

** Source : INSEE Population au 01/01/2023

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-240216H3077H1-DE





LES ELEMENTS COMPARATIFS

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

STRATE

METROPOLE (hors Paris)

Sources : Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locales OFGL
INSEE (population totale en 2022 - année de référence 2019).

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-240216H3077H1-DE





Les comptes administratifs des départements 2022

L'endettement (*hors gestion active de la dette*)

DEPARTEMENTS	Remboursements d'emprunts hors GAD			Produits des emprunts			Dettes au 31/12/2022			Annuité de la dette		
	2022 M€	2022 €/hab	Evolution / 2021	2022 M€	2022 €/hab	Evolution / 2021	2022 M€	2022 €/hab	Evolution / 2021	2022 M€	2022 €/hab	Evolution / 2021
Charente	19,1	53	-0,4%	10,0	28	-50,0%	177,3	491	-4,9%	20,8	58	+0,2%
Charente-Maritime	37,2	56	-18,5%	37,0	55	+5,7%	385,3	577	-0,1%	42,5	64	-16,5%
Corrèze	30,0	121	-6,6%	15,0	61	+328,6%	270,9	1 093	-5,2%	35,8	144	-7,0%
Creuse	11,7	97	-1,2%	9,0	75	-10,0%	96,3	801	-2,7%	13,1	109	-1,1%
Deux-Sèvres	22,1	57	-5,7%	7,0	18	+40,0%	173,0	449	-8,0%	26,1	68	-4,9%
Dordogne	35,4	84	-1,5%	34,0	80	-8,1%	451,8	1 066	-0,3%	42,8	101	-0,7%
Gironde	63,5	38	-21,7%	90,0	55	-25,0%	813,6	494	+3,4%	77,7	47	-17,6%
Haute-Vienne	5,0	13	-8,8%	0,8	2	-6,1%	32,3	85	-13,4%	5,3	14	-9,0%
Landes	20,0	47	+0,5%	0,0	0		148,2	348	-11,9%	21,8	51	+0,5%
Lot-et-Garonne	26,3	77	-4,1%	12,0	35	-17,2%	219,9	647	-6,1%	30,6	90	-4,6%
Pyrénées-Atlantiques	34,2	49	-1,4%	27,0	38		320,4	457	-2,2%	38,9	55	-0,7%
Vienne	21,8	49	-0,7%	20,0	45	-20,0%	185,4	413	-1,0%	24,1	54	+0,1%
Métropole hors Paris, Corse, 69M	3 265,4	52	-5,6%	2 339,0	38	-17,6%	30 196,7	484	-2,9%	3 830,0	61	-4,9%
Strate (250 à 500 000 hab) yc 69D hors Corse	603,7	64	+3,6%	414,5	44	-0,9%	4 892,5	516	-3,9%	701,0	74	+3,7%
NOUVELLE AQUITAINE	326,3	53	-9,0%	261,8	43	-3,3%	3 274,3	533	-2,0%	379,6	62	-7,7%

Hors refinancement de dette

Sources : Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locales OFGL
INSEE (population totale en 2022 - année de référence 2019).



Les comptes administratifs des départements 2022

L'endettement (hors gestion active de la dette)

DEPARTEMENTS	Remboursements d'emprunts hors GAD			Produits des emprunts			Dettes au 31/12/2022			Annuité de la dette		
	2022 M€	2022 €/hab	Evolution / 2021	2022 M€	2022 €/hab	Evolution / 2021	2022 M€	2022 €/hab	Evolution / 2021	2022 M€	2022 €/hab	Evolution / 2021
Ain	38,2	57	+3,8%	17,0	25	-32,0%	392,5	587	-5,1%	49,1	73	+1,5%
Aisne	30,3	56	+1,3%	26,0	48	-33,4%	515,9	949	-0,8%	48,0	88	-0,5%
Allier	28,2	82	-3,4%	30,0	87	+47,0%	271,1	786	+0,7%	32,0	93	-4,5%
Alpes-de-Haute-Provence	14,2	84	+2,9%	4,0	24	-20,0%	98,2	581	-9,4%	15,9	94	+1,9%
Alpes-Maritimes	86,1	78	+21,4%	71,0	64	-38,3%	857,7	774	-1,7%	107,1	97	+17,0%
Alsace	116,8	60	+19,7%	0,0	0	-100,0%	601,3	310	-12,9%	127,4	66	+16,9%
Ardèche	21,8	65	+8,8%	21,0	62	+0,0%	294,5	873	-0,3%	26,0	77	+8,3%
Ardennes	21,7	78	-14,8%	18,0	65	+20,0%	164,6	594	-2,2%	24,7	89	-13,9%
Ariège	1,6	10	-28,4%	0,0	0		9,5	60	-14,1%	1,6	10	-27,6%
Aube	2,4	8	-75,5%	0,0	0	-99,3%	17,9	56	-11,8%	2,9	9	-72,4%
Aude	22,6	59	-1,2%	30,9	81	+2,5%	236,0	616	+3,7%	25,0	65	-0,3%
Aveyron	23,3	80	+7,8%	15,0	52	-38,8%	176,9	610	-4,5%	25,8	89	+6,2%
Bouches-du-Rhône	95,0	46	-10,5%	218,2	106	-38,9%	1 783,7	863	+7,4%	113,1	55	-6,8%
Calvados	20,1	28	-42,2%	0,0	0	-100,0%	134,5	190	-13,0%	22,3	32	-40,0%
Cantal	15,8	106	-6,8%	14,5	97	+141,6%	179,7	1 201	-0,7%	19,2	128	-6,6%
Charente	19,1	53	-0,4%	10,0	28	-50,0%	177,3	491	-4,9%	20,8	58	+0,2%
Charente-Maritime	37,2	56	-18,5%	37,0	55	+5,7%	385,3	577	-0,1%	42,5	64	-16,5%
Cher	26,3	85	+4,3%	18,6	60	-2,0%	242,7	784	-3,1%	30,7	99	+3,1%
Corrèze	30,0	121	-6,6%	15,0	61	+328,6%	270,9	1 093	-5,2%	35,8	144	-7,0%
Côte-d'Or	24,1	44	-6,4%	24,0	44	+60,0%	229,2	420	+0,2%	28,5	52	-6,0%
Côtes-d'Armor	36,6	59	+14,7%	0,0	0	-100,0%	228,4	369	-13,8%	40,9	66	+12,4%
Creuse	11,7	97	-1,2%	9,0	75	-10,0%	96,3	801	-2,7%	13,1	109	-1,1%
Deux-Sèvres	22,1	57	-5,7%	7,0	18	+40,0%	173,0	449	-8,0%	26,1	68	-4,9%
Dordogne	35,4	84	-1,5%	34,0	80	-8,1%	451,8	1 066	-0,3%	42,8	101	-0,7%
Doubs	21,3	38	+6,6%	13,0	23	-21,7%	230,9	414	-3,5%	27,5	49	+6,3%
Drôme	13,9	26	-10,3%	15,0	28	+50,0%	71,4	135	+1,5%	14,6	28	-10,6%
Essonne	82,2	62	+2,4%	84,0	64	+21,7%	944,6	718	+0,3%	94,4	72	+0,7%
Eure	20,8	34	-3,7%	25,0	41	-28,6%	322,6	526	+1,3%	24,6	40	-2,7%
Eure-et-Loir	25,9	58	+9,7%	44,2	100	+30,3%	260,5	589	+5,7%	28,4	64	+8,5%
Finistère	35,3	37	-4,3%	0,5	1	-96,7%	241,5	257	-12,6%	39,0	41	-4,4%
Gard	42,3	55	-17,0%	30,0	39	-14,3%	484,2	635	-2,5%	52,2	69	-15,2%
Gers	15,2	77	+2,7%	15,0	76	+7,1%	122,0	616	-0,1%	16,6	84	+1,6%
Gironde	63,5	38	-21,7%	90,0	55	-25,0%	813,6	494	+3,4%	77,7	47	-17,6%
Haute-Garonne	53,8	38	+7,0%	74,0	52	+89,7%	382,4	269	+5,6%	60,0	42	+6,3%
Haute-Loire	11,7	50	-14,8%	10,0	43	+0,0%	86,7	370	-1,9%	13,1	56	-14,2%
Haute-Marne	5,6	32	+11,6%	1,0	6	-96,0%	27,6	155	-14,4%	5,9	33	+10,8%
Hauts-Alpes	18,9	130	+5,4%	11,0	75	-26,6%	166,3	1 141	-4,5%	23,1	158	+2,1%
Haute-Saône	17,6	73	-12,4%	15,0	62	-16,7%	122,6	508	-4,0%	19,1	79	-12,0%
Haute-Savoie	20,8	25	-6,0%	50,0	59		106,1	125	+37,9%	23,5	28	-6,8%
Hauts-Pyrénées	17,4	74	-16,4%	18,0	76	+12,5%	153,9	653	+0,4%	20,1	85	-16,3%
Haute-Vienne	5,0	13	-8,8%	0,8	2	-6,1%	32,3	85	-13,4%	5,3	14	-9,0%
Hauts-de-Seine	24,9	15	+21,0%	0,8	0		156,2	95	-13,4%	34,5	21	+18,0%
Hérault	88,4	74	+52,4%	50,0	42	-37,5%	567,5	475	-6,3%	98,5	83	+45,4%
Ille-et-Vilaine	61,3	55	+2,5%	10,0	9	-75,5%	410,6	372	-10,8%	68,2	62	+1,5%
Indre	0,7	3	+3,8%	0,0	0		0,0	0		1,1	5	-0,1%
Indre-et-Loire	29,3	47	+3,6%	5,0	8	-75,0%	215,5	346	-10,1%	31,2	50	+3,3%
Isère	49,6	38	-30,2%	50,0	39	-47,4%	448,2	346	+3,7%	53,5	41	-28,4%
Jura	15,5	58	-40,9%	0,0	0		78,8	294	-16,5%	17,0	63	-39,5%
Landes	20,0	47	+0,5%	0,0	0		148,2	348	-11,9%	21,8	51	+0,5%
Loire	33,4	43	+14,2%	0,0	0	-100,0%	288,9	370	-10,4%	40,2	52	+10,4%
Loire-Atlantique	56,1	38	-5,3%	0,1	0	-99,8%	539,7	370	-9,4%	66,5	46	-5,4%
Loiret	33,2	48	-35,7%	0,0	0	-100,0%	446,4	642	-6,9%	43,8	63	-29,9%



Les comptes administratifs des départements 2022

L'endettement (hors gestion active de la dette)

DEPARTEMENTS	Remboursements d'emprunts hors GAD			Produits des emprunts			Dettes au 31/12/2022			Annuité de la dette		
	2022 M€	2022 €/hab	Evolution / 2021	2022 M€	2022 €/hab	Evolution / 2021	2022 M€	2022 €/hab	Evolution / 2021	2022 M€	2022 €/hab	Evolution / 2021
Loir-et-Cher	24,2	72	+17,5%	10,0	30	-66,6%	98,2	291	-12,6%	25,4	75	+11,2%
Lot	9,2	51	-4,7%	5,0	28	+0,0%	71,5	398	-5,5%	10,2	57	-3,9%
Lot-et-Garonne	26,3	77	-4,1%	12,0	35	-17,2%	219,9	647	-6,1%	30,6	90	-4,6%
Lozère	5,1	63	-7,2%	15,0	187	+400,0%	44,5	554	+28,7%	5,6	70	-5,5%
Maine-et-Loire	39,5	47	+19,4%	0,0	0		298,0	355	-11,7%	48,0	57	+16,2%
Manche	32,3	63	+5,7%	30,0	59	+0,0%	256,3	502	-7,3%	38,3	75	+2,7%
Marne	18,0	31	-30,5%	15,0	26	-0,0%	155,9	270	-1,9%	20,7	36	-28,4%
Mayenne	10,1	32	-27,8%	25,0	79	+5,2%	105,9	334	+16,4%	11,2	35	-24,8%
Meurthe-et-Moselle	22,1	30	-18,4%	15,0	20		166,5	223	-4,1%	24,9	33	-17,4%
Meuse	11,6	61	-7,6%	6,0	32	+20,0%	132,7	700	-4,0%	14,7	78	-4,2%
Morbihan	22,4	29	+2,5%	0,0	0		118,7	152	-15,9%	25,1	32	-7,3%
Moselle	47,5	45	-28,4%	30,4	29	-24,8%	563,5	529	-2,9%	56,6	53	-25,0%
Nièvre	16,8	80	-1,9%	16,3	78	+45,7%	201,2	959	-0,3%	20,7	98	-2,2%
Nord	122,9	47	-14,7%	123,0	47	-14,6%	1 175,6	446	+0,0%	141,6	54	-12,4%
Oise	71,7	85	-2,3%	66,0	78	-17,5%	627,9	741	-0,9%	79,3	94	-1,6%
Orne	17,1	59	+4,6%	17,0	59	+6,2%	129,0	448	-0,1%	19,5	68	-1,2%
Pas-de-Calais	82,4	55	-15,3%	80,0	54	+60,0%	713,8	480	-0,3%	90,7	61	-14,3%
Puy-de-Dôme	31,1	46	-13,7%	25,0	37	+4,2%	268,0	396	-2,2%	35,0	52	-11,8%
Pyrénées-Atlantiques	34,2	49	-1,4%	27,0	38		320,4	457	-2,2%	38,9	55	-0,7%
Pyrénées-Orientales	69,9	143	+251,7%	34,0	70	+19,6%	143,7	295	-21,9%	78,0	160	+237,3%
Rhône	26,1	55	-17,9%	0,0	0		320,9	677	-7,5%	44,8	94	-3,9%
Saône-et-Loire	38,2	67	-6,1%	10,0	18	-66,7%	282,7	498	-9,1%	41,5	73	-6,6%
Sarthe	20,6	35	-34,5%	0,0	0	-100,0%	167,1	288	-11,0%	24,6	42	-31,6%
Savoie	23,2	52	+107,1%	8,0	18	+60,0%	137,2	306	-10,0%	27,0	60	+78,3%
Seine-et-Marne	97,9	68	-5,8%	63,2	44	-10,7%	561,9	391	-5,8%	109,2	76	-5,1%
Seine-Maritime	100,5	79	-3,2%	30,0	24	+0,0%	793,2	621	-8,2%	117,1	92	-3,2%
Seine-Saint-Denis	101,5	61	+6,9%	100,1	61	+14,8%	1 619,3	980	+1,0%	143,2	87	+2,5%
Somme	22,0	38	-0,8%	0,0	0	-100,0%	238,7	411	-11,4%	26,8	46	-0,4%
Tarn	25,2	63	-0,4%	11,0	27	-41,5%	238,0	594	-5,6%	29,8	74	-2,0%
Tarn-et-Garonne	17,4	65	+2,0%	13,0	49		180,8	678	-2,4%	22,4	84	-0,6%
Territoire de Belfort	7,5	52	-37,3%	14,0	97	+40,1%	88,1	610	+7,9%	9,1	63	-33,1%
Val-de-Marne	78,9	56	-36,7%	125,3	89	+39,3%	1 097,0	775	+4,6%	93,2	66	-32,6%
Val-d'Oise	84,5	67	-0,5%	0,0	0	-100,0%	784,0	622	-9,7%	99,9	79	-0,9%
Var	55,2	50	-8,0%	0,0	0		449,5	411	-10,9%	71,4	65	-4,0%
Vaucluse	25,2	44	-12,5%	10,0	17		163,4	285	-12,8%	27,7	48	-12,5%
Vendée	49,7	71	+6,8%	0,1	0	-99,6%	232,0	329	-17,6%	56,9	81	+5,2%
Vienne	21,8	49	-0,7%	20,0	45	-20,0%	185,4	413	-1,0%	24,1	54	+0,1%
Vosges	35,0	93	-8,7%	35,0	93	+16,7%	262,3	698	-0,0%	38,4	102	-8,9%
Yonne	18,0	52	-41,1%	0,0	0		145,6	423	-11,0%	20,4	59	-39,2%
Yvelines	38,2	26	-53,3%	115,1	78	-17,8%	580,3	394	+15,3%	44,6	30	-49,1%
Métropole hors Paris, Corse, 69M	3 265,4	52	-5,6%	2 339,0	38	-17,6%	30 196,7	484	-2,9%	3 830,0	61	-4,9%
Strate (250 à 500 000 hab) y compris 69D hors Corse	603,7	64	+3,6%	414,5	44	-0,9%	4 892,5	516	-3,9%	701,0	74	+3,7%
NOUVELLE AQUITAINE	326,3	53	-9,0%	261,8	43	-3,3%	3 274,3	533	-2,0%	379,6	62	-7,7%

Hors refinancement de dette

Sources : Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locales OFGL
INSEE (population totale en 2022 - année de référence 2019).



Les comptes administratifs des départements 2022

Soldes de gestion et indicateurs

DEPARTEMENTS	Epargne de gestion		Epargne brute		Epargne nette		Taux endettement Encours/RRF	Délai désendette ment Encours/ épargne brute	Annuité/ RRF	Annuité/ épargne de gestion
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	%	années	%	%
Charente	86,2	239	84,2	233	65,1	180	38,3%	2,1	4,5%	24,2%
Charente-Maritime	163,4	245	161,7	242	124,5	187	47,2%	2,4	5,2%	26,0%
Corrèze	90,0	363	92,9	375	62,9	254	81,4%	2,9	10,8%	39,8%
Creuse	22,3	185	22,0	183	10,3	86	50,5%	4,4	6,9%	58,8%
Deux-Sèvres	80,7	209	76,2	198	54,2	141	43,5%	2,3	6,5%	32,3%
Dordogne	87,4	206	80,0	189	44,6	105	83,8%	5,6	7,9%	49,0%
Gironde	186,6	113	176,7	107	113,2	69	45,8%	4,6	4,4%	41,7%
Haute-Vienne	69,5	183	68,7	181	63,7	168	7,5%	0,5	1,2%	7,7%
Landes	94,9	223	94,7	222	74,7	175	29,0%	1,6	4,3%	23,0%
Lot-et-Garonne	92,8	273	88,4	260	62,1	183	50,7%	2,5	7,1%	33,0%
Pyrénées-Atlantiques	126,1	180	123,6	176	89,4	128	42,1%	2,6	5,1%	30,8%
Vienne	57,6	128	55,7	124	33,9	75	41,6%	3,3	5,4%	41,9%
Métropole hors Paris, Corse, 69M	11 670,1	187	11 647,0	187	8 381,6	134	43,6%	2,6	5,5%	32,8%
Strate (250 à 500 000 hab) yc 69D hors Corse	1 859,4	196	1 939,9	205	1 336,2	141	43,2%	2,5	6,2%	37,7%
NOUVELLE AQUITAINE	1 157,3	188	1 125,0	183	798,7	130	46,1%	2,9	5,3%	32,8%

Hors refinancement de dette

Sources : Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locales OFGL
INSEE (population totale en 2022 - année de référence 2019).



Les comptes administratifs des départements 2022

Soldes de gestion et indicateurs

DEPARTEMENTS	Epargne de gestion		Epargne brute		Epargne nette		Taux endettement Encours/RRF	Délai désendette ment Encours/ épargne brute	Annuité/ RRF	Annuité/ épargne de gestion
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	%	années	%	%
Ain	162,2	243	155,0	232	116,9	175	62,4%	2,5	7,8%	30,3%
Aisne	73,9	136	58,0	107	27,6	51	84,3%	8,9	7,8%	65,0%
Allier	72,4	210	69,7	202	41,6	121	61,9%	3,9	7,3%	44,2%
Alpes-de-Haute-Provence	55,9	331	53,8	319	39,6	234	39,7%	1,8	6,4%	28,5%
Alpes-Maritimes	325,2	293	304,2	274	218,1	197	61,6%	2,8	7,7%	32,9%
Alsace	339,7	175	328,6	170	211,8	109	32,5%	1,8	6,9%	37,5%
Ardèche	83,9	249	80,4	238	58,6	174	73,1%	3,7	6,5%	31,0%
Ardennes	32,8	118	29,4	106	7,7	28	45,9%	5,6	6,9%	75,2%
Ariège	52,8	335	52,7	335	51,1	325	4,1%	0,2	0,7%	3,1%
Aube	62,4	197	66,9	211	64,5	203	4,8%	0,3	0,8%	4,6%
Aude	75,3	197	74,8	195	52,3	137	42,1%	3,2	4,5%	33,2%
Aveyron	71,1	245	68,7	237	45,4	156	45,9%	2,6	6,7%	36,3%
Bouches-du-Rhône	378,6	183	388,1	188	293,1	142	67,7%	4,6	4,3%	29,9%
Calvados	112,0	158	154,8	218	134,7	190	17,5%	0,9	2,9%	20,0%
Cantal	44,9	300	42,0	280	26,1	175	78,5%	4,3	8,4%	42,6%
Charente	86,2	239	84,2	233	65,1	180	38,3%	2,1	4,5%	24,2%
Charente-Maritime	163,4	245	161,7	242	124,5	187	47,2%	2,4	5,2%	26,0%
Cher	55,1	178	50,7	164	24,4	79	63,4%	4,8	8,0%	55,8%
Corrèze	90,0	363	92,9	375	62,9	254	81,4%	2,9	10,8%	39,8%
Côte-d'Or	90,4	165	86,3	158	62,2	114	39,2%	2,7	4,9%	31,6%
Côtes-d'Armor	97,9	158	104,1	168	67,4	109	34,3%	2,2	6,1%	41,7%
Creuse	22,3	185	22,0	183	10,3	86	50,5%	4,4	6,9%	58,8%
Deux-Sèvres	80,7	209	76,2	198	54,2	141	43,5%	2,3	6,5%	32,3%
Dordogne	87,4	206	80,0	189	44,6	105	83,8%	5,6	7,9%	49,0%
Doubs	83,3	149	77,2	139	55,9	100	40,6%	3,0	4,8%	33,0%
Drôme	127,5	241	128,4	242	114,5	216	11,0%	0,6	2,2%	11,5%
Essonne	236,0	179	231,7	176	149,5	114	67,2%	4,1	6,7%	40,0%
Eure	96,5	157	92,9	152	72,1	118	57,6%	3,5	4,4%	25,5%
Eure-et-Loir	87,0	197	83,7	189	57,8	131	57,2%	3,1	6,2%	32,7%
Finistère	147,1	156	145,9	155	110,6	118	25,4%	1,7	4,1%	26,5%
Gard	161,5	212	152,2	200	110,0	144	51,5%	3,2	5,6%	32,3%
Gers	28,9	146	27,6	139	12,4	63	45,4%	4,4	6,2%	57,5%
Gironde	186,6	113	176,7	107	113,2	69	45,8%	4,6	4,4%	41,7%
Haute-Garonne	205,7	145	249,3	175	195,5	137	22,9%	1,5	3,6%	29,2%
Haute-Loire	48,1	205	46,6	199	34,9	149	31,9%	1,9	4,8%	27,1%
Haute-Marne	38,3	216	37,9	214	32,3	182	12,4%	0,7	2,7%	15,3%
Hautes-Alpes	72,4	497	69,8	479	50,9	349	73,3%	2,4	10,2%	31,9%
Haute-Saône	53,9	223	52,7	218	35,1	145	46,9%	2,3	7,3%	35,5%
Haute-Savoie	268,7	317	267,1	315	246,2	291	11,2%	0,4	2,5%	8,7%
Hautes-Pyrénées	64,3	273	62,3	264	44,9	191	44,6%	2,5	5,8%	31,2%
Haute-Vienne	69,5	183	68,7	181	63,7	168	7,5%	0,5	1,2%	7,7%
Hauts-de-Seine	413,2	252	408,8	249	383,9	234	8,4%	0,4	1,9%	8,4%
Hérault	238,5	200	233,7	196	145,3	122	37,9%	2,4	6,6%	41,3%
Ille-et-Vilaine	171,0	155	166,6	151	105,3	95	37,6%	2,5	6,2%	39,9%
Indre	50,2	223	49,3	219	48,6	216	0,0%	0,0	0,4%	2,1%
Indre-et-Loire	79,9	128	79,5	128	50,2	81	35,7%	2,7	5,2%	39,1%
Isère	279,2	215	273,5	211	223,8	173	32,3%	1,6	3,9%	19,1%
Jura	77,8	290	83,0	309	67,5	251	24,5%	0,9	5,3%	21,9%
Landes	94,9	223	94,7	222	74,7	175	29,0%	1,6	4,3%	23,0%
Loire	90,2	116	98,8	127	65,4	84	36,0%	2,9	5,0%	44,6%
Loire-Atlantique	235,5	162	226,4	155	170,3	117	39,3%	2,4	4,8%	28,2%
Loiret	130,2	187	140,8	203	107,5	155	65,8%	3,2	6,5%	33,6%



Les comptes administratifs des départements 2022

Soldes de gestion et indicateurs

DEPARTEMENTS	Epargne de gestion		Epargne brute		Epargne nette		Taux d'endettement Encours/RRF	Délai de désendettement Encours/épargne brute	Annuité/RRF	Annuité/épargne de gestion
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	%	années	%	%
Loir-et-Cher	57,1	169	55,9	165	31,6	94	25,8%	1,8	6,7%	44,5%
Lot	45,5	253	44,8	249	35,6	198	28,2%	1,6	4,0%	22,4%
Lot-et-Garonne	92,8	273	88,4	260	62,1	183	50,7%	2,5	7,1%	33,0%
Lozère	29,0	362	28,3	352	23,2	289	31,8%	1,6	4,0%	19,2%
Maine-et-Loire	121,4	145	114,4	137	75,0	89	38,8%	2,6	6,2%	39,5%
Manche	99,8	195	93,4	183	61,1	120	46,1%	2,7	6,9%	38,4%
Marne	60,9	105	55,4	96	37,3	65	30,2%	2,8	4,0%	33,9%
Mayenne	38,1	120	50,8	160	40,7	128	31,9%	2,1	3,4%	29,4%
Meurthe-et-Moselle	108,6	146	107,5	144	85,4	115	20,9%	1,5	3,1%	22,9%
Meuse	27,8	147	26,2	138	14,6	77	55,2%	5,1	6,1%	52,8%
Morbihan	177,1	227	174,4	223	152,0	195	15,7%	0,7	3,3%	14,2%
Moselle	166,5	156	157,9	148	110,4	104	60,9%	3,6	6,1%	34,0%
Nièvre	33,4	159	30,0	143	13,2	63	64,9%	6,7	6,7%	61,9%
Nord	359,6	136	346,6	131	223,7	85	38,2%	3,4	4,6%	39,4%
Oise	154,8	183	149,4	176	77,7	92	75,8%	4,2	9,6%	51,3%
Orne	61,6	214	59,5	207	42,4	147	36,9%	2,2	5,6%	31,6%
Pas-de-Calais	219,7	148	212,0	143	129,5	87	40,6%	3,4	5,2%	41,3%
Puy-de-Dôme	113,2	167	119,1	176	88,0	130	37,6%	2,3	4,9%	30,9%
Pyrénées-Atlantiques	126,1	180	123,6	176	89,4	128	42,1%	2,6	5,1%	30,8%
Pyrénées-Orientales	19,4	40	100,0	205	30,1	62	23,5%	1,4	12,8%	401,1%
Rhône	63,7	134	72,8	154	46,7	99	67,8%	4,4	9,5%	70,3%
Saône-et-Loire	98,0	173	96,1	169	57,9	102	47,7%	2,9	7,0%	42,3%
Sarthe	101,3	175	96,4	166	75,9	131	27,7%	1,7	4,1%	24,3%
Savoie	137,4	306	164,2	366	140,9	314	23,3%	0,8	4,6%	19,6%
Seine-et-Marne	303,0	211	295,8	206	197,9	138	39,4%	1,9	7,7%	36,1%
Seine-Maritime	294,3	231	277,4	217	176,9	139	50,6%	2,9	7,5%	39,8%
Seine-Saint-Denis	199,3	121	206,9	125	105,4	64	95,5%	7,8	8,4%	71,9%
Somme	103,7	179	99,1	171	77,1	133	34,9%	2,4	3,9%	25,8%
Tarn	84,1	210	81,4	203	56,2	140	48,1%	2,9	6,0%	35,4%
Tarn-et-Garonne	59,5	223	53,7	201	36,3	136	52,4%	3,4	6,5%	37,7%
Territoire de Belfort	19,6	136	19,7	137	12,2	84	54,3%	4,5	5,6%	46,6%
Val-de-Marne	161,4	114	159,6	113	80,7	57	70,3%	6,9	6,0%	57,7%
Val-d'Oise	224,6	178	198,8	158	114,3	91	62,2%	3,9	7,9%	44,5%
Var	360,2	329	373,9	342	318,7	291	32,0%	1,2	5,1%	19,8%
Vaucluse	124,7	218	152,1	266	127,0	222	23,5%	1,1	4,0%	22,2%
Vendée	184,9	262	173,5	246	123,8	176	32,0%	1,3	7,8%	30,8%
Vienne	57,6	128	55,7	124	33,9	75	41,6%	3,3	5,4%	41,9%
Vosges	87,4	233	83,9	223	48,8	130	58,8%	3,1	8,6%	44,0%
Yonne	64,2	187	62,5	182	44,4	129	35,2%	2,3	4,9%	31,7%
Yvelines	276,5	188	274,6	186	236,5	161	43,1%	2,1	3,3%	16,1%
Métropole hors Paris, Corse, 69M	11 670,1	187	11 647,0	187	8 381,6	134	43,6%	2,6	5,5%	32,8%
Strate (250 à 500 000 hab) yc 69D hors Corse	1 859,4	196	1 939,9	205	1 336,2	141	43,2%	2,5	6,2%	37,7%
NOUVELLE AQUITAINE	1 157,3	188	1 125,0	183	798,7	130	46,1%	2,9	5,3%	32,8%

Hors refinancement de dette

Sources : Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locales OFGCL
INSEE (population totale en 2022 - année de référence 2019).



Les comptes administratifs des départements 2022

Les dépenses de fonctionnement

DEPARTEMENTS	Dépenses de fonctionnement		Achats et charges externes		Dépenses d'intervention		Frais de personnel		Charges financières		Autres dépenses de fonctionnement	
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab
Charente	378,5	1 048	25,7	71	251,5	696	93,0	257	1,7	5	6,7	18
Charente-Maritime	654,9	981	55,1	83	443,6	665	142,5	214	5,3	8	8,6	13
Corrèze	239,9	968	18,5	75	147,7	596	65,7	265	5,8	24	2,2	9
Creuse	168,5	1 402	14,7	123	101,2	843	47,2	392	1,4	12	4,0	33
Deux-Sèvres	321,9	836	17,1	44	216,4	562	80,0	208	4,0	10	4,4	11
Dordogne	459,3	1 084	28,4	67	309,2	730	109,7	259	7,4	17	4,7	11
Gironde	1 599,1	970	65,8	40	1 176,4	714	290,6	176	14,3	9	52,1	32
Haute-Vienne	362,2	955	15,0	40	262,4	692	79,4	209	0,3	1	5,1	14
Landes	416,7	978	24,7	58	296,4	696	91,1	214	1,8	4	2,7	6
Lot-et-Garonne	345,4	1 017	13,7	40	256,9	757	67,5	199	4,3	13	3,0	9
Pyrénées-Atlantiques	637,7	909	30,5	44	473,9	676	123,6	176	4,7	7	4,9	7
Vienne	389,9	869	23,5	52	286,2	638	75,0	167	2,3	5	3,0	7
Métropole hors Paris, Corse, 69M	57 598,7	924	3 881,4	62	39 946,8	641	12 399,6	199	564,6	9	806,2	13
Strate (250 à 500 000 hab) yc 69D hors Corse	9 391,4	991	618,1	65	6 350,2	670	2 183,7	231	97,4	10	142,1	15
NOUVELLE AQUITAINE	5 974,1	972	332,7	54	4 221,8	687	1 265,1	206	53,3	9	101,2	16



Les comptes administratifs des départements 2022

Les dépenses de fonctionnement

DEPARTEMENTS	Dépenses de fonctionnement		Achats et charges externes		Dépenses d'intervention		Frais de personnel		Charges financières		Autres dépenses de fonctionnement	
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab
Ain	473,7	708	32,0	48	322,8	483	100,3	150	10,9	16	7,6	11
Aisne	554,2	1020	33,7	62	380,2	700	118,8	219	17,7	33	3,9	7
Allier	368,5	1068	19,8	58	255,8	742	85,9	249	3,8	11	3,2	9
Alpes-de-Haute-Provence	193,7	1147	23,1	137	109,4	648	55,5	329	1,7	10	4,1	24
Alpes-Maritimes	1 087,7	981	78,6	71	765,0	690	216,2	195	21,0	19	7,0	6
Alsace	1 522,6	786	107,2	55	1 110,2	573	278,3	144	10,5	5	16,4	8
Ardèche	322,2	956	19,9	59	213,1	632	82,9	246	4,2	12	2,2	6
Ardennes	329,0	1 188	24,9	90	210,6	761	73,5	266	3,0	11	17,0	61
Ariège	179,3	1 140	12,4	79	117,0	744	48,6	309	0,1	0	1,2	8
Aube	303,1	955	21,5	68	213,0	671	65,1	205	0,5	2	3,0	9
Aude	485,5	1 268	28,6	75	335,8	877	112,9	295	2,5	6	5,6	15
Aveyron	316,8	1 093	28,5	98	201,9	696	80,1	276	2,5	9	3,7	13
Bouches-du-Rhône	2 244,9	1 086	158,7	77	1 649,6	798	406,8	197	18,1	9	11,7	6
Calvados	613,1	865	53,2	75	414,4	584	137,4	194	2,2	3	5,9	8
Cantal	187,0	1 249	19,4	130	114,1	762	48,6	324	3,3	22	1,6	11
Charente	378,5	1 048	25,7	71	251,5	696	93,0	257	1,7	5	6,7	18
Charente-Maritime	654,9	981	55,1	83	443,6	665	142,5	214	5,3	8	8,6	13
Cher	331,9	1 072	18,7	60	219,5	709	79,0	255	4,4	14	10,3	33
Corrèze	239,9	968	18,5	75	147,7	596	65,7	265	5,8	24	2,2	9
Côte-d'Or	498,6	913	31,5	58	348,2	638	107,1	196	4,4	8	7,3	13
Côtes-d'Armor	561,2	907	41,4	67	367,1	593	144,5	234	4,2	7	3,9	6
Creuse	168,5	1 402	14,7	123	101,2	843	47,2	392	1,4	12	4,0	33
Deux-Sèvres	321,9	836	17,1	44	216,4	562	80,0	208	4,0	10	4,4	11
Dordogne	459,3	1 084	28,4	67	309,2	730	109,7	259	7,4	17	4,7	11
Doubs	491,3	881	31,9	57	334,4	600	108,6	195	6,2	11	10,3	18
Drôme	521,1	983	35,5	67	362,9	685	113,2	214	0,7	1	8,8	17
Essonne	1 174,2	892	84,4	64	832,0	632	217,2	165	12,2	9	28,4	22
Eure	467,5	763	29,0	47	322,1	526	109,2	178	3,8	6	3,3	5
Eure-et-Loir	371,5	841	25,2	57	256,1	580	84,0	190	2,6	6	3,6	8
Finistère	804,3	855	37,9	40	574,9	611	183,6	195	3,8	4	4,1	4
Gard	787,2	1 033	30,2	40	563,6	740	176,0	231	10,0	13	7,5	10
Gers	241,0	1 217	16,7	84	144,6	730	72,6	367	1,5	7	5,6	28
Gironde	1 599,1	970	65,8	40	1 176,4	714	290,6	176	14,3	9	52,1	32
Haute-Garonne	1 421,4	999	122,2	86	956,1	672	322,8	227	6,2	4	14,1	10
Haute-Loire	224,9	959	16,7	71	145,4	620	50,6	216	1,4	6	10,9	46
Haute-Marne	183,5	1 034	16,6	93	113,5	640	50,6	285	0,2	1	2,6	15
Hauts-Alpes	157,0	1 077	14,1	97	92,9	637	42,9	294	4,2	29	3,0	20
Haute-Saône	208,7	864	16,7	69	133,6	553	55,2	229	1,6	7	1,6	7
Haute-Savoie	676,9	799	47,1	56	467,2	551	153,0	181	2,7	3	7,0	8
Hautes-Pyrénées	283,1	1 201	21,3	90	180,0	764	76,9	326	2,7	11	2,2	10
Haute-Vienne	362,2	955	15,0	40	262,4	692	79,4	209	0,3	1	5,1	14
Hauts-de-Seine	1 453,8	886	207,7	127	975,2	594	243,6	148	9,6	6	17,6	11
Hérault	1 262,4	1 058	63,9	54	927,4	777	248,2	208	10,1	8	12,9	11
Ille-et-Vilaine	926,8	839	49,5	45	648,7	587	209,8	190	6,9	6	11,9	11
Indre	201,7	896	16,1	72	134,8	599	48,5	216	0,3	1	1,9	8
Indre-et-Loire	523,8	842	28,0	45	371,2	597	108,8	175	1,9	3	13,9	22
Isère	1 113,4	859	80,1	62	776,0	599	234,7	181	3,8	3	18,7	14
Jura	238,4	888	19,7	73	156,3	582	59,0	220	1,5	6	1,8	7
Landes	416,7	978	24,7	58	296,4	696	91,1	214	1,8	4	2,7	6
Loire	702,6	901	41,8	54	511,2	655	138,8	178	6,8	9	4,0	5
Loire-Atlantique	1 147,0	787	82,1	56	825,0	566	215,0	147	10,4	7	14,5	10
Loiret	537,3	773	50,2	72	360,0	518	105,3	152	10,5	15	11,2	16



Les comptes administratifs des départements 2022

Les dépenses de fonctionnement

DEPARTEMENTS	Dépenses de fonctionnement		Achats et charges externes		Dépenses d'intervention		Frais de personnel		Charges financières		Autres dépenses de fonctionnement	
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab
Loir-et-Cher	324,8	961	22,9	68	219,4	649	73,3	217	1,2	3	8,0	24
Lot	208,5	1 160	13,7	76	133,5	743	56,2	313	1,0	6	4,1	23
Lot-et-Garonne	345,4	1 017	13,7	40	256,9	757	67,5	199	4,3	13	3,0	9
Lozère	111,5	1 388	10,7	134	65,6	817	31,8	396	0,5	6	2,8	35
Maine-et-Loire	654,3	781	41,1	49	460,3	549	140,6	168	8,5	10	3,8	5
Manche	463,2	906	30,3	59	294,9	577	124,1	243	6,0	12	7,8	15
Marne	460,8	797	24,8	43	324,6	561	101,9	176	2,6	5	6,9	12
Mayenne	281,0	887	21,8	69	182,9	578	72,7	230	1,1	3	2,5	8
Meurthe-et-Moselle	688,3	923	32,7	44	481,8	646	133,2	179	2,8	4	37,9	51
Meuse	214,2	1 130	21,1	111	131,3	692	51,8	273	3,1	16	6,9	36
Morbihan	580,6	743	29,6	38	410,6	526	134,0	172	2,7	3	3,7	5
Moselle	767,7	721	47,2	44	558,8	525	140,6	132	9,1	9	12,1	11
Nièvre	279,9	1 334	18,9	90	170,7	813	80,7	384	3,8	18	5,8	27
Nord	2 733,4	1 036	116,6	44	2 043,0	774	543,6	206	18,8	7	11,5	4
Oise	678,4	801	43,0	51	466,9	551	146,1	172	7,6	9	14,8	17
Orne	290,5	1 009	25,3	88	186,6	648	73,7	256	2,4	8	2,6	9
Pas-de-Calais	1 544,9	1 039	69,9	47	1 121,0	754	336,3	226	8,3	6	9,4	6
Puy-de-Dôme	593,6	877	42,6	63	409,2	605	131,9	195	3,9	6	6,0	9
Pyrénées-Atlantiques	637,7	909	30,5	44	473,9	676	123,6	176	4,7	7	4,9	7
Pyrénées-Orientales	511,1	1 048	27,7	57	331,0	678	118,3	243	8,1	17	25,9	53
Rhône	400,4	844	35,0	74	247,4	522	95,9	202	18,7	39	3,4	7
Saône-et-Loire	497,0	876	26,3	46	353,1	622	109,7	193	3,3	6	4,7	8
Sarthe	505,8	873	41,0	71	349,4	603	99,7	172	4,0	7	11,6	20
Savoie	424,8	946	36,7	82	273,3	608	105,5	235	3,8	8	5,6	13
Seine-et-Marne	1 130,7	786	98,2	68	794,8	553	221,1	154	11,3	8	5,2	4
Seine-Maritime	1 288,9	1 010	60,3	47	965,5	756	232,0	182	16,6	13	14,5	11
Seine-Saint-Denis	1 488,1	901	152,3	92	895,7	542	390,3	236	41,7	25	8,1	5
Somme	584,8	1 007	34,8	60	400,3	689	136,3	235	4,8	8	8,7	15
Tarn	413,8	1 034	19,4	48	296,7	741	89,0	222	4,6	12	4,0	10
Tarn-et-Garonne	291,0	1 092	24,8	93	182,6	685	75,1	282	5,0	19	3,5	13
Territoire de Belfort	142,5	987	11,2	77	89,0	616	39,5	273	1,6	11	1,3	9
Val-de-Marne	1 399,9	989	121,2	86	893,3	631	364,9	258	14,2	10	6,2	4
Val-d'Oise	1 061,6	843	71,4	57	779,2	618	168,2	133	15,4	12	27,4	22
Var	1 033,1	944	59,9	55	706,6	646	244,2	223	16,3	15	6,1	6
Vauduse	544,3	951	24,0	42	378,5	661	135,8	237	2,6	5	3,4	6
Vendée	552,2	784	49,7	71	360,0	511	114,5	163	7,2	10	20,8	29
Vienne	389,9	869	23,5	52	286,2	638	75,0	167	2,3	5	3,0	7
Vosges	361,9	963	27,2	72	238,3	634	89,6	238	3,4	9	3,4	9
Yonne	351,3	1 021	22,4	65	250,9	729	72,6	211	2,3	7	3,1	9
Yvelines	1 072,2	728	55,4	38	765,4	520	190,2	129	6,5	4	54,7	37
Métropole hors Paris, Corse, 69M	57 598,7	924	3 881,4	62	39 946,8	641	12 399,6	199	564,6	9	806,2	13
Strate (250 à 500 000 hab) yc 69D hors Corse	9 391,4	991	618,1	65	6 350,2	670	2 183,7	231	97,4	10	142,1	15
NOUVELLE AQUITAINE	5 974,1	972	332,7	54	4 221,8	687	1 265,1	206	53,3	9	101,2	16



Les comptes administratifs des départements 2022

Les dépenses d'investissement

DEPARTEMENTS	Dépenses d'investissement hors dette		Dépenses d'équipement		Subventions d'équipement versées		Dont Subv. d'équipement versées aux communes et aux groupements		Autres dépenses d'investissement	
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab
Charente	76,9	213	51,2	142	24,9	69	10,3	29	0,9	2
Charente-Maritime	188,5	282	89,5	134	78,5	118	26,0	39	20,6	31
Corrèze	47,2	190	30,9	125	16,0	65	12,6	51	0,3	1
Creuse	23,3	194	18,5	154	4,7	39	3,1	26	0,1	1
Deux-Sèvres	35,7	93	24,6	64	10,7	28	7,9	20	0,4	1
Dordogne	97,4	230	44,5	105	48,5	115	29,5	70	4,3	10
Gironde	293,5	178	231,6	140	61,1	37	36,8	22	0,8	0
Haute-Vienne	60,7	160	31,9	84	18,9	50	12,2	32	9,9	26
Landes	81,4	191	51,4	121	29,4	69	16,1	38	0,6	1
Lot-et-Garonne	54,2	160	39,9	118	12,8	38	0,2	1	1,5	4
Pyrénées-Atlantiques	145,0	207	81,8	117	59,9	85	19,7	28	3,3	5
Vienne	68,6	153	47,2	105	21,2	47	12,3	27	0,2	1
Métropole hors Paris, Corse, 69M	11 856,4	190	7 710,2	124	3 825,9	61	1 901,5	30	320,3	5
Strate (250 à 500 000 hab) yc 69D hors Corse	1 854,9	196	1 243,8	131	554,5	59	278,6	29	56,7	6
NOUVELLE AQUITAINE	1 172,4	191	743,0	121	386,5	63	186,5	30	42,8	7



Les comptes administratifs des départements 2022

Les dépenses d'investissement

DEPARTEMENTS	Dépenses d'investissement hors dette		Dépenses d'équipement		Subventions d'équipement versées		Dont Subv. d'équipement versées aux communes et aux groupements		Autres dépenses d'investissement	
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab
Ain	141,7	212	74,6	112	56,5	85	23,7	35	10,6	16
Aisne	64,6	119	37,3	69	27,2	50	22,6	42	0,1	0
Allier	86,2	250	41,6	121	42,7	124	29,2	85	1,9	6
Alpes-de-Haute-Provence	40,4	239	33,1	196	7,1	42	4,3	25	0,2	1
Alpes-Maritimes	297,7	269	205,6	185	84,5	76	48,7	44	7,7	7
Alsace	280,3	145	191,1	99	82,5	43	42,6	22	6,8	3
Ardèche	70,6	209	43,0	127	26,8	79	14,7	44	0,8	3
Ardennes	37,9	137	32,7	118	5,2	19	3,1	11	0,0	0
Ariège	48,6	309	28,6	182	19,6	125	10,6	68	0,4	3
Aube	92,8	292	66,4	209	25,3	80	10,9	34	1,2	4
Aude	82,4	215	54,3	142	27,7	72	16,3	43	0,4	1
Aveyron	50,8	175	38,5	133	10,4	36	9,1	32	1,9	7
Bouches-du-Rhône	597,0	289	268,4	130	328,5	159	218,2	106	0,2	0
Calvados	128,6	181	86,0	121	39,8	56	19,1	27	2,8	4
Cantal	54,5	364	29,5	197	8,5	57	5,5	37	16,5	110
Charente	76,9	213	51,2	142	24,9	69	10,3	29	0,9	2
Charente-Maritime	188,5	282	89,5	134	78,5	118	26,0	39	20,6	31
Cher	50,6	164	37,7	122	12,4	40	7,0	23	0,5	2
Corrèze	47,2	190	30,9	125	16,0	65	12,6	51	0,3	1
Côte-d'Or	76,5	140	50,0	92	26,2	48	20,8	38	0,3	1
Côtes-d'Armor	86,9	140	60,3	97	25,3	41	16,6	27	1,4	2
Creuse	23,3	194	18,5	154	4,7	39	3,1	26	0,1	1
Deux-Sèvres	35,7	93	24,6	64	10,7	28	7,9	20	0,4	1
Dordogne	97,4	230	44,5	105	48,5	115	29,5	70	4,3	10
Doubs	85,0	152	59,0	106	25,8	46	17,7	32	0,2	0
Drôme	143,3	270	107,9	204	30,4	57	14,1	27	5,0	9
Essonne	273,4	208	155,2	118	117,6	89	35,0	27	0,7	1
Eure	135,4	221	102,3	167	30,8	50	16,5	27	2,3	4
Eure-et-Loir	96,2	218	73,2	166	18,1	41	10,7	24	4,9	11
Finistère	110,2	117	60,0	64	49,3	52	21,5	23	0,9	1
Gard	111,7	147	81,2	107	29,6	39	16,1	21	0,8	1
Gers	36,1	182	23,6	119	9,7	49	1,7	9	2,7	14
Gironde	293,5	178	231,6	140	61,1	37	36,8	22	0,8	0
Haute-Garonne	234,6	165	128,6	90	103,3	73	72,2	51	2,8	2
Haute-Loire	52,7	225	28,4	121	23,9	102	7,2	31	0,4	2
Haute-Marne	49,5	279	30,8	174	16,4	93	12,1	68	2,2	12
Hautes-Alpes	56,9	390	43,4	298	12,6	86	9,2	63	1,0	7
Haute-Saône	72,2	299	46,2	191	24,4	101	12,1	50	1,6	7
Haute-Savoie	297,7	351	200,6	237	92,1	109	45,0	53	5,0	6
Hautes-Pyrénées	58,3	247	37,9	161	19,0	81	13,3	56	1,3	5
Haute-Vienne	60,7	160	31,9	84	18,9	50	12,2	32	9,9	26
Hauts-de-Seine	736,1	449	432,0	263	210,8	128	62,7	38	93,3	57
Hérault	217,1	182	157,3	132	55,9	47	28,4	24	3,8	3
Ille-et-Vilaine	135,9	123	92,9	84	40,7	37	20,7	19	2,2	2
Indre	39,4	175	29,7	132	9,8	43	6,7	30	0,0	0
Indre-et-Loire	74,2	119	53,9	87	20,0	32	11,3	18	0,3	1
Isère	267,5	206	176,1	136	88,0	68	56,6	44	3,4	3
Jura	69,9	261	51,6	192	18,1	68	4,7	18	0,2	1
Landes	81,4	191	51,4	121	29,4	69	16,1	38	0,6	1
Loire	78,8	101	48,2	62	30,1	39	19,4	25	0,5	1
Loire-Atlantique	233,2	160	176,3	121	54,7	38	36,5	25	2,2	2
Loiret	160,7	231	123,7	178	27,2	39	16,0	23	9,7	14



Les comptes administratifs des départements 2022

Les dépenses d'investissement

DEPARTEMENTS	Dépenses d'investissement hors dette		Dépenses d'équipement		Subventions d'équipement versées		Dont Subv. d'équipement versées aux communes et aux groupements		Autres dépenses d'investissement	
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab
Loir-et-Cher	55,8	165	43,7	129	11,2	33	8,9	26	0,9	3
Lot	53,5	298	39,0	217	13,1	73	5,0	28	1,4	8
Lot-et-Garonne	54,2	160	39,9	118	12,8	38	0,2	1	1,5	4
Lozère	36,8	459	25,4	317	11,3	141	7,0	88	0,1	1
Maine-et-Loire	82,2	98	62,8	75	19,4	23	3,7	4	0,0	0
Manche	106,9	209	64,1	125	34,9	68	19,8	39	7,9	15
Marne	57,2	99	39,2	68	16,0	28	11,2	19	1,9	3
Mayenne	74,7	236	49,5	156	24,8	78	6,2	19	0,5	1
Meurthe-et-Moselle	70,1	94	54,5	73	15,0	20	6,3	8	0,6	1
Meuse	39,8	210	29,1	153	10,4	55	2,9	16	0,3	2
Morbihan	161,6	207	87,2	112	73,1	94	58,2	75	1,3	2
Moselle	124,0	116	94,5	89	27,5	26	21,4	20	2,0	2
Nièvre	39,2	187	22,2	106	16,8	80	4,6	22	0,2	1
Nord	312,6	118	221,4	84	90,6	34	58,3	22	0,7	0
Oise	142,4	168	83,8	99	56,2	66	42,5	50	2,5	3
Orne	75,0	260	49,4	171	25,5	88	5,1	18	0,2	1
Pas-de-Calais	185,6	125	142,7	96	42,4	29	31,4	21	0,5	0
Puy-de-Dôme	96,3	142	59,6	88	35,6	53	15,6	23	1,1	2
Pyrénées-Atlantiques	145,0	207	81,8	117	59,9	85	19,7	28	3,3	5
Pyrénées-Orientales	120,4	247	64,5	132	33,8	69	15,5	32	22,1	45
Rhône	58,3	123	38,9	82	19,2	40	0,3	1	0,3	1
Saône-et-Loire	103,1	182	62,6	110	40,1	71	11,1	20	0,4	1
Sarthe	88,4	152	67,9	117	19,5	34	9,3	16	0,9	2
Savoie	108,6	242	84,3	188	23,1	51	4,6	10	1,2	3
Seine-et-Marne	219,6	153	163,9	114	55,6	39	26,4	18	0,1	0
Seine-Maritime	216,9	170	153,4	120	62,6	49	29,7	23	0,8	1
Seine-Saint-Denis	301,7	183	231,3	140	68,5	41	7,5	5	2,0	1
Somme	83,0	143	57,9	100	23,4	40	11,2	19	1,6	3
Tarn	59,8	149	41,7	104	17,4	44	9,1	23	0,7	2
Tarn-et-Garonne	57,5	216	35,6	133	21,3	80	15,6	58	0,6	2
Territoire de Belfort	31,5	218	19,7	136	6,4	45	3,7	26	5,4	37
Val-de-Marne	288,7	204	222,8	157	62,8	44	10,6	7	3,0	2
Val-d'Oise	198,1	157	150,7	120	44,4	35	23,3	18	3,0	2
Var	141,3	129	95,0	87	46,2	42	26,5	24	0,1	0
Vaucluse	123,7	216	92,9	162	29,8	52	12,1	21	1,0	2
Vendée	119,7	170	78,1	111	40,8	58	17,7	25	0,8	1
Vienne	68,6	153	47,2	105	21,2	47	12,3	27	0,2	1
Vosges	84,1	224	61,7	164	22,2	59	17,3	46	0,2	0
Yonne	48,5	141	44,9	131	3,1	9	2,0	6	0,5	1
Yvelines	403,2	274	133,1	90	260,8	177	63,2	43	9,3	6
Métropole hors Paris, Corse, 69M	11 856,4	190	7 710,2	124	3 825,9	61	1 901,5	30	320,3	5
Strate (250 à 500 000 hab) yc 69D hors Corse	1 854,9	196	1 243,8	131	554,5	59	278,6	29	56,7	6
NOUVELLE AQUITAINE	1 172,4	191	743,0	121	386,5	63	186,5	30	42,8	7



Les comptes administratifs des départements 2022

Les recettes de fonctionnement

DEPARTEMENTS	Recettes de fonctionnement		Impôts et taxes		Concours de l'Etat		Subventions reçues et participations		Autres recettes de fonctionnement	
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab
Charente	462,7	1 281	332,2	919	68,8	190	38,1	105	23,6	65
Charente-Maritime	816,6	1 224	598,3	897	109,1	164	70,7	106	38,6	58
Corrèze	332,8	1 343	204,9	827	65,5	264	26,7	108	35,7	144
Creuse	190,5	1 586	107,8	897	51,3	427	25,3	210	6,2	52
Deux-Sèvres	398,2	1 034	279,4	725	71,3	185	36,2	94	11,3	29
Dordogne	539,4	1 273	378,0	892	104,7	247	43,6	103	13,0	31
Gironde	1 775,8	1 077	1 406,7	853	164,4	100	137,6	83	67,1	41
Haute-Vienne	430,9	1 136	285,8	754	83,6	220	37,1	98	24,4	64
Landes	511,4	1 201	375,7	882	75,6	177	37,5	88	22,7	53
Lot-et-Garonne	433,8	1 277	305,1	898	65,8	194	39,2	115	23,7	70
Pyrénées-Atlantiques	761,3	1 085	566,9	808	103,1	147	66,3	95	25,1	36
Vienne	445,6	993	317,2	707	68,2	152	41,4	92	18,8	42
Métropole hors Paris, Corse, 69M	69 245,7	1 110	51 908,2	832	9 469,0	152	5 407,8	87	2 460,7	39
Strate (250 à 500 000 hab) yc 69D hors Corse	11 331,3	1 196	7 902,5	834	1 845,4	195	989,2	104	594,2	63
NOUVELLE AQUITAINE	7 099,0	1 155	5 157,7	839	1 031,4	168	599,8	98	310,1	50



Les comptes administratifs des départements 2022

Les recettes de fonctionnement

DEPARTEMENTS	Recettes de fonctionnement		Impôts et taxes		Concours de l'Etat		Subventions reçues et participations		Autres recettes de fonctionnement	
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab
Ain	628,7	940	473,7	708	69,9	105	59,8	89	25,4	38
Aisne	612,2	1 127	433,4	798	110,3	203	55,6	102	12,9	24
Allier	438,3	1 271	313,9	910	71,0	206	37,2	108	16,2	47
Alpes-de-Haute-Provence	247,6	1 466	182,3	1 080	37,2	220	19,8	117	8,3	49
Alpes-Maritimes	1 392,0	1 256	1 213,4	1 095	63,3	57	82,6	75	32,7	29
Alsace	1 851,2	955	1 409,1	727	240,0	124	138,3	71	63,7	33
Ardèche	402,6	1 194	285,5	847	69,0	205	35,0	104	13,2	39
Ardennes	358,4	1 294	250,8	905	70,9	256	29,6	107	7,2	26
Ariège	232,0	1 474	165,5	1 052	43,7	278	16,7	106	6,0	38
Aube	370,0	1 166	265,8	837	61,0	192	34,3	108	9,0	28
Aude	560,3	1 463	409,1	1 068	88,1	230	43,4	113	19,6	51
Aveyron	385,4	1 329	248,2	856	81,6	282	31,4	108	24,2	84
Bouches-du-Rhône	2 633,0	1 273	1 970,4	953	360,6	174	173,9	84	128,1	62
Calvados	767,9	1 083	545,7	770	111,7	158	65,2	92	45,3	64
Cantal	229,0	1 530	136,6	913	55,5	371	19,9	133	17,0	113
Charente	462,7	1 281	332,2	919	68,8	190	38,1	105	23,6	65
Charente-Maritime	816,6	1 224	598,3	897	109,1	164	70,7	106	38,6	58
Cher	382,6	1 236	257,6	832	72,0	233	33,2	107	19,8	64
Corrèze	332,8	1 343	204,9	827	65,5	264	26,7	108	35,7	144
Côte-d'Or	585,0	1 071	428,3	784	81,7	150	42,8	78	32,3	59
Côtes-d'Armor	665,2	1 075	467,8	756	119,3	193	58,1	94	20,1	32
Creuse	190,5	1 586	107,8	897	51,3	427	25,3	210	6,2	52
Deux-Sèvres	398,2	1 034	279,4	725	71,3	185	36,2	94	11,3	29
Dordogne	539,4	1 273	378,0	892	104,7	247	43,6	103	13,0	31
Doubs	568,6	1 019	426,2	764	79,4	142	50,5	90	12,5	22
Drôme	649,6	1 225	473,4	893	94,2	178	48,0	90	34,0	64
Essonne	1 405,9	1 068	1 150,4	874	121,4	92	84,5	64	49,7	38
Eure	560,4	914	405,6	662	94,4	154	45,9	75	14,5	24
Eure-et-Loir	455,2	1 030	320,9	726	75,0	170	34,3	78	25,0	57
Finistère	950,2	1 011	656,8	699	188,7	201	80,9	86	23,8	25
Gard	939,5	1 233	703,6	923	139,2	183	74,3	97	22,5	30
Gers	268,6	1 356	184,6	932	56,0	283	23,8	120	4,1	21
Gironde	1 775,8	1 077	1 406,7	853	164,4	100	137,6	83	67,1	41
Haute-Garonne	1 670,7	1 174	1 353,5	951	141,1	99	113,0	79	63,1	44
Haute-Loire	271,5	1 158	190,1	811	49,3	210	22,4	95	9,7	41
Haute-Marne	221,5	1 248	147,1	829	51,8	292	17,3	98	5,2	29
Hautes-Alpes	226,8	1 556	171,3	1 175	33,0	226	13,8	95	8,7	60
Haute-Saône	261,3	1 082	177,4	734	57,5	238	22,7	94	3,7	15
Haute-Savoie	944,0	1 114	754,0	889	48,8	58	119,7	141	21,6	25
Hautes-Pyrénées	345,3	1 465	245,0	1 039	62,5	265	30,8	131	7,1	30
Haute-Vienne	430,9	1 136	285,8	754	83,6	220	37,1	98	24,4	64
Hauts-de-Seine	1 862,6	1 135	1 649,3	1 005	91,5	56	53,5	33	68,3	42
Hérault	1 496,1	1 253	1 140,2	955	165,2	138	123,0	103	67,8	57
Ille-et-Vilaine	1 093,4	990	831,1	753	152,0	138	84,6	77	25,7	23
Indre	251,0	1 116	158,4	704	54,2	241	23,9	106	14,6	65
Indre-et-Loire	603,4	970	438,8	705	94,7	152	50,5	81	19,3	31
Isère	1 386,9	1 070	1 032,9	797	217,4	168	92,1	71	44,4	34
Jura	321,4	1 198	218,7	815	53,7	200	24,8	92	24,1	90
Landes	511,4	1 201	375,7	882	75,6	177	37,5	88	22,7	53
Loire	801,4	1 027	574,3	736	135,6	174	64,0	82	27,5	35
Loire-Atlantique	1 373,5	942	1 089,3	747	160,6	110	99,9	69	23,6	16
Loiret	678,1	976	508,0	731	70,3	101	56,6	81	43,3	62



Les comptes administratifs des départements 2022

Les recettes de fonctionnement

DEPARTEMENTS	Recettes de fonctionnement		Impôts et taxes		Concours de l'Etat		Subventions reçues et participations		Autres recettes de fonctionnement	
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab
Loir-et-Cher	380,7	1 126	272,7	807	58,6	173	33,3	99	16,0	47
Lot	253,3	1 409	177,9	990	47,7	266	24,1	134	3,6	20
Lot-et-Garonne	433,8	1 277	305,1	898	65,8	194	39,2	115	23,7	70
Lozère	139,8	1 741	80,2	999	45,9	572	10,2	128	3,4	42
Maine-et-Loire	768,7	917	576,6	688	108,9	130	63,4	76	19,9	24
Manche	556,6	1 089	416,8	816	66,6	130	42,5	83	30,6	60
Marne	516,2	892	398,5	689	59,4	103	39,8	69	18,5	32
Mayenne	331,8	1 048	215,6	681	56,1	177	33,3	105	26,8	84
Meurthe-et-Moselle	795,8	1 068	574,8	771	125,6	169	69,2	93	26,2	35
Meuse	240,4	1 268	156,8	827	57,5	303	17,4	92	8,6	45
Morbihan	754,9	966	538,9	690	132,5	170	65,6	84	18,0	23
Moselle	925,5	869	681,9	640	154,0	145	78,7	74	11,0	10
Nièvre	309,9	1 477	205,9	981	67,3	321	25,2	120	11,5	55
Nord	3 080,0	1 167	2 188,8	829	612,9	232	226,7	86	51,6	20
Oise	827,8	977	614,6	725	135,5	160	63,3	75	14,4	17
Orne	350,0	1 215	227,3	789	78,1	271	32,2	112	12,3	43
Pas-de-Calais	1 756,9	1 181	1 235,1	830	341,6	230	153,3	103	26,9	18
Puy-de-Dôme	712,6	1 053	540,4	799	101,4	150	55,0	81	15,8	23
Pyrénées-Atlantiques	761,3	1 085	566,9	808	103,1	147	66,3	95	25,1	36
Pyrénées-Orientales	611,1	1 253	409,4	839	51,0	105	47,4	97	103,3	212
Rhône	473,2	998	262,1	553	69,7	147	109,3	230	32,2	68
Saône-et-Loire	593,1	1 045	412,3	727	103,9	183	60,8	107	16,1	28
Sarthe	602,2	1 039	433,8	748	98,2	169	51,3	89	18,9	33
Savoie	589,0	1 311	469,4	1 045	56,4	126	30,2	67	33,0	73
Seine-et-Marne	1 426,5	992	1 189,4	827	119,0	83	99,3	69	18,9	13
Seine-Maritime	1 566,3	1 227	1 189,8	932	197,1	154	123,3	97	56,2	44
Seine-Saint-Denis	1 695,0	1 026	1 375,8	833	101,1	61	130,2	79	87,9	53
Somme	683,9	1 178	495,7	854	118,6	204	56,3	97	13,4	23
Tarn	495,1	1 237	354,9	887	78,9	197	41,5	104	19,8	50
Tarn-et-Garonne	344,7	1 294	248,3	932	52,5	197	24,3	91	19,6	73
Territoire de Belfort	162,3	1 123	116,8	809	23,9	166	14,9	103	6,6	46
Val-de-Marne	1 559,5	1 101	1 200,0	848	178,0	126	127,0	90	54,6	39
Val-d'Oise	1 260,4	1 000	1 010,7	802	128,0	102	81,0	64	40,8	32
Var	1 406,9	1 286	1 169,5	1 069	103,7	95	104,2	95	29,5	27
Vaucluse	696,4	1 216	520,5	909	107,6	188	51,7	90	16,6	29
Vendée	725,7	1 030	548,1	778	106,0	151	53,7	76	17,8	25
Vienne	445,6	993	317,2	707	68,2	152	41,4	92	18,8	42
Vosges	445,8	1 186	323,8	861	84,1	224	29,9	80	8,0	21
Yonne	413,8	1 203	275,3	800	79,5	231	31,4	91	27,6	80
Yvelines	1 346,8	914	1 184,2	804	36,4	25	75,7	51	50,5	34
Métropole hors Paris, Corse, 69M	69 245,7	1 110	51 908,2	832	9 469,0	152	5 407,8	87	2 460,7	39
Strate (250 à 500 000 hab) yc 69D hors Corse	11 331,3	1 196	7 902,5	834	1 845,4	195	989,2	104	594,2	63
NOUVELLE AQUITAINE	7 099,0	1 155	5 157,7	839	1 031,4	168	599,8	98	310,1	50



Les comptes administratifs des départements 2022

Les recettes d'investissement

DEPARTEMENTS	Recettes d'investissement		Emprunts hors GAD		Recettes d'investissement hors emprunts		FCTVA	
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab
Charente	24,0	66	10,0	28	14,0	39	6,3	39
Charente-Maritime	80,4	121	37,0	55	43,4	65	14,2	65
Corrèze	24,0	97	15,0	61	9,0	36	5,4	36
Creuse	14,1	117	9,0	75	5,1	42	2,4	42
Deux-Sèvres	15,4	40	7,0	18	8,4	22	3,8	22
Dordogne	54,0	127	34,0	80	20,0	47	6,5	47
Gironde	157,7	96	90,0	55	67,7	41	38,9	41
Haute-Vienne	24,6	65	0,8	2	23,9	63	5,8	63
Landes	14,3	34	0,0	0	14,3	34	7,6	34
Lot-et-Garonne	22,4	66	12,0	35	10,4	31	5,2	31
Pyrénées-Atlantiques	54,8	78	27,0	38	27,8	40	11,8	40
Vienne	32,8	73	20,0	45	12,8	29	6,4	29
Métropole hors Paris, Corse, 69M	5 113,3	82	2 339,0	38	2 774,2	44	1 037,7	44
Strate (250 à 500 000 hab) yc 69D hors Corse	887,5	94	414,5	44	473,0	50	178,8	50
NOUVELLE AQUITAINE	518,5	84	261,8	43	256,7	42	114,3	42



Les comptes administratifs des départements 2022

Les recettes d'investissement

DEPARTEMENTS	Recettes d'investissement		Emprunts hors GAD		Recettes d'investissement hors emprunts		FCTVA	
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab
Ain	47,8	72	17,0	25	30,8	46	8,9	46
Aisne	42,4	78	26,0	48	16,4	30	4,9	30
Allier	48,5	141	30,0	87	18,5	54	6,2	54
Alpes-de-Haute-Provence	17,8	105	4,0	24	13,8	82	4,1	82
Alpes-Maritimes	136,2	123	71,0	64	65,2	59	24,9	59
Alsace	81,7	42	0,0	0	81,7	42	24,1	42
Ardèche	43,9	130	21,0	62	22,9	68	7,8	68
Ardennes	42,2	152	18,0	65	24,2	87	4,3	87
Ariège	8,1	51	0,0	0	8,1	51	3,8	51
Aube	16,7	53	0,0	0	16,7	53	8,4	53
Aude	49,5	129	30,9	81	18,6	49	6,1	49
Aveyron	34,6	119	15,0	52	19,6	68	7,6	68
Bouches-du-Rhône	268,3	130	218,2	106	50,1	24	28,8	24
Calvados	38,0	54	0,0	0	38,0	54	12,4	54
Cantal	41,0	274	14,5	97	26,5	177	4,0	177
Charente	24,0	66	10,0	28	14,0	39	6,3	39
Charente-Maritime	80,4	121	37,0	55	43,4	65	14,2	65
Cher	33,4	108	18,6	60	14,8	48	6,3	48
Corrèze	24,0	97	15,0	61	9,0	36	5,4	36
Côte-d'Or	38,6	71	24,0	44	14,6	27	6,9	27
Côtes-d'Armor	21,1	34	0,0	0	21,1	34	9,6	34
Creuse	14,1	117	9,0	75	5,1	42	2,4	42
Deux-Sèvres	15,4	40	7,0	18	8,4	22	3,8	22
Dordogne	54,0	127	34,0	80	20,0	47	6,5	47
Doubs	31,3	56	13,0	23	18,3	33	7,0	33
Drôme	39,1	74	15,0	28	24,1	46	15,8	46
Essonne	148,1	113	84,0	64	64,1	49	18,1	49
Eure	56,8	93	25,0	41	31,8	52	17,6	52
Eure-et-Loir	67,1	152	44,2	100	22,9	52	10,1	52
Finistère	27,8	30	0,5	1	27,3	29	8,3	29
Gard	52,2	69	30,0	39	22,2	29	12,2	29
Gers	25,8	130	15,0	76	10,8	55	3,8	55
Gironde	157,7	96	90,0	55	67,7	41	38,9	41
Haute-Garonne	113,9	80	74,0	52	39,9	28	18,3	28
Haute-Loire	23,7	101	10,0	43	13,7	58	6,0	58
Haute-Marne	20,4	115	1,0	6	19,4	109	5,6	109
Hautes-Alpes	22,9	157	11,0	75	11,9	82	5,0	82
Haute-Saône	31,2	129	15,0	62	16,2	67	6,6	67
Haute-Savoie	138,2	163	50,0	59	88,2	104	21,6	104
Hautes-Pyrénées	30,6	130	18,0	76	12,6	54	6,3	54
Haute-Vienne	24,6	65	0,8	2	23,9	63	5,8	63
Hauts-de-Seine	110,3	67	0,8	0	109,5	67	41,5	67
Hérault	101,2	85	50,0	42	51,2	43	24,0	43
Ille-et-Vilaine	41,6	38	10,0	9	31,6	29	15,2	29
Indre	10,1	45	0,0	0	10,1	45	4,5	45
Indre-et-Loire	20,5	33	5,0	8	15,5	25	7,1	25
Isère	108,9	84	50,0	39	58,9	45	30,0	45
Jura	16,6	62	0,0	0	16,6	62	5,0	62
Landes	14,3	34	0,0	0	14,3	34	7,6	34
Loire	13,9	18	0,0	0	13,9	18	5,8	18
Loire-Atlantique	39,8	27	0,1	0	39,7	27	19,9	27
Loiret	44,4	64	0,0	0	44,4	64	19,6	64



Les comptes administratifs des départements 2022

Les recettes d'investissement

DEPARTEMENTS	Recettes d'investissement		Emprunts hors GAD		Recettes d'investissement hors emprunts		FCTVA	
	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab	2022 M€	2022 €/hab
Loir-et-Cher	21,7	64	10,0	30	11,6	34	6,0	34
Lot	16,4	91	5,0	28	11,4	63	4,8	63
Lot-et-Garonne	22,4	66	12,0	35	10,4	31	5,2	31
Lozère	23,3	290	15,0	187	8,3	103	3,7	103
Maine-et-Loire	33,1	39	0,0	0	33,1	39	9,4	39
Manche	64,9	127	30,0	59	34,9	68	8,1	68
Marne	28,8	50	15,0	26	13,8	24	6,1	24
Mayenne	51,1	161	25,0	79	26,1	83	9,8	83
Meurthe-et-Moselle	36,8	49	15,0	20	21,8	29	8,7	29
Meuse	18,0	95	6,0	32	12,0	63	3,6	63
Morbihan	24,0	31	0,0	0	24,0	31	11,6	31
Moselle	51,6	48	30,4	29	21,2	20	11,2	20
Nièvre	25,6	122	16,3	78	9,3	44	3,5	44
Nord	205,3	78	123,0	47	82,3	31	25,7	31
Oise	91,9	109	66,0	78	25,9	31	15,4	31
Orne	35,0	121	17,0	59	18,0	62	3,7	62
Pas-de-Calais	120,4	81	80,0	54	40,4	27	21,9	27
Puy-de-Dôme	42,4	63	25,0	37	17,4	26	7,0	26
Pyrénées-Atlantiques	54,8	78	27,0	38	27,8	40	11,8	40
Pyrénées-Orientales	52,8	108	34,0	70	18,8	39	10,0	39
Rhône	14,6	31	0,0	0	14,6	31	5,6	31
Saône-et-Loire	41,7	74	10,0	18	31,7	56	10,1	56
Sarthe	33,7	58	0,0	0	33,7	58	9,1	58
Savoie	53,5	119	8,0	18	45,5	101	14,7	101
Seine-et-Marne	128,1	89	63,2	44	64,9	45	25,0	45
Seine-Maritime	69,3	54	30,0	24	39,3	31	21,6	31
Seine-Saint-Denis	261,0	158	100,1	61	161,0	97	25,1	97
Somme	20,8	36	0,0	0	20,8	36	9,2	36
Tarn	23,3	58	11,0	27	12,3	31	6,6	31
Tarn-et-Garonne	32,4	121	13,0	49	19,4	73	6,0	73
Territoire de Belfort	22,2	154	14,0	97	8,2	57	1,9	57
Val-de-Marne	215,5	152	125,3	89	90,1	64	27,2	64
Val-d'Oise	62,7	50	0,0	0	62,7	50	18,0	50
Var	11,5	11	0,0	0	11,5	11	0,0	11
Vaucluse	51,8	90	10,0	17	41,8	73	13,5	73
Vendée	25,2	36	0,1	0	25,2	36	11,0	36
Vienne	32,8	73	20,0	45	12,8	29	6,4	29
Vosges	49,0	130	35,0	93	14,0	37	7,5	37
Yonne	14,1	41	0,0	0	14,1	41	5,4	41
Yvelines	174,9	119	115,1	78	59,8	41	21,6	41
Métropole hors Paris, Corse, 69M	5 113,3	82	2 339,0	38	2 774,2	44	1 037,7	44
Strate (250 à 500 000 hab) yc 69D hors Corse	887,5	94	414,5	44	473,0	50	178,8	50
NOUVELLE AQUITAINE	518,5	84	261,8	43	256,7	42	114,3	42



LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Prévisions 2024 - 2027

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-240216H3077H1-DE





Plan pluriannuel des autorisations de programme : SYNTHESE PAR POLITIQUES SECTORIELLES

Libellé du programme	Solde AP ANTERIEURES*	montant des AP					TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	
		NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET COMPLEMENTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES					
Réseaux et Infrastructures	42 547 203	12 924 907	16 020 000	16 476 000	19 600 000	19 600 000	127 168 110
Education	54 979 752	8 940 000	10 750 000	43 250 000	2 750 000	2 750 000	123 419 752
Culture	3 902 901	1 200 000	700 000	1 200 000	700 000	1 200 000	8 902 901
Jeunesse et Sports	9 100 233	480 000	280 000	280 000	280 000	280 000	10 700 233
Agriculture	3 883 167	900 000	750 000	750 000	750 000	750 000	7 783 167
Développement local	25 772 165	2 120 000	2 120 000	2 120 000	2 120 000	2 120 000	36 372 165
Solidarité territoriale et Tourisme	13 551 402	468 000	280 000	280 000	280 000	280 000	15 139 402
Logement	11 357 000						11 357 000
Solidarité	20 979 494	1 358 000	16 000 000				38 337 494
Environnement sécurité	22 762 770	7 105 000	1 900 000	3 250 000	1 900 000	1 500 000	38 417 770
Administration générale	5 210 625	7 500 000		1 500 000		1 500 000	15 710 625
TOTAUX	214 046 711	42 995 907	48 800 000	69 106 000	28 380 000	29 980 000	433 308 618

Participation GPSO	1 235 000** hors AP	97 365 000					97 365 000
--------------------	------------------------	------------	--	--	--	--	------------

** Soit un montant global de participation GPSO de 98 600 000€

TOTAL GENERAL	214 046 711	140 360 907	48 800 000	69 106 000	28 380 000	29 980 000	530 673 618
----------------------	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------

* (yc CP réalisés 2023 prévisionnels et ajustements BP 2024)



Plan pluriannuel des autorisations de programme

Secteur RESEAUX INFRASTRUCTURES

Libellé du programme	Solde AP ANTERIEURES*	montant des AP					TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	
		NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET COMPLEMENTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES					
Assainissement rural (yc SYDEC)	817 219	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 817 219
Alimentation en eau potable (yc SYDEC)	1 150 984	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	6 150 984
Etudes Faisabilité MEP Pilotes pour traitement Micro Polluants	674 232						674 232
Eau et assainissement	2 642 435	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	11 642 435
Construction - Centre exploitation St-Martin-de-Sx	1 238 955	275 000					1 513 955
Reconstruction - Centre exploitation Dax	1 500 000						1 500 000
Reconstruction PARL et CE Saint Sever (Etudes)	1 465 194						1 465 194
Unités territoriales	4 204 149	275 000					4 479 149
Opérations ponctuelles	11 800 622	412 940	1 500 000	1 676 000	4 800 000	4 800 000	24 989 562
Renforcements programmés (sur AP a/c de 2024)		10 000 000	11 500 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	60 500 000
Voirie Programme courant	11 800 622	10 412 940	13 000 000	14 676 000	17 800 000	17 800 000	85 489 562
Vieux pont de Dax - RD 947	1 193 198	100 000					1 293 198
Ouvrages décharge Gousse Pont de Pontonx (études)	403 574						403 574
Ouvrages décharge Gousse Pont de Pontonx (travaux)	5 167 727						5 167 727
Pont de Sorde (études)	60 000						60 000
Pont de Sorde (travaux)	2 752 891						2 752 891
Pont du Bourrus RD 824 St Pierre du Mont	116 000						116 000
Pont du Mort RD 626 St Paul en Born	1 208 219						1 208 219
Pont de Saint-Pandelon			820 000				820 000
Pont de Saugnacq et Muret - RD 348			400 000				400 000
Voirie Ouvrages d'art	10 901 610	100 000	1 220 000				12 221 610
Contournement du port de Tarnos (études et travaux)	4 297 324						4 297 324
Tarnos desserte site Hélicopteur Engines (ex Turbomeca)	163 033	236 967					400 000
Voirie Grands travaux	4 460 357	236 967					4 697 324
Réseau routier départemental	27 162 589	10 749 907	14 220 000	14 676 000	17 800 000	17 800 000	102 408 496
Aménagements autoroutiers A64 (demi échangeur Carresse Cassaber et BARO)	6 078 851	100 000					6 178 851
Aide aux communes et e.p.c.i voirie - intempéries (2020)	106 000						106 000
Autres réseaux de voirie	6 184 851	100 000					6 284 851
Plan très haut débit	651 588						651 588
Droit irrévocable usage fibre optique noire	1 701 591						1 701 591
Autres réseaux	2 353 179						2 353 179
TOTAL SECTEUR RESEAUX et INFRASTRUCTURES	42 547 203	12 924 907	16 020 000	16 476 000	19 600 000	19 600 000	127 168 110
Participation GPSO	** 1 235 000 hors AP	97 365 000					97 365 000
Participation GPSO	** 1 235 000	97 365 000					97 365 000
** Soit un montant global de participation GPSO de 98 600 000€							
TOTAL SECTEUR RESEAUX et INFRASTRUCTURES y compris LGV	42 547 203	110 289 907	16 020 000	16 476 000	19 600 000	19 600 000	224 533 110



Plan pluriannuel des autorisations de programme

Secteur EDUCATION, CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS

Libellé du programme	montant des AP						TOTAL
	Solde AP ANTERIEURES*	2024	2025	2026	2027	2028	
		NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET COMPLEMENTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES					
Constructions scolaires du 1er degré	1 364 501	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	5 114 501
Equipements sportifs destinés aux collèges	2 163 500	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	12 163 500
Equipements sportifs piscines	4 000 000						4 000 000
Aides aux communes	7 528 001	2 750 000	2 750 000	2 750 000	2 750 000	2 750 000	21 278 001
Collèges - Mise aux normes accessibilité handicapés	335 943						335 943
Collège de Capbreton - Restructuration	6 638 727	2 500 000					9 138 727
Collège Léon des Landes de Dax - Demi-Pension	18 000						18 000
Collège de Peyrehorade - Restructuration (études)	397 780	850 000					1 247 780
Collège de Peyrehorade - Restructuration (travaux)	12 000 000						12 000 000
Collège de St-Vincent-de-Tyrosse - Restructuration (études)	2 961 768						2 961 768
Collège de St-Vincent-de-Tyrosse - Restructuration (travaux)				25 000 000			25 000 000
Collège de Soustons - Restructuration (études)	750 000						750 000
Collège de St Martin de Seignanx (études) Restructuration extension	17 346	540 000					557 346
Collège de St Martin de Seignanx (travaux) Restructuration extension	6 500 000	1 500 000					8 000 000
Collège de St-Paul-les-Dax - Restructuration (travaux)	1 903 226						1 903 226
Collège de Biscarosse - Restructuration (travaux)	3 262 300						3 262 300
Collège de Tartas - Restructuration (études)	219 311	400 000					619 311
Collège de Tartas - Restructuration (travaux)			8 000 000				8 000 000
Collège de Gabarret - Rénovation	2 146 832	400 000					2 546 832
Collège de Pouillon - Rénovation	1 395 207						1 395 207
Collège de Labouheyre - Rénovation				1 500 000			1 500 000
Restructurations - rénovations Collèges	38 546 440	6 190 000	8 000 000	26 500 000			79 236 440
Travaux dans les collèges	38 546 440	6 190 000	8 000 000	26 500 000			79 236 440
Equipements numériques	8 905 311			14 000 000			22 905 311
Un collégien un ordinateur portable	8 905 311			14 000 000			22 905 311
SOUS TOTAL EDUCATION	54 979 752	8 940 000	10 750 000	43 250 000	2 750 000	2 750 000	123 419 752
Investissement - Musées et sites patrimoniaux	1 039 041						1 039 041
Investissement et équipement culturel	450 000	500 000		500 000		500 000	1 950 000
Equipements culturels	1 489 041	500 000		500 000		500 000	2 989 041
Travaux monuments historiques des sites et objets protégés	569 133	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	2 069 133
Travaux du Site Unesco de Sorde l'Abbaye	271 686						271 686
Travaux et restauration bâtiments culturels départementaux - Site Abbaye d'Arthous	496 669						496 669
Création d'un Pôle Image à Dax	378 372						378 372
Patrimoine - Bâtiments culturels	1 715 860	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	3 215 860
Aide aux communes - médiathèques	698 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 698 000
Bibliothèques et médiathèques	698 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 698 000
SOUS TOTAL CULTURE	3 902 901	1 200 000	700 000	1 200 000	700 000	1 200 000	8 902 901
Dispositif Jeunesse	30 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	430 000
Dispositif PDESI	224 370	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 224 370
Jeunesse - PDESI	254 370	280 000	280 000	280 000	280 000	280 000	1 654 370
Plan de développement Centre Jean Udaquiola	3 000 000						3 000 000
Siège Fédération Française Course Landaise (FFCL)	150 000						150 000
Maison départementale des sports	2 878 136	200 000					3 078 136
Modernisation des Equipements Sportifs d'intérêt départemental	317 727						317 727
Equipements Sportifs de proximité	2 500 000						2 500 000
Sports	8 845 863	200 000					9 045 863
SOUS TOTAL JEUNESSE & SPORTS	9 100 233	480 000	280 000	280 000	280 000	280 000	10 700 233
TOTAL EDUCATION CULTURE JEUNESSE & SPORTS	67 982 886	10 620 000	11 730 000	44 730 000	3 730 000	4 230 000	143 022 886



Plan pluriannuel des autorisations de programme

Secteur AGRICULTURE, SOLIDARITE TERRITORIALE, ATTRACTIVITE TERRITORIALE

Libellé du programme	Solde AP ANTERIEURES*	montant des AP					TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	
		NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET COMPLEMENTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES					
Agriculture Adaptation des exploitations	610 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 610 000
Agriculture aménagement territoire - COOP	17 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	317 000
Agriculture aménagement territoire - CUMA	477 669	450 000	300 000	300 000	300 000	300 000	2 127 669
Agriculture aménagement territoire - SIVU des Chénaies de l'Adour - Forêt	35 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	385 000
Agriculture qualité promotion -Transformation à la ferme	315 836	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	715 836
Dispositif Maraîchage co financement Région	52 702	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	252 702
Etudes Domaine d'Ognoas	155 581						155 581
Restauration métairies Domaine d'Ognoas	2 219 379						2 219 379
TOTAL SECTEUR AGRICULTURE	3 883 167	900 000	750 000	750 000	750 000	750 000	7 783 167
Fonds de développement et d'aménagement local	370 949	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 870 949
Fonds de développement et d'aménagement local - Revitalisation	11 904 000						11 904 000
Plan de relance - Accord de partenariat	11 375 929						11 375 929
Fonds d'équipement des communes	2 121 286	1 620 000	1 620 000	1 620 000	1 620 000	1 620 000	10 221 286
TOTAL SECTEUR DEVELOPPEMENT LOCAL	25 772 165	2 120 000	2 120 000	2 120 000	2 120 000	2 120 000	36 372 165
Restaurant inter entreprises Tarnos	1 359 000						1 359 000
Industrie - Artisanat - Collectivités 2021-2026	11 545 707						11 545 707
Appel a projets "Tiers Lieux" 2024-2027		180 000					180 000
TOTAL SECTEUR SOLIDARITE TERRITORIALE	12 904 707	180 000			0		13 084 707
Programme Départemental de l'Habitat (PDH)	11 357 000						11 357 000
TOTAL SECTEUR LOGEMENT	11 357 000						11 357 000
Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	210 640	88 000	80 000	80 000	80 000	80 000	618 640
Tourisme	436 055	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 436 055
TOTAL SECTEUR TOURISME	646 695	288 000	280 000	280 000	280 000	280 000	2 054 695
TOTAL ATTRACTIVITE TERRITORIALE	54 563 733	3 488 000	3 150 000	3 150 000	3 150 000	3 150 000	70 651 733



Plan pluriannuel des autorisations de programme

Secteur SOLIDARITE

Libellé du programme	Solde AP ANTERIEURES*	montant des AP					TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	
		NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET COMPLEMENTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES					
Maison Assistant Maternel	143 200,00	748 000					891 200,00
Sub Etablissement Enfance	1 000 000,00						1 000 000,00
Centres médico-sociaux	1 143 200,00	748 000	0	0	0	0	1 891 200,00
Ets personnes âgées - EHPAD	3 231 447,50						3 231 447,50
Aide à l'investissement dans les EHPAD Landais	11 043 750,00						11 043 750,00
Résidence autonomie	801 000,00		7 000 000				7 801 000,00
Résidence autonomie - AAP 300 Places	3 000 000,00						3 000 000,00
Maison Autisme (études)	368 363,40	610 000					978 363,40
Maison Autisme (travaux)			9 000 000				9 000 000,00
Ets médico-sociaux	18 444 560,90	610 000	16 000 000	0	0	0	35 054 560,90
Restructuration EAD Mont de Marsan	1 391 732,83						1 391 732,83
Restructuration EAD Mont de Marsan	1 391 732,83	0	0	0	0	0	1 391 732,83
TOTAL SECTEUR SOLIDARITE	20 979 493,73	1 358 000,00	16 000 000,00	0,00	0,00	0,00	38 337 493,73

Secteur ENVIRONNEMENT

Libellé du programme	Solde AP ANTERIEURES*	montant des AP					TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	
		NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET COMPLEMENTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES					
Construction Caserne SDIS Pissos	2 264 898						2 264 898
Sécurité	2 264 898						2 264 898
Sécurisation du Sud Ouest Littoral	225 195						225 195
Gestion des Aquifères-Forage	525 196						525 196
Hydrogéologie	750 391						750 391
Subventions pour collecte et traitement des ordures ménagères	923 158	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	5 423 158
Subventions Déchets de venaison	147 692						147 692
Collecte et traitement des ordures ménagères	1 070 850	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	5 570 850
Cyclable Travaux	9 825 005						9 825 005
Cyclable subventions	606 697	1 030 000	500 000	500 000	500 000	500 000	3 636 697
Randonnées PDIPR - Subventions	151 021						151 021
Itinéraires départementaux travaux	254 013						254 013
Espaces naturels sensibles (études et travaux)	1 359 239		400 000		400 000		2 159 239
Espaces naturels sensibles subventions	311 681						311 681
Espaces naturels sensibles (Subv. acq. sites nature 40)	18 384	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	518 384
Plan Plages 2024-2028	512 576	2 000 000					2 512 576
Stratégie locale gestion bande côtière (études travaux)	1 668 917			1 500 000			3 168 917
Subventions Communes - EPCI - Gestion rivière 2024-2028	1 250 829	3 000 000					4 250 829
Soutien aux démarches de développement durable du territoire	97 924			100 000			197 924
Aide aux politiques paysagères		75 000		150 000			225 000
Protection des inondations	770 345						770 345
Projet Ferme Houlomotrice	1 200 000						1 200 000
Subvention SYDEC Réseau Bornes recharges électriques	650 000						650 000
Autres actions en faveur de l'environnement	18 676 630	6 205 000	1 000 000	2 350 000	1 000 000	600 000	29 831 630
TOTAL SECTEUR ENVIRONNEMENT	22 762 770	7 105 000	1 900 000	3 250 000	1 900 000	1 500 000	38 417 770



Plan pluriannuel des autorisations de programme

Secteur ADMINISTRATION GENERALE

Libellé du programme	Solde AP ANTERIEURES*	montant des AP					TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	
		NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET COMPLEMENTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES					
Renouvellement parc automobile	1 520 000						1 520 000
Rénovation immeuble Poyferré Mont-de-Marsan - Etudes	369 194						369 194
Rénovation immeuble Poyferré Mont-de-Marsan - Travaux		6 000 000					6 000 000
Bâtiments mise en conformité accessibilité, sécurité	199 000						199 000
Centre de données numériques de secours à Saint-Geours-de-Maremne	1 500 000						1 500 000
Budget Participatif	1 622 431	1 500 000		1 500 000		1 500 000	6 122 431
TOTAL SECTEUR ADMINISTRATION GENERALE	5 210 625	7 500 000		1 500 000		1 500 000	15 710 625

PPI 2024-2026 -financement des crédits de paiement correspondants (Base BP)

DEPENSES
CREDITS DE PAIEMENT EN INVESTISSEMENT
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS
TOTAL GENERAL DEPENSES

CP 2024	CP 2025	CP 2026
100 200 000	104 559 000	103 316 000
19 800 000	15 441 000	16 684 000
120 000 000	120 000 000	120 000 000

FINANCEMENT
AUTOFINANCEMENT
RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS
EMPRUNTS D'EQUILIBRE
TOTAL GENERAL RECETTES

CP 2024	CP 2025	CP 2026
51 450 000	34 309 000	50 793 340
18 550 000	18 691 000	18 206 660
50 000 000	67 000 000	51 000 000
120 000 000	120 000 000	120 000 000

BESOIN DE FINANCEMENT
EMPRUNTS D'EQUILIBRE
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS
SOLDE

CP 2024	CP 2025	CP 2026
50 000 000	67 000 000	51 000 000
19 800 000	15 441 000	16 684 000
30 200 000	51 559 000	34 316 000

Avec une prévision de réalisation de 81,5 M€ (idem 2023) en dépenses d'investissement 2024,2025 et 2026



DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL en visio/audio conférence

Réunion du 16/02/2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Président : M. Xavier FORTINON

N° M-2/1 Objet : RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT DES LANDES EN
MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conseillers départementaux en exercice : 30

Votants : 29

Présents : M. Xavier FORTINON (Présentiel), Mme Rachel DURQUETY (Présentiel),
M. Paul CARRERE (Présentiel), Mme Muriel LAGORCE (Présentiel),
M. Jean-Luc DELPUECH (Présentiel), Mme Eva BELIN (Présentiel),
M. Olivier MARTINEZ (Présentiel), M. Henri BEDAT (Présentiel),
Mme Monique LUBIN (Présentiel), M. Boris VALLAUD (Présentiel),
Mme Magali VALIORGUE (Présentiel), Mme Sylvie BERGEROO (Présentiel),
M. Didier GAUGEACQ (Présentiel), Mme Christine FOURNADET (Présentiel),
M. Cyril GAYSSOT (Distanciel), Mme Agathe BOURRETERE (Présentiel),
Mme Salima SENSOU (Présentiel), M. Julien PARIS (Présentiel),
Mme Patricia BEAUMONT (Présentiel), Mme Sandra TOLLIS (Présentiel),
M. Damien DELAVOIE (Présentiel), Mme Sylvie PEDUCASSE (Présentiel),
M. Jean-Marc LESPADÉ (Présentiel), Mme Martine DEDIEU (Présentiel),
M. Julien DUBOIS (Présentiel), Mme Hélène LARREZET (Présentiel),
M. Christophe LABRUYERE (Présentiel).

Pouvoirs : Mme Dominique DEGOS a donné pouvoir à M. Paul CARRERE,
M. Frédéric DUTIN a donné pouvoir à Mme Salima SENSOU

Absents : M. Dominique COUTIERE Mme Dominique DEGOS, M. Frédéric DUTIN



Résultat du Vote au scrutin public :

POUR (29) : Xavier FORTINON, Rachel DURQUETY, Paul CARRERE, Muriel LAGORCE, Jean-Luc DELPUECH, Eva BELIN, Olivier MARTINEZ, Dominique DEGOS, Henri BEDAT, Monique LUBIN, Boris VALLAUD, Magali VALIORGUE, Sylvie BERGEROO, Didier GAUGEACQ, Christine FOURNADET, Cyril GAYSSOT, Agathe BOURRETERE, Frédéric DUTIN, Salima SENSOU, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Sandra TOLLIS, Damien DELAVOIE, Sylvie PEDUCASSE, Jean-Marc LESPADÉ, Martine DEDIEU, Julien DUBOIS, Hélène LARREZET, Christophe LABRUYERE

CONTRE (0) :

ABSTENTION (0) :

NE PREND PAS

PART AU VOTE (0) :

**N° M-2/1****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU les actions menées par le Département dans le domaine de la sensibilisation à l'Environnement et pour la mise en œuvre de politiques contribuant aux enjeux du Développement Durable ;

VU le Code de l'Environnement, et en particulier son article L 110-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 3311-2 et D 3311-8 (Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales) concernant la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;

VU la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales modifiant l'article L.3311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en ajoutant la contribution « à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. » ;

VU la circulaire ministérielle du 3 août 2011, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011) ;

VU la délibération du Conseil départemental en date du 16 février 2024 par laquelle il est pris acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 du Département ;

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRES PRESENTATION du rapport en Commission FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE ;

APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- de la présentation par Monsieur le Président du Conseil départemental du rapport 2023 ci-annexé relatif à la situation du Département des Landes en matière de développement durable.

Signé par : Xavier FORTINON
Date : 20/02/2024
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes

**Annexe**

RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT DES LANDES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport présenté à l'Assemblée départementale le 16 février 2024.



Editorial

A l'heure où les conflits armés éclatent de part et d'autre du globe, et que la lutte contre le réchauffement climatique représente le plus grand défi de notre siècle, l'espoir et l'optimisme restent les valeurs qu'il nous appartient de faire triompher face aux nombreuses catastrophes annoncées.

Ceci est d'autant plus vrai dans les Landes, territoire qui nous anime toutes et tous. Son patrimoine, la richesse de ses paysages, ses traditions, sa paisibilité : tant de raisons qui nous amènent à travailler d'arrache-pied afin d'en garantir la préservation. Nous le savons, la sauvegarde des diversités que nous offre ce territoire - où « le bien vivre » n'est plus à prouver - reste une lutte de tous les instants.

Le Département n'a pas attendu d'être au pied du mur pour réagir et mène depuis de nombreuses années des politiques publiques volontaristes et ambitieuses en matière de transition énergétique et de préservation des écosystèmes qui composent notre territoire. Gardons le cap, et ne relâchons pas nos efforts, tant l'enjeu est de taille. Car nous le savons, les politiques que nous avons décidé de mener aujourd'hui bénéficieront, demain, à nos enfants et nos petits-enfants.

Cependant, le développement durable d'un territoire ne doit pas seulement être observé par le prisme de la seule (mais ô combien importante) question écologique. La responsabilité nous oblige à nous intéresser à des sujets divers et variés : inclusion, éducation, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ...

Le changement des habitudes devra également passer par le changement des comportements. Ceci sera possible grâce aux actions de sensibilisation dispensées au grand public. Nous avons fait le choix de multiplier les programmes de formation et d'investir les collèges pour former les citoyens et les générations futures aux bonnes pratiques : forum de la transition énergétique, les Landes au Menu, dispositif de lutte contre le sexisme dans les collèges... De plus, nous continuons de soutenir les nombreux partenaires associatifs qui nous accompagnent et qui convergent vers les objectifs que nous visons.

Vous trouverez au sein de ce présent « Rapport Développement Durable 2023 » le détail des actions que nous menons. Conscients de la nécessité d'évaluer et de mesurer nos avancements dans ces nombreuses politiques publiques, nous avons décidé de nous faire accompagner par l'INSEE pour travailler sur la mise en place d'indicateurs fiables, objectifs et pérennes afin de constater et de comparer nos résultats année après année.

J'en profite pour renouveler, au nom de la majorité départementale, mon entière confiance aux agents du Département et partenaires engagés sur les divers programmes que nous portons. Soyez convaincus que nous naviguons vers le bon cap, et que je me tiendrai toujours à vos côtés dans la visée de nos objectifs communs.

Xavier FORTINON
Président du Conseil Départemental des Landes



Avant-Propos

Chaque année, en amont du vote du budget primitif, le Département des Landes présente le rapport sur sa situation en matière de développement durable.

Ce rapport se présente sous la forme d'une sélection d'actions qui met en récit les politiques sectorielles menées et ainsi illustre de manière concrète l'engagement de la Collectivité départementale durant l'année écoulée en faveur de tous les publics et tous les territoires landais.

Cette édition 2023 permet la poursuite de la réflexion menée autour de l'atteinte des objectifs de développement durable et aborde le suivi des indicateurs territoriaux associés.

L'action locale, ancrée sur les territoires, apporte sa contribution à cette démarche plus globale.

La thématique « fil rouge » de cette édition, le Plan Alimentaire Départemental Territorial, est un exemple de cette contribution aux enjeux locaux, nationaux et internationaux au profit des finalités constitutives du développement durable.

Je vous invite à parcourir ce rapport 2023, porter à connaissance annuel de notre territoire.

Jean-Luc DELPUECH

Délégué à l'Environnement : Transitions écologique et énergétique



Table des matières

Editorial	2
Avant-Propos.....	3
Le rapport développement durable	5
Les objectifs de développement durable (ODD).....	5
Chiffres clés départementaux	11
Epanouissement de tous les êtres humains	12
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	16
Transition vers une économie circulaire	20
Lutte contre le changement climatique	23
Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent.....	26
Lutte contre le gaspillage alimentaire	28
Modalités d'élaboration, mise en œuvre et évaluation de l'action publique	29
Annexes.....	33



Le rapport développement durable

La réglementation a rendu obligatoire l'élaboration de ce rapport et fixe les modalités du contenu.

Les textes de référence sont :

- la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » (article L.3311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (article D2311-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article L.110-1 du Code de l'Environnement) ;
- la loi n°2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (article modifié L.3311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les actions présentées sont sélectionnées pour illustrer les cinq finalités du développement durable :

- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent.

De plus, le volet « Modalités d'élaboration, mise en œuvre et évaluation de l'action publique » est décliné dans ce rapport. Il s'agit de mettre en lumière les éléments de démarche de gouvernance territoriale et interne à la Collectivité.

Ce rapport n'est pas un bilan d'activité traduisant l'exhaustivité des actions départementales, il reprend une sélection d'actions menées par le Département, qui apportent une réponse aux différents enjeux de territoire et contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Les objectifs de développement durable (ODD)

En 2021, la loi n°2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales modifie l'article L.3311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en ajoutant la contribution à l'atteinte des objectifs de développement durable : « *Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.* ».

Descriptif des ODD

« *Les objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire – afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. [...]*

Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun



d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030. » (source : Nations Unies, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>).

Les 17 ODD

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Ces 17 ODD « onusiens » concernent 169 cibles au total et 232 indicateurs retenus au niveau international. Ces indicateurs internationaux sont déclinés en indicateurs nationaux pour refléter au mieux le contexte de chaque pays. En France, 98 indicateurs ont donc été identifiés.

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) effectue un suivi des données relatives à ces indicateurs (cf. document en annexe).



Pour en savoir plus :

<https://statistiques-locales.insee.fr>

Contribution du Département des Landes à l'atteinte des objectifs de développement durable

Le présent rapport illustre par divers exemples la contribution du Département des Landes à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Chaque action présentée est détaillée et corrélée à un ou plusieurs ODD sur le(s)quel(s) elle a un impact positif.

Il ne s'agit pas d'une évaluation des politiques publiques ni d'une analyse sociologique du territoire départemental. C'est un exercice non exhaustif et purement descriptif d'actions sélectionnées sur l'année 2023.

L'infographie ci-après résume les grands secteurs d'intervention de la Collectivité départementale dans lesquels les actions présentées s'insèrent.



LE DÉPARTEMENT DES LANDES À VOS CÔTÉS

BUDGET 2023 : 587 M€

1995 AGENTS RÉPARTIS DANS TOUT LE DÉPARTEMENT

> SOLIDARITÉ

accompagner les plus fragiles

- Plus de 50 % des dépenses de fonctionnement du Département
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Petite enfance et aide sociale à l'enfance
- Logement social
- Insertion et lutte contre les exclusions

LE + Le projet « chacun sa vie, chacun sa réussite » pour répondre aux besoins des jeunes autistes
La diversification de l'offre d'hébergement avec la montée en puissance de l'habitat inclusif et partagé

> COLLÈGES

assurer le quotidien des collégiens et de la communauté éducative

- Construction, entretien et fonctionnement des 39 collèges publics
- Accueil, restauration, hébergement, entretien
- Transport des collégiens en situation de handicap

LE + Les collégiens de 4^e et 3^e sont équipés d'ordinateurs portables

Le transport scolaire est gratuit, le Département prenant en charge le coût de l'abonnement pour les 22 000 élèves landais

> SDIS

assurer la sécurité des personnes et des biens

- Contribution à hauteur de 69 % au budget de fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), au côté des communes et des EPCI*

*EPCI : établissement public de coopération intercommunale

> VOIRIE

garantir le confort et la sécurité de l'utilisateur

- Construction et entretien des routes départementales (4 200 km) et des ouvrages d'art, réalisation d'équipements routiers

LE + De grosses opérations comme le contournement du port de Tarnos, la création de bretelles autoroutières ou la rénovation de ponts

> CULTURE ET PATRIMOINE

valoriser les ressources patrimoniales et favoriser les pratiques culturelles

- Soutien des opérateurs et associations culturelles
- Accompagnement technique et financier des structures gestionnaires
- Musées départementaux : site de l'abbaye d'Arthous à Hastinges et musée de la faïence et des arts de la table de Samadet
- Lecture publique (bibliothèques de prêt)
- Archives départementales (avec l'État)

LE + La création du Pôle Images à Dax

> ENVIRONNEMENT

préserver le patrimoine naturel et conduire la transition énergétique

- Protection, entretien et aménagement du patrimoine naturel et paysager : rivières, littoral et 94 sites labellisés Nature 40, 61 espèces à préserver recensées par le Top Nature 40
- Création d'itinéraires cyclables, pédestres, équestres, seul ou en soutien aux collectivités locales
- Surveillance et protection de la ressource en eau
- **LE +** La mise en œuvre, avec les acteurs privés et publics landais, d'un schéma de transition énergétique (sobriété énergétique, maîtrise des consommations et développement des énergies renouvelables)

> SPORT

permettre au plus grand nombre l'accès à une pratique sportive de qualité

- Accompagnement des sportifs de haut niveau
- Formation et emploi des éducateurs bénévoles et professionnels
- Subventions aux clubs de sport
- Promotion des sports de nature

LE + Équipements sportifs et piscines : un soutien aux collectivités locales afin de garantir les enseignements d'EPS et de natation

Le Plan JO 2024 pour faire vivre l'expérience olympique et promouvoir un sport durable et inclusif

> AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

assurer un développement équilibré et solidaire des Landes

- Revitalisation des centres villes et des centres bourgs
- Soutien aux investissements portés par les collectivités locales et leurs groupements : équipements, maintien du commerce de proximité, services à la population
- Déploiement du très haut débit : 100 % du territoire équipé de fibre optique d'ici fin 2023

LE + Un soutien renforcé à la création et à la réhabilitation de logements sociaux
Une maîtrise de l'accès et du coût du foncier

> ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

soutenir et promouvoir les filières économiques

- Agriculture, bois et forêt
- Tourisme et thermalisme
- Création de zones d'activités économiques et aides à l'immobilier d'entreprise en partenariat avec les EPCI*

LE + La marque territoriale Landes, terre des possibles pour renforcer l'attractivité des Landes

Les Landes au menu ! « boîte à outils » pour permettre à la restauration collective de répondre aux attendus de la loi Egalim, favoriser les circuits courts et produire une alimentation durable et de qualité



La thématique « fil rouge » du rapport 2023

La rédaction du « Rapport développement durable » est l'occasion de mettre en avant une thématique emblématique de l'année.

Pour l'édition 2023, cette thématique « fil rouge » est le Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) « Les Landes au menu ! ».

Le Département des Landes est soucieux depuis de nombreuses années de préserver les exploitations agricoles landaises, de développer des filières agricoles de qualité et de porter une restauration collective exemplaire.

Afin de répondre aux attentes des différents territoires en la matière, un Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) « Les Landes au menu ! » est engagé depuis 2020 et repose sur 5 axes :

- axe 1 : permettre à la restauration collective landaise de répondre aux attentes de la loi EGALIM (loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous),
- axe 2 : éduquer et sensibiliser à une alimentation durable de qualité,
- axe 3 : préserver et promouvoir l'environnement et les ressources agricoles du territoire,
- axe 4 : fournir une alimentation saine de qualité accessible à tous,
- axe 5 : mettre en place une stratégie de communication et de mobilisation des acteurs.



Chiffres clés départementaux

9 243 km²
 327 Communes
 15 Cantons
 18 Intercommunalités

Plus de 4 200 km de voiries départementales

Démographie

422 976 habitants à compter du 1^{er} janvier 2024 (date de référence statistique : 1^{er} janvier 2021)

Environ 45 habitants/km²

Conjoncture économique

91 866 salariés du secteur marchand au deuxième trimestre 2023

6,5 % : taux de chômage (2^e trimestre 2023)

34 160 inscrits tenus de rechercher un emploi¹ (3^e trimestre 2023, catégories A, B, C)

Paysage économique

39 924 établissements au 31 décembre 2020 (activités marchandes hors agriculture)

10,2 % industrie manufacturière, industries extractives et autres

12 % construction

28,1 % commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration

2 % information et communication

3,7 % activités financières et d'assurance

5,1 % activités immobilières

15,3 % activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien

14,4 % administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale

9,3 % autres activités de services

Espaces naturels et forestiers

106 km de littoral

4 500 km environ de cours d'eau

599 930 ha de surface boisée totale

96 sites Nature 40 représentant environ 8 700 ha

Agriculture

4 463 exploitations

210 460 ha environ de superficie agricole utilisée

Collèges

39 collèges publics

17 502 collégiens (public)

Environ 2 millions de repas servis annuellement dans les collèges publics

Tourisme

25,5 millions de nuitées touristiques

1^{er} département thermal français avec 56 893 curistes

448 724 lits touristiques dont 57 % en lits marchands

3 500 km d'itinéraires de randonnée inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

27 Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) relatifs aux activités nautiques, d'orientation, ...

2 800 km environ d'itinéraires cyclables balisés, variés et ouverts à tous (dont 125 km de voies vertes départementales et une offre de 25 circuits cyclotouristiques).

Chiffres disponibles au 31 décembre 2023, d'après les sources suivantes :

Département des Landes, Préfecture des Landes (Mémento des Landes, édition 2022, mis à jour mai 2023), INSEE (Géographie administrative et d'étude ; Statistiques locales – portrait économie et emploi ; Recensement de la population ; Tableau de bord de la conjoncture : Nouvelle-Aquitaine), DREETS Nouvelle-Aquitaine (Conjoncture trimestrielle Landes T2 2023), Agreste Nouvelle - Aquitaine (Recensement agricole 2020), Landes Attractivité (Le tourisme dans les Landes, chiffres clés édition 2023, saison 2022).

¹ catégories A B C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité, ayant ou non exercé une activité dans le mois



Epanouissement de tous les êtres humains

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action territoriale

- Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement, culture...
- Education et formation tout au long de la vie
- Accès à des pratiques sportives, culturelles et de loisirs adaptées à tous les publics
- Lutte contre toute forme d'exclusion

Paul Carrère, Vice-président en charge de l'Autonomie des Personnes Âgées

L'épanouissement personnel est une dimension émergente à laquelle la société attache de plus en plus d'importance. Au fil du temps, cette notion prend de plus en plus de place dans les pratiques et les habitudes de chacun. Elle apparaît comme une condition vitale chez l'individu. Alors que ce concept fait son apparition dans un premier temps dans le monde du travail, au fur et à mesure que nous avançons dans le temps, il s'étend sur bien d'autres champs.

C'est pourquoi, l'épanouissement de chaque Landais, quel que soit son âge, son niveau de revenu ou encore son lieu de résidence, constitue un objectif transversal et constitutif des politiques publiques portées par notre Département, aussi variées soient-elles.

Je pense tout d'abord à la lutte contre le sexisme dans les collèges, notamment en matière de précarité menstruelle. En effet, au moment où la construction de l'identité coïncide avec l'expression et la diffusion exacerbée des stéréotypes de genre, ce phénomène peut entraîner des conséquences lourdes en termes de santé. L'expérimentation portée depuis 2021 au sein des collèges se verra renforcée en 2024.

J'aimerais également citer le Plan départemental de l'habitat, qui vise notamment à soutenir l'ensemble des opérations de création et de réhabilitation de logements sociaux sur son territoire. Le Département prendra toute sa part pour aider chaque Landais à pouvoir se loger décemment dans un contexte foncier toujours plus contraint.

Enfin, je souhaite encore cette année mettre en avant le projet « Chacun sa vie, chacun sa réussite » qui, au-delà d'apporter une réponse médico-sociale à des jeunes avec autisme sans solution d'accompagnement, crée une dynamique de réflexion et de construction de réponses à l'échelle des Landes pour faire des personnes avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA) des membres à part entière de notre société, et leur permettre de se sentir reconnu et pris en compte dans leurs spécificités par leur environnement quotidien.

La personne avec TSA est en effet souvent représentée en marge de notre société, alors qu'elle a en elle des forces et des ressources propres à faire valoir. La personne avec TSA n'est pas l'autisme, elle ne s'appelle pas Autisme, elle est un citoyen comme chacun d'entre nous. « Parce que si on arrive à mieux accueillir une personne avec autisme, demain on sera plus accueillant pour tout le monde. » Ces propos ne sont pas les miens, ils ont été tenus par une jeune femme avec TSA à l'occasion des rendez-vous landais de l'autisme 2023. Si je me permets de les reprendre, c'est parce qu'ils me semblent traduire l'ambition politique finale du projet « Chacun sa vie, chacun sa réussite » et illustrer parfaitement la manière dont l'enjeu de l'épanouissement de la population landaise transcende les politiques portées par le Département des Landes.

Actions territoriales

Lutte contre le sexisme dans les collèges publics landais

Le Code de l'Education rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, s'effectue dès l'école primaire. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel.

Le Département des Landes, l'Éducation Nationale et l'association des Francas des Landes ont lancé un dispositif expérimental de lutte contre le sexisme afin de sensibiliser les collégiens landais à cette problématique.

L'association des Francas des Landes milite fortement pour le respect des droits de l'enfant dont l'égalité « filles-garçons » fait partie.

L'idée de mener une action sur cette thématique auprès des collégiens et collégiennes du territoire et les sensibiliser aux problématiques de l'égalité femmes-hommes est alors née.



Ce projet fait écho au Plan d'actions départemental pour l'égalité femmes-hommes et son axe 3 avec l'ambition de porter et diffuser une culture landaise de l'égalité femmes-hommes sur le territoire.

S'agissant d'une nouvelle action, 3 collèges landais expérimentent le dispositif de « lutte contre le sexisme dans les collèges publics landais » durant l'année scolaire 2023-2024. Une dizaine de rendez-vous est mise en place dans chaque établissement pilote (les collèges Lucie Aubrac de Linxe, Lubet Barbon de Saint-Pierre-du-Mont et Jean Rostand de Tartas).

Cette sensibilisation s'effectue au travers d'ateliers philosophie, des jeux, des interventions artistiques ou encore des échanges avec les partenaires afin de préparer les futures générations à vivre dans une société plus égalitaire.

Les idées de sujets ne manquent pas : les rapports sexués entre les individus, la lutte contre toutes les formes de discrimination, l'aménagement et l'occupation de l'espace, la division sexuée du travail, ...

Outre le suivi technique du dispositif, le Département apporte un soutien financier de 23 000 € réparti comme suit :

- 19 000 € de subvention pour sa mission d'animation sur l'année scolaire 2023-2024 de ce nouveau dispositif expérimental ;
- 4 000 € maximum pour la prise en charge des frais annexes du dispositif dont les intervenants extérieurs sur le projet.



Plan départemental de l'habitat 2021-2027

L'habitat constitue un sujet majeur sur l'ensemble du territoire départemental, marqué par une attractivité démographique significative, une pression foncière et de forts enjeux d'équilibres territoriaux entre les différents bassins de vie.

Les besoins en logement se manifestent à haut niveau et s'expriment dans tous les territoires, appelant un accompagnement et une régulation d'ensemble.

Le logement est donc au cœur des politiques publiques menées par le Conseil départemental pour assurer aux Landais le meilleur parcours résidentiel possible.

Après la réalisation d'un diagnostic co-construit avec les acteurs et les territoires landais, le Département a approuvé le Plan Départemental de l'Habitat autour des orientations suivantes :

- orientation n° 1 : accompagner le développement des territoires pour mieux répondre aux besoins en logements des Landais ;
- orientation n° 2 : maintenir une production à haute intensité de logements sociaux à haut niveau en locatif et en accession ;
- orientation n° 3 : améliorer, adapter, qualifier l'habitat existant ;
- orientation n° 4 : répondre à la diversité des situations résidentielles.

Chacune de ces orientations est déclinée en engagements, qui correspondent aux objectifs quantitatifs et qualitatifs à mettre en œuvre à travers les politiques publiques en matière de logement sur la période 2021/2026.



Focus sur le logement social

Les Landes comptent un total de 14 107 logements sociaux, avec 11 622 demandes de logement social en attente au 31 octobre 2023. En moyenne, une demande sur cinq aboutit à un emménagement.

Sur la période 2021-2026, le Département consacre près de 19 millions d'euros (contre 15 millions d'euros initialement prévus) à la construction et à la réhabilitation de logements conventionnés, à la constitution de réserves foncières. En complément de son soutien à l'investissement, le Département garantit les emprunts contractés par les bailleurs sociaux.

Par conséquent, à partir de 2023 et jusqu'à la fin du mandat, ce renforcement du soutien au logement social et à l'action foncière par le Département se traduit par une enveloppe supplémentaire d'1,5 million d'euros par an.



Projet « Chacun sa vie, chacun sa réussite »

Depuis quelques années, le Département des Landes œuvre pour la concrétisation d'un lieu de prise en charge et de ressources en faveur des jeunes porteurs du trouble du spectre de l'autisme (TSA) et leur famille.

Le projet global dénommé « Chacun sa vie, chacun sa réussite » se décline en 3 axes :

- ouverture d'une structure d'accueil et d'accompagnement pour adolescents et jeunes (lieu d'inclusion, d'apprentissage et de préparation d'un projet de vie),
- initier et soutenir des solutions de répit aux familles,
- favoriser l'accueil de personnes présentant un TSA dans divers domaines (structures sportives, médico-sociales).

En 2023, l'Association laïque de gestion d'établissements d'éducation et d'insertion (ALGEEI) a été nommée par le Département et l'Agence régionale de santé (ARS), suite à la proposition de la commission de sélection des projets médico-sociaux, comme gestionnaire du Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) et de l'Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) du futur site.

L'association qui gère déjà une vingtaine de structures en Lot-et-Garonne ainsi que les foyers des Cigalons à Lit-et-Mixe avec sa partie accueil médicalisé pour adultes TSA certifiée Cap'Handéo, est experte en la matière. C'est à elle désormais de porter le dispositif cofinancé par le Département et l'ARS à part égale, afin d'apporter des premières réponses dans l'accompagnement à domicile de jeunes en rupture de tout dispositif.



@ Xlandes-info : [Projet Autisme : l'ALGEEI nommée gestionnaire](#)

Un diagnostic de territoire réalisé en 2019 et 2020 a permis d'identifier un manque de produits maraîchers et d'outils logistiques (transformation et distribution) pour satisfaire les besoins de la restauration collective landaise en produits locaux en circuits-courts. Ainsi, l'implantation, sur le territoire landais, de deux plateformes logistiques/légumeries solidaires a été identifiée comme nécessaire. Prévus pour 2026, ces outils permettront de récupérer, transformer, distribuer des produits locaux, et serviront à la structuration de nouvelles filières d'approvisionnement pour des produits manquants.

La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Les Légumeries Solidaires des Terroirs Landais », constituée le 3 août 2023 et qui utilisera ces outils, emploiera 55 % de travailleurs en situation de handicap et amorcera son activité par une légumerie temporaire dès janvier 2024 à Atlantisud (Saint-Geours-de-Maremme).

Préfiguration de légumeries solidaires

Fil rouge « Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) - Les Landes au menu ! »



Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, la Direction Générale Adjointe Ressources Humaines, Systèmes d'Information et Moyens Généraux met en place des actions de sensibilisation annuellement.

Les objectifs sont d'appréhender les difficultés rencontrées par les travailleurs en situation de handicap dans leur quotidien de travail, lever les préjugés, balayer les idées reçues et les stéréotypes dans le domaine du handicap psychique.

Du 20 au 24 novembre 2023, la thématique retenue était le handicap psychique. Ateliers, messages de sensibilisation, saynètes théâtrales ont été proposés aux agents.

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

Action interne

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
 Reçu en préfecture le 20/02/2024
 Publié le
 ID : 040-224000018-20240216-240216H3079H1-DE



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action territoriale :

- Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous
- Logement et politique foncière
- Urbanisme et cadre de vie
- Rénovation urbaine et revitalisation rurale

Muriel Lagorce, Vice-présidente en charge de l'Éducation

Aux côtés de tous les territoires, de toutes les populations, nous œuvrons pour le « Faire lien » et le « Aller vers ».

Dès le plus jeune âge, le Département accompagne le parcours des Landaises et des Landais par de nombreux dispositifs et soutiens.

Le maillage de ses services publics, au plus près du terrain, favorise leur accès à tous, en milieu rural et urbain, avec notamment les 25 Maisons Landaises de la Solidarité, les 39 collèges publics, ou encore le réseau de lecture publique : 125 lieux de lecture accompagnés par la médiathèque départementale dont les locaux ont été modernisés en 2023.

Au-delà des actions quotidiennes, dont de nombreuses sont recensées dans le [Guide des propositions éducatives](#), des événements sont très régulièrement organisés, avec par exemple les Rencontres théâtrales des collèges et lycées des Landes ou, à destination de nos aînés, l'offre du Service d'animation, de prévention et d'accompagnement des Landes (SAPAL).

Aussi, à travers son Projet Alimentaire Départemental Territorial (PADT) « Les Landes au menu ! », le Département envisage le sujet de l'alimentation dans sa globalité en apportant une réponse à la demande des consommateurs tout en structurant les filières agricoles locales.

Il accompagne les collèges dans l'objectif d'une restauration scolaire de qualité et accessible, avec la volonté d'un recours accru aux produits locaux, l'engagement d'une démarche de création de groupements de commandes constituant une nouvelle étape.

Le soutien aux communes est complété par des dispositifs nouveaux ou renforcés dans le domaine des équipements sportifs.

Ainsi, le « Vivre ensemble » est au cœur de toutes les politiques menées par le Département avec l'objectif permanent de réaffirmer et de consolider nos actions en ce domaine.

Actions territoriales

L'aide aux Communes

En tant que premier partenaire des Communes, le Département est incontournable pour financer et animer les équipements et services qui contribuent à la vie dans les villes et villages.

Dans le cadre des compétences définies par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment en matière de solidarité territoriale et d'ingénierie, il soutient le développement territorial intégré des territoires de manière transversale, au titre de ses différents règlements sectoriels d'intervention.

Par exemple, il s'appuie sur deux outils financiers : le Fonds de Développement et d'Aménagement Local (FDAL) et le Coefficient de Solidarité Départemental (CSD).

En 2023, l'intervention du FDAL a été ajustée avec pour objectif d'accompagner les dynamiques des territoires, leurs stratégies et leurs projets en s'appuyant sur 2 axes opérationnels :

- l'appui à l'ingénierie territoriale des collectivités, en finançant certaines études structurantes (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux, plans de référence des centralités, ...),
- les aides aux projets des collectivités et de leurs groupements favorisant un développement équilibré et intégré des territoires. A ce titre, le Département poursuit et développe ses aides pour accompagner les projets d'investissement des collectivités et leurs groupements en mobilisant des crédits à hauteur de :
 - o 12 millions d'euros pour la période 2022-2026, pour le soutien aux centralités landaises pour leur revitalisation, leur dynamisation ou leur restructuration lorsqu'elles se sont engagées dans une analyse globale de leur territoire ;



- 12,5 millions d'euros pour 2022-2025 pour les projets accompagnant la relance mis en œuvre dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) jusqu'en 2026.

Enfin, le Département continue de soutenir les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui décident de réaliser des investissements par le biais du Fonds d'Équipement des Communes (FEC).

@ Xlandes-info :

[L'aide aux communes : un service public de proximité \(1/6\)](#)

[L'aide aux communes : questions à Didier Gaujeacq \(2/6\)](#)

[L'aide aux communes : un nouvel EHPAD à Pontonx \(3/6\)](#)

[L'aide aux communes : commerces et services \(4/6\)](#)

[L'aide aux communes : culture et loisirs \(5/6\)](#)

[INFOGRAPHIE : l'aide aux communes \(6/6\)](#)



Rencontres théâtrales des collèges et lycées

Depuis 2012, dans le cadre de l'opération nationale « Le Printemps du théâtre » et à la faveur d'un partenariat étroit avec le territoire du Pays de Villeneuve en Armagnac landais, le Département confie à la compagnie professionnelle du Théâtre des Deux Mains, la coordination des Rencontres Théâtrales des Collégiens et Lycéens des Landes à Villeneuve-de-Marsan. Cet événement d'envergure départementale est une vitrine de la vitalité de la pratique théâtrale en milieu scolaire dans le département.

Durant cinq jours, ces rencontres invitent les élèves participant à des ateliers théâtre des différents établissements scolaires du second degré landais, à partager leur passion et à se confronter aux expériences d'artistes professionnels, par le biais de la formation et de la diffusion. Plus de 400 jeunes y ont participé cette année.

Accueilli sur une journée, chaque groupe s'inscrit sur un atelier de pratique artistique, présente sur scène un extrait du travail effectué à l'année, avec les commentaires et conseils d'un metteur en scène professionnel, assiste au travail d'autres groupes et à un spectacle professionnel.

L'événement est porté par le Département des Landes, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac landais, la Commune de Villeneuve-de-Marsan, la compagnie du Théâtre des deux mains, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la Délégation Académique des Actions Culturelles de Bordeaux (DAAC/Rectorat), la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle-Aquitaine et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

@ Xlandes-info : [Des rencontres théâtrales pour savourer le plaisir du jeu](#)





Dispositif Equip'Âges

Grâce aux volontaires du Service d'Animation, de Prévention et d'Accompagnement des Landes (SAPAL), seul service public départemental d'animation gérontologique en France, des résidents d'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) profitent de moments sortant de l'ordinaire.

Créé en 2018 par le SAPAL, ce dispositif, dénommé Equip'Âges, est plébiscité aujourd'hui par une quinzaine d'EHPAD qui se sont lancés dans l'aventure à Mont-de-Marsan, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Sever, Castets, Mugron, Montfort-en-Chalosse, Samadet...

L'objectif est d'ouvrir les portes des établissements en permettant à chacun de vivre des choses différentes du quotidien (balades en fauteuils, événements sportifs, séances de cinéma, spectacles de théâtre, expositions, ...).

Une formation est dispensée aux volontaires par un kinésithérapeute afin d'apprendre, a minima, à installer les pensionnaires dans leurs fauteuils

@ Xlandes-info : [Equip'Âges : des bénévoles en balade avec les aînés](#)



Action interne

Mise à disposition d'agents sapeurs-pompiers volontaires

Le Département des Landes emploie 26 sapeurs-pompiers volontaires qu'il met à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Il représente ainsi l'employeur public landais qui met le plus d'agents à disposition dans ce cadre.

Dans les Landes, ce sont près de 255 employeurs publics et privés qui acceptent de libérer leurs salariés sapeurs-pompiers volontaires durant leur temps de travail pour partir en intervention et/ ou se former.

470 conventions de mise à disposition qui permettent de cadrer les modalités de ce partenariat ont déjà été conclues entre les employeurs et le SDIS des Landes.

Les sapeurs-pompiers volontaires constituent 80 % de l'effectif : dans les Landes, au 31 décembre 2023, 1 921 sont volontaires et 314 sont pompiers professionnels.



Fil rouge « Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) – Les Landes au menu ! »

Les Espaces Tests Agricoles, Eta40

Avec comme desseins, la relocalisation de l'alimentation et le renouvellement des générations en agriculture, le Département des Landes propose et anime depuis 2019 des espaces tests agricoles pour permettre à de futurs maraîchers de tester et valider la viabilité de leur projet.

En complément d'une mise à disposition gratuite de parcelles intégralement équipées pour accueillir leur activité, un accompagnement technico-économique et juridique (agronomie, gestion d'entreprise, prise en main du matériel) est proposé par les partenaires du projet



(Chambre d'Agriculture, AGROBIO40, FDCUMA640, INCUBATEST, ALPAD, ADEAR, MFR, AGRICAMPUS).

Les deux premiers sites, à Magescq et Mimizan, ont accueilli quatre entrepreneurs à l'essai entre 2019 et 2022. Tous sont actuellement exploitants agricoles à titre exclusif sur le département.

Ainsi, les ETAL40 ont parfaitement rempli leur rôle pour permettre ces 4 installations et confirment qu'ils sont un tremplin pour cette profession, dans un contexte où le renouvellement des générations est un enjeu primordial.

Une nouvelle promotion de 5 porteurs de projet bénéficie actuellement du dispositif.

Dans la perspective d'augmenter la production maraîchère biologique dans le département, de favoriser un approvisionnement alimentaire de proximité et de saison sur le territoire, deux nouveaux sites devraient s'implanter en 2024 dans les Landes.

@ Xlandes-info : [De nouveaux entrepreneurs à l'essai en maraîchage sur le site ETAL40 de Magescq](#)



Transition vers une économie circulaire

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action territoriale :

- Promotion de l'économie solidaire
- Recours aux écolabels et à la certification environnementale
- Actions visant la modification des comportements de consommation
- Développement d'une politique d'achats responsables

Éva Belin, Vice-Présidente à L'Économie Sociale et Solidaire

Face aux crises mondiales que nous traversons, il est impératif de bâtir une alternative pour préserver notre planète et améliorer les conditions de vie de nos populations. Cela passe par le recours nécessaire à une évolution de nos modes de production, un développement des coopérations solidaires et de nouvelles habitudes, plus vertueuses, de consommation.

Actions territoriales

L'Économie Sociale et Solidaire dans les Landes

Depuis 2022, le Département est dans une démarche participative pour la réécriture de sa future feuille de route en matière d'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Après diagnostic, les premiers axes stratégiques ont été validés en juin 2023. La future feuille de route ESS 2024/2027 sera présentée à l'Assemblée début 2024.

Elle s'articulera autour des quatre axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : L'ESS, pilier du lien social et de la cohésion territoriale
 - o Soutenir les projets ESS contribuant à l'animation territoriale et à la cohésion sociale,
 - o Favoriser l'engagement citoyen et coopératif des jeunes,
- Axe 2 : L'ESS, acteur du développement économique solidaire
 - o Soutenir la dynamique de création et de développement d'activités et d'emplois dans l'ESS,
 - o Améliorer l'accès des acteurs de l'ESS à la commande publique et privée responsable,
- AXE 3 : L'ESS, levier d'innovation sociale territoriale
 - o Favoriser la mise en œuvre de réponses socialement innovantes aux besoins et enjeux du territoire,
 - o Contribuer à la capitalisation et à la valorisation des effets et impacts de l'ESS sur le territoire,
- AXE 4 : Une ambition départementale à faire vivre et à faire connaître
 - o Inscrire l'ambition ESS départementale dans l'écosystème local, régional et national,
 - o Développer une culture de l'ESS.





Zoom sur un projet lauréat du Budget Participatif Citoyen

L'association Graines de Partages a lancé sa recyclerie (La Brocante Eco-solidaire), à Mimbaste, dans le sud des Landes, en avril 2021.

Une recyclerie (ressourcerie) est une structure de l'Économie sociale et solidaire. Elle collecte, valorise et revend des objets dont les propriétaires n'ont plus l'utilité. Elle participe aussi à la sensibilisation à l'environnement (gestion des déchets, réutilisation, ...).

Lauréate du BPC40 #2 en 2021, l'association Graines de Partages a reçu une subvention de 12 684 € du Département qui a permis l'acquisition de matériel destiné à des ateliers de réparation et de valorisation d'objets délaissés.

Matériel de bricolage, matériel audio-vidéo, pour réparer les vélos, ou encore bacs de rangements, tous ces achats ont permis à l'association d'aller au bout de son idée de recyclerie : donner une seconde vie aux objets, participer à la réduction des déchets, promouvoir les talents de chacun et créer du lien social dans un lieu convivial.

Ainsi, l'association Graines de Partages a achevé l'aménagement de sa recyclerie qui a été inaugurée en avril 2023 à l'occasion des deux ans de l'association.



@ Xlandes-info : [La Brocante éco-solidaire redonne vie aux objets et crée du lien](#)

Soutien à la Maison écocitoyenne des Landes

Dans le cadre du soutien aux démarches relatives à la sensibilisation et l'éducation à/vers la transition écologique portées sur le département des Landes par les associations, le Département a apporté en 2023 son aide au développement de la Maison Ecocitoyenne des Landes, basée à Mont-de-Marsan.

Cette nouvelle structure coordonne, par exemple, une initiative de Repair Café qui permet, une fois par mois, de réparer gratuitement les objets qui ne fonctionnent plus. C'est également un lieu de rencontres, où les habitants apprennent à se connaître autrement, et où ils découvrent que connaissances pratiques et expertise ne manquent pas près de chez eux.



Action interne

De nouveaux gobelets recyclés au Département

La collectivité s'est dotée de gobelets à café réutilisables pour les événements qu'elle organise. La société « Waste Me Up » (Saint-Geours-de-Maremne) spécialiste de l'économie circulaire a fourni ces gobelets fabriqués à partir des résidus de marc de café.



L'entreprise a reçu, avant l'été, le Grand Prix Responsable « Stars et Métiers » (événement organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Région Nouvelle-Aquitaine) récompensant la capacité de l'entreprise à intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans son activité.



Fil rouge « Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) – Les Landes au menu ! »

Agrilocal et Ecocert en Cuisine

Le Département des Landes développe l'approvisionnement local en circuit court dans la restauration collective publique et accompagne cette restauration pour l'atteinte des objectifs de la loi EGALIM (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable).

Ainsi, il a fait le choix dès 2015 d'adhérer à l'association nationale Agrilocal et de proposer une animation territoriale dédiée.

Depuis cette date, le réseau Agrilocal40 est en constante évolution. Fort de ses 404 adhérents (165 acheteurs et 239 fournisseurs locaux), de ses 420 tonnes de produits locaux commercialisés, d'un chiffre d'affaires d'1,8 Million d'euros TTC au 31 décembre 2023, Agrilocal40 contribue au développement de l'agriculture de proximité, à la qualité des repas en restauration collective et au renforcement de l'économie locale.

En outre, et dans une volonté de développer l'utilisation de produits bruts, le Département soutient l'évolution des pratiques en restauration collective notamment grâce au dispositif d'accompagnement pour la labellisation « Ecocert en Cuisine » depuis 2020.

Ce dispositif de formation vise à accompagner, chaque année, un groupe d'acheteurs publics pour travailler les produits frais, biologiques et les légumineuses, tout en maîtrisant les coûts et en limitant le gaspillage alimentaire.

A ce jour, 24 établissements publics, dont 11 collèges, sont labellisés « Ecocert en Cuisine ».

@ Xlandes-info : [Agrilocal : 10 ans au service des circuits courts dans les cantines](#)

Lutte contre le changement climatique

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action territoriale :

- Plan climat-air-énergie territorial
- Promotion des énergies renouvelables
- Maîtrise des consommations et de la demande en énergie
- Déploiement de modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre

Patricia BEAUMONT, Conseillère départementale déléguée à la transition énergétique

Depuis de nombreuses années, le Département des Landes s'est engagé dans des démarches de planification en matière de lutte contre le changement climatique, à savoir l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) 2015-2020, la Stratégie départementale pour la transition énergétique, le Plan de sobriété énergétique, ... en parallèle du déploiement de la politique mobilité, du schéma départemental cyclable, des actions de rénovation des bâtiments, de sensibilisation, ...

Les actions qui se concrétiseront courant 2024 sont nombreuses et nous pouvons en citer trois d'entre elles, par exemple, la finalisation d'un nouveau Bilan des émissions de gaz à effet de serre, les mises à disposition gratuitement des territoires d'un logiciel de suivi des PCAET et du cadastre solaire.

Les politiques départementales qui concourent à la lutte contre le changement climatique sont multiples et protéiformes, réglementaires ou volontaires. Ceci démontre l'engagement continu de la Collectivité face à ce phénomène et surtout la veille à l'inclusion et l'équité de tous les territoires landais.

Actions territoriales

Deuxième forum de la Transition énergétique

Lors du premier Forum de la transition énergétique en novembre 2021, le Département avait présenté aux acteurs de territoire sa stratégie pour les dix prochaines années, visant 25 % de réduction de la consommation d'énergie et 84 % de part d'énergie renouvelable (EnR) locale sur la consommation totale à l'horizon 2030. Puis, une journée a été proposée au grand public (ateliers et conférences) pour découvrir, informer, sensibiliser à cette question cruciale.

106

La deuxième édition a permis de partager l'état d'avancement de la stratégie à Mimizan les 21 et 22 avril 2023 et d'aborder des sujets d'actualités comme la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables, l'accompagnement pour le développement des énergies renouvelables thermiques, la méthanisation.

@ Xlandes-info : [2e Forum de la transition énergétique](#) : [premier point d'étape](#)



Liaison douce Mont-de-Marsan, Saint-Sever et Hagetmau

Mardi 25 avril 2023, la convention de transfert de gestion des anciennes voies ferrées reliant Mont-de-Marsan à Hagetmau via Saint-Sever a été signée entre SNCF Immobilier et le Département.

Le Département devient propriétaire et gestionnaire de la trentaine de kilomètres de voies ferrées désaffectées situées entre Mont-de-Marsan et Hagetmau. La convention a été signée pour une durée de 30 ans, assortie d'une possibilité de renouvellement sur 20 ans. L'objectif est de transformer cette ligne ferroviaire abandonnée en une voie verte, réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.

Ce nouvel itinéraire va s'ajouter aux 125 km de voies vertes départementales aménagées sur d'anciennes voies ferrées.



Les premiers travaux ont débuté avec le dégagement des voies ferrées, le démantèlement des rails, traverses et aiguillages.

@ Xlandes-info : [Des rails au vélo, pour verdir les déplacements](#)



Mise à disposition gratuite d'un logiciel de suivi des démarches territoriales Climat, Air, Energie

Le Département, ainsi que plusieurs intercommunalités du territoire (Communautés de Communes Maremne Adour Côte-Sud, du Seignanx, Orthe et Arrigans, des Grands Lacs, Chalosse Tursan, Grand Dax Agglomération et Mont de Marsan Agglomération), doivent disposer respectivement d'un Bilan des Emissions de gaz à Effet de Serre (GES) et d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). La Communauté de Communes Cœur Haute Lande porte également son propre PCAET, de façon volontaire.

Afin d'accompagner les collectivités dans leur démarche de planification territoriale pour leurs PCAET, Etudes de Planification Energétique (EPE), Schéma Directeur de l'Energie (SDE), le Département a permis le déploiement du logiciel Prosper Actions, accessible et mis à disposition gratuitement des territoires landais.

Prosper Actions est un outil de prospective énergétique territoriale au service d'une gouvernance locale de l'énergie. Cet outil en ligne permet aux Communes et intercommunalités de construire des scénarios énergétiques sur leur territoire aux horizons 2030 et 2050. Prosper Actions offre la possibilité de planifier à l'échelle communale des actions prospectives de sobriété et d'efficacité énergétiques et le développement des énergies renouvelables, ainsi que de voir leurs impacts en matière de réduction des émissions de GES et de polluants.

L'outil favorise ainsi l'appropriation, par les territoires et ses acteurs, de leur avenir énergétique.



Action interne

Réduction de la consommation d'eau et d'énergie dans les collèges publics

Depuis 2016, le Département accompagne les collèges pour la mise en œuvre d'un plan de prévention et de gestion des déchets dénommé « L'Eco-Tribu, mon collège passe au vert », en y intégrant le volet de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le Département a souhaité croiser ce dispositif avec les objectifs portés par le Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) « Les Landes au menu ! » et la Stratégie départementale de la transition énergétique des Landes.

En 2022, un volet sensibilisation sur la transition énergétique, à savoir les usages et comportements à adopter pour une réduction des consommations d'eau et d'énergie (chauffage, électricité, informatique,...) a débuté au sein de 5 collèges publics par le Centre régional d'éco-énergétique d'Aquitaine (CREAQ).



Suite aux états des lieux réalisés pour chaque établissement, le CREAQ a organisé une réunion dans les collèges pour présenter le diagnostic et des préconisations d'actions à mettre en œuvre puis a déployé des animations et des formations destinées aux élèves, aux personnels adultes et aux agents de restauration et d'entretien.

@ Xlandes-info : [Développer les « éco-gestes » dans les collèges](#)



Fil rouge « Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) – Les Landes au menu ! »

Compostage des biodéchets

Pour les collèges publics, dont le Département a la compétence, le dispositif « L'Eco-Tribu, mon collège passe au vert » est déployé depuis 2016. Il permet de sensibiliser à la production et à la gestion des déchets et notamment au gaspillage alimentaire et à la gestion des biodéchets.

A partir du 1^{er} janvier 2024, tous les gros producteurs de biodéchets (dont les collèges) sont tenus de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour une valorisation (soit par compostage ou par méthanisation).

Dans ce cadre, le Département va présenter à chacun des établissements les solutions proposées par des collectivités en charge de la collecte des déchets (collecte en porte-à-porte des biodéchets ou mise en place du compostage en établissement).

Un test a été fait depuis octobre 2022 sur le collège Cap de Gascogne de Saint-Sever en partenariat avec le SIETOM de Chalosse.

Avant de mettre en place le tri à la source des biodéchets, l'établissement a travaillé sur la réduction du gaspillage alimentaire entraînant ainsi une réduction des biodéchets à valoriser. L'établissement est entré dans la démarche du dispositif Eco-tribu depuis 2017 et présente des chiffres de gaspillage bien en deçà des moyennes des collèges landais.

Au vu de ces résultats, l'établissement a souhaité aller plus loin dans la démarche en valorisant sur place leurs biodéchets restants et utiliser le compost dans le cadre d'un projet pédagogique en mettant en place des carrés potagers.



Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action territoriale :

- Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages
- Lutte contre les pollutions des milieux
- Méthodes agronomiques et systèmes de production durables
- Accès pour tous à un environnement de qualité

Jean-Luc Delpuech, Vice-Président en charge des milieux naturels et de la biodiversité et de l'information et de la sensibilisation aux enjeux du développement durable

Les Landes sont un territoire riche en milieux, en paysages et en espèces.

Face aux défis contemporains environnementaux, concilier aménagement du territoire et préservation reste l'objectif premier de la Collectivité, tout en veillant aux nécessaires restauration, adaptation aux changements, amélioration de la connaissance et porter-à-connaissance auprès de tous, ...

Nous portons donc une responsabilité forte dans nos actions pour maintenir et améliorer encore le cadre de vie reconnu de notre territoire.

Pour illustrer 2023, quelques actions sont mises en lumière, notamment des actions construites sur du long terme avec les acteurs du territoire.

Actions territoriales

Pont Rouge de Mimizan : des travaux pour favoriser la migration des anguilles

Sur le littoral landais, avec une chute de 3,5 mètres, le seuil du Pont Rouge à Mimizan constituait le premier obstacle au parcours migratoire d'une espèce protégée, l'anguille d'Europe.

Pour favoriser son passage, le Département a mené des travaux, d'un montant global avoisinant 300 000 € hors taxe, et qui ont consisté en 3 points :

- réaménagement de la passe à anguilles existant en rive droite,
- création d'une passe à anguilles en rive gauche,
- création en rive gauche d'une passe mixte pour canoës et poissons migrateurs d'eau douce.

Le Département et l'ensemble des acteurs locaux visent ainsi à restaurer la continuité écologique tout en favorisant des activités humaines adaptées au milieu naturel, comme le canoë. La philosophie est de promouvoir un environnement partagé homme / nature.

Ces travaux de continuité écologique ont été réalisés avec l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Europe, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes de Mimizan.

Le pont a été inauguré le mercredi 22 novembre 2023.

@ Xlandes-info : [Pour une cohabitation douce entre homme et nature](#)



L'Atlas des paysages des Landes

De juin 2020 à octobre 2023, le Département a actualisé l'Atlas des paysages des Landes.



Avec le soutien financier de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine et la Région, et avec l'appui d'un Groupement prestataire, l'étude a abouti à la publication du site internet dédié.

Après plus de 8 000 km parcourus, corrélés à une analyse bibliographique et de nombreux échanges, onze unités paysagères et onze sous-unités ont été identifiées et décrites (repères géographiques, paysages urbains, éléments du paysage, représentations culturelles, ...).

Près de 20 000 clichés et 200 cartes ont été réalisés.

Les Atlas des paysages sont des documents de référence utilisés lors de l'élaboration de documents de planification territoriale (Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale), démarche paysagère (plans de paysage), projets d'aménagement, ... mais aussi pouvant alimenter des réflexions sur l'attractivité du territoire, l'élaboration de schémas touristiques, ...

En savoir plus : <https://atlas-des-paysages.landes.fr/>

@ Xlandes-info : [L'Atlas des paysages des Landes en ligne !](#)



Exposition aux Archives départementales « Arjuzanx, d'une mine de lignite à une Réserve naturelle nationale »

Du 1^{er} mai 2023 au 26 janvier 2024, les Archives départementales des Landes ont accueilli l'exposition « Arjuzanx : d'une mine de lignite à une réserve naturelle nationale ».

Cette exposition, réalisée par des bénévoles du SAPAL (Service d'Animation, de Prévention et d'Accompagnement des Landes), a permis de découvrir le site d'Arjuzanx à travers une grande variété de documents (mémoires, plans, cartes, photographies, films, ...) issus pour la plupart du fonds constitué par Jean-Charles Coumaillieu, directeur du site de 1994 à 2002.

La réhabilitation écologique et l'évolution naturelle des 2 679 hectares de cette ancienne mine de lignite ont donné à ce site, une dimension naturelle remarquable avec des paysages forts en contraste, des habitats diversifiés et des espèces d'une exceptionnelle valeur patrimoniale.

Ce site a été acquis en 2002 par le Département des Landes. Géré par le Syndicat mixte de gestion des milieux naturels, qui accompagne depuis vingt ans sa métamorphose, il est devenu un écrin de biodiversité. Il a été classé Réserve Naturelle Nationale en 2022, devenant par sa taille la première réserve naturelle des Landes.

Le parti pris de l'exposition présentée aux Archives départementales des Landes était de montrer la richesse et la diversité de cette Réserve naturelle nationale, grâce au travail photographique réalisé par les bénévoles du SAPAL, mais aussi de rappeler, par les archives, l'histoire de ce site minier jusqu'à sa reconversion.

En savoir plus : <https://archives.landes.fr/>





Action interne

Écogestes au travail

En novembre 2022, le Département a adopté son plan de sobriété énergétique décliné autour de sept axes :

- éclairage et équipements électriques,
- chauffage et climatisation,
- mobilité et déplacement,
- sobriété numérique,
- bâtiments,
- achats et fournitures,
- communication et sensibilisation.

En parallèle, depuis plusieurs années, le Département encourage ses agents à mettre en place des écogestes au quotidien autour de la réduction des déchets et du tri, de la diminution des consommations d'énergie, ...

Ainsi, un groupe de travail inter-directions a été créé afin d'échanger, définir et mettre en œuvre des plans d'actions pour développer les écogestes au travail.

Placé sous le pilotage de la Direction de l'Environnement, ce groupe d'une dizaine d'agents s'est réuni 15 fois depuis sa création et a réalisé 17 supports de sensibilisation.



Fil rouge « Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) - Les Landes au menu ! »

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Dès 2016, le Département des Landes s'est engagé dans le dispositif « L'Eco-Tribu, mon collège passe au vert » en intégrant le volet « Lutte contre le gaspillage alimentaire » permettant de limiter également le gaspillage financier (coût estimé à 735 000 € / an). A ce jour, 30 collèges sur 39 (dont 5 établissements sont en cité scolaire, la Région Nouvelle Aquitaine gérant la restauration scolaire) ont adhéré au dispositif.

Le poids moyen des biodéchets générés par le gaspillage alimentaire (préparation, ligne de self et restes de plateaux) est passé de 112g/convive/repas avant actions à 96 g après actions (dont 85 % provient en moyenne des restes de plateaux), soit une réduction de 15 % du taux de gaspillage. Le coût moyen du gaspillage par convive et par repas est passé de 0,35 € à 0,29 €, soit une économie de 17 %. Une forte disparité reste enregistrée sur les établissements et permet d'envisager de nouvelles baisses du gaspillage.

De plus, pour les autres acteurs de la restauration collective (écoles, centres de loisirs, crèches, EHPAD), le Département propose des sessions de formation sur la conduite d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.

@ Xlandes-info : [Les Landes en pointe contre le gaspillage alimentaire](#)



Modalités d'élaboration, mise en œuvre et évaluation de l'action publique

Sylvie Bergeroo, Conseillère départementale Déléguée à la Jeunesse et à la Démocratie Participative

Dans les Landes, nous voulons faire le pari de l'intelligence collective et retisser le lien entre les institutions et les citoyens. En effet, nous croyons dans les capacités de chacun à se saisir de la « politique » dans son sens de la chose publique, de la chose utile pour toutes et tous. Depuis 2019, le Budget Participatif Citoyen des Landes a démontré peut-être à chaque édition que personne ne détient le monopole de la défense des projets d'intérêt public. Nous sommes fiers de la dynamique enclenchée sur le territoire et espérons toujours pouvoir amplifier l'enthousiasme des Landaises et des Landais pour les dispositifs de participation citoyenne.

Nous savons cependant que nous devons réunir plusieurs conditions pour y parvenir : créer des espaces de participation effectifs en organisant des instances dédiées à la réflexion, mobiliser le public autour de projets fédérateurs, diffuser une culture de la participation et mettre les acteurs en capacité de pratiquer concrètement le travail collaboratif.

Le Département des Landes aura ainsi à cœur d'encourager, de diffuser et de défendre cette culture de la participation sur l'ensemble du territoire, en particulier auprès des acteurs institutionnels. Il s'agit aussi d'accepter ensemble de partager le pouvoir en tirant de chacune et chacun (élu, citoyen, administration, associations etc.) ce qu'il a à apporter à la société landaise pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Notre but se résume simplement : aider chacune et chacun à trouver sa place en tant que citoyen ; en tant qu'acteur et non simple spectateur de notre destinée collective.

Projet de village de répit et vacances partagées

Lors d'une table ronde à l'occasion de la Journée nationale des aidants, le Département des Landes a confirmé son projet de Village de répit partagé qui pourrait voir le jour à proximité du site d'Arjuzanx.

La résidence landaise de vacances et répit sera une résidence hôtelière, prenant la forme également d'un établissement médico-social offrant à 150 aidants et aidés le cadre idéal pour partager des vacances, des loisirs dans un cadre valorisant et adapté et ce dans un site touristique exceptionnel avec un accompagnement professionnel et personnalisé.

Son objectif est de faire vivre aux aidants et à leurs aidés une expérience touristique unique et de bénéficier du répit nécessaire sans subir la culpabilité d'une séparation et permettant de partager des moments de vie agréables où le fardeau de l'aidant est pris en main par des professionnels bienveillants et formés.

Offre de service mixte, à la fois touristique et médicosociale, les séjours de répit partagé comprennent à la fois une prise en charge médicosociale de la personne ayant besoin d'aide dans les actes de la vie quotidienne et un accompagnement de l'aidant au sein d'un dispositif adapté.

A l'image du Village Landais Alzheimer Henri Emmanuelli, cette innovation sociale et touristique s'adossera à une évaluation scientifique de son modèle afin de permettre à cette expérimentation d'être une solution de répit reproductible ailleurs en France.

@ Xlandes-info : [Un projet innovant au service des aidants](#)

Pour en savoir plus : <https://www.landes.fr/un-projet-de-repit>





Relance et transition écologique : 3,4 millions d'euros d'aide aux communes

Le Département a signé avec l'Etat, le 14 octobre 2021, l'accord de partenariat sur les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) afin de garantir que tous les territoires soient soutenus et qu'ils intègrent dans leurs stratégies les priorités départementales que sont l'accessibilité des services au public, l'habitat, la transition énergétique, la mobilité, le Plan Alimentaire Départemental Territorial « Les Landes au menu ! », le Pacte Territorial d'Insertion (PTI), le Plan « Bien Vieillir », l'aide aux familles, la lutte contre la pauvreté et l'inclusion numérique (déploiement de conseillers dans les territoires).

Dans le cadre de sa participation aux CRTE, le Département a voté lors du Budget 2023 une enveloppe de 12,5 millions d'euros pour accompagner les Communes et Communautés de communes jusqu'en 2026.

La Commission Permanente a validé le 20 octobre 2023 109 projets (dont 77 concernant la rénovation énergétique de bâtiments publics) pour un montant total de 3,4 millions d'euros.



Premiers enseignements scientifiques et pratiques au Village Landais Alzheimer Henri Emmanuelli

À la fois lieu de vie et lieu de recherche à travers une expérimentation de cinq ans copilotée par le Conseil départemental des Landes et l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, le Village Landais Alzheimer Henri Emmanuelli atteint un point d'étape important dans sa contribution à l'état des connaissances internationales sur l'accompagnement et les soins dédiés à la maladie d'Alzheimer.

Depuis 2019, une équipe de l'INSERM/Université de Bordeaux, dirigée par le professeur Hélène Amieva, mène une évaluation du dispositif afin de déterminer la pertinence et l'efficacité du modèle novateur proposé au Village et d'interroger, in fine, les conditions de sa reproductibilité à l'échelle nationale voire internationale.

Trois ans après l'ouverture du Village, les premiers enseignements issus de la pratique et de la recherche se montrent très encourageants à plusieurs niveaux :

- celui de la représentation de la maladie dans l'opinion publique (l'image de la maladie véhiculée par le Village auprès du grand public est moins négative que celle qui est communément rapportée dans les diverses enquêtes dans le monde),
- celui de l'évolution des capacités cognitives des résidents (pas de dégradation de la santé cognitive et mentale au cours des douze mois qui suivent l'arrivée au Village des résidents),
- celui de l'évolution de leur santé mentale, et enfin celui du vécu des proches aidants (absence d'augmentation des scores d'anxiété et de dépression chez les aidants, diminution de la consommation d'antidépresseurs et d'anxiolytiques dès 6 mois, ainsi qu'une diminution substantielle du sentiment de fardeau).

@ Xlandes-info : [Village Alzheimer : des premiers enseignements « très encourageants »](#)



Action interne

L'apprentissage au Conseil départemental

Le Conseil départemental des Landes s'investit dans l'apprentissage avec énergie et participe ainsi à la politique de qualification des jeunes ou de personnes en situation de handicap.

L'apprentissage a pour but de permettre à de jeunes travailleurs de 16 à 25 ans ou à des travailleurs handicapés plus âgés de suivre une formation initiale comprenant une partie théorique en établissement d'enseignement et une partie pratique dans une entreprise ou une collectivité en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

L'apprenti est accompagné tout au long de son alternance par un maître d'apprentissage issu de la structure d'accueil.

Sept jeunes sur dix trouvent un emploi à l'issue d'une formation en apprentissage et souvent dans les structures qui les ont accueillis pour leur alternance.

A l'automne 2023, au sein des effectifs du Département, ce sont :

- 159 candidatures d'apprentissage réceptionnées,
- 19 contrats ont été signés.



Fil rouge « Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) - Les Landes au menu ! »

Pilotage et gouvernance du PADT

Depuis 2020, à travers son Plan Alimentaire Départemental Territorial « Les Landes au menu ! », parrainé par Michel Guérard, chef triplement étoilé des Prés d'Eugénie à Eugénie-les-Bains et récemment promu au rang de commandeur de l'Ordre national du Mérite agricole, le Département a la volonté de traiter le sujet de l'alimentation dans sa globalité en apportant une réponse à la demande des consommateurs tout en structurant les filières agricoles locales et en favorisant des pratiques agroécologiques et des produits de qualité.

La relocalisation de l'alimentation, l'éducation à une alimentation saine, équilibrée et durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire forment une politique majeure du Conseil départemental des Landes.

Elle se décline ainsi au sein de plusieurs Directions du Département et se traduit par des actions diversifiées menant de la production des denrées à la limitation du gaspillage (ETAL40, Agrilocal40, Ecocert en Cuisine, Ecotribu, ...)

Dans la perspective de fédérer les dynamiques, les acteurs et les initiatives, et engager des synergies entre territoires, le prochain plan d'actions prévoit de renforcer la gouvernance et de favoriser un développement territorial transversal notamment par la création d'un Comité d'Initiatives Alimentaires Landaises permettant d'associer a minima les structures ou collectivités porteuses de Plans d'Actions Territoriaux, et l'organisation d'un Forum Alimentaire Landais.



Contribution de la thématique « Plan Alimentaire Départemental Territorial » aux objectifs de développement durable

La thématique « fil rouge » de l'édition 2023 du Rapport développement durable est le Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) « Les Landes au menu ! ».

Cette thématique concourt aux objectifs de développement durable suivants :





Annexes

Indicateurs territoriaux de développement durable - Institut national de la statistique et des études économiques (<https://statistiques-locales.insee.fr>)

Indicateurs territoriaux de développement durable

Nouvelle Aquitaine

Le **développement durable** constitue un enjeu majeur pour les territoires.

Pour éclairer les démarches territoriales de développement durable et suivre les progrès accomplis dans ce domaine, l'**Insee** et le **SDES** (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires) se sont associés pour mettre à disposition un ensemble d'indicateurs sur les Objectifs de développement durable (ODD), cohérents avec l'**Agenda2030**

Les 17 objectifs de développement durable



Ces indicateurs permettent des approches à plusieurs niveaux géographiques : national, régional, départemental, intercommunal et communal.

Cette fiche régionale présente la situation d'indicateurs-phares issus de cette base de données des indicateurs territoriaux de développement durable, permettant des comparaisons temporelles, entre régions, ou entre territoires infrarégionaux.

Les données présentées ici sont disponibles en accès libre sous différents formats, sur les sites suivants :

- **ODDetT** : datavisualisation indicateur par indicateur, aux différents échelons géographiques ;
- **Statistiques-locales** : cartographie interactive d'une sélection d'indicateurs ;
- **Insee.fr** : accès à l'intégralité des données, pour l'analyse statistique ;
- **Dido** : accès à l'intégralité des données par API.e

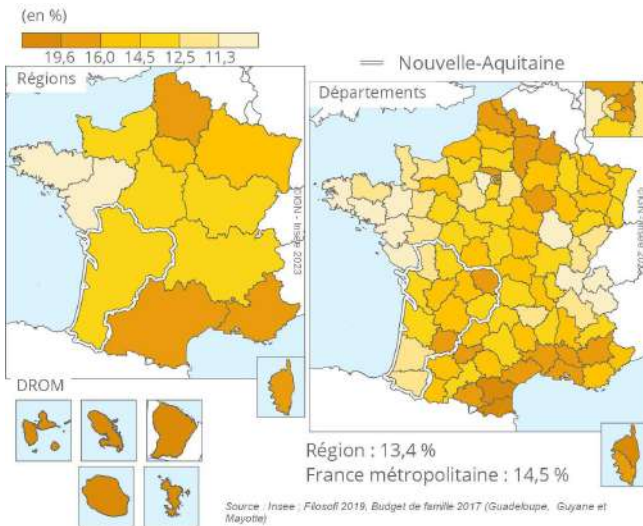


Indicateurs-phare « Social, inégalité »

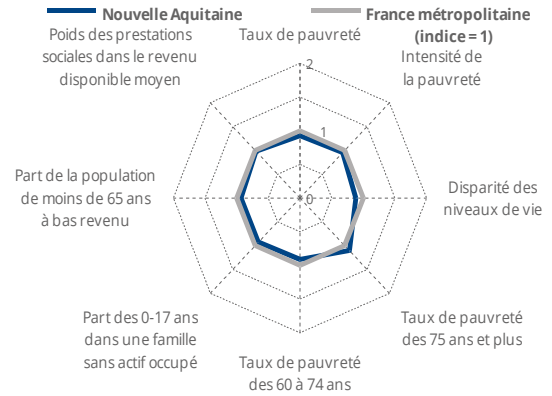


NIVEAU DE VIE, PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Taux de pauvreté



La région par rapport à la moyenne française

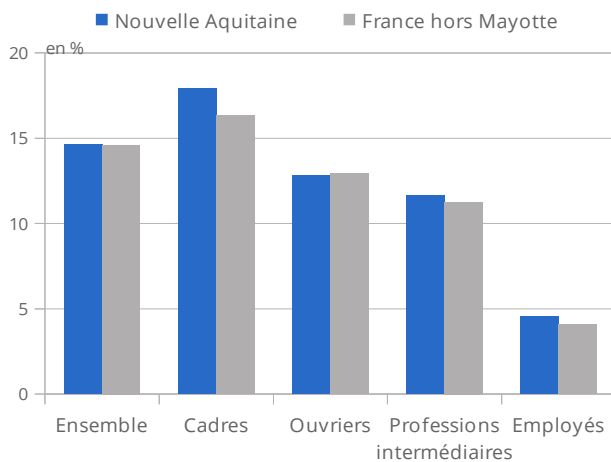


Source : Insee, Recensement de la population 2019; Filosofi 2019; CAF 2021

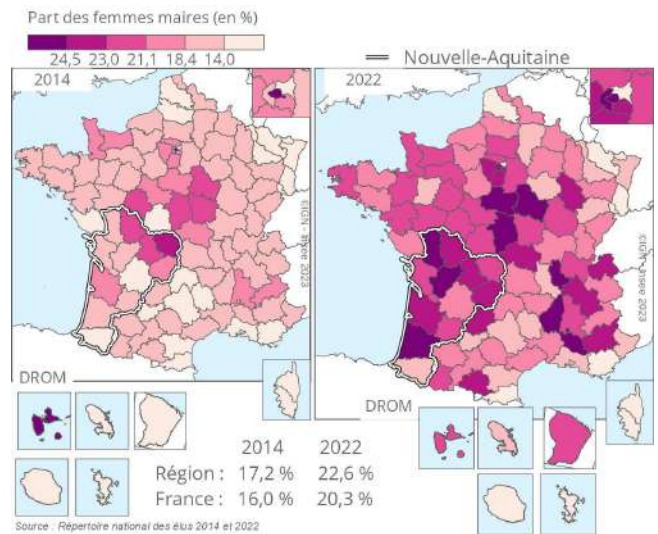
Les indicateurs sont présentés sous forme d'indice correspondant au rapport entre la donnée régionale et la donnée France métropolitaine. Un indice égal à 1 signifie que la donnée est identique pour la région et la France métropolitaine. S'il est supérieur à 1 (à l'extérieur du polygone), le chiffre régional est supérieur au chiffre métropolitain et inversement.

ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

Écart de salaire entre les femmes et les hommes

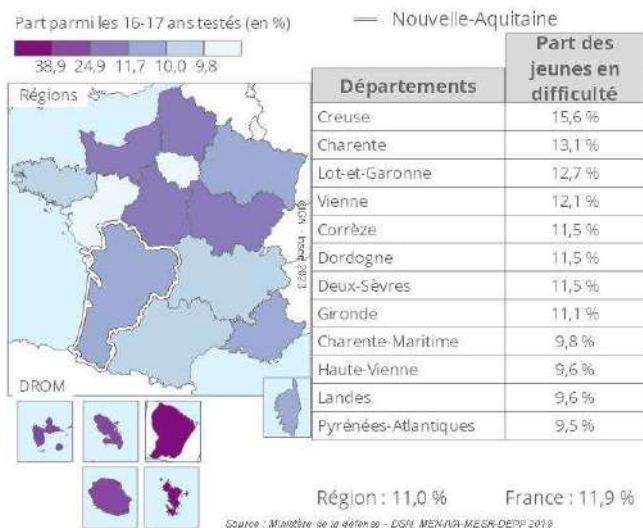


Participation des femmes à la gouvernance

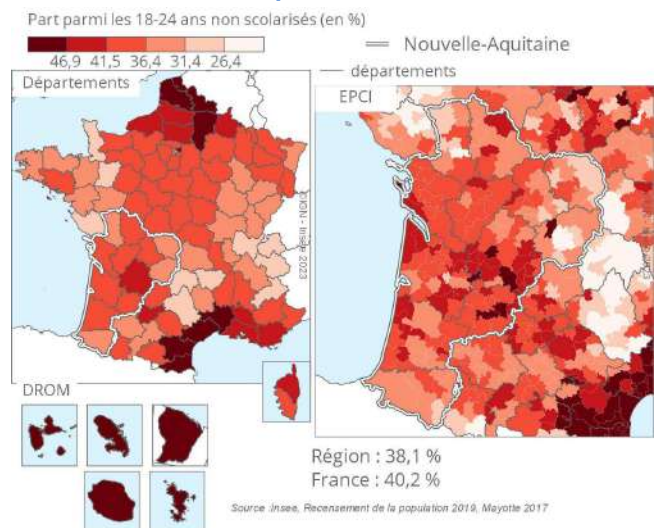


JEUNES

Les jeunes de 16 à 17 ans en difficulté de lecture



Les 18-24 ans sans emploi non scolarisés

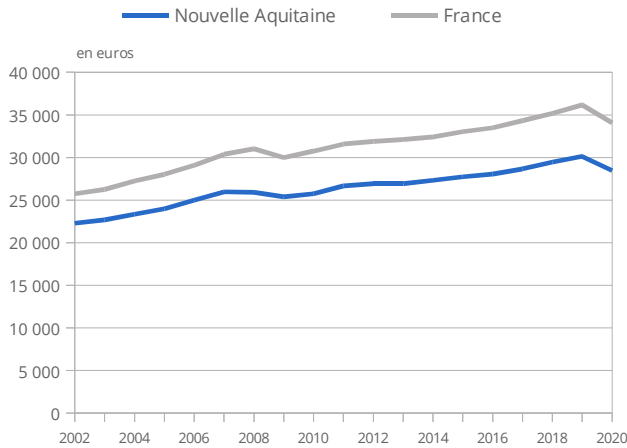




Indicateurs-phare « Économie, emploi »

ÉCONOMIE

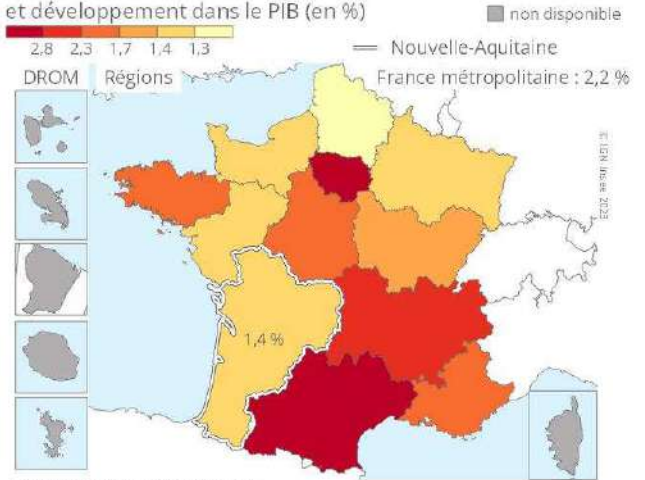
PIB par habitant (en euros)



Source : Insee, Comptes régionaux base 2014

Effort de recherche

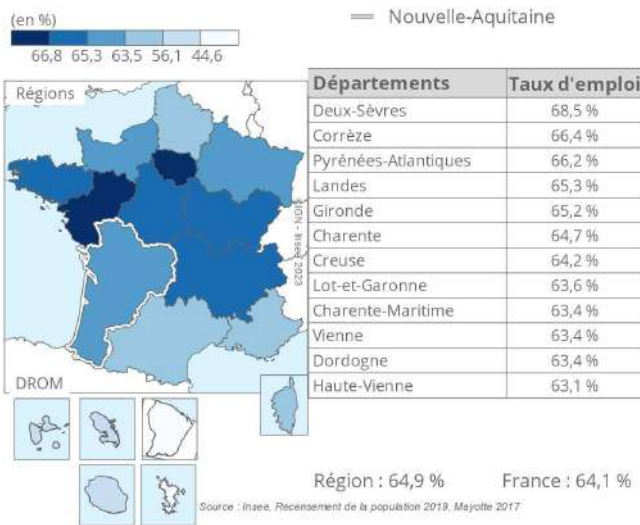
Part de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB (en %)



Source : MESRI - DGESIP/DGRI - SIES 2019

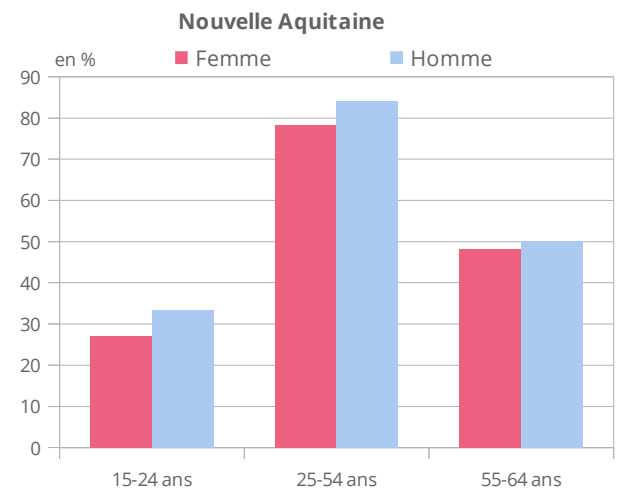
TAUX D'EMPLOI

Taux d'emploi



Source : Insee, Recensement de la population 2019, Mayotte 2017

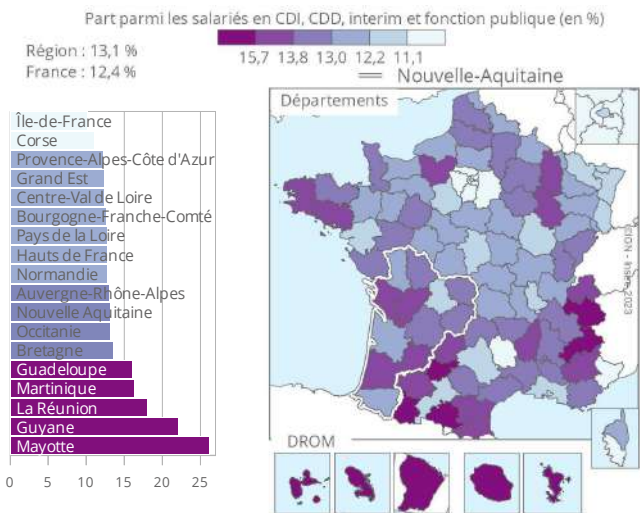
Taux d'emploi par sexe et âge (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2019

FORMES PARTICULIÈRES D'EMPLOI

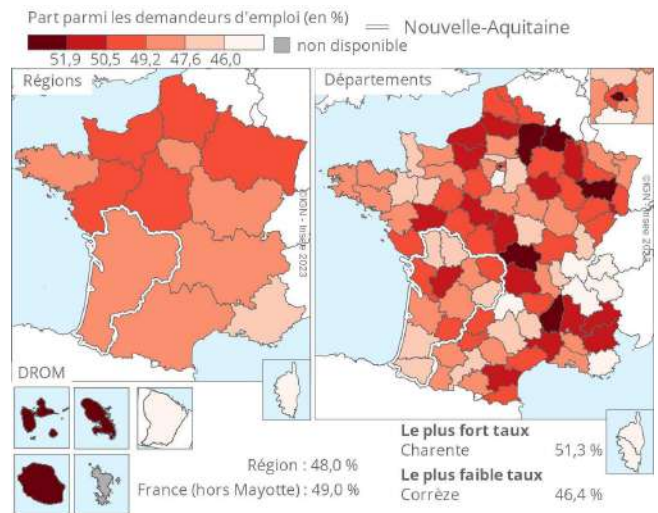
Les salariés en CDD ou Intérim



Source : Insee, Recensement de la population 2019, Mayotte 2017

CHÔMAGE

Les demandeurs d'emploi de longue durée



Source : Pôle emploi-Dares, STMT 2021

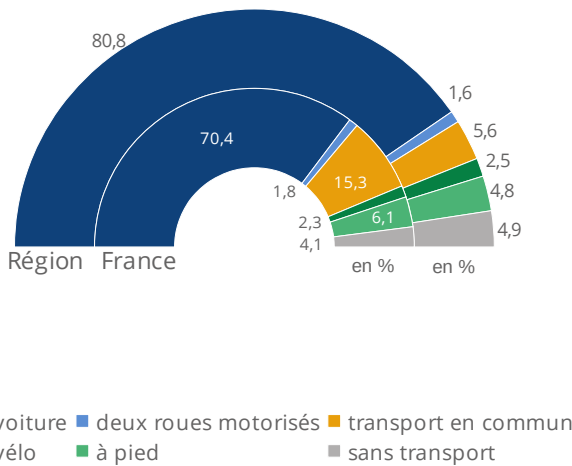


Indicateurs-phare « Sobriété carbone »



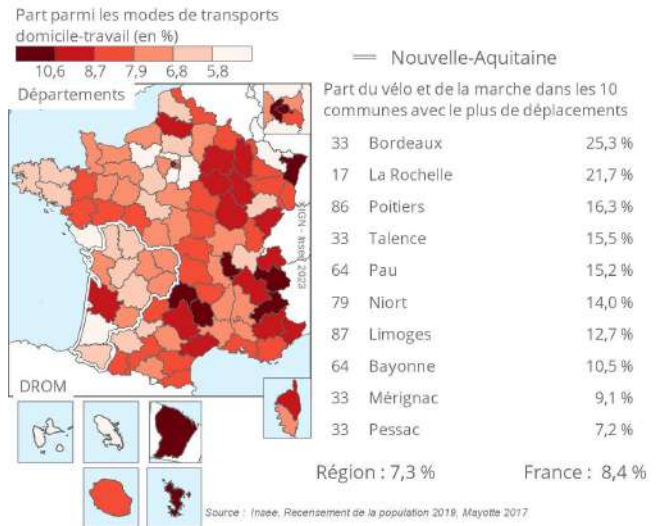
MODE DE TRANSPORT

Les modes de transport domicile-travail (en %)



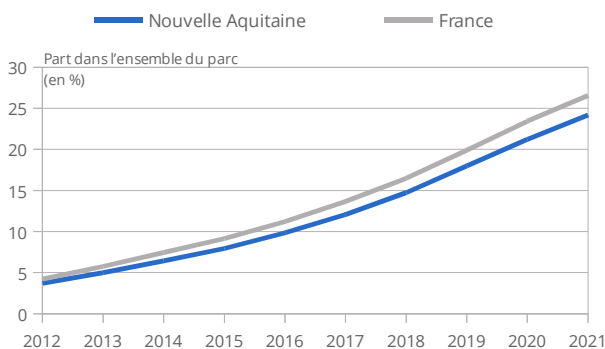
Source : Insee, Recensement de la population 2019 (Mayotte 2017)

Les déplacements domicile-travail en vélo ou marche



PARC AUTOMOBILE

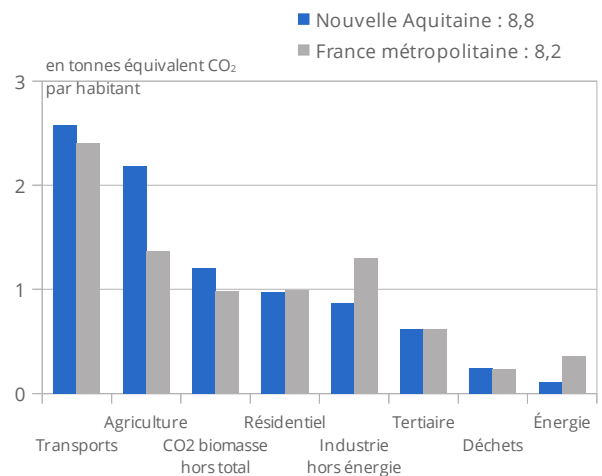
Part des voitures particulières crit'air 1 ou électrique dans l'ensemble du parc



Source : SDES d'après fichier central des automobiles

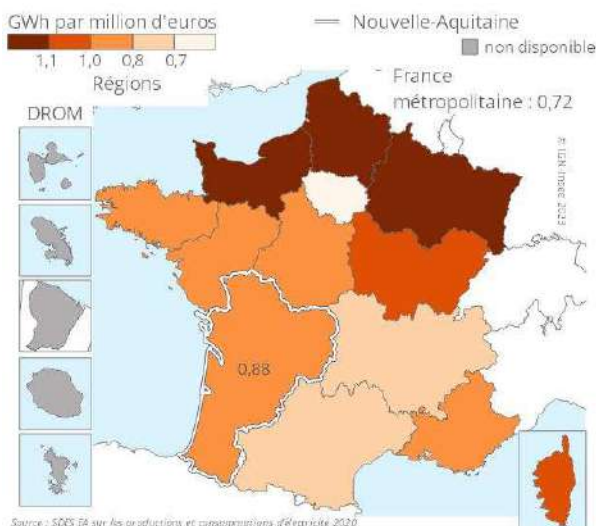
ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Pouvoir de réchauffement global

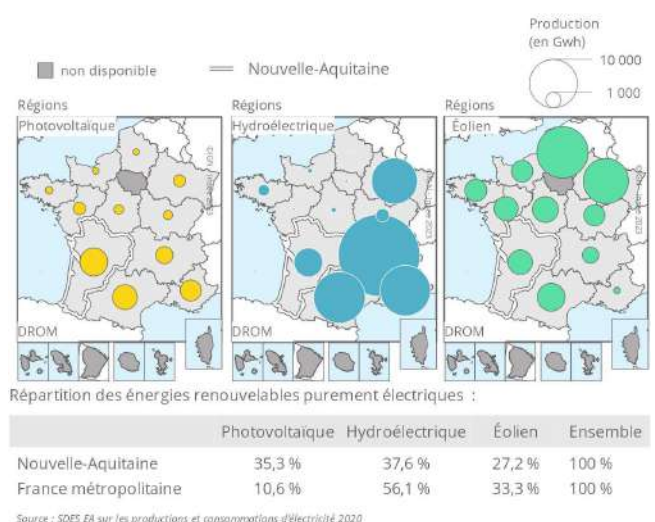


ÉNERGIE

Consommation finale d'énergie par unité de PIB



Les énergies renouvelables





Indicateurs-phare « Consommation d'espace »



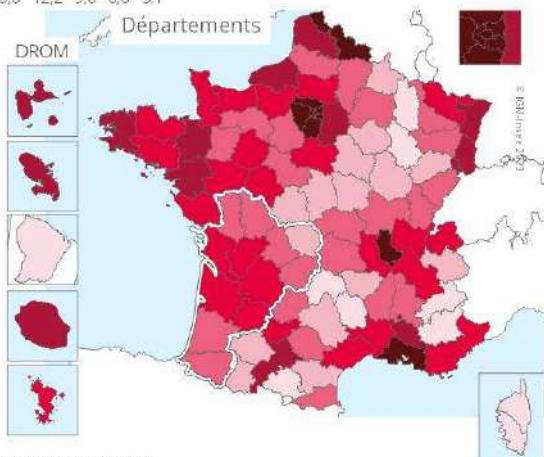
OCCUPATION DES SOLS

Sols artificialisés

Part de la surface totale (en %)



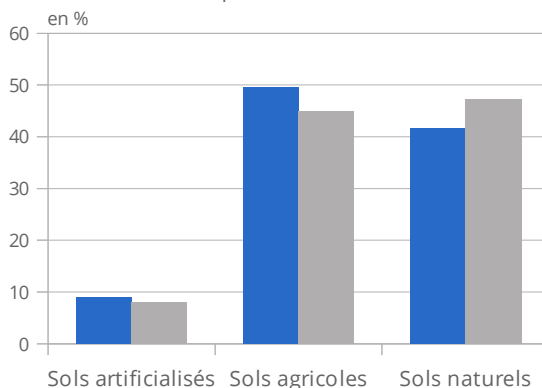
— Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste, Enquête Teruti 2020

Occupation du sol par catégorie

■ Nouvelle Aquitaine ■ France



Source : Agreste, Enquête Teruti 2020

Sols agricoles

Part de la surface totale (en %)



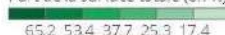
— Nouvelle-Aquitaine



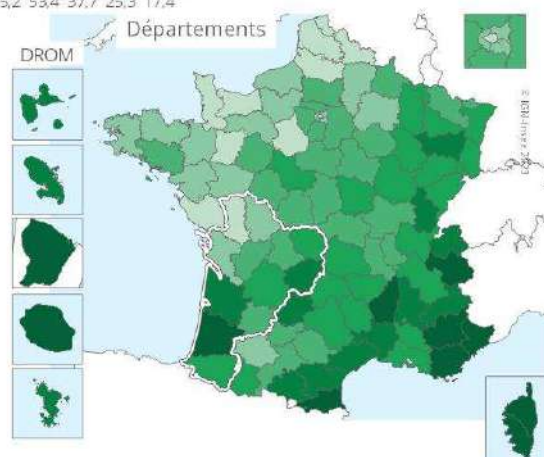
Source : Agreste, Enquête Teruti 2020

Sols naturels

Part de la surface totale (en %)



— Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste, Enquête Teruti 2020

CONSOMMATION D'ESPACE LIÉE À L'HABITAT

Surface consommée pour l'habitat depuis 2009

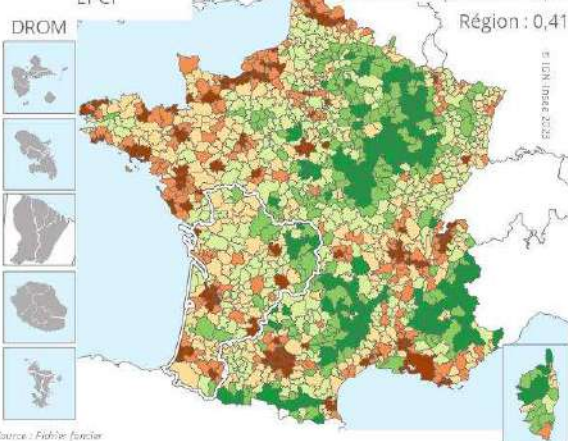
en % de la surface de l'EPCI



— Nouvelle-Aquitaine

■ non disponible

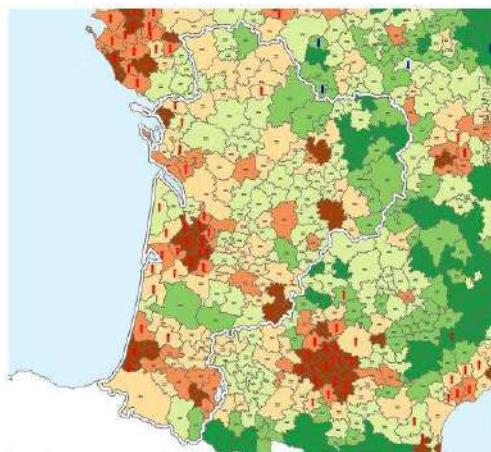
France métropolitaine : 0,36 %
Région : 0,41 %



Source : Fichiers fonciers

Évolution de la population entre 2008 et 2019

↑ hausse - stable ↓ baisse



Source : Insee, recensements de la population, Fichiers fonciers

Les Fichiers fonciers sont issus du traitement de **données cadastrées**. C'est la seule source permettant la publication annuelle de chiffres de consommation à une maille communale.



Indicateurs-phares

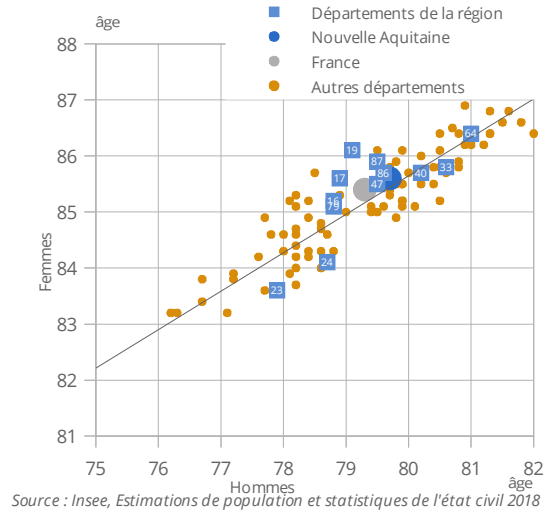
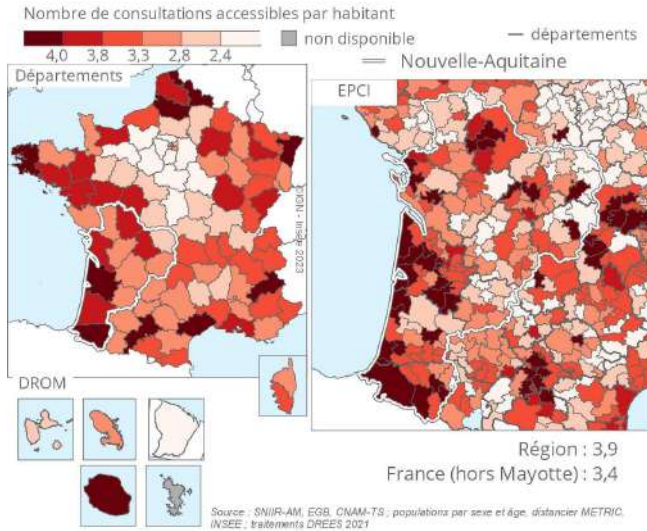
« Santé, bien-être, consommation et production responsable »



SANTÉ

Accessibilité potentielle localisée au médecin généraliste

Espérance de vie à la naissance

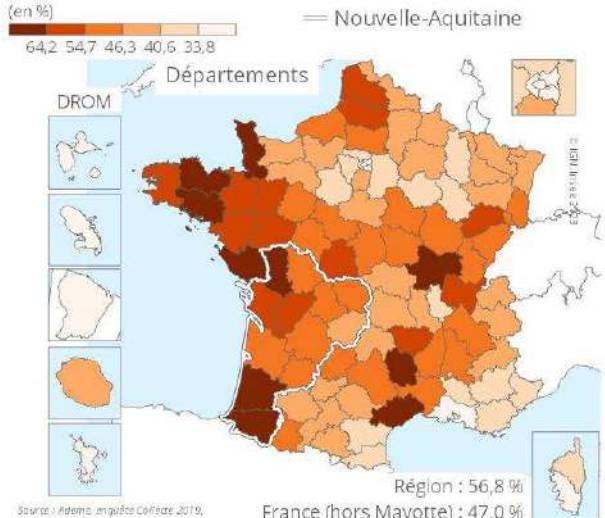
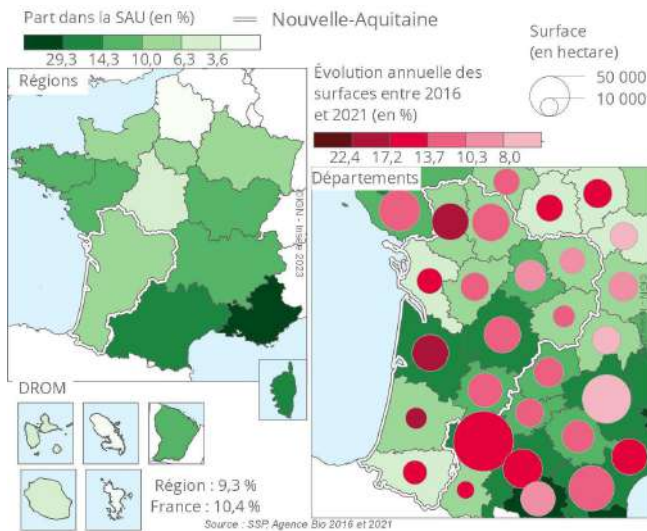


AGRICULTURE BIOLOGIQUE

GESTION DES DÉCHETS

L'agriculture biologique

Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés

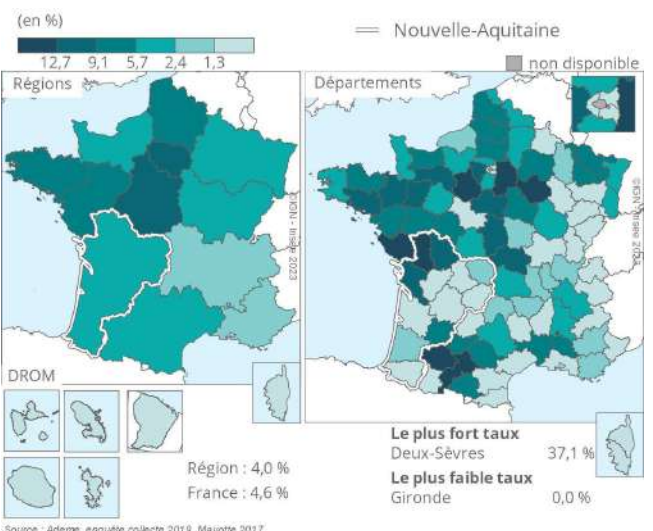


QUALITÉ DES EAUX

Conformité de l'eau

Les stations enregistrant une trop forte concentration de nitrates dans les eaux souterraines

	Population desservie par une eau conforme sur plus de 95 % des analyses (en %)		Taux de conformité des dispositifs d'assainissement (en %)	
	microbiologie	physico-chimie	collectifs	non collectifs
Charente	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Charente-Maritime	99,6	100	n.d.	n.d.
Corrèze	97,1	95,1	92,6	53,9
Creuse	98,9	98,6	92,2	70,9
Dordogne	99,5	97	93,6	42,7
Gironde	99,9	98,3	98,2	57,8
Landes	99,9	95,5	90,4	66,2
Lot-et-Garonne	100	99,2	50,8	45,6
Pyrénées-Atlantiques	99,8	99,3	77,9	57
Deux-Sèvres	99,6	97,5	99,4	49,9
Vienne	100	89,5	93	92,7
Haute-Vienne	98,6	97,9	85,2	46,2



Source : Banque de données SISPEA 2017



Données Région - France

Indicateurs-phares « Social, inégalité »

	Nouvelle Aquitaine	France métropolitaine	France hors Mayotte	France	Sources
Taux de pauvreté (en %)	13,4	14,5			Insee ; Filosafi 2019
<i>des 60 à 74 ans</i>	9,4	10,3			
<i>des 75 ans et plus</i>	10,6	9,6			
Disparité des niveaux de vie	3,0	3,4			
Intensité de la pauvreté	19,5	20,4			
Poids des prestations sociales dans le revenu disponible moyen	5,7	5,8			
Part de la population de moins de 65 ans à bas revenu (en %)	18,3	19,6	20,4		CAF 2021 ; Insee, Recensement de la population 2019 (exploitation principale)
Part des 0-17 ans dans une famille sans actif occupé (en %)	10,2	11,0	12,0	12,4	Insee, Recensement de la population 2019 (exploitation principale), Mayotte 2017
Écart de salaire entre les femmes et les hommes (en %)	14,7	14,7	14,6		Insee, Bases Tous Salariés 2020
<i>Cadres</i>	17,9	16,3	16,3		
<i>Ouvriers</i>	12,8	12,9	13,0		
<i>Professions intermédiaires</i>	11,7	11,3	11,3		
<i>Employés</i>	4,5	4,1	4,1		
Part des femmes maires (en %) 2014	17,2	16,1	16,0	16,0	Répertoire national des élus 2014 et 2022
2022	22,6	20,3	20,3	20,3	
Jeunes en difficultés de lecture (en %)	11,0	10,6	11,6	11,9	Ministère de la défense - DSN, MENJVA-MESR-DEPP 2019
Jeunes de 18 à 24 ans sans emploi non scolarisés (en %)	38,1	38,9	39,9	40,2	Insee, Recensement de la population 2019 (exploitation principale), Mayotte 2017

Indicateurs-phares « Économie, emploi »

	Nouvelle Aquitaine	France métropolitaine	France hors Mayotte	France	Sources
Pib par habitant en 2020 (en euros)	28 467	34 536		34 075	Insee, Comptes régionaux base 2014
Efforts de recherche (en %)	1,4	2,2			MESR - DGESIP/DGRI - SIES 2019
Taux d'emploi (en %)	64,9	64,7	64,2	64,1	Insee, Recensement de la population 2019 (exploitation principale), Mayotte 2017
<i>taux d'emploi femme</i>	62,6	61,9	61,4	61,2	
15 - 24 ans	27,2	27,3	26,9	26,8	
25 - 54 ans	78,4	76,7	76,0	75,8	
55 - 64 ans	48,1	48,9	48,7	48,7	
<i>taux d'emploi homme</i>	67,2	67,6	67,1	67,0	
15 - 24 ans	33,5	32,1	31,7	31,6	
25 - 54 ans	84,1	83,8	83,3	83,2	
55 - 64 ans	50,2	52,7	52,6	52,6	
Salariés en CDD ou Intérim (en %)	13,1	12,3	12,4	12,4	Insee, Recensement de la population 2019 (exploitation complémentaire au lieu de travail), Mayotte 2017
Demandeurs d'emploi de longue durée (en %)	48,1	48,7	49,0		Pôle emploi-Dares, STMT 2021



Données Région - France

Indicateurs-phares « Sobriété carbone »

	Nouvelle Aquitaine	France métropolitaine	France hors Mayotte	France	Sources
Déplacements domicile-travail (en %)					Insee, Recensement de la population 2019 (exploitation principale), Mayotte 2017
<i>vélo</i>	2,5	2,3	2,3	2,3	
<i>à pied</i>	4,8	6,1	6,1	6,1	
Voitures particulières crit'air 1 ou électrique en 2021 (en %)	24,2	26,4	26,6	26,6	SDES d'après fichier central des automobiles
Pouvoir de réchauffement global (en tonnes équivalent CO ₂ par habitant)	8,8	8,2			Le CITEPA ; Insee, Recensement de la population 2016 (exploitation principale)
Consommation finale d'énergie par unité de PIB (en GWh par million d'euros)	0,9	0,7			SDSE EA sur les productions et consommations d'électricité 2020

Indicateurs-phares « Consommation d'espace »

	Nouvelle Aquitaine	France métropolitaine	France hors Mayotte	France	Sources
Surface selon le type d'occupation (en hectare)					Agreste, Enquête Teruti 2020
Surfaces artificialisées	753 764	4 977 909	5 074 881	5 078 853	
Surfaces agricoles	4 194 021	28 449 415	28 614 606	28 626 902	
Surfaces naturelles	3 536 081	21 491 930	30 117 835	30 138 193	
Surfaces totales	8 483 866	54 919 254	63 807 322	63 843 948	
Flux espaces non artificialisés vers artificialisés destinés à l'habitat depuis 2009	346 010 124	1 987 653 542	2 061 487 277		Fichiers fonciers 2021
Somme des surfaces communales (en m ²)	85 109 164 822	548 873 853 773			
Population					Insee, Recensements de la population (exploitation principale), Mayotte 2007-2017
2008	5 671 076	62 134 866	63 961 859	64 148 246	
2019	6 010 289	65 096 768	66 988 403	67 244 921	

Indicateurs-phares « Santé, bien-être, consommation et production responsable »

	Nouvelle Aquitaine	France métropolitaine	France hors Mayotte	France	Sources
Accessibilité potentielle localisée au médecin généraliste (en nombre de consultations accessibles par habitant)	3,9	3,4	3,4		SNIR-AM, EGB, CNAM-TS ; populations par sexe et âge, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES 2021
Espérance de vie à la naissance					Insee, Estimations de population et statistiques de l'état civil 2018
<i>femmes</i>	85,6	85,5		85,4	
<i>hommes</i>	79,7	79,4		79,3	
Agriculture biologique part dans la SAU (en%)	9,3	10,5	10,4	10,4	SSP, Agence Bio
Surface (en hectare)					
2016	188 867	1 533 649	1 538 046		
2021	363 668	2 789 852	2 798 599	2 798 713	
Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés (en %)	56,8	47,4	47,0		Ademe, enquête Collecte 2019
Stations enregistrant une forte concentration de nitrates dans les eaux souterraines (en %)	4,1	4,6	4,6	4,6	Agence de l'Eau, Office de l'Eau, traitement SoeS 2019



Définitions

Taux de pauvreté : proportion d'individus appartenant à des ménages dont le **niveau de vie**, c'est-à-dire le revenu disponible (après transferts, impôts et prestations sociales) par unité de consommation (UC) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible par UC de l'ensemble de la population.

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Disparité des niveaux de vie : rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

Population à bas revenu : rapport entre le nombre de personnes couvertes par un allocataire à bas revenus de la CAF (l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge) à une population « potentiellement éligible » issue du recensement.

Écart de salaire entre les hommes et les femmes : différence entre le salaire horaire net moyen des femmes et celui des hommes rapporté à celui des hommes, en %. Le salaire horaire net est le rapport entre la masse des salaires nets rapportée au nombre d'heures salariées calculé sur tous les postes effectués par le salarié au cours de l'année (hors indemnités chômage).

Part des jeunes en difficulté de lecture : rapport entre le nombre de jeunes de 16-17 ans en difficulté rapporté au nombre de jeunes testés lors des Journée Défense et Citoyenneté. Ces tests visent à repérer le niveau atteint vis-à-vis de trois dimensions de la lecture : l'automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots ; la connaissance lexicale ; la pratique des traitements complexes requis par la compréhension d'un document. Le lecteur en difficulté est celui dont les compétences sont non maîtrisées dans la dimension "traitements complexes".

Effort de recherche : rapport entre la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et le PIB. La DIRD correspond à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés par les entreprises et le secteur public pour l'exécution des travaux de R&D sur le territoire national.

Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Les données présentées ici sont issues du recensement de la population.

Demandeurs d'emploi de longue durée : nombre de demandeurs d'emploi (DEFM) des catégories ABC en recherche depuis plus d'un an rapporté à l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories ABC (pour le mois de décembre de chaque année).

Part des déplacements domicile-travail selon le mode : rapport entre le nombre d'actifs se déplaçant pour aller travailler principalement en voiture, en transport en commun, en deux-roues motorisé, en vélo, à pied, sans transport, et le nombre total d'actifs occupés selon leur lieu de résidence.

Voitures particulières Crit'Air 1 ou électriques : voitures particulières 100% électriques ou à hydrogène, véhicules gaz et hybrides rechargeables et véhicules essence EURO 5 et 6. La classification est valable toute la durée de vie du véhicule et délivrée à partir des informations figurant sur le certificat d'immatriculation (motorisation, âge du véhicule...).

Pouvoir de réchauffement global : exprime, en milliers de tonnes équivalent CO₂, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO₂. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO₂, le méthane CH₄, le protoxyde d'azote N₂O, les hydrofluorocarbures HFC, les per fluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF₆.

Énergies renouvelables : Les énergies renouvelables sont des énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement. Les énergies renouvelables purement électriques comprennent l'hydraulique, l'éolien, l'énergie marémotrice, le solaire photovoltaïque.

Consommation d'énergie finale : consommation des utilisateurs finals des différents secteurs de l'économie. Cette consommation ne comprend pas les quantités consommées pour produire ou transformer l'énergie.

Artificialisation des sols pour l'habitat : elle se définit communément comme la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...).

Accessibilité potentielle localisée au médecin généraliste : nombre de consultations/visites accessibles par habitant standardisé. Médecin généraliste exerçant à titre libéral. Ne sont pas comptabilisés les médecins hospitaliers ni les médecins salariés exerçant en établissement. Les professionnels remplaçants ne sont pas pris en compte.

Espérance de vie à la naissance : durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée

Agriculture biologique : les superficies totales en agriculture biologique comprennent les surfaces « certifiées bio » qui rassemblent les parcelles dont la période de conversion est terminée et dont la production peut être commercialisée avec la mention « agriculture biologique » et les superficies en conversion (la durée de conversion variant de 2 ans pour les cultures annuelles à 3 ans pour les cultures pérennes).

Valorisation matière ou organique des déchets : comprend le recyclage et le réemploi (valorisation matière), le compostage, la méthanisation et l'épandage (valorisation organique).

Conformité de l'eau : ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau) d'une part, ou, aux paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate, d'autre part. Ils se réfèrent aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.

Présence de nitrates dans les eaux souterraines : c'est un indice de pollution d'origine agricole (engrais), urbaine (dysfonctionnement des réseaux d'assainissement) ou industrielle. En Europe, la directive Nitrates vise à réduire cette pollution. Dans de nombreux pays, les eaux destinées à la consommation humaine doivent respecter des valeurs limites (par exemple 50 mg/l en France et en Europe) pour être qualifiées de potables.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement : somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.



Tous les indicateurs disponibles en ligne

au niveau national, régional, départemental, intercommunal et communal

ODDetT Statistiques-locales Insee.fr Dido

- 1 FIN DE PAUVRETÉ**
ODD1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde : des indicateurs sur les revenus, la pauvreté, le surendettement, le logement social...
- 2 FAIM**
ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable : des indicateurs sur les exploitations en agriculture biologique, les quantités d'azote épandues, les usages agricoles du sol, les quantités de substance achetées selon leur toxicité...
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges : des indicateurs sur la santé (prévalence du tabagisme et de l'alcoolisme, séropositivité...), l'accès aux soins et l'exposition aux risques (technologique, qualité de l'eau...).
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**
ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie : des indicateurs sur les jeunes (difficulté de lecture, absence de diplôme).
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**
ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles : des indicateurs sur les écarts hommes-femmes de salaires et d'emploi, ainsi que sur la participation des femmes à la gouvernance.
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**
ODD6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau : des indicateurs sur la conformité de l'eau distribuée et des dispositifs d'assainissement, la qualité des eaux, qu'elles soient de surface, souterraine ou de baignade ...
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET ÉCONOMIQUE**
ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable : des indicateurs sur la consommation d'énergie, la production d'électricité renouvelable, les infrastructures de recharge de véhicules électriques...
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET ÉCONOMIE ÉMERGENTE**
ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous : des indicateurs sur l'emploi, le chômage, l'économie sociale et solidaire, les accidents du travail...
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES**
ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation : des indicateurs sur le transport de marchandises, les déplacements domicile-travail, la recherche et développement, les dépenses pour les protections de l'environnement, les risques industriels...
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES**
ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein : des indicateurs sur le chômage, l'emploi et les inégalités de revenus.
- 11 VILLES ET ÉTABLISSEMENTS HUMAINS INCLUSIFS, SÛRS ET DURABLES**
ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables : des indicateurs sur le logement, l'accès aux équipements, les risques naturels..
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES**
ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables : des indicateurs sur le traitement des déchets, les structures pour le réemploi, les émissions de polluants..
- 13 PRÉLÈVEMENTS DURABLES ET CLIMAT**
ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions : des indicateurs sur les émissions de CO2, les températures, le pouvoir de réchauffement global....
- 14 Océans et Écosystèmes Marins**
ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable : des indicateurs sur les zones sensibles ou vulnérables à l'eutrophisation, l'évolution des récifs coralliens d'outre-mer.
- 15 ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES**
ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres : des indicateurs sur l'artificialisation et la nature d'occupation des sols, les surfaces protégées...
- 16 PAIX JUSTICE ET INSTITUTIONS ÉFFICACES**
ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable : un indicateur sur la participation aux élections présidentielles.
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**
ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs : cet objectif concerne avant tout les moyens mis en œuvre pour un partenariat mondial.



DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL en visio/audio conférence

Réunion du 16/02/2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Président : M. Xavier FORTINON

N° M-3/1 Objet : RAPPORT 2023 PORTANT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - Bilan 2022/2023

Conseillers départementaux en exercice : 30

Votants : 30

Présents : M. Xavier FORTINON (Présentiel), M. Dominique COUTIERE (Présentiel),
Mme Rachel DURQUETY (Présentiel), M. Paul CARRERE (Présentiel),
Mme Muriel LAGORCE (Présentiel), M. Jean-Luc DELPUECH (Présentiel),
Mme Eva BELIN (Présentiel), M. Olivier MARTINEZ (Présentiel),
M. Henri BEDAT (Présentiel), Mme Monique LUBIN (Présentiel),
M. Boris VALLAUD (Présentiel), Mme Magali VALIORGUE (Présentiel),
Mme Sylvie BERGEROO (Présentiel), M. Didier GAUGEACQ (Présentiel),
Mme Christine FOURNADET (Présentiel), M. Cyril GAYSSOT (Distanciel),
Mme Agathe BOURRETERE (Présentiel), Mme Salima SENSOU (Présentiel),
M. Julien PARIS (Présentiel), Mme Patricia BEAUMONT (Présentiel),
Mme Sandra TOLLIS (Présentiel), M. Damien DELAVOIE (Présentiel),
Mme Sylvie PEDUCASSE (Présentiel), M. Jean-Marc LESPADÉ (Présentiel),
Mme Martine DEDIEU (Présentiel), M. Julien DUBOIS (Présentiel),
Mme Hélène LARREZET (Présentiel), M. Christophe LABRUYERE (Présentiel).

Pouvoirs : Mme Dominique DEGOS a donné pouvoir à M. Paul CARRERE,
M. Frédéric DUTIN a donné pouvoir à Mme Salima SENSOU

Absents : Mme Dominique DEGOS, M. Frédéric DUTIN



Résultat du Vote au scrutin public :

POUR (30) : Xavier FORTINON, Dominique COUTIERE, Rachel DURQUETY, Paul CARRERE, Muriel LAGORCE, Jean-Luc DELPUECH, Eva BELIN, Olivier MARTINEZ, Dominique DEGOS, Henri BEDAT, Monique LUBIN, Boris VALLAUD, Magali VALIORGUE, Sylvie BERGEROO, Didier GAUGEACQ, Christine FOURNADET, Cyril GAYSSOT, Agathe BOURRETERE, Frédéric DUTIN, Salima SENSOU, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Sandra TOLLIS, Damien DELAVOIE, Sylvie PEDUCASSE, Jean-Marc LESPADÉ, Martine DEDIEU, Julien DUBOIS, Hélène LARREZET, Christophe LABRUYERE

CONTRE (0) :

ABSTENTION (0) :

NE PREND PAS

PART AU VOTE (0) :

**N° M-3/1****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

VU l'article L 3311-3 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil départemental en date du 16 février 2024 par laquelle il est pris acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 du Département ;

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRES PRESENTATION du rapport en Commission FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE ;

APRES en avoir délibéré, |

PREND ACTE :

- de la présentation par M. le Président du Conseil départemental du rapport portant sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (Bilan 2022/2023), tel que figurant en Annexe.

Signé par : Xavier FORTINON
Date : 20/02/2024
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes



ANNEXE

DEPARTEMENT DES LANDES

RAPPORT
SUR LA SITUATION EN MATIÈRE
D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Bilan 2022-2023



Département
des Landes



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2022

TABLE DES MATIERES

EDITORIAL DU PRESIDENT.....	3
AVANT-PROPOS DE MME SALIMA SENSOU.....	4
INTRODUCTION GENERALE	5
RAPPORT INTERNE DE SITUATION COMPAREE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	9
ANALYSE ET EVALUATION DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES SOUS L'ANGLE DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES.....	30
Porter et diffuser une culture landaise de l'égalité femmes-hommes sur le territoire	31
Prévenir les violences sexuelles, sexistes, et domestiques et en protéger toutes les victimes.....	35
Défendre les droits des femmes et agir pour l'égalité réelle.....	44



EDITORIAL DU PRÉSIDENT

Depuis de nombreuses années, la majorité du Conseil départemental s'est attachée à développer des politiques publiques innovatrices et ambitieuses en matière d'égalité femmes-hommes. Sous l'impulsion de Salima Sensou, nous entendons ne pas relâcher et, de surcroît, amplifier les efforts soutenus en la matière tant ce sujet nous oblige à agir rapidement et efficacement.

Comme en témoignent les échanges entendus à l'occasion de la seconde édition des « Landes engagées contre les violences faites aux femmes » organisée le 25 novembre dernier, les actes de violences dirigés contre les femmes restent encore trop présents. Dans toutes les sphères, sur tous les terrains, et au quotidien, les comportements et sévices sexistes persistent.

À la suite d'une initiative portée par le Conseil départemental, et par le biais d'une motion adoptée par tous les conseils communautaires du Département, les territoires ont décidé de s'engager pour agir collectivement à lutter contre ce type de violences.

Plus qu'une portée évidemment symbolique, les signataires de la motion s'engagent à développer, au côté du Département, un plan d'actions commun pour lutter contre toutes formes de violences faites aux femmes. Dans ce cadre, il est prévu de développer des formations à destination des agents et des élus, de coordonner les actions développées par tous, mais aussi de travailler, collectivement, à la mise en place d'un référentiel commun de lutte.

Pour les landaises et pour les générations futures, j'encourage chacun à agir à son échelle, afin d'éradiquer les violences faites aux femmes dans le département des Landes. Après la libération de la parole et des démarches auprès des autorités judiciaires, c'est désormais la diminution significative des actes violents et sexistes qui doit nous guider.

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental



AVANT-PROPOS DE MME SALIMA SENSOU

Nous tournons en 2024, une nouvelle page de notre politique d'égalité entre les femmes et les hommes grâce à notre nouveau plan d'actions que nous avons intitulé « Ambition X'Elles ».

Depuis que je suis élue, j'ai toujours cherché à mettre la jeunesse en tête de nos ambitions car nous travaillons pour elle. Nos actions futures n'y dérogeront pas, j'aurai à cœur de poursuivre le travail engagé auprès des élèves des collèges, des lycées mais également des plus petits avec une lutte contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge.

Nous allons également continuer à travailler, avec toutes les ambassadrices et tous les ambassadeurs de l'égalité dans les Landes, à défendre la place des femmes dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Dans le domaine du sport, de la culture, de l'insertion professionnelle, le Département restera à la manœuvre pour que tous les acteurs se mobilisent.

Enfin, nous continuerons à rappeler que l'égalité n'est pas une figure abstraite en nous attachant à défendre les conditions matérielles d'existence des femmes, partout où elles sont insuffisantes ou parfois menacées. Il nous faut poursuivre le combat pour la reconnaissance de la valeur des femmes, dans leur travail et leur contribution essentielle à tous les pans de la société.

Dans ce combat, les obstacles ou les échecs sont parfois nombreux. Il n'y a qu'à voir le nombre de pays qui repartent brutalement en arrière ou les attaques contre les droits des femmes jusqu'en France et en Europe.

Pour autant, tant que la flamme de la révolte, de l'indignation brûlera et que le désir d'un monde plus juste vivra, il nous restera cette force profonde qui rend réelles les utopies.

Salima SENSOU

Conseillère départementale déléguée à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences faites aux femmes



INTRODUCTION GENERALE

Résumé historique des mouvements en faveur des droits des femmes et de leurs conquêtes en France

Si le principe d'égalité entre les citoyens devant la loi est établi par la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, la France ne consacre que tardivement dans son ordre juridique le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce dernier y est inscrit pour la première fois en 1946 par le Préambule de la Constitution de la IV^e République. Ce principe est repris par la Constitution de 1958 établissant la V^{ème} République en faisant directement référence au Préambule de 1946. C'est finalement le Conseil constitutionnel qui lui attribue la valeur normative la plus élevée en 1971.

La progression des droits des femmes en France s'est faite dans une tradition de mobilisation des mouvements féministes depuis le XVIII^{ème} siècle. Se diffusant d'abord dans les grands courants de pensées philosophiques (Humanisme, Lumières), un des actes fondateurs du féminisme français intervient en 1791 par la publication du manifeste d'Olympe de Gouges : « la Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne ». Dans ce détournement du texte fondateur de la Révolution de 1789, elle y dénonce l'exclusion des femmes de la société révolutionnaire et l'illusion universaliste d'un régime où les femmes n'ont ni le droit de vote, ni le droit de se présenter aux élections. En effet, si les droits civils ont progressé avec la Révolution, les droits politiques des femmes restent embryonnaires.

Dès la fin du XIX^e siècle, des femmes s'organisent pour imposer les revendications féministes dans le débat politique. En 1876, Hubertine Auclert fonde la société *Le droit des femmes* qui milite pour la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité. Le mouvement des suffragettes traverse toute l'Europe et rencontre un fort succès en France. Il s'agit de la première vague du mouvement féministe revendiquant l'égalité des droits civiques et politiques. La France est parmi les derniers pays occidentaux à accorder, en 1944, le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes dans les mêmes conditions que pour les hommes. Elles l'exerceront pour la première fois aux élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945.

Après la Libération, une nouvelle génération du mouvement féministe s'investit dans la conquête de l'émancipation des femmes par rapport à la tutelle de leur mari. La notion de « salaire féminin » est abolie en 1946¹. Vingt ans plus tard, en 1965, les femmes mariées peuvent enfin exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de leur conjoint. Dans la sphère familiale, la « puissance paternelle » est remplacée par « l'autorité parentale » en 1970. Le combat de la deuxième vague du mouvement féministe porte également sur les droits sexuels et reproductifs, par la maîtrise de l'autodétermination du corps des femmes et de leur sexualité. Les barrières conservatrices tombent les unes après les autres : fondation du Mouvement Français pour le Planning familial (MFPF) en 1960, autorisation de la contraception en 1967, loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en 1975 et son remboursement par la Sécurité sociale en 1982.

Cependant, la lenteur de la progression des droits, par le manque de relai institutionnel, encourage les mouvements féministes à se porter davantage sur le champ du combat politique et institutionnel. Les revendications de la troisième vague vont, au cours des années 1990, converger autour d'un concept radical : la parité. Après un premier échec devant le Conseil constitutionnel en 1982², la parité revient à la faveur d'une pression politique de plus en plus forte au cours des années 1990. Il faut dire que la représentation des femmes dans les assemblées est très faible : on compte 8,3% de femmes dans les conseils généraux (1998), 7,5% de femmes maires, 5,6% de sénatrices, 21,2% de conseillères municipales (1995) et 25,8% de conseillères régionales (1998). La modification

¹ Le « salaire féminin » était un abattement légal que subissait le salaire des femmes. Cette notion est abolie par l'arrêté du 30 juillet 1946.

² Un amendement législatif imposant que, lors des élections municipales, les listes ne devraient pas comporter plus de 75% de candidats du même sexe avait été censuré par le Conseil constitutionnel.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

constitutionnelle de 1999 ouvre la voie à l'instauration de la parité. Ainsi, la loi du 6 juin 2000 met en place la parité alternée pour les élections à un tour à la proportionnelle (européennes et sénatoriales), la parité par tranches de six pour les élections à deux tours (municipales et régionales). Pour les élections législatives, les partis doivent présenter 50% de candidates sous peine de subir des sanctions financières. Celles-ci concernent la « première fraction » du financement public, celui qui est fonction du nombre de candidat.e.s. Depuis la première introduction de la parité il y a 20 ans, le régime de la loi est allé de plus en plus loin : 7 lois ont renforcé et étendu le principe de parité dans la vie publique entre 2000 et 2013. Aujourd'hui, les conseils départementaux sont les seules assemblées élues strictement paritaires. En 2022, on compte 37% de députées et 35% de sénatrices.

Aujourd'hui, la quatrième vague du féminisme porte davantage sur la progression vers l'égalité réelle. Ce mouvement très divers et protéiforme porte des revendications sur l'ensemble des secteurs de la vie politique, économique et sociale afin de faire refluer les inégalités concrètes entre les femmes et les hommes. Parmi ces mouvements, certains mettent en avant la notion d'intersectionnalité observant la position de certaines femmes au carrefour de plusieurs exclusions. Le mouvement #MeToo, qui concentre les revendications autour de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, fait pleinement partie de cette nouvelle vague féministe.

Les engagements internationaux et européens de la France en matière d'égalité femmes-hommes

Sur le plan international, l'engagement de la France repose sur la Convention des Nations Unies sur « l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » ratifiée en 1983 et sur la déclaration de Beijing (1995). La France est tenue d'adapter sa législation interne pour la rendre conforme aux dispositions de la Convention et de prendre des mesures pour en appliquer concrètement les principes.

En tant qu'Etat-membre de l'Union européenne, la France a la responsabilité d'intégrer et de transposer l'ensemble des normes européennes. En l'occurrence, le droit communautaire, influencé par les pays européens les plus progressistes, a longtemps fourni à la France des outils et des dispositifs en avance sur sa propre législation.

Enfin, la France a ratifié en juillet 2014 la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique. Cette convention, dite « Convention d'Istanbul », érige des standards minimaux en matière de prévention, de protection des victimes et de poursuite des auteurs de violences sexuelles, sexistes et domestiques.

L'affirmation du rôle des collectivités territoriales comme employeuses et comme porteuses des politiques locales en matière d'égalité femmes-hommes

En 2012, la loi sur la fonction publique dite « loi Sauvadet » marque une étape importante dans la reconnaissance et la promotion de l'égalité professionnelle dans la fonction publique. Elle témoigne de la reconnaissance du fait que les inégalités fondées sur le genre demeurent au sein des fonctions publiques malgré une apparente égalité statutaire. Le législateur crée notamment, sous peine d'amende, une obligation de nominations équilibrées dans les emplois d'encadrement supérieur des collectivités territoriales. Le texte prévoit en parallèle une batterie de mesures permettant de faire obéir les questions de carrière et de conditions de travail au principe de non-discrimination.

La loi du 4 août 2014 n°2014-873 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a contribué à refonder la politique locale de promotion de l'égalité entre les femmes-hommes.

Pour la première fois, la loi prévoit une liste d'acteurs publics concernés par la mise en place d'actions et de politiques publiques concrètes favorisant la réduction des inégalités entre femmes et hommes. C'est ainsi que les collectivités territoriales ont été désignées comme acteurs d'importance pour conduire ces politiques et que cette compétence partagée a été inscrite dans le Code général des collectivités territoriales par la suite (article L. 1111-4). Pour la première fois également, le contenu d'une politique d'égalité est décrit dans la loi.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Le Code général des collectivités territoriales prescrit à ces-dernières de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et aux orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Plus qu'une obligation légale, l'objet du rapport annuel en matière d'égalité consiste à intégrer et développer la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des administrations publiques locales. Plus récemment, la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a rajouté un aspect réglementaire avec l'obligation de présenter, pour les collectivités territoriales un plan d'actions spécifique pour favoriser l'égalité professionnelle.

Les enjeux d'une adaptation des politiques publiques départementales sous l'angle du genre

Afin de faciliter la compréhension du présent rapport, il est nécessaire de rappeler la distinction entre les notions de sexe et de genre :

- **le sexe** est un caractère biologique assigné à la naissance. La France en reconnaît deux : le sexe masculin et le sexe féminin ;
- **le genre** est un concept issu de ce que l'on nomme les « études de genre », traduction française des *gender studies*. Ces dernières sont définies comme l'ensemble des recherches qui prennent pour objet les femmes et les hommes, le féminin et le masculin. Le genre comprend quatre dimensions fondamentales pour le définir :
 - **le genre est une construction sociale** : par opposition aux conceptions qui attribuent des caractéristiques immuables et naturelles aux hommes et aux femmes en fonction de leurs caractéristiques biologiques, les études de genre affirment qu'il n'existe pas d'essence de la « féminité » ni de la « masculinité », mais un apprentissage tout au long de la vie des comportements socialement attendus d'une femme ou d'un homme. Simone de Beauvoir le formulait en ces termes dans *Le deuxième sexe (1949)* : « On ne naît pas femme, on le devient » ;
 - **le genre est un processus relationnel** : les caractéristiques évoquées ci-dessus ne sont pas construites ni apprises de manière indépendante mais dans une relation d'opposition entre le masculin et le féminin. Les études de genre partent donc du principe qu'on ne peut pas étudier ce qui relève du féminin sans le masculin et inversement ;
 - **le genre est un rapport de pouvoir** : la vision dominante met l'accent sur la différence des sexes. Il s'agit certes d'un processus relationnel, mais la relation entre les deux genres n'est ni symétrique, ni équilibrée. Il faut donc appréhender les relations sociales entre les sexes comme un rapport de pouvoir. Le genre distingue le masculin et le féminin, et, dans le même mouvement, les hiérarchise, le plus souvent à l'avantage du masculin. De plus, en posant une frontière entre les deux catégories de sexe, le genre est en soi oppressif puisqu'il n'admet pas de déviation par rapport aux normes qu'il établit ;
 - **le genre est imbriqué dans d'autres rapports de pouvoir** : il ne peut être analysé comme complètement autonome. Il se trouve en effet à l'intersection de plusieurs rapports de pouvoir comme la classe sociale, l'âge, l'orientation sexuelle ou le handicap.

En résumé, le genre est un système de bicatégorisation hiérarchisée entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin).

L'objet d'une analyse genrée des politiques publiques vise à déchiffrer l'origine des inégalités existantes afin de proposer des mesures appropriées. Par ailleurs, on distingue deux manières d'appréhender l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques :



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

- **une approche dite « spécifique »** : on tente d'apporter des réponses immédiates à des difficultés rencontrées par les femmes dans tous les champs de l'action publique. Cette approche possède l'avantage de bien s'adapter à l'organisation des administrations et de rendre lisible et visible les actions mises en œuvre dans le cadre d'une politique publique. Les mesures spécifiques peuvent être vues comme un préalable à l'approche intégrée, le temps que la prise en compte des inégalités femmes-hommes devienne structurelle lors de l'élaboration et de l'exécution des politiques publiques ;
- **une approche dite « intégrée »** (ou *gender mainstreaming*) : on considère la situation des femmes et des hommes avant de mettre en place une action à destination de toutes et tous pour éviter les effets d'accentuation des inégalités. Cette action prend en compte les éventuels déséquilibres et inégalités entre femmes et hommes pour y remédier en mettant en œuvre des actions préventives. On cherche également à atteindre les effets structurels, profonds, qui sont la cause des inégalités.

La présentation du rapport s'articule autour du plan d'actions adopté le 08 mars 2021. Celui-ci décline quatre grandes priorités :

1 Axe portant sur la politique interne de la collectivité :

- Garantir l'égalité professionnelle

3 Axes liés aux politiques publiques du Département :

- Porter et diffuser une culture landaise de l'égalité femmes-hommes sur le territoire
- Prévenir les violences sexuelles et sexistes et en protéger toutes les victimes
- Défendre les droits des femmes et agir pour l'égalité réelle



RAPPORT INTERNE DE SITUATION COMPAREE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les données internes citées sont arrêtées au 31 décembre 2022 à l'exception de la répartition genrée des postes à responsabilités et des 10 rémunérations les plus hautes de la collectivité qui sont arrêtées au 1^{er} janvier 2024. Ces indicateurs concernent les fonctionnaires et les contractuel-le-s sur emploi permanent.

Parmi les nombreuses différences statistiques mesurables et observables en fonction du sexe des agent-e-s, la plupart sont imputables à trois facteurs structurels :

- l'absence ou la faible mixité (c'est-à-dire moins de 30% de représentants de l'un des deux sexes) dans les filières et la division genrée du travail, c'est-à-dire que les femmes et les hommes n'exercent statistiquement pas les mêmes métiers et ne travaillent globalement pas dans les mêmes secteurs ;
- le moindre accès des femmes aux postes à responsabilité ;
- l'articulation entre vie professionnelle et vie privée et familiale, rendue plus difficile pour les femmes, et qui influe tout au long de leur carrière.

Effectifs

Effectifs sur emploi permanent en fonction du sexe au 31 décembre 2022 (en pourcentage)



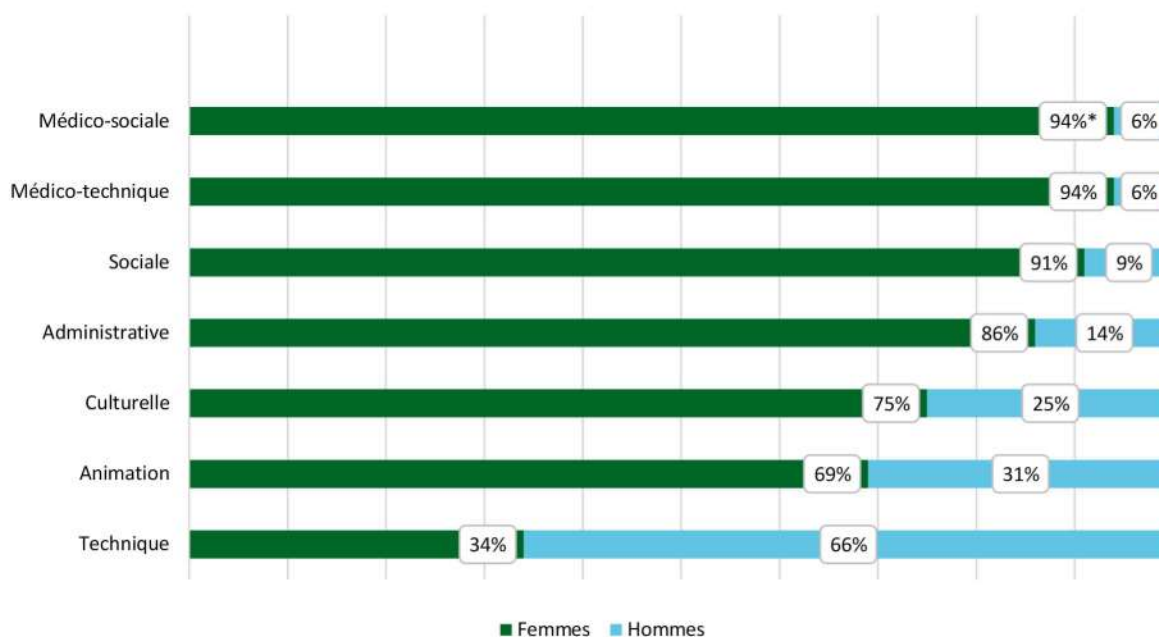
*Clé de lecture : au 31 décembre 2022, 59% des agent-e-s sur emploi permanent du Département étaient des femmes.

La part des femmes dans les emplois permanents totaux du Département est stable depuis 2021 (58%) même si elle connaît une légère augmentation.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Effectifs sur emploi permanent par filière en fonction du sexe au 31 décembre 2022 (en pourcentage)



*Clé de lecture : au 31 décembre 2022, 94% des agent-e-s sur emploi permanent du Département appartenant à la filière médico-sociale étaient des femmes.

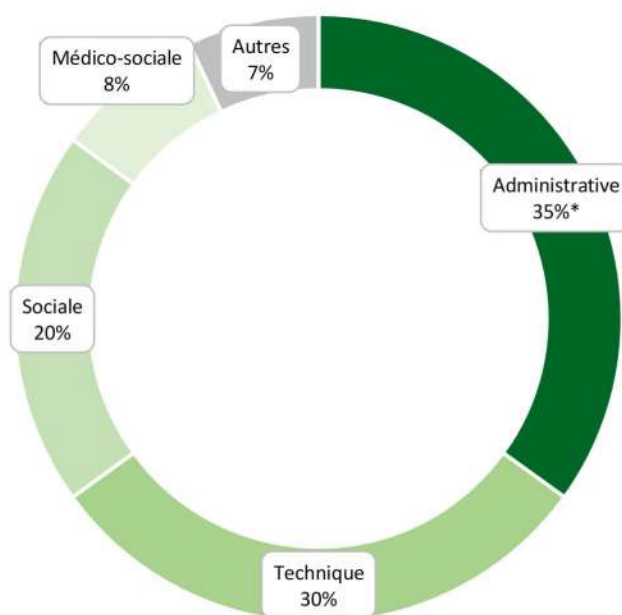
La logique des filières genrées évoquée précédemment prévaut largement dans le graphique précédent avec plusieurs filières très fortement féminisées (médico-sociale, médico-technique, sociale et administrative) et des filières davantage mixte (culturelle, animation et technique). Ces proportions sont stables depuis plusieurs années.

Cependant, la ventilation respective des femmes et des hommes diffère. En effet, là où les femmes exercent dans des proportions similaires ou proches dans trois filières différentes (sanitaire et sociale ; administrative ; technique), les hommes sont largement concentrés dans une seule filière, la filière technique.



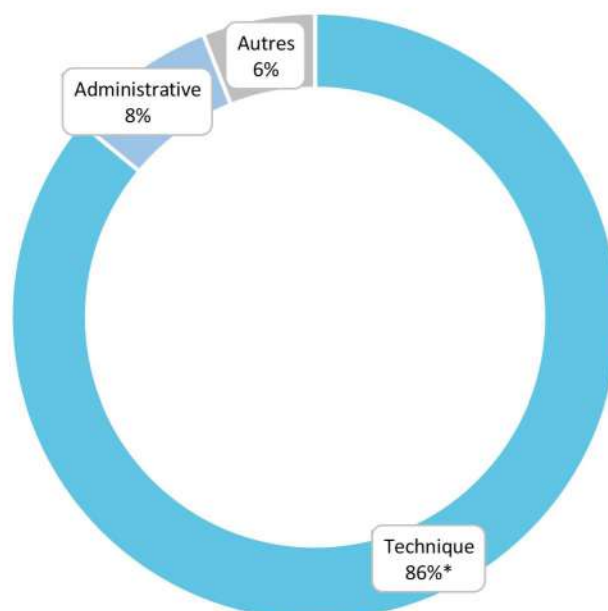
RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Répartition des femmes occupant un emploi permanent par filière dans l'effectif départemental au 31 décembre 2022 (en pourcentage)



*Clé de lecture : au 31 décembre 2022, 35% des agentes du Département sur emploi permanent appartenaient à la filière administrative.

Répartition des hommes occupant un emploi permanent par filière dans l'effectif départemental au 31 décembre 2022 (en pourcentage)

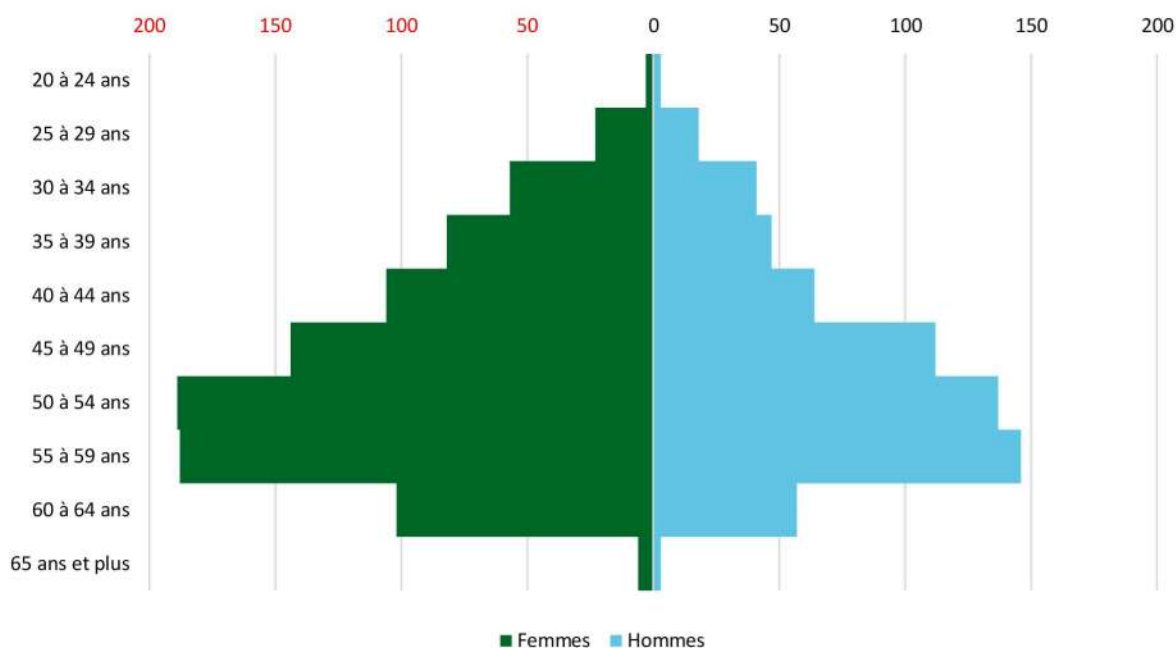


*Clé de lecture : au 31 décembre 2022, 87% des agents du Département occupant un emploi permanent appartenaient à la filière technique.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Pyramide des âges en fonction du sexe des agent-e-s occupant un emploi permanent au 31 décembre 2022 (en valeur absolue)

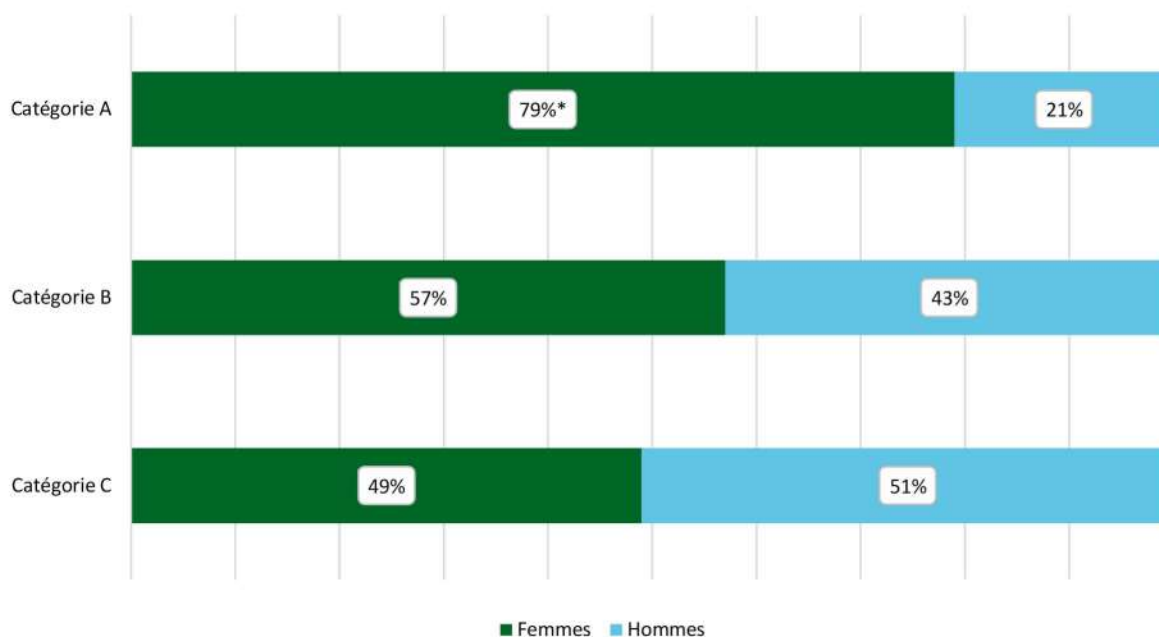


Les femmes sont surreprésentées dans les catégories des 35-39 ans (autour de 64%) et des 60 ans et plus (64%). En revanche, par rapport à leur proportion globale, elles sont sous-représentées dans les catégories 20-24 ans, 25-29 ans et 30-34 ans. La comparaison avec les années précédentes ne laisse pas entrevoir de modification notable de la structure par âge des effectifs du Département.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Effectifs sur emplois permanents par catégorie hiérarchique et par sexe en équivalents temps-plein au 31 décembre 2022 (en pourcentage)



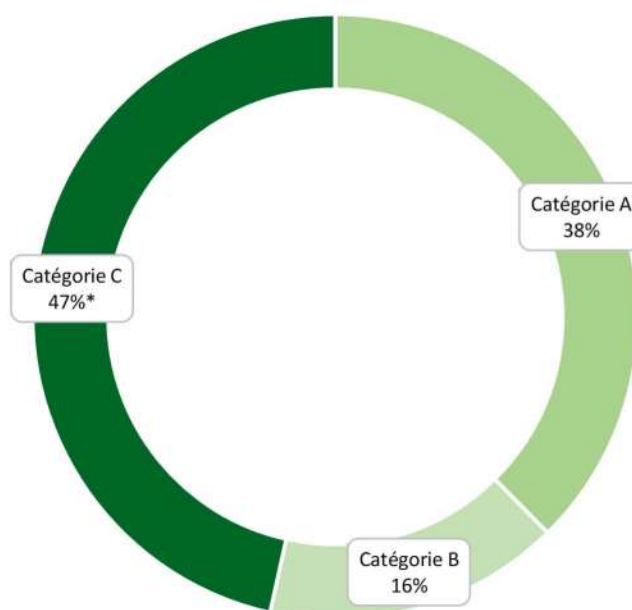
*Clé de lecture : au 31 décembre 2022, les femmes occupant un emploi permanent représentaient 79% des effectifs de la catégorie A en équivalents temps-plein.

Les femmes sont surreprésentées dans la catégorie A avec près des quatre cinquièmes des effectifs totaux et sous-représentées dans la catégorie C, où la forte présence d'hommes s'explique par leur concentration dans la filière technique. Pour la catégorie B, on retrouve des chiffres proches des effectifs globaux.



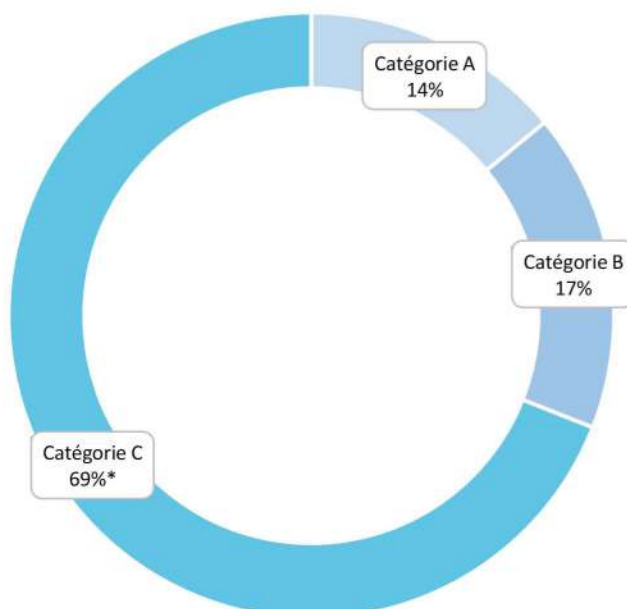
RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Répartition des femmes en fonction du sexe et de la catégorie hiérarchique en équivalents temps-plein au 31 décembre 2022 (en pourcentage)



*Clé de lecture : au 31 décembre 2022, en équivalents temps-plein, les femmes évoluaient à 47% dans la catégorie C.

Répartition des hommes en fonction du sexe et de la catégorie hiérarchique en équivalents temps-plein au 31 décembre 2022 (en pourcentage)



*Clé de lecture : au 31 décembre 2022, en équivalents temps-plein, les hommes évoluaient à 69% dans la catégorie C.

Si les deux sexes sont plutôt concentrés dans la catégorie C, cette caractérisation est plus marquée chez les hommes (+22 points par rapport aux femmes). Quant aux femmes, leur forte proportion



dans la catégorie A rééquilibre leur répartition dans les différentes catégories hiérarchiques. Ces proportions sont similaires à celles observées en 2021.

Effectifs par catégorie hiérarchique et par filière en équivalents temps-plein au 31 décembre 2022 (en pourcentage de l'effectif total)

FILIERE ADMINISTRATIVE				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	2%*	1%	1%	3%
Femmes	4%	5%	11%	21%
Total	6%	6%	12%	24%
FILIERE TECHNIQUE				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	2%	6%	27%	35%
Femmes	1%	2%	15%	18%
Total	3%	7%	42%	53%
FILIERE CULTURELLE				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	–	–	–	1%
Femmes	1%	1%	1%	2%
Total	1%	1%	1%	3%
FILIERE SOCIALE				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	1%	–	–	1%
Femmes	12%	–	–	12%
Total	13%	–	–	13%
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	–	–	–	–
Femmes	4%	–	–	4%
Total	5%	–	–	5%
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	–	–	–	–
Femmes	–	1%	–	1%
Total	–	1%	–	1%
FILIERE ANIMATION				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	0%	0%	0%	0%
Femmes	0%	1%	0%	1%
Total	0%	1%	0%	1%

*Clé de lecture : en 2022, les hommes de catégorie A appartenant à la filière administrative représentaient 2% de l'effectif total du Département en équivalents plein.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Répartition des contractuel·le·s sur emploi permanent en fonction de la filière et du type de contrat au 31 décembre 2022 (en valeur absolue)

Filière	Contrat à durée indéterminée			Contrat à durée déterminée			Tous types de contrats confondus		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Administrative	5*	4	9	3	18	21	8	22	30
Technique	4	1	5	9	3	12	13	4	17
Culturelle	0	0	0	0	1	1	0	1	1
Sociale	0	0	0	2	9	11	2	9	11
Médico-Sociale	0	3	3	4	8	12	4	11	15
Total	9	8	17	18	39	57	27	47	74

*Clé de lecture : au 31 décembre 2022, le Département comptait 5 hommes en CDD sur emploi permanent dans la filière administrative.

Au 31 décembre 2022, les femmes représentaient 63% des contractuel·le·s sur emploi permanent. Elles exerçaient principalement dans la filière administrative puis dans une moindre mesure dans les filières médico-sociale, sociale et technique. Les femmes ne représentent que 47% des contractuel·le·s en contrat à durée indéterminée, un nombre inférieur à leur proportion dans l'effectif global et à leur proportion dans les effectifs contractuels.

Elles représentent également une majorité des effectifs en équivalents-temps plein en catégorie A (75% des ETP) et se situent majoritairement dans la filière administrative (45% des ETP). La répartition des hommes contractuels est également marquée par une forte présence dans la filière technique (44% des ETP masculins) et dans la filière administrative (24% des ETP masculins).

Situation de handicap

Au 31 décembre 2022, les femmes représentaient 69% des agent·e·s en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, y compris reclassés, sur emploi permanent.

A l'inverse, les hommes représentaient 75% des agent·e·s en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sur emploi non-permanent.

Mobilités et recrutements

Agent·e·s ayant bénéficié d'une mobilité interne par filière et par sexe en 2022 (en pourcentage)

Filière	Femmes				Hommes				Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Sous-total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Sous-total	
Administrative	8%*	5%	5%	18%	3%	–	–	3%	20%
Médico-sociale	33%	–	–	33%	3%	–	–	3%	35%
Technique	8%	–	16%	24%	3%	4%	11%	18%	42%
Culturelle	1%	–	1%	3%	0%	–	–	–	3%
Total	49%	5%	23%	77%	8%	4%	11%	23%	100%

*Clé de lecture : en 2022, 8% des mobilités internes ont concerné des femmes de catégorie A évoluant dans la filière administrative.

En 2022, les mobilités internes suivent toujours très fortement la distinction genrée des filières. Ainsi, sur les mobilités internes de la filière administrative, 14 ont bénéficié à des femmes sur 16.

Au total, 73% des mobilités internes ont bénéficié à des femmes, soit une forte hausse par rapport à 2021 (+18 points), au-delà de leur proportion dans l'ensemble des effectifs de la collectivité.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Arrivées de fonctionnaires au 31 décembre 2022 (en valeur absolue)

	Femmes	Hommes	Total	Proportion de recrutements directs
Administrative	10*	0	10	20%
Technique	15	37	52	75%
Culturelle	2	0	2	—
Sociale	7	2	9	—
Médico-sociale	5	0	5	—
Total	39	39	78	53%

*Clé de lecture : au 31 décembre 2022, le Département comptait 10 arrivées de femmes fonctionnaires exerçant dans la filière administrative.

En 2022, les femmes ont représenté 50% des arrivées de fonctionnaires dans la collectivité. Au total, 53% des arrivées sont dues à des recrutements directs, le reste étant lié à différentes situations statutaires.

Arrivées de contractuel-le-s sur emploi permanent au 31 décembre 2022 (en valeur absolue)

Filière	Femmes	Hommes	Total
Administrative	6*	2	8
Technique	0	3	3
Culturelle	0	1	1
Sociale	7	1	8
Médico-sociale	2	0	2
Total	15	7	22

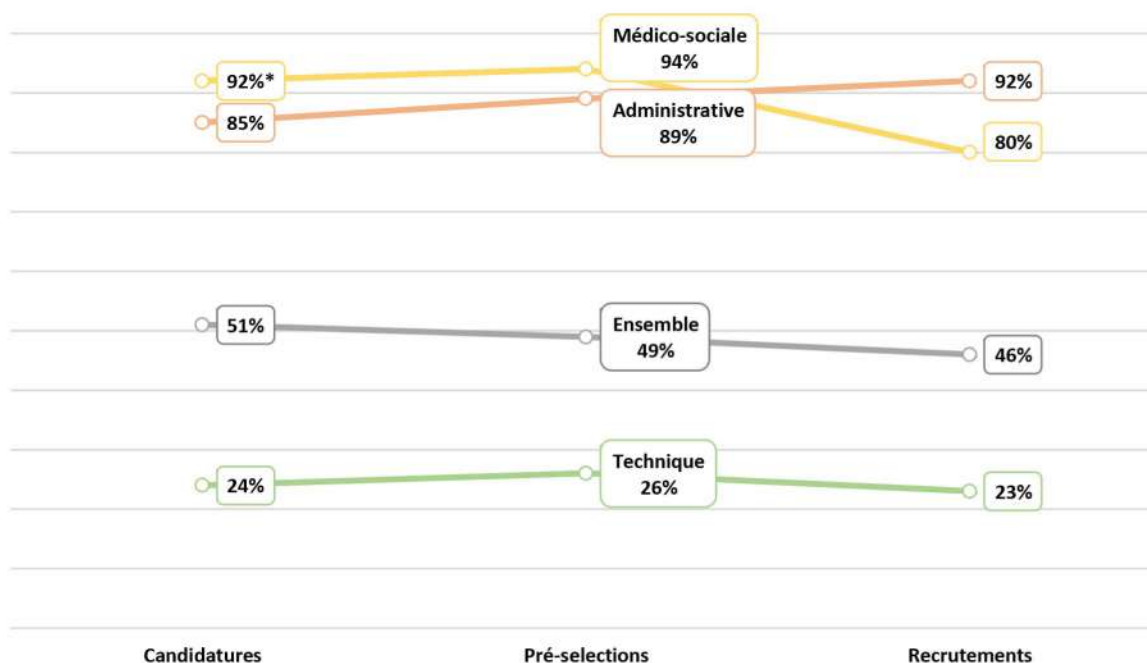
*Clé de lecture : au 31 décembre 2022, le Département comptait 6 arrivées de femmes contractuelles exerçant dans la filière administrative.

En 2022, les femmes ont représenté 68% des arrivées de contractuel-le-s sur emploi permanent, principalement dans la filière administrative et la filière sociale.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Part de femmes par filière lors du processus de recrutement externe en 2022 (en pourcentage)



*Clé de lecture : en 2022, la part des femmes dans les candidatures externes adressées au Département pour un recrutement dans la filière médico-sociale était de 92%.

En 2022, les recrutements externes obéissent toujours à des dynamiques liées à une division genrée du travail et qui ont pour conséquence de ne pas bouleverser la répartition des effectifs par filière.

Le processus de pré-sélection ne laisse pas entrevoir de biais de genre important, la proportion de femmes présélectionnées étant proche de celle du total des candidatures de femmes, à l'exception de la filière médico-sociale où l'on observe une différence de 12 points entre la part de femmes parmi les candidatures et la part de femmes parmi les recrutements. La part de femmes parmi les candidatures et, *in fine*, les recrutements dans la filière technique sont en baisse de près de 20 points par rapport à 2021.

Progression de carrière

Fonctionnaires ayant connu un avancement de grade au 31 décembre 2022 (en valeur absolue)

Filière	Femmes				Hommes				Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Sous-total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Sous-total	
Administrative	2*	4	11	17	1	1	1	3	20
Technique	0	0	20	20	1	4	28	33	53
Culturelle	0	0	1	1	0	1	0	1	2
Sociale	12	0	0	12	2	0	0	2	14
Médico-sociale	3	0	0	3	0	0	0	0	3
Total	17	4	32	53	4	6	29	39	92

*Clé de lecture : en 2022, 2 femmes fonctionnaires exerçant en catégorie A ont connu un avancement de grade.

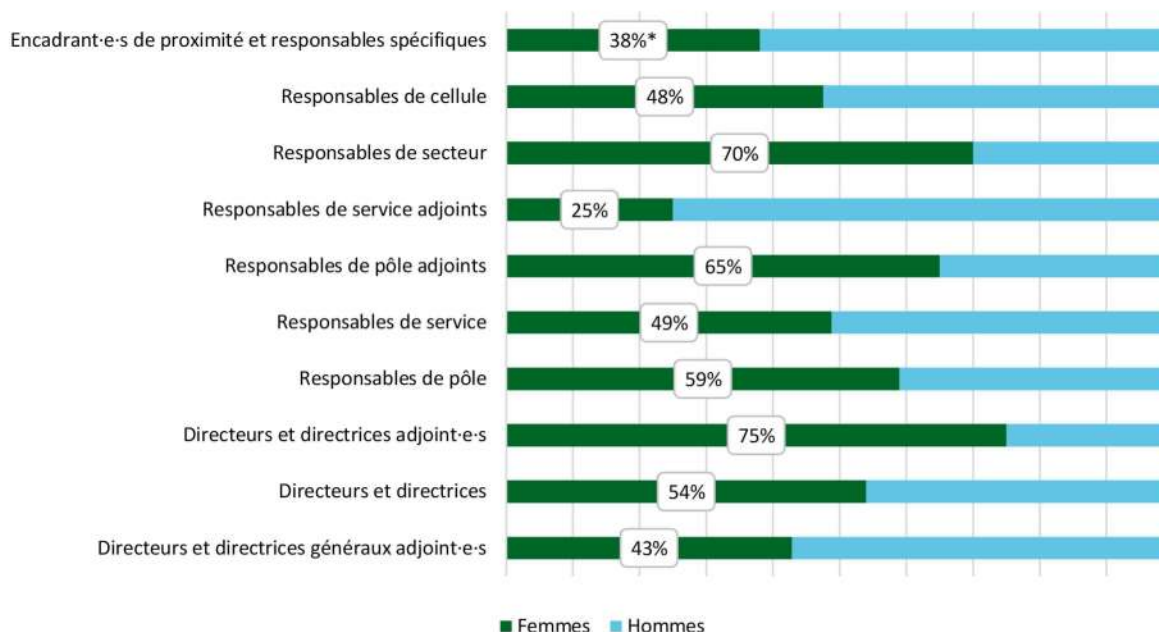
En 2022, les femmes ont représenté 61% des avancements de grade, soit une proportion proche de leur part dans l'effectif départemental. Au total, une majorité des avancements de grade ont eu lieu dans la filière technique (58%) et en catégorie C (66%). Les hommes de catégorie C appartenant à la filière technique représentent 36% du total des avancements de grade en 2022 et 85% des avancements de grade concernant les hommes.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Accès aux postes à responsabilité

Postes à responsabilité en fonction du sexe au 1^{er} janvier 2024 (en pourcentage)



*Clé de lecture : au 1^{er} janvier 2024, 38% des encadrant-e-s de proximité et des responsables spécifiques étaient des femmes

Dans l'ensemble, les femmes occupent des postes à responsabilité à 49%. Si ce nombre se rapproche de la parité, il indique cependant que les femmes ont, par rapport à leur présence dans l'effectif global, un moindre accès aux postes à responsabilité que les hommes.

Temps de travail

Il est précisé que le temps partiel est accordé sur demande des agent-e-s ce qui le distingue des emplois à temps non-complet. Ainsi, en 2022, le Département a accordé 170 demandes d'aménagement du temps de travail dont 93% concernaient des femmes. Parmi ces 170 demandes, 24% ont été émises pour la première fois.

15 agent-e-s ont demandé à modifier leur quotité de temps de travail, toutes des femmes. Enfin, parmi les 20 agent-e-s ayant demandé un retour au temps plein, 95% étaient des femmes.

Agent-e-s travaillant à temps partiel en fonction de la quotité de travail et du sexe au 31 décembre 2022 (en pourcentage)

Moins de 80%	de 80% à moins de 90%	90% et plus
2%	32%	66%

Les deux tiers des agent-e-s travaillant à temps partiel le font avec une quotité de temps de travail à hauteur de 90% ou plus, puis environ un tiers de 80% à 90%. Les autres quotités de temps de travail sont très minoritaires.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Agent·e·s travaillant à temps partiel au 31 décembre 2022 en fonction du motif (en valeur absolue)

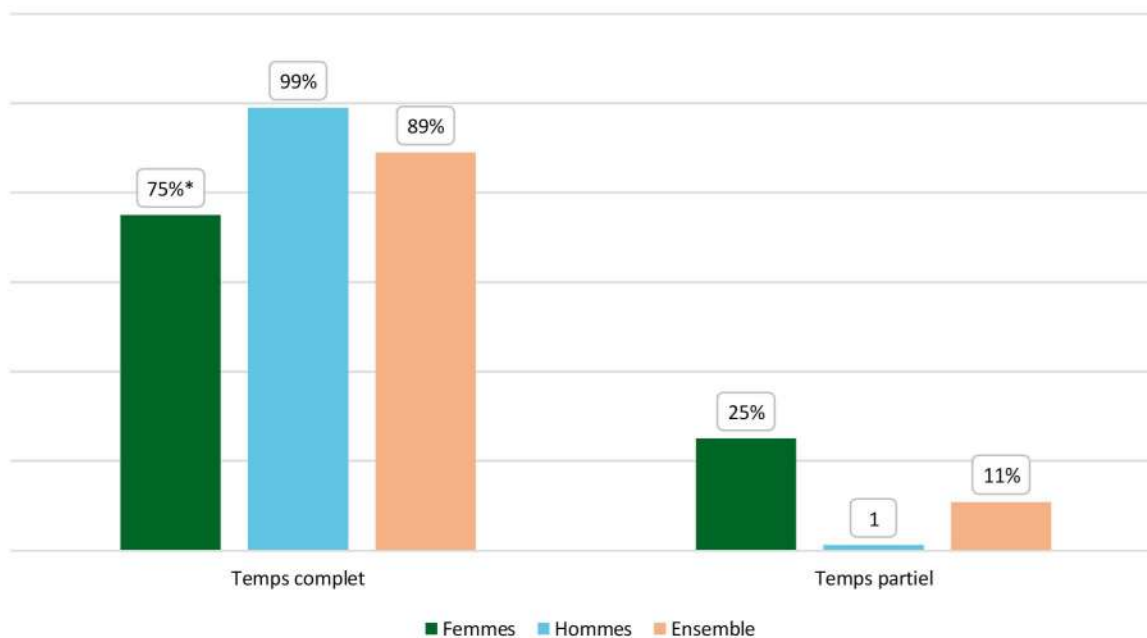
		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation	Total
Femmes	Catégorie A	19*	74	93
	Catégorie B	2	18	20
	Catégorie C	10	32	42
	<i>Sous-total</i>	31	124	155
Hommes	Catégorie A	0	1	1
	Catégorie B	1	1	2
	Catégorie C	5	4	9
	<i>Sous-total</i>	6	6	12
Total		37	130	167

*Clé de lecture : au 31 décembre 2022, 19 femmes de catégorie A travaillent à temps partiel de droit.

Le temps partiel de droit a représenté 22% du total des temps partiels accordés par la collectivité. 16% des temps partiels de droit ont été accordés à des hommes contre 5% des temps partiels sur autorisation.

Par ailleurs, des distinctions sont à faire en fonction de la catégorie hiérarchique et du sexe : ce sont les femmes de catégorie A qui travaillent le plus à temps partiel (56% du total) puis les femmes de catégorie C (25%).

Part d'agent·e·s travaillant à temps partiel en fonction du sexe au 31 décembre 2022 (en pourcentage)



*Clé de lecture : au 31 décembre 2022, 80% des femmes agentes du Département travaillaient sur un emploi à temps complet.

En 2022, 25% des agentes du Département ont travaillé à temps partiel contre seulement 1% des agents. Les femmes représentent donc 93% des agent·e·s du Département travaillant à temps partiel. La collectivité compte peu d'agent·e·s travaillant à temps non-complet mais ce sont exclusivement des femmes.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Montants et écarts de rémunérations

Moyenne et écarts de rémunérations mensuelles brutes des fonctionnaires en fonction du sexe, de la filière et de la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2022 en équivalents temps-plein (respectivement en valeur absolue et en pourcentage)

	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Écarts
Filière administrative			
Catégorie A	53 753 €* [*]	51 302 €	4,56 %
Catégorie B	38 238 €	35 132 €	8,12 %
Catégorie C	30 987 €	28 547 €	7,87 %
Sous-total	45 041 €	34 077 €	24,34 %
Filière technique			
Catégorie A	57 786 €	52 469 €	9,20 %
Catégorie B	39 435 €	37 792 €	4,17 %
Catégorie C	31 107 €	26 369 €	15,23 %
Sous-total	33 896 €	28 548 €	15,78 %
Filière culturelle			
Catégorie A	38 148 €	49 105 €	-28,72 %
Catégorie B	32 712 €	35 497 €	-8,51 %
Catégorie C	31 306 €	32 607 €	-4,16 %
Sous-total	32 933 €	39 045 €	-18,56 %
Filière sociale			
Catégorie A	39 136 €	38 896 €	0,61 %
Catégorie B	33 693 €	—	—
Catégorie C	—	—	—
Sous-total	38 815 €	38 896 €	-0,21 %
Filière médico-sociale			
Catégorie A	47 644 €	46 259 €	2,91 %
Catégorie B	—	41 902 €	—
Catégorie C	—	—	—
Sous-total	47 644 €	46 123 €	3,19 %
Filière médico-technique			
Catégorie A	—	46 523 €	—
Catégorie B	40 527 €	40 054 €	1,17 %
Catégorie C	—	—	—
Sous-total	40 527 €	40 485 €	0,10 %
Filière animation			
Catégorie B	38 641 €	38 136 €	1,31 %
Catégorie C	33 369 €	33 719 €	-1,05 %
Sous-total	36 005 €	36 426 €	-1,17 %
Total	34 902 €	34 531 €	1,06 %

*Clé de lecture : les hommes fonctionnaires de catégorie A appartenant à la filière administrative ont été rémunérés en moyenne 53 753 € en 2022.



Moyenne et écarts de rémunérations mensuelles brutes des contractuel·le·s en fonction du sexe, de la filière et de la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2022 en équivalents temps-plein (respectivement en valeur absolue et en pourcentage)

	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecarts (en %)
Filière administrative			
Catégorie A	58 538 €* —	38 858 € —	33,62 %
Catégorie B	—	29 937 €	—
Catégorie C	—	—	—
Sous-total	58 538 €	37 455 €	36,02 %
Filière technique			
Catégorie A	56 356 €	41 899 €	25,65 %
Catégorie B	30 027 €	—	—
Catégorie C	—	—	—
Sous-total	49 712 €	41 899 €	15,72 %
Filière culturelle			
Catégorie A	—	—	—
Catégorie B	—	30 441 €	—
Catégorie C	—	—	—
Sous-total	—	30 441 €	—
Filière sociale			
Catégorie A	26 861 €	26 337 €	1,95 %
Catégorie B	—	—	—
Catégorie C	—	—	—
Sous-total	26 861 €	26 337 €	1,95 %
Filière médico-sociale			
Catégorie A	60 553 €	91 959 €	-51,87 %
Catégorie B	—	—	—
Catégorie C	—	—	—
Sous-total	60 553 €	91 959 €	51,87 %
Filière animation			
Catégorie B	29 790 €	30 174 €	-1,29 %
Catégorie C	—	—	—
Sous-total	29 790 €	30 174 €	-1,29 %
Total	50 420	38 915	22,82 %

*Clé de lecture : les hommes contractuels de catégorie A appartenant à la filière administrative ont été rémunérés en moyenne 58 638 € en 2022.

Les écarts globaux de rémunération sont faibles entre femmes et hommes pour ce qui s'agit des fonctionnaires (autour de 1% en équivalent-temps-plein) et davantage en ce qui concerne les contractuel·le·s (près de 23% d'écarts).

Les écarts sont plus importants en catégorie A et plus faibles en catégorie B et C.

En ce qui concerne les filières, les écarts sont également variables, les écarts les plus importants se situant dans la filière administrative (24% pour les fonctionnaires et 36% pour les contractuel·le·s).

Enfin, les données ci-dessus sont présentées en équivalents-temps-plein ce qui signifie que le facteur du temps partiel a été neutralisé. En effet, la prise en compte du temps partiel accentue sensiblement les inégalités entre femmes et hommes en termes de rémunération.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

En ce qui concerne les dix plus hautes rémunérations les plus élevées, le Département y compte 6 hommes et 4 femmes. En 2020, il ne comptait aucune femme parmi les dix plus hautes rémunérations.

Accès à la formation professionnelle

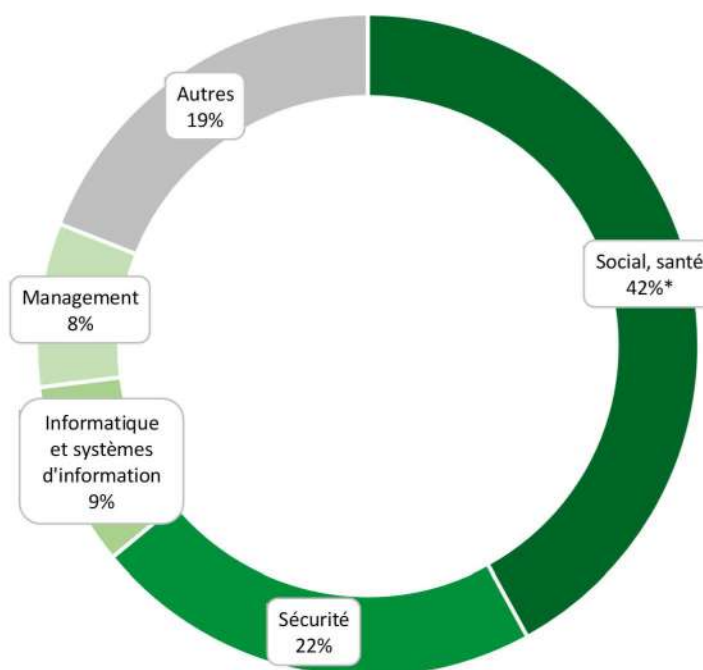
En 2022, les femmes ont représenté 47% des stagiaires et les hommes 53%, soit une sous-représentation pour les femmes. Cette proportion est similaire pour le nombre de jours de formation total puisque les femmes représentent 48% des jours de formation contre 52% pour les hommes. Le nombre de jours moyens de formation est de 1,3 jour, le même pour les femmes comme pour les hommes.

La proportion de formation obligatoire varie drastiquement en fonction du sexe puisque les hommes représentent 74,5% des stagiaires ayant suivi une formation obligatoire, proportion en recul de 10 points par rapport à 2021. Au total, 32% des femmes stagiaires ont suivi une formation obligatoire (en hausse de 15 points par rapport à 2021) contre 83% des hommes stagiaires.

Ces chiffres s'expliquent par les thématiques abordées lors des formations obligatoires : sécurité (50% des jours de stages obligatoires), génie technique (27% des jours de stages obligatoires), management (14% des jours de stage obligatoires) et formation statutaire obligatoire.

En raison de la ségrégation inter-filières, les thématiques suivies par les femmes et les hommes en formation divergent fortement :

Répartition du nombre de femmes stagiaires en fonction de la thématique en 2022 (en pourcentage)

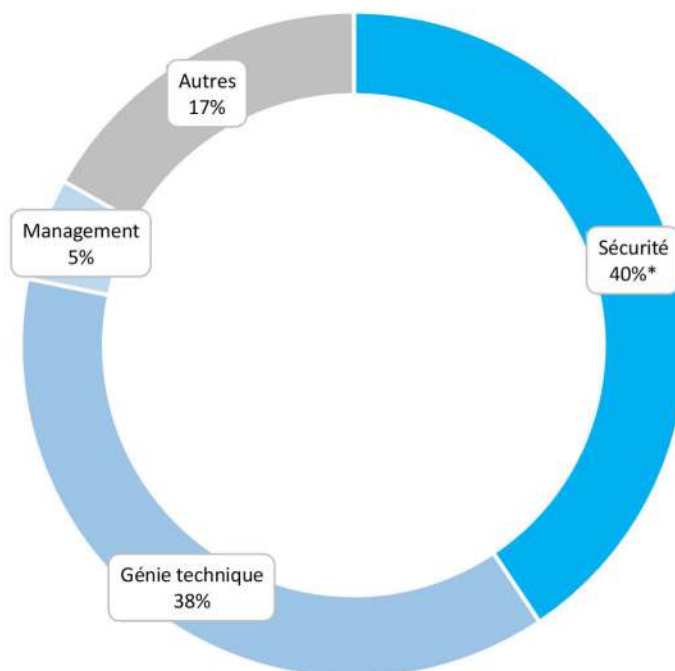


*Clé de lecture : en 2022, 42% des stages effectués par des femmes travaillant au Département relevaient de la thématique « social, santé ».



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Répartition du nombre d'hommes stagiaires en fonction de la thématique en 2022 (en pourcentage)



Clé de lecture : en 2022, 40% des stages effectués par des hommes travaillant au Département relevaient de la thématique « sécurité ».

Stagiaires accueilli-e-s en 2022 par filière et par sexe (en pourcentage)

Filière	Femmes	Hommes
Médico-sociale	59%*	8%
Culturelle	4%	3%
Technique	6%	15%
Administrative	4%	1%
Total	73%	27%

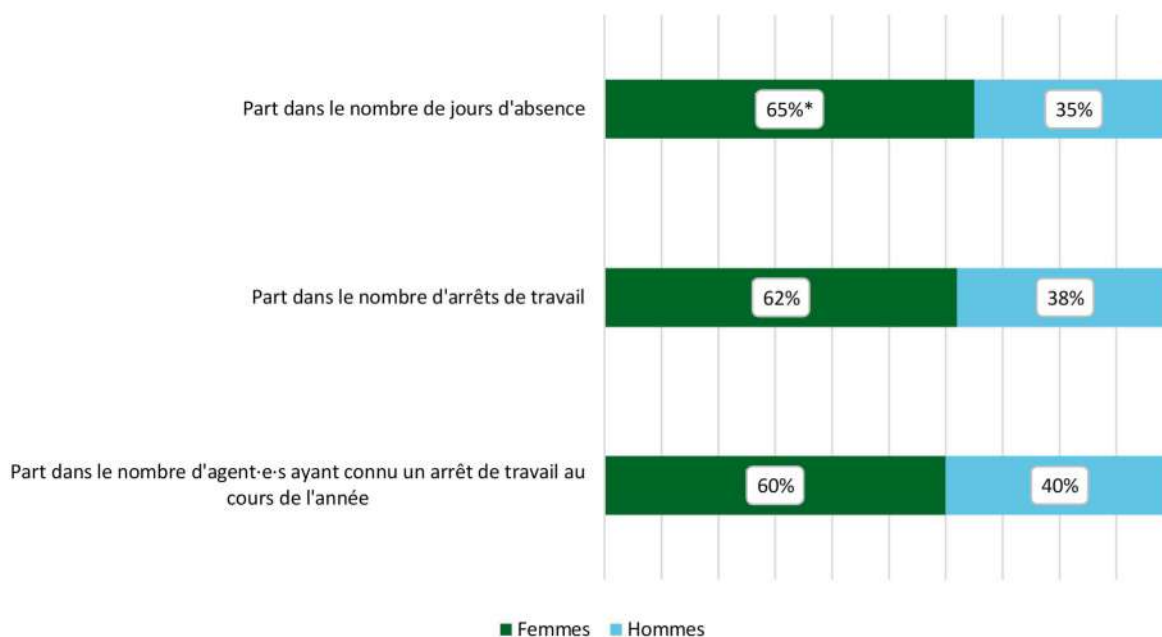
*Clé de lecture : en 2022, 59% des stagiaires accueilli-e-s par le Département étaient des femmes exerçant dans la filière médico-sociale.

En 2022, la collectivité a accueilli 78 stagiaires dont une majorité de femmes. Elles travaillaient majoritairement dans la filière médico-sociale. 15% des stagiaires étaient des hommes travaillant dans la filière technique. La collectivité a également accueilli 10 apprenti-e-s en 2022, 6 femmes et 4 hommes réparti-e-s dans les filières administrative, culturelle, médico-sociale et technique.



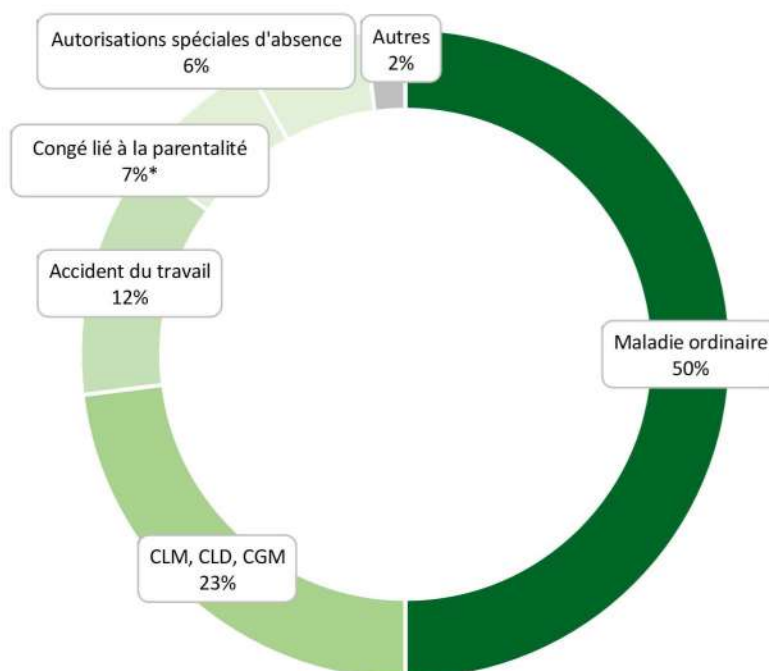
Absentéisme

Données relatives aux arrêts maladies en fonction du sexe en 2022 (en pourcentage)



*Clé de lecture : au 31 décembre 2022, les femmes travaillant au Département ont représenté 65% du nombre total de jours d'absences.

Répartition du nombre de jours d'absence par type d'absence chez les femmes en 2022 (en pourcentage)

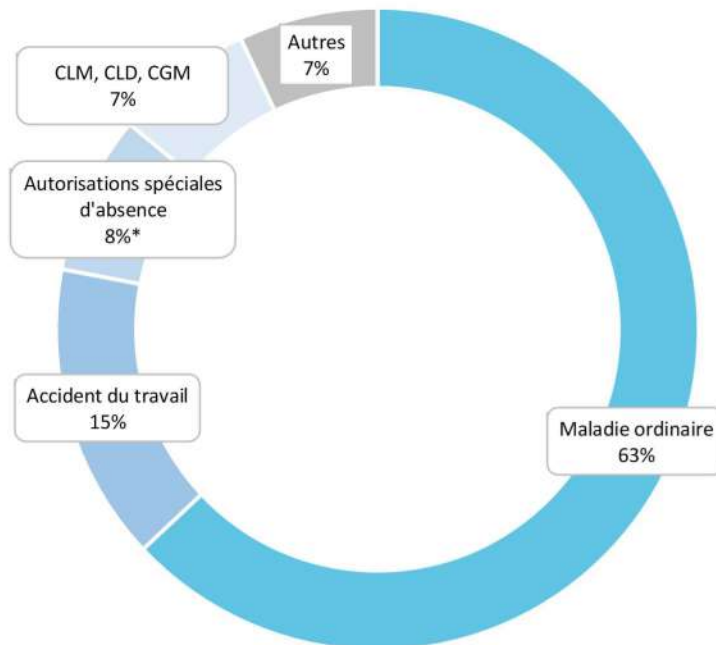


*Clé de lecture : en 2022, 7% des absences des femmes travaillant au Département l'étaient pour le motif d'un congé lié à la parentalité.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Répartition du nombre de jours d'absence par type d'absence chez les hommes en 2022 (en pourcentage)



*Clé de lecture : en 2022, 8% des absences des hommes travaillant au Département l'ont été pour le motif d'une autorisation spéciale d'absence.

Les absences diffèrent en fonction du sexe en raison des différents facteurs exposés précédemment. Etant davantage touchés par les accidents du travail, le nombre de jours d'absence des hommes pour ce motif est proportionnellement plus important que pour les femmes (+3 points d'écart). A l'inverse, les femmes sont davantage concernées par les congés longue maladie (CLM), longue durée (CLD) et grave maladie (CGM) que les hommes (+16 points). Dernière différence significative : les congés pour cause de parentalité (paternité/maternité et adoption) sont beaucoup plus présents chez les femmes, avec 7 % du total, que chez les hommes (2%).

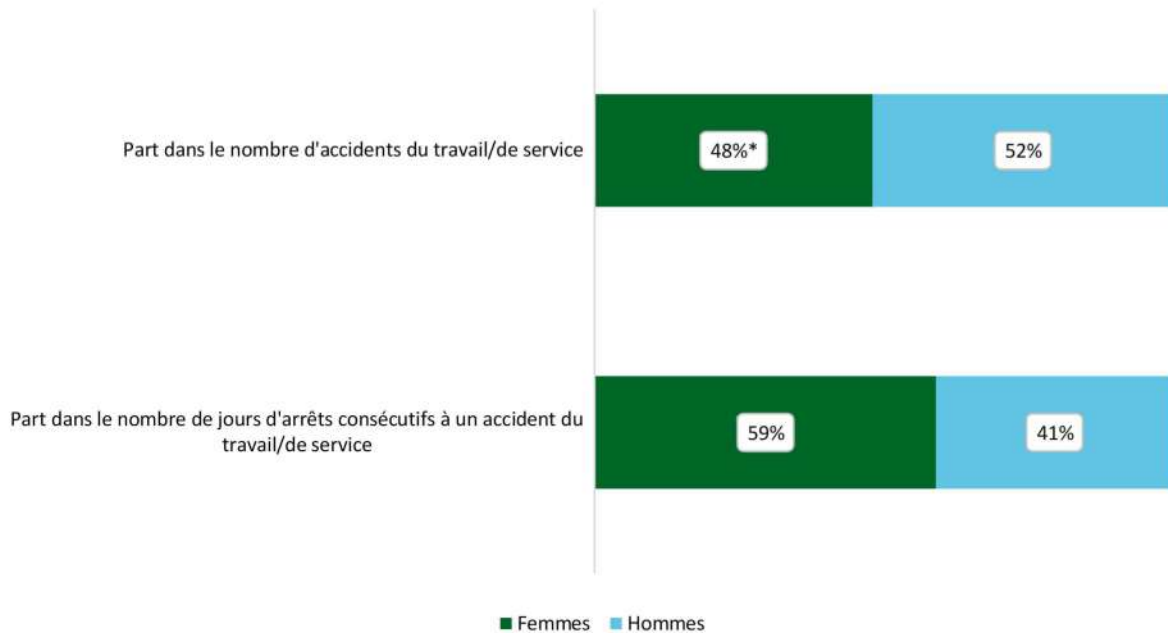


RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Risques professionnels

Les accidents de trajet, au nombre de 7 en 2022, ont concerné des 6 femmes et un homme en 2022.

Données relatives aux accidents du travail/de service en fonction du sexe en 2022 (en pourcentage)



*Clé de lecture : en 2022, 48% du nombre total d'accidents du travail/de service ont concerné des femmes travaillant au Département

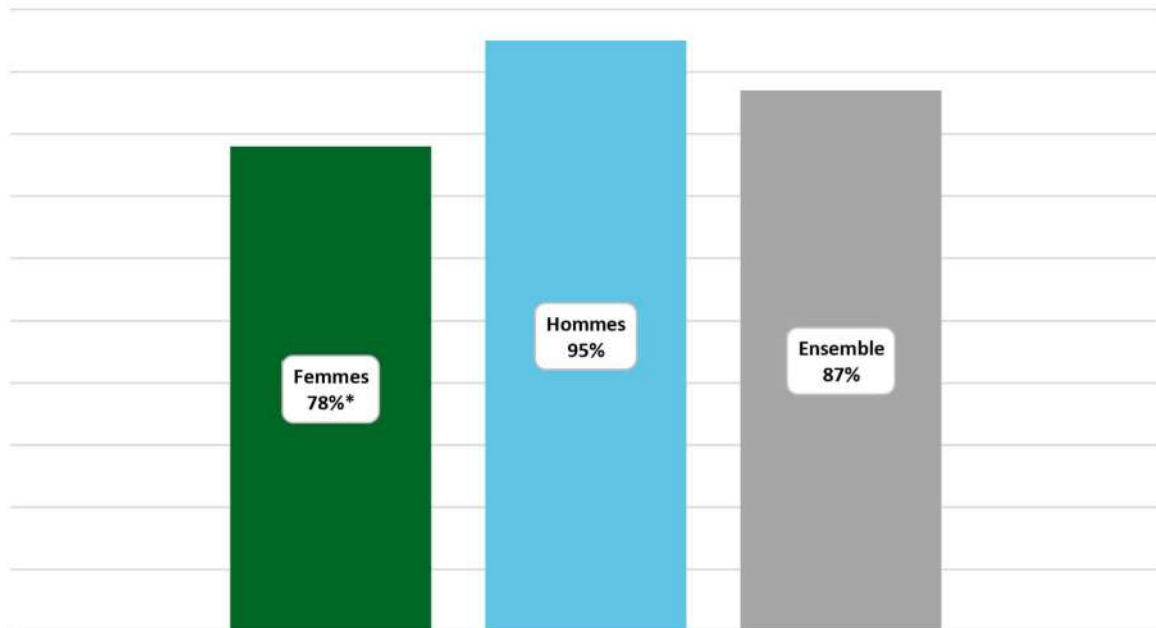
En 2022, les femmes ont représenté 48% du nombre d'accidents du travail/de service et 59% des jours d'arrêt. Cette proportion est en progression de 8 points par rapport à 2021, les femmes ayant connu une augmentation du nombre d'accidents du travail/de service de 33% contre une diminution de 5% pour les hommes.

Pour les hommes, 69% des accidents du travail/de service ont concerné les agents d'exploitation des routes.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

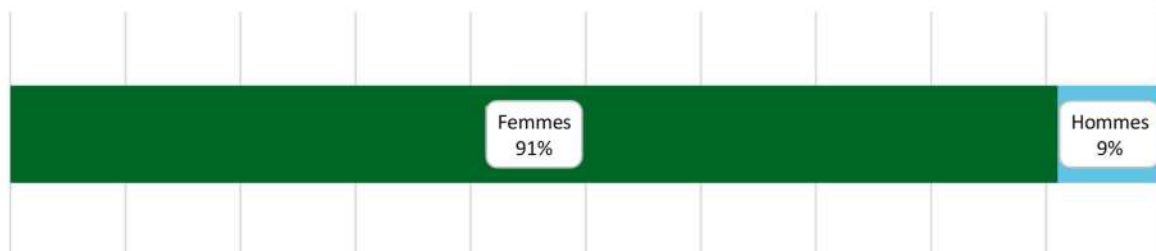
Part des accidents du travail intervenus dans la filière technique en 2022 (en pourcentage)



*Clé de lecture : en 2022, 78% des accidents du travail/de service subis par des femmes travaillant au Département l'ont été par des femmes appartenant à la filière technique.

Les métiers concernés par les accidents du travail/service sont ceux d'agent-e d'entretien polyvalent-e (66%), d'agent-e de maintenance (17%) et de cuisinière et cuisinier/responsable de production (17%). Parmi les configurations d'accidents du travail les plus fréquents, on retient notamment ceux liés à l'entretien, le nettoyage et le rangement (43%), la restauration (43%) et la réparation et fabrication (8%).

Agressions externes en fonction du sexe en 2022 (pourcentage)



*Clé de lecture : en 2022, 91% des victimes d'agressions externes étaient des femmes.

Les données sur les agressions externes sont basées sur les déclarations des agents par le biais de l'outil informatique.

Pour l'année 2022, nous pouvons constater une stabilisation du nombre d'agressions externes déclarées par rapport à 2020, avec une diminution de 2,5%, pour s'établir à 79 déclarations. Les actions de communication et de sensibilisation sur ce dispositif se sont poursuivies en 2023.

La Direction générale adjointe en charge des Solidarités (DGAS) reste la direction la plus exposée avec près de 93% des événements. Dans la DGAS, ce sont les pôles Aide sociale à l'enfance et Action sociale et insertion qui comptent le plus de ces événements.

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024**

Publié le

ID : 040-224000018-20240216-240216H3067H1-DE

La proportion de femmes victimes est en progression de 8 points par rapport à 2021. Les trois quarts des agressions externes sont des agressions mixtes (verbales, physiques et/ou comportementales) et 16,5% des agressions sont verbales.

25% des agressions externes comprenaient un caractère sexiste.



ANALYSE ET EVALUATION DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES SOUS L'ANGLE DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES

Le bilan d'évaluation de ses politiques départementales sous l'angle du genre, afin de déterminer leur contribution effective à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes sur le territoire, est le résultat d'une étude qualitative et quantitative menée par l'ensemble des services du Département, sous l'animation de la Direction générale des services à laquelle appartient le Service *Promotion de l'égalité femmes-hommes*.

Afin d'assurer une robustesse des indicateurs, les données chiffrées ont été arrêtées au 31 décembre 2022 pour les années complètes. Les données budgétaires sont celles de l'exercice 2023

Le bilan qualitatif porte quant à lui sur les nouvelles actions mises en œuvre par le Département des Landes dans le cadre du plan d'action 2021-2023 relatif à la promotion de l'égalité femmes-hommes. Il décrit de manière synthétique lesdites politiques locales en soulignant leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.



1 Porter et diffuser une culture landaise de l'égalité femmes-hommes sur le territoire

Soutien du Département à l'activité culturelle et artistique promouvant la question de l'égalité

L'activité des musées départementaux et des services des archives départementales en faveur de l'égalité femmes-hommes

Dans ses activités de diffusion de la connaissance historique, plusieurs initiatives liés à la promotion de l'égalité femmes-hommes :

- en plus de rencontres ponctuelles sur la question du genre ou de la place des femmes dans l'histoire, le Musée départemental de la faïence et des arts de la table de Samadet propose, depuis 2019, une offre pédagogique à destination des établissements scolaires dans le dispositif « Bougeons Sans bouger ! L'égalité filles-garçons à travers les arts et la culture » mis en place par l'Académie de Bordeaux. Cette médiation, dénommée « Faits d'une même argile, pas du même moule », invite à une découverte des métiers et de la place des femmes dans le processus de fabrication des faïences ;
- l'exposition « Voyager avec Ava, la Préhistoire dans les Landes » fait partie du dispositif « Connaissance partagée du patrimoine » initié en 2020 par la collectivité et vise à renforcer la connaissance ainsi que la valorisation du patrimoine auprès des habitant·e·s du territoire tout en y associant les acteurs locaux. Inspirée du séjour de l'artiste Erolf Totort dans les Landes, l'exposition met en lumière les sites préhistoriques locaux landais à travers le personnage d'Ava, une femme préhistorique. Elle croise le processus créatif de l'artiste avec des données historiques et scientifiques. **L'exposition a eu lieu en mars 2023 à l'Hôtel du Département à Mont-de-Marsan et a été prêtée aux opérateurs locaux.**
- dans le cadre de l'exposition itinérante « La République sous toutes ses facettes » des Archives départementales, **une box pédagogique portant sur le droit de vote des Dacquoises, premières à pouvoir déposer leur bulletin de vote dans l'urne pour élire six conseillères municipales adjointes, le 23 juin 1935**, est en cours de finalisation et sera diffusée en 2024.

Par ailleurs, dans ses manifestations, le Département veille à une juste représentation des femmes et des hommes parmi ses intervenant·e·s. Une attention particulière a été portée pour certains événements comme dans les cycles conférence organisés dans les Landes :

Intervenant·e	Thématique	Date
Christiane FILLOLES-ALLEX	La culture des produits insolites dans les Landes : arachide, coton et pastel (1801-1814)	31 janvier
Jean-Paul SAINT-MARC Vincent MATEOS	Histoire de la défense de la forêt contre les incendies de 1857 à 1950	14 juin
Gonzague ESPINOSA-DASSONNEVILLE	Le chevalier de Borda : un officier savant gascon au siècle des Lumières	7 novembre
Sophie LAUGAREIL	Arjuzanx : une ancienne cité minière tournée vers l'avenir	05 décembre



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Cela a également été le cas dans le cadre de l'organisation, le 29 mars 2023, des « Nocturnes de l'histoire », évènement national constitué de mini-conférence avec des étudiant-e-s :

Intervenant-e	Thématique
Noé POUPARD	Les fausses chartes de Lobaner
Gabriel VIALATTE	L'agropastoralisme à travers les actes de la cathédrale de Dax au Moyen Âge
Samantha DUBOS	Hydrologie des fleuves de Nouvelle Aquitaine
Anaëlle SOUGNOUX	La vie familiale au XVIII ^e siècle, à travers la correspondance privée d'une famille noble : les de Malartic
Estelle PLACHOT	Les pratiques agricoles et leurs évolutions dans les Landes au XVII ^e siècle : cas des pays d'Orthe

Le soutien du Département aux acteurs culturels et artistiques engagés pour l'égalité femmes-hommes

Tout au long de l'année, le Département a soutenu et accompagné diverses initiatives et manifestations des acteurs culturels et artistiques du territoire portant sur la thématique de l'égalité femmes-hommes telles que :

- la quatrième édition de la manifestation *Toutes en arts !* organisée par l'association *Initiatives Femmes* dans le cadre des Journées du Matrimoine, réappropriation des Journées européennes du Patrimoine. La manifestation s'est tenue du 15 au 17 septembre à Villeneuve-de-Marsan et a permis de faire découvrir 11 artistes femmes et une diversité de techniques artistiques. Une visite de l'exposition collective intitulée « Attention fragiles ! » a permis de découvrir leurs œuvres respectives. **Le Département a soutenu la manifestation à hauteur de 1 000 €.**
- la compagnie *Batcharte Dantza* fait partie des quatre projets de la saison 2022-2023 sélectionnés dans le cadre du dispositif Culture en herbe au Collège Gisèle Halimi de Labenne. **Le soutien financier du Département, à hauteur de 13 860 €, correspond à la création du spectacle « Sor[tu.e]gina » traitant des sorcières au Pays Basque au XVII^e siècle** ainsi qu'aux ateliers avec les élèves dont les interventions se sont déroulées sur l'année scolaire 2022-2023. L'équipe, composée de 4 femmes, a accompagné les élèves dans une recherche d'expression au travers de la pratique de théâtre, de la danse et des arts visuels. La compagnie a également participé à la deuxième édition des « Landes engagées pour une société sans violence » le 25 novembre 2023 à Tarnos.
- **la compagnie landaise *Cirque Le Roux*, domiciliée à Labenne, a obtenu le soutien financier du Département à hauteur de 6 000 € pour la création, la médiation et la diffusion de son spectacle *Hedy Lamarr* dans les Landes.** Hedy Lamarr est un spectacle de magie nouvelle qui retrace la vie d'Hedy Lamarr et rend hommage au parcours de cette grande ingénieure et inventrice du XX^e siècle ;
- le Département a soutenu la saison culturelle de la ville de Saint-Paul-lès-Dax comprenant l'opération « La Dizaine de la création au féminin ». Cette première édition d'envergure s'est tenue du 6 au 16 mars et a permis d'aborder au travers d'expositions, spectacles, soirée jeux, cinéma, débat etc. les questions de lutte mais également de création, d'éducation, de résistance des femmes.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

La mobilisation des ressources de la Médiathèque départementale des Landes au bénéfice du réseau de lecture publique

La Médiathèque départementale est d'ores et déjà engagée dans l'acquisition de ressources et dans la médiation autour de la thématique de l'égalité femmes-hommes, par exemple avec la création de la malle « Egalité - parlons-en ».

Une valorisation de ces ressources portant sur la thématique des violences faites aux femmes et plus particulièrement sur les cyberviolences a ainsi pu être mise en place dans le cadre de la deuxième édition des *Landes engagées pour une société sans violences contre les femmes* le 25 novembre dernier. Ainsi, la médiathèque de Tarnos a reçu une collection de livres et autres ressources présentées et mises en valeur sous forme de table thématique accessible aux visiteurs. L'ensemble des sélections (secteur adultes et jeunesse ; sociologie, fiction, romans, polars, BD etc.) ou articles réalisés par les bibliothécaires de la Médiathèque des Landes sur cette thématique étaient accessibles en numérique sur le portail de *Médialandes*.

Les interventions en milieu scolaire pour lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme

La lutte contre les stéréotypes de genre et le sexisme fait partie des objectifs les plus importants afin de préparer les futures générations à vivre dans une société égalitaire. Pour cela, le Département soutient plusieurs associations et institutions qui, dans le panel des activités qu'elles déploient, interviennent en milieu scolaire pour sensibiliser les jeunes aux problématiques liées à l'égalité femmes-hommes.

Parmi les thématiques abordées, on notera :

- **la lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations :**

Un dispositif expérimental contre le sexisme au collège

L'association *Les Francas des Landes* milite pour le respect des droits de l'enfant dont l'égalité filles-garçons fait partie. L'idée de mener une action sur cette thématique auprès des collégiens et collégiennes du territoire et de les sensibiliser aux problématiques de l'égalité femmes-hommes est alors apparue en 2023.

Depuis septembre 2023, une expérimentation est prévue dans trois collèges landais (Lucie Aubrac de Linxe, Lubet Barbon de Saint-Pierre-du-Mont et Jean Rostand de Tartas) prévoyant une dizaine de rendez-vous dans chaque établissement pilote. Cette sensibilisation se fera au travers des ateliers philosophie, des jeux, des interventions artistiques ou encore des échanges avec les partenaires repérés afin de préparer les futures générations landaises à vivre dans une société égalitaire. Au-delà des profils des collèges, il a aussi été recherché une diversité du point de vue des âges et des compositions des différents groupes. Dans chaque collège, au moins un·e adulte référent·e a été identifié·e et l'équipe éducative. Le dispositif prévoit également des temps de sensibilisation auprès des équipes pédagogiques, afin de favoriser leur implication. **En 2023, le Département a soutenu cette opération à hauteur de 23 000 €.**

Le partenariat avec l'association *Entreprendre pour apprendre* sur la thématique de l'égalité femmes-hommes

L'association *Entreprendre pour apprendre* est intervenue en 2023 dans 5 collèges des Landes (Jean Mermoz à Biscarrosse, Jean-Claude Sescousse à Saint-Vincent-de-Tyrosse, Marie Curie à Rion-des-Landes, Pierre Blanquie à Villeneuve-de-Marsan et Collège du Pays d'Orthe à Peyrehorade).



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Le projet conduit en 2023 a permis l'organisation de plusieurs journées de sensibilisation et de promotion de l'égalité femmes-hommes avec des outils de la pédagogie innovante sur les thématiques de l'orientation, de la vie professionnelle, de l'entrepreneuriat et du sport.

Cette opération a permis de sensibiliser 13 classes pour un total de 390 collégien-ne-s. **En 2023, le Département a soutenu cette opération à hauteur de 4 500 €, à parité avec l'Etat.**

- **la prévention des violences sexuelles, sexistes et domestiques (détail ci-après) ;**
- **l'éducation sexuelle et affective (détail ci-après).**

Le soutien aux initiatives associatives

La Maison de l'Europe des Landes Wipsee organise son « Mois de l'Égalité »

Du 1^{er} au 31 mars 2023, la *Maison de l'Europe des Landes Wipsee* a organisé un mois de l'Égalité qui était consacré aux thématiques d'égalité femmes-hommes, dont :

- la publication d'un *podcast* en ligne intitulé « Un droit fondamental en danger : le droit à l'avortement » ;
- le vernissage des portraits de femmes, aux fenêtres de la Maison de l'Europe des Landes, dans le but de leur donner une place dans l'espace public, de leur rendre honneur pour leurs engagements, leurs luttes pour les droits humains et pour les droits des femmes ;
- un atelier sur les parcours migratoires intitulé « Pourquoi je suis parti-e - Histoires de vie » abordant entre autres la situation des femmes migrantes.

En 2023, le Département a attribué une aide financière à l'association à hauteur de 10 000 € pour l'ensemble de ses projets.

Hébé ! le festival féministe landais qui promeut l'inclusivité

Pour sa troisième édition, le Département a soutenu l'association *Team SAMA* pour l'organisation de son festival féministe *Hébé !* avec une subvention de 3 000 €.

Entre le 1^{er} et le 3 septembre dernier, l'association, forte de plusieurs dizaines de membres et labellisée par l'ONU Femmes France, a réuni plusieurs centaines de personnes au Parc Lacaze à Mont-de-Marsan, dans le quartier du Peyrouat.

Pour l'édition 2023, le thème retenu était : *Female gaze, ou l'exploration des regards féminins.*

Le programme, couvrant de très nombreuses thématiques (journalisme, musique, peinture, théâtre, écriture, humour, écologie, recherche etc.) s'est articulé autour du titre « Female Gaze Donner de la voix ».



2 Prévenir les violences sexuelles, sexistes, et domestiques et en protéger toutes les victimes

DEFINITIONS

Sous l'appellation globale des « violences faites aux femmes », plusieurs réalités sont définissables :

- **les violences sexuelles** : situations dans lesquelles une personne impose à autrui un ou des comportements, un ou des propos (oral ou écrit) à caractère sexuel. En d'autres termes, ils sont subis et non désirés par la victime. Elles sont l'expression de la volonté de pouvoir de l'auteur sur la victime. Elles recouvrent différentes formes : agression sexuelle, viol ou tentative de viol, voyeurisme, harcèlement sexuel ;
- **les violences sexistes** (autrement appelées « violences machistes » ou « violences de genre ») : tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée ;
- **les violences domestiques** : tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime.

L'engagement du Département dans la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques

Les compétences d'action sociale du Département concernées par la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques

Le Département des Landes, collectivité cheffe de file de l'action sociale, est concerné à plusieurs titres par le sujet des violences sexuelles, sexistes et domestiques :

- si elle ne constitue pas, à proprement parler, une compétence d'action sociale car aucune définition n'y est apportée dans le Code de l'action sociale et des familles, elle est néanmoins assimilable à la définition de **l'action sociale et médico-sociale** décrite dans ledit code qui évoque les « personnes et familles vulnérables » ;
- elle relève toutefois explicitement d'une « **politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes** » telle que définie à l'article 1^{er} de la loi du 4 août 2014 qui mentionne comme objectif « des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité » ;
- elle relève également du domaine de la **protection de l'enfance**, compétence dévolue au Département, en raison du statut de victimes des enfants vivant dans un foyer où sévissent des violences conjugales. En effet, depuis le Décret du 23 novembre 2021, la reconnaissance de l'enfant comme partie civile permet, y compris dans le cadre d'un accueil de la femme et de son enfant, de faire valoir la reconnaissance des droits de l'enfant, et plus particulièrement de l'enfant en danger, et de s'appuyer sur la qualification des équipes de protection de l'enfance pour en assurer la protection ;
- enfin, la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques peut s'entendre dans un sens élargi donné à la compétence de **protection sanitaire de la famille et de l'enfance**, dévolue au Département.

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département dispose d'un maillage territorial, sur une trentaine de sites, afin d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les publics les plus fragiles.



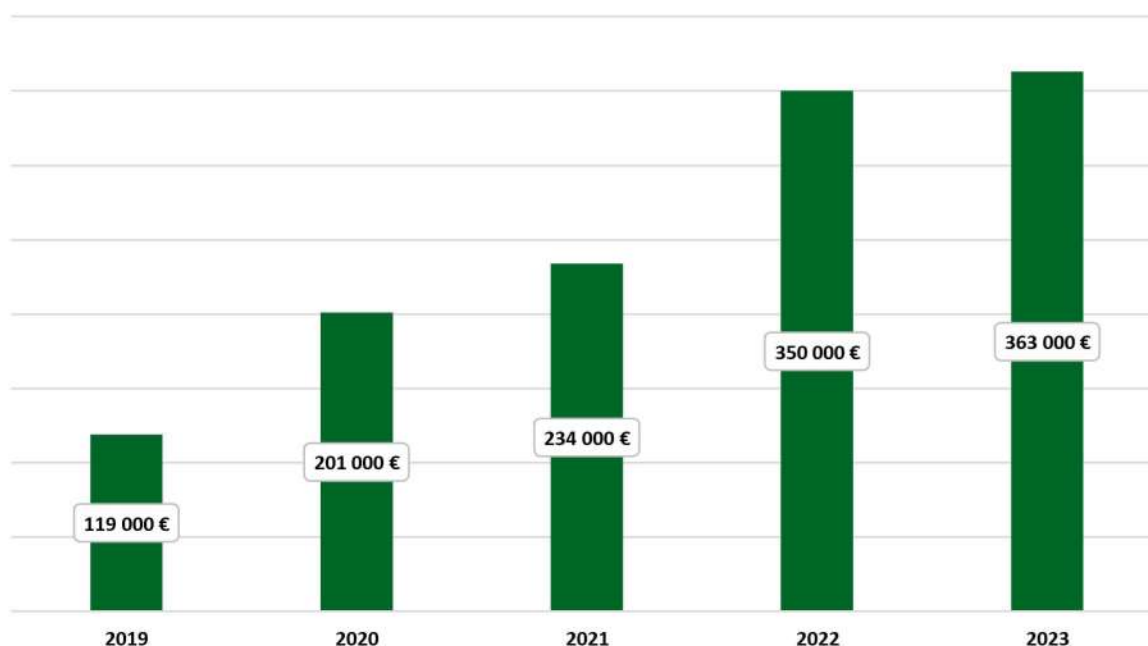
RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

En 2020, la Direction de la Solidarité départementale et la Mission égalité femmes-hommes ont fondé ensemble un groupe de travail, réunissant des agent·e·s sociaux de différents territoires, différents pôles et différents métiers, qui travaille activement à élaborer des outils pratiques pour l'ensemble des agent·e·s du Département assurant des missions d'action sociale. La composition de ce collectif a été retravaillée en 2023 pour s'élargir à davantage de métiers et de thématiques portées par le Département. L'objectif est de faciliter le repérage de situations de violence, notamment dans le cadre conjugal et familial, et de les orienter au mieux vers les dispositifs existants.

Depuis 2022, la nouvelle Direction Enfance-Famille-Insertion (DEFI), puis la Direction générale adjointe Solidarités (DGAS), ont favorisé un meilleur pilotage interne de la politique de lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques, en organisant une approche globale et transversale des situations.

Par ailleurs, le Département a organisé, le 25 novembre 2023, un grand événement à Tarnos à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, sur le thème des « Nouvelles violences faites aux femmes », en particulier les cyberviolences. Réunissant de nombreux partenaires, l'évènement a contribué à interpeller les citoyennes et les citoyens sur ce thème.

Evolution des financements mobilisés par le Département dans la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques (estimation en euros)



Une étude interne pour évaluer l'impact des violences sur les missions d'action sociale du Département

En 2022-2023, 343 agent·e·s du Département et de la Maison landaise des personnes handicapées (MLPH) ont répondu à une étude portant sur leur auto-positionnement dans le repérage et l'accompagnement des victimes de violences conjugales.

Les résultats ont permis de confirmer la fréquence du contact des agent·e·s avec les situations de violence, avec près de la moitié des réponses se portant sur un contact « fréquent » ou « très fréquent ». La proportion des personnes déclarant n'être jamais en contact avec ces situations est extrêmement minoritaire (1 à 2%).



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Les écarts par regroupements de métiers révèlent des disparités avec une prévalence pour les agents qui exercent un accompagnement social (61%), davantage que pour ceux exerçant un accompagnement médicopsychologique (50%). **Une large majorité des personnes exprime également avoir rencontré une situation liée aux violences dans le dernier mois (62%).**

78% des répondants ont évoqué des situations où les violences étaient encore actives. Le caractère actuel des violences n'est pas anodin puisque ce sont ces situations qui entraînent la plus grande charge de travail. En effet, si l'accompagnement des situations anciennes ou prescrites reste essentiel et complexe, il ne comporte pas les implications de mise à l'abri ou d'urgences qui rendent la gestion des violences, notamment conjugales et familiales, difficiles, sensibles et chronophages.

Pour le déclenchement des violences, trois facteurs sont clairement identifiés : l'existence d'addictions (89%), l'existence d'antécédents de violences (81%) et la présence de troubles psychiatriques (75%). Pour les facteurs d'aggravation, les antécédents de violences sont moins cités mais restent le troisième facteur le plus identifié.

Depuis la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants, la formation initiale et continue de nombreuses professions doit comporter une formation sur les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes, sur les mécanismes d'emprise psychologique, ainsi que sur les modalités de leurs signalements aux autorités administratives et judiciaires.

Au global, on remarque que plus de deux agent-e-s sur cinq déclarent ne jamais avoir été formé-e-s à la lutte contre les violences. La proportion d'agent-e-s déclarant avoir suivi une formation initiale et continue sur cette thématique est seulement de 20%.

A la suite de cette étude, la collectivité a décidé de généraliser et de systématiser les sessions de sensibilisation auprès de ses agent-e-s. Conduites avec le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF), qui exerce la mission de *Référent violences conjugales* sur le territoire, elles ont permis de sensibiliser 66 agent-e-s supplémentaires en 2023. Deux sessions se sont spécifiquement adressées aux cadres sociaux de la collectivité.

PERSPECTIVES LANDAISES

Mobiliser largement les collectivités territoriales au bénéfice des victimes de violences

Le 04 novembre 2022, le Département des Landes, en partenariat avec l'Union départementale des centres communaux et d'action sociale (UDCCAS) et l'Associations des maires et présidents de communautés des Landes (AML) diffusaient un appel à destination des élu-es et élus locaux « Pour une société sans violences contre les femmes ». Près de 150 élu-e-s et personnalités des Landes avaient adhéré à ce texte.

En 2023, afin de lui donner un caractère plus institutionnel, le Département et ses partenaires ont incité les communes et établissements intercommunaux à adopter, lors de leur conseil municipal ou communautaire, un vœu ou une motion reprenant les termes de cet appel. Dans ce texte, les collectivités landaises s'engagement notamment à :

- améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences par les structures d'accueil ;
- sensibiliser et former les agentes et agents en contact avec le public pour créer une société solidaire envers les victimes ;
- favoriser la prévention des violences en sensibilisant nos jeunes et en prévenant la récurrence des auteurs de violences ;
- soutenir les associations mobilisées autour des victimes, dans la mesure des capacités de chaque collectivité ;
- participer à la coordination territoriale pour apporter des réponses complètes aux victimes.

A la fin de l'année 2023, 81 communes représentant 216 000 landais-e-s avaient adopté ce texte ainsi que l'ensemble des 18 communautés de communes ou communautés d'agglomération des Landes.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Le soutien à l'activité des associations et professionnel·le·s engagé·e·s auprès des victimes

L'Association d'aide aux victimes et de médiation – justice de proximité (ADAVEM-JP)

L'ADAVEM-JP a accompagné 3 571 victimes d'infraction pénale en 2022 dont 71% de femmes. Les atteintes aux personnes, qui recouvrent la plupart des violences sexuelles, sexistes et/ou domestiques (agressions, atteintes et harcèlements sexuels, violences volontaires, menaces, injures, harcèlement), représentent 77% des types infractions pénales suivies. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes : juridique (6 308 entretiens), psychologique (1 488 entretiens), social (2 058 entretiens) ou d'écoute et de soutien (326 entretiens).

Pour l'association, le nombre de violences dans le cadre domestique est très important, avec près de 42% des victimes accompagnées dans ce contexte :

- 742 atteintes aux personnes dans le cadre du couple soit 21% du total de personnes suivies ;
- 407 atteintes aux personnes dans le cadre du couple séparé soit 11% du total de personnes suivies ;
- 342 atteintes aux personnes dans le cadre familial soit 10% du total de personnes suivies.

Le nombre de victimes additionné sur ces trois items est particulièrement en hausse avec 55% d'augmentation sur un an, ce qui explique la forte croissance des données transmises par l'association pour 2022. 413 victimes mineures ont été accompagnées par l'association dont la moitié pour des raisons de violences dans le cadre familial.

En 2023, le Département a financé les activités de l'ADAVEM-JP à hauteur de 70 000 € pour son fonctionnement courant. Depuis 2022, une partie du financement attribué par le Département concerne la mise en place de son service d'urgence (SAVU).

En 2022, 84 personnes ont été accueillies par ce dispositif d'urgence dont plus des deux tiers pour un motif lié à des violences conjugales.

En fin d'année 2022, l'ADAVEM-JP a récupéré la gestion des Téléphones grave danger (TGD). Près de 70 étaient actifs à la fin de l'année 2022¹.

Le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) des Landes

Le CIDFF occupe depuis de plusieurs années le rôle de *Référent violences conjugales* dans le département en assurant une mission de coordination de proximité pour permettre une prise en charge globale et dans la durée des victimes de violences conjugales². Il veille à ce que tout soit mis en œuvre pour concourir à un retour à l'autonomie de la victime de violences. Son intervention s'inscrit sur deux niveaux : autour de la personne et dans un réseau d'acteurs locaux.

Le CIDFF compte 17 permanences et lieux d'information sur le territoire landais.

En 2022, le CIDFF a accompagné 1 012 dossiers dans le cadre de ses missions soit une augmentation de 22% par rapport à 2021.

¹ Le *Téléphone grave danger (TGD)* est un dispositif de télé-protection mis en œuvre depuis 2012. Il permet à la victime protégée d'alerter les autorités en toute discrétion si elle est confrontée à un comportement dangereux de la part de l'auteur des violences qu'elle a subi.

² Le rôle du « référent violences » départemental est défini par la Circulaire SDFE/DPS n° 2008-159 du 14 mai 2008 relative à la mise en place de « référents » pour les femmes victimes de violences au sein du couple.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Le *CIDFF* estime qu'entre un quart et un tiers des personnes accompagnées dans le cadre de ses missions sont orientées par les agent-e-s du Département. **Un tiers des victimes contacte directement l'association.**

	2019	2020	2021	2022
Nombre de dossiers de victimes de violences accompagnés	303	442	831	1 012

Plus de la moitié des situations font suite à une orientation de la part des partenaires et organismes sociaux, dont les services du Département.

L'association gère également un accueil de jour qui a permis, en 2022, de fournir à 85 femmes dont 81 victimes de violences conjugales un espace permettant à un espace de répit. 55 de ces femmes ont pu bénéficier de groupes de parole avec des professionnel-le-s spécialisé-e-s.

En 2023, le Département lui a apporté un soutien de 76 000 €, dont 50 000 € spécifiquement pour sa mission de Référent violences conjugales.

Les associations de médiation dans le domaine du logement

En 2022, le Département a poursuivi son soutien envers les associations spécialisées dans la médiation et l'accompagnement au logement, notamment en apportant un cofinancement sur leurs dispositifs sociaux (hébergement d'urgence, médiation, insertion etc.) :

- L'association **La Maison du logement** sur l'agglomération dacquoise, pour un montant total de **112 000 €** ;
- **L'Association laïque du PRADO (ALP) - LISA** sur l'agglomération montoise, pour un montant total de **46 800 €** ;
- **La Résidence sociale Lucie Aubrac, à Morcenx-la-Nouvelle**, qui procure un accueil temporaire de personnes en situation de précarité, soutenue par le Département pour un montant total de **35 000 €** ;
- L'association **Accueil et Solidarité, basée à Aire-sur-l'Adour**, œuvrant pour l'accueil d'urgence et l'accompagnement social, soutenue par le Département pour un montant total de **16 200 €**.

Parmi les dispositifs mis en place par ces associations, des hébergements d'urgence sont mis à disposition pour des femmes et leurs enfants contraints de quitter leur domicile par suite d'une situation de violences, notamment dans le cadre du couple ou de la famille.

En 2022, selon les données du SIAO, 520 demandes d'hébergement d'urgence ont été motivée par des violences, soit 11,5% des demandes totales d'hébergement d'urgence. Concernant uniquement les femmes, cela a concerné 83 ménages représentant 138 personnes, dont 83 adultes et 55 enfants. 40% étaient des femmes seules avec un ou plusieurs enfants. Les violences conjugales ont représenté 80% des motifs de la demande d'hébergement d'urgence. La prise en charge de courte durée concerne près de 80% des ménages, en particulier en solution hôtelière.

En l'occurrence, près de la moitié des ménages a été orientée vers des solutions hôtelières.

31 % des ménages faisant appel au 115 ne sont finalement pas pris en charge (refus de la proposition ou découverte d'une solution autonome).



L'appui aux dispositifs spécialisés

Faciliter le dépôt de plainte : les intervenantes et intervenants sociaux en poste de police et de gendarmerie (ISCG)

Le dispositif des intervenantes et intervenants sociaux en poste de police et de gendarmerie (ISCG) consiste en l'installation, directement dans les locaux de police et de gendarmerie, de professionnel·le·s de l'ADAVEM-JP formé·e·s et chargé·e·s d'assurer un accompagnement social auprès de personnes auteures ou victimes d'infractions pénales. Son objectif principal est de faciliter le lien entre les personnes et les services d'enquête et de justice, à l'étape du dépôt de plainte.

En 2022, le dispositif a permis l'ouverture de 1 482 dossiers sur l'ensemble du Département. **92% des dossiers ont été ouverts au bénéfice de victimes d'infractions pénales.** Dans 79% des cas, ce sont les services de police ou de gendarmerie qui ont procédé à l'orientation vers l'ISCG, preuve de leur appropriation de ce nouveau dispositif. **82% des personnes accompagnées étaient des femmes et 15% des mineur·e·s.** Ce dispositif a également permis le déclenchement de 49 informations préoccupantes auprès des services de protection sociale du Département.

Les violences représentent 70% des problématiques évaluées, dont 30% pour les violences physiques, 29% pour les violences psychologiques et 11% pour les violences sexuelles (dont viols et tentatives de viol).

La présence des ISCG est décisive pour un grand nombre de situations : entre la situation initiale présentée par les victimes et la situation finale évaluée par les ISCG, on compte près de 52% de problématiques supplémentaires identifiées. Sur certaines thématiques, cet apport est considérable : le nombre de cas de violences psychologiques identifiées triple entre la saisine et l'évaluation finale.

Cela peut notamment s'expliquer par la forte proportion de situations qui relèvent de la sphère conjugale ou familiale. Sur l'ensemble des précisions spécifiques identifiées dans les situations, c'est-à-dire les facteurs de vulnérabilité ou de complexité de la situation, 44% relèvent du couple (conjoint·e ou ex-conjoint·e) et 21% de la sphère familiale.

Le Département et l'Etat se sont récemment accordés pour acter la poursuite de ce dispositif par un co-financement sur la période 2023-2025. **En 2023, le montant versé par le Département à l'ADAVEM-JP s'est élevé à 96 000 €.** Le Département a reconduit, fin 2023, son soutien à ce dispositif jusqu'en 2025.

Le repérage, l'accueil et la prise en charge des victimes de violences en milieu hospitalier

Depuis 2022, le Département soutient financièrement les centres hospitaliers de Dax et de Mont-de-Marsan qui ont mis en place des unités d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences, notamment dans le cadre conjugal et familial.

Le travail des soignants consiste à la fois à répondre à la demande d'actes médico-légaux et à mettre en œuvre une prise en charge médicale coordonnée entre les différents services hospitaliers. Un important travail de formation et de sensibilisation est également réalisé, en particulier pour informer sur les moyens de repérer des victimes, de les conseiller et de les orienter au mieux.

Depuis 2022 également, l'Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED) est opérationnelle sur les deux sites, à l'été pour le Centre hospitalier de Dax et à en fin d'année pour le Centre hospitalier de Mont-de-Marsan. Ces lieux uniques sont aménagés pour apporter un cadre sécurisant et protecteur où des équipes pluridisciplinaires formées (magistrats, médecins, psychologues, enquêteurs, travailleurs sociaux) interviennent auprès des victimes mineures de violences. Ils permettent entre autres l'audition des victimes mineures dans le cadre d'une enquête. En 2022, plus de 350 consultations de mineur·e·s ont eu lieu sur les deux centres hospitaliers.

Au total, l'aide du Département s'est élevée à 55 000 € pour les deux centres hospitaliers en 2023.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Le Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)

Depuis 2021, ce dispositif, porté sur le ressort de la Cour d'appel de Pau, dispose d'une antenne locale gérée par l'ADAVEM-JP.

Plusieurs modules constituent l'accompagnement des auteurs de violences conjugales dans un parcours de sortie du cycle de violences en mobilisant de nombreuses et nombreux professionnel-le-s :

- dans le cadre judiciaire ou dans le cadre d'un parcours volontaire avec un accompagnement psychologique ;
- des stages de responsabilité, de citoyenneté et de sensibilisation à la lutte contre les violences sexuelles sexistes et domestiques ;
- un accompagnement en soin notamment dans le contexte d'addictions ;
- un accompagnement socio-professionnel et à la parentalité en articulation avec les services sociaux du Département.

139 auteurs de violences ont été suivis par l'association en 2022 dont 60% de manière volontaire. Au 31 décembre 2022, 72 suivis étaient encore en cours. **43 groupes de parole ont été menés** dont 9 en détention, au Centre Pénitentiaire de Mont de Marsan.

Le soutien financier du Département s'est élevé à 10 000 € en 2023.

Les actions de formation et de sensibilisation

Des sessions de sensibilisation pour les agent-e-s des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCIAS)

Si le Département est chef de file de l'action sociale, les autres collectivités territoriales exercent également un accompagnement des plus fragiles, à l'échelle communale ou intercommunale, par les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS). En première ligne pour le repérage de situations de violences sexuelles, sexistes et domestiques, les agent-e-s du bloc communal ont un rôle important à jouer pour accueillir et orienter les personnes victimes.

Afin d'accompagner au mieux les élu-e-s et les agent-e-s, le Département a noué un partenariat avec l'Union départementale des CCAS (UDCCAS) afin de sensibiliser et former les agent-e-s des CCAS et CIAS des Landes sur cette thématique. Les séances de formation ont eu pour contenu la détection, la primo-orientation et la prise en charge par les associations des victimes de violences intrafamiliales, et de toutes autres formes de violences et d'infractions pouvant toucher le quotidien des usagers. Elles ont été réalisées conjointement par le CIDFF des Landes et l'ADAVEM-JP.

Au total, on dénombre 15 sessions de sensibilisation en 2023 ayant touché un total de 380 personnes. Le Département renouvelé son financement à hauteur de 4 000 € en 2023.

Agir pour la prévention dans le milieu sportif et scolaire : le soutien du Département à l'association Colosses aux pieds d'argile

L'association *Colosses aux pieds d'argile* intervient en milieu scolaire pour des actions de prévention et de sensibilisation aux risques de violences sexuelles, bizutage et harcèlement en milieu sportif et éducatif. En lien notamment avec les services en charge de la protection de l'enfance, l'Education nationale et le mouvement sportif landais, elle procure également une aide et un accompagnement aux victimes. Les intervenant-e-s sont formé-e-s aux problématiques abordées, au recueil de la parole des victimes.

Pour l'année scolaire 2021-2022, ces actions ont concerné 13 établissements, 56 interventions et plus de 1 364 élèves landais-e-s sensibilisé-e-s.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

L'association a été accompagnée par le Département à hauteur de 17 000 € en 2023 pour son intervention dans les collèges publics landais. **Pour l'année scolaire 2022-2023, ces actions ont concerné 19 établissements, 49 interventions et 2 246 élèves landais sensibilisés.**

La Maison de protection des familles (MPF) : nouvel acteur engagé dans la sensibilisation du jeune public

Depuis le 1^{er} octobre 2021, la Maison de protection des familles abrite une unité spéciale de la Gendarmerie nationale, dédiée aux cas les plus complexes en matière de violences intrafamiliales, notamment celles impliquant des mineur·e·s. Depuis 2022, elle est composée de cinq gendarmes, formé·e·s aux techniques de recueil de la parole de l'enfant, suivant des protocoles spécialisés. Elle a pu auditionner près de 169 mineur·e·s en 2022.

À côté de sa mission d'enquête, la nouvelle brigade coordonne des actions de sensibilisation dans plusieurs milieux. En 2022, cela a principalement concerné le milieu scolaire avec 220 élèves de primaire, 3 900 élèves du secondaire et 267 membres du corps enseignant.

Les locaux abritant les gendarmes sont mis à disposition gracieusement par le Département, pour une valorisation annuelle avoisinant les 4 000 €. Une dotation informatique et mobilière avait également été accordée en 2021, à l'installation de l'unité.

La prévention des violences en milieu festif

Depuis 2022, le Département a apporté un soutien financier à l'association *Bas les pattes !* qui intervient dans les festivals et fêtes des Landes pour sensibiliser notamment les jeunes aux notions de consentement et à la prévention des violences sexuelles. Cette année-là, l'association a déployé ses supports de sensibilisation et ses bénévoles dans 18 fêtes des Landes, de toutes tailles, y compris les Fêtes de la Madeleine et les Fêtes de Dax. Par ailleurs, l'association a été sollicitée pour intervenir dans plusieurs festivals.

En 2023, le Département a renouvelé son soutien à l'association à hauteur de 2 500 €. Ce soutien a notamment permis à l'association de renouveler ses partenariats et de prévoir de nouvelles interventions dans des festivals landais comme *Arteflamenco* (Mont-de-Marsan), *Flock&Rock* à Villeneuve-de-Marsan et *Musicalarue* (Luxey).

Le rôle du CIDFF dans la formation à la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques

En 2022, l'association a procédé à la sensibilisation/formation de plus de 1 100 personnes à l'égalité femmes-hommes ou la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques.



Les interventions de l'ADAVEM-JP en termes de prévention

Au total, l'association a réalisé 42 interventions et sensibilisé près de 800 personnes dont près de la moitié étaient des jeunes.

PERSPECTIVES NATIONALES

En France, 15% de victimes de violences conjugales supplémentaires enregistrées par les forces de sécurité en 2022

En France en 2022, les services de sécurité ont enregistré 244 000 victimes de violences commises par leur conjoint ou ex-conjoint, soit une augmentation de 15 % en un an. Les deux tiers des violences conjugales consistent en des violences physiques ; la grande majorité des victimes sont des femmes (86 %) et les mis en cause sont le plus souvent des hommes (87 %).

118 femmes ont été tuées par leur conjoint en 2022, en hausse de six unités par rapport à 2021. 20% d'entre elles avaient préalablement signalé une situation de violences conjugales aux forces de sécurité. La dispute (26%) et le refus de la séparation (23%) constituent encore les principaux motifs. 12 enfants sont également décédés dans ce contexte en 2022.

Une aide pour les victimes de violences conjugales

Depuis le 1^{er} décembre 2023, toute personne victime de violences conjugales, allocataire ou non, femme ou homme, en cours de séparation ou non, avec ou sans enfants à charge, et quelles que soient ses ressources, peut solliciter les caisses d'allocations familiales et les organismes de versement des prestations sociales. Les personnes doivent présenter un dépôt de plainte, d'un signalement au procureur ou d'une ordonnance de protection.

D'un montant minimum de 240 € jusqu'à 1 330 € selon les ressources de la victime et le nombre d'enfants à charge, elle est versée en une fois, dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés à partir de la demande. Selon la situation financière et sociale de la personne victime de violences, les Caf versent cette prestation sous forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt. Dans ce dernier cas, l'auteur des violences pourra être condamné à rembourser le prêt à la place de la victime.



3 Défendre les droits des femmes et agir pour l'égalité réelle

Favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous

À la suite du vote et de l'adoption du Budget Primitif du 23 mars 2023, le Département a renforcé le soutien aux équipes premières de rugby féminin des clubs sportifs landais gérant une école de sport et disposant d'une équipe première féminine évoluant au niveau 4 national féminin.

De même, dans le cadre de l'aide aux manifestations sportives promotionnelles, afin d'assurer la promotion du sport au féminin il a été accordé un total de 2 000 € pour le déroulement de 3 manifestations 100% féminines.

Par ailleurs, le Département a octroyé un soutien de 5 000 € pour le développement du rugby féminin à 7. Entre les mois de mars et juillet 2023, ce soutien a permis, en lien avec le *Comité des Landes de rugby* une participation des séniors féminines au Challenge à 7 féminin organisé par la Fédération française de rugby ainsi qu'à plusieurs stages se déroulant dans les Landes à Herm, St-Vincent-de-Tyrosse et Hossegor (soutien financier du Département à hauteur de 5 000 €).

Les manifestations soutenues ou organisées par le Département en matière de sport féminin

La thématique de l'égalité femmes-hommes a continué à susciter l'intérêt des acteurs du mouvement sportif, volontaires à contribuer à sa progression. En 2023, le Département a poursuivi son soutien et accompagnement des initiatives de toutes tailles visant à promouvoir le sport féminin et la mixité dont :

- une journée sportive et festive organisée par le *Comité départemental olympique et sportif des Landes* (CDOS) dans le cadre de la Journée internationale du sport féminin, le samedi 28 janvier 2023 au Stade Colette Besson à Dax (entraînements, compétitions, démonstrations) ;
- les Etats généraux du Sport organisés par le *CDOS* en collaboration avec le Département des Landes ont porté sur la thématique de l'égalité femmes-hommes dans le sport landais et se sont déroulés le samedi 25 mars 2023 à Castets. Ce temps a permis d'échanger avec une soixantaine de personnes issues de différents comités départementaux sportifs, ainsi que de différentes personnalités du mouvement sportif, de réfléchir à la mise en place d'actions concrètes afin de promouvoir la pratique sportive féminine et de favoriser l'égalité femmes-hommes dans leurs pratiques quotidiennes ;
- le tournoi Tour Elite U17 féminines de football organisé par le District des Landes de football les 23, 26 et 29 mars 2023 à Tarnos (soutien financier du Département à hauteur de 5 000 €) ;
- le soutien à la manifestation « Invit'ta pote 2 » organisée par le club *Waiteuteu Messanges Sauvetage Côtier* le 5 avril 2023 dans le but d'inciter les filles à s'initier à la discipline et qui a réuni une cinquantaine de participantes (soutien financier du Département à hauteur de 500 €) ;
- le soutien au Santocha Waterwoman festival de surf « Par et pour les Femmes » organisé par le *Santocha Capbreton Surf et Skate Club*, le 27 mai 2023, à Capbreton (soutien financier du Département à hauteur de 1 000 €) ;
- la 2^{ème} édition de la Journée du sport féminin organisée par le *Comité des Landes de Judo et Ju Jitsu*, le 14 octobre, au Dojo municipal de Mont-de-Marsan. Ce stage avec 2 séances techniques, réservé exclusivement aux féminines de tous âges et animé par Karine PETIT-DYOT a réuni plus de 50 judokates sur le tatami. En plus des démonstrations, un temps dédié au partage, à la parole sur des sujets féminins s'est tenu, notamment autour d'Octobre rose, mois dédié à la prévention du cancer du sein et au soutien des personnes touchées (soutien financier du Département à hauteur de 500 €) ;



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

- un après-midi sportif 100% féminin « Le sport, un élan pour un nouveau départ » a été organisé par le CDOS le 24 novembre à Saint-Pierre-du-Mont dans le but de faire la promotion du sport comme levier de prise de confiance en soi, de création de moments de partage et de joie auprès de femmes souvent éloignées de la pratique. 13 sportives de l'Association quartier de la Moustey (AQM) ont participé à des initiations au football (animée par le Sporting Club Saint-Pierre-du-Mont Football), au badminton et au tchoukball.

Le développement du sport scolaire comme outil de la promotion du sport féminin

Le sport scolaire, véritable vecteur de promotion de la mixité et du sport féminin, poursuit son dynamisme sur le territoire landais. En effet, les tranches d'âge les plus jeunes sont celles où la part de licences détenues par des filles est la plus importante :

- 51,8% de filles pour la tranche d'âge de 1 à 4 ans ;
- 42,5% de filles pour la tranche d'âge de 5 à 9 ans ;
- 41,6% de filles pour la tranche d'âge de 10 à 13 ans ;
- 38,3% de filles pour la tranche d'âge de 14 à 20 ans.

La collectivité soutient notamment l'Union sportive de l'enseignement premier degré (USEP) et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) ainsi que les comités départementaux intervenant en milieu scolaire en leur attribuant une aide financière au titre du fonctionnement. **En 2022-2023, l'USEP comptait 6 854 licences délivrées dont 51% pour des filles et l'UNSS comptait 9 117 licences dont 39% pour des filles.**

Lors de la Journée du sport scolaire 2023 organisée par l'UNSS et qui a réuni 2 000 personnes, une part égale de filles et de garçons étaient présents pour découvrir les différentes disciplines sportives le 20 septembre 2023 au Lac Albret de Soustons.

De même, l'USEP a organisé, en lien avec le CDOS des Landes ses Journées Olympiques les lundi 19 et le mardi 20 juin à Dax. A cette occasion, plus de 1 300 enfants de cycle 2 provenant de 32 écoles de l'agglomération et du sud du département se sont réunis au Stade Colette Besson à Dax pour fêter les Journées Olympiques 2023 au cours desquelles de nombreuses activités sportives leur ont été proposées en collaboration avec le mouvement sportif landais pour découvrir les disciplines olympiques et paralympiques et vivre l'expérience de Jeux.

En 2022-2023, l'USEP a bénéficié d'un soutien financier du Département à hauteur totale de 56 800 € et l'UNSS d'un soutien à hauteur totale de 75 200 € dont 80% de cette somme attribuée à destination des associations sportives des collèges et lycées et des districts €.

Par ailleurs, en 2022-2023, 11 comités sportifs départementaux ont été bénéficiaires d'une aide au titre de leurs opérations ciblées en milieu scolaire. Des actions ont été organisées dans les écoles primaires et les collèges du département afin que les jeunes puissent découvrir et s'initier à la pratique sportive. **Le Département a soutenu ces actions à hauteur de 43 880 €.**

Succès des sportives landaises primées et soutenues par le Département en pratique individuelle et collective en haut niveau amateur

En 2023, grâce aux dispositifs de soutien du Département, les sportives landaises ont obtenu 23 titres de championnes de France, dont 16 en catégorie individuelle, deux en catégorie duo et un en quatre de couple femmes dans des sports peu médiatisés tels que l'aviron, l'haltérophilie, la boxe française, le para cross, le trinquet paleta pelote de gomme pleine et de gomme creuse, le tir à l'arc à cheval, le cyclisme, la course d'orientation de nuit, la natation et la natation adaptée.

De même, en sports collectifs, l'équipe de l'Avenir Basket Chalosse a remporté le championnat de France féminin de Nationale 3 et l'équipe féminine de l'US Dax rugby est devenue championne de France U18 à XV.

Athlète ou équipe bénéficiaire	Championnat de France	Bénéficiaire du soutien	Commune
--------------------------------	-----------------------	-------------------------	---------



Nationale Féminine 3	Championne de France N3F	AVENIR BASKET CHALOSSE	POMAREZ
Clémence GRIMAUD	Championne de France cadette catégorie- 60 kg	BOXING CLUB BISCAROSSE OLYMPIQUE BOXE FRANCAISE	BISCARROSSE
Margot KOCHETOVA	Championne Elite U15 catégorie 49 kg	STADE MONTOIS HALTEROPHILIE	MONT-DE-MARSAN
U18 féminine à XV	Championne de France Junior féminine	US DAX RUGBY	DAX
Flavie DUPOUY Fatima F'DAOUCH	Championne de para cross catégorie cross long 4000 m à Brindas le 18 mars 2023	ASCL LANDES	MONT-DE-MARSAN
Assya MAURIN ESPIAU	Championne de natation adapté 5 titres en 50 m papillon 50 m brasse, 50 et 100 m dos et 50 m nage libre à Bellerive sur Mer le 15 avril 2023	LES DAUPHINS DE ST PIERRE DU MONT	SAINT-PIERRE-DU-MONT
Valérie GUILLOU Eve-Marie GUERMONPREZ, Marine DUPLÉ Florence BINDAULT	Championne de natation catégorie Maîtres 50 m nage libre à Antibes le 22 juin 2023	MACS NATATION	SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
Julie LAUX Cécile BERTET Aurielle GENEVOIS BERTSCH	Championne de natation catégorie Maîtres en grand bassin sur 50 100 et 200 m Dos Antibes du 20 au 25 juin 2023	STADE MONTOIS NATATION	MONT-DE-MARSAN
Maialen GUILLENTEGUY Magalie CAZALIS	Championnes de trinquet paleta pelote de gomme pleine féminin Nationale B à St-Etienne-de-Baigorry le 18 juin 2023	ASS SMBS ST MARTIN DE HINX PELOTE BASQUE	SAINT-MARTIN-DE-HINX
Camille DOMENGE Lucie DESTRAC	Championnes de trinquet paleta pelote de gomme creuse féminin Nationale B à Dax le 5 février 2023	U.S. TOSSE PELOTE BASQUE	TOSSE
Flore REY	Championne de tir à l'arc à cheval à Club cheval 1 à Lamote-Bevron le 23 juillet 2023	EQUI PASSION DU MENUSE	SAINT-JEAN-DE-MARSACQ
Emmanuelle VALENTIN	Championne de VTT moyenne distance catégorie D40 à Chavigny	BALADE RANDONNEE ORIENTATIONS SOUSTONS	SOUSTONS
Junior J16 femme	Championnes de quatre de couple Junior J16 Femme (J16F4x) à Libourne le 9 juillet 2023	AVIRON LANDES	SOUSTONS
Line ROIRAND	Championne de course d'orientation de nuit à La Tremblade le 30 octobre 2023	BISCARROSSE OLYMPIQUE NATURE ORIENTATION	BISCARROSSE
Equipe féminine du lycée Despiau	Championnes de France UNSS basket	UNSS	MONT-DE-MARSAN
Equipe féminine du collège de Linxe	Championnes de France UNSS rugby	UNSS	LINXE
Eline CARRERE-LOUTAUNAU	Championne de gymnastique artistique catégorie junior à Dax le 20 mai 2023	JEANNE D'ARC DE DAX	DAX

Au total, le soutien du Département aux sportives, individuelles ou par équipe, de haut niveau amateur s'est élevé à 25 250 € en 2023.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Le soutien du Département au sport collectif d'élite professionnel

Le Conseil départemental a poursuivi en 2023 son soutien aux clubs landais classés en élite qui participent au rayonnement du territoire et jouent un rôle moteur dans le développement d'une pratique sportive de masse, particulièrement en servant de modèle aux jeunes sportifs et sportives.

Ce dispositif a bénéficié au club *Basket Landes* qui évolue en Ligue Féminine Professionnelle depuis 2008 (1^{ère} division) participe régulièrement aux compétitions européennes et affiche des résultats excellents depuis plusieurs années. En effet, les résultats des trois dernières saisons sont exceptionnels :

- 1^{er} titre de championne de France gagné sur la saison 2020-2021 ;
- 1^{er} trophée de coupe de France sur la saison 2021-2022, et demi-finale du Championnat de France, perdue à l'issue du 3^{ème} match contre Bourges ;
- 2^{ème} trophée de coupe de France sur la saison 2022-2023, et quart de finale du Championnat de France, perdue contre en match retour contre Bourges.

Basket Landes promeut également la pratique sportive et la culture de l'égalité femmes-hommes sur le territoire par de nombreuses initiatives, en particulier auprès des jeunes. **En 2023, le Département a soutenu *Basket Landes* à hauteur de 337 500 €** dont 310 500 € de subvention pour des actions d'intérêt général (fonctionnement du centre de formation, actions citoyennes) et 27 000 € de prestations de service pour la valorisation de l'image du Département..

Agir pour défendre les droits sexuels et reproductifs

DEFINITIONS

Selon l'Organisation des nations unies (ONU), les droits sexuels et reproductifs reposent sur la reconnaissance du droit fondamental de tous les couples et des individus de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leurs naissances et de disposer des informations nécessaires pour ce faire, et du droit de tous d'accéder à la meilleure santé en matière de sexualité et de reproduction. Ce droit repose aussi sur le droit de tous de prendre des décisions en matière de procréation sans être victime de discrimination, de coercition ou de violence.

Le Département développe une offre de service aux landaises et aux landais diversifiée *via* son Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) en matière de droit sexuels et reproductifs. Il recouvre plusieurs lieux d'accueil, d'écoute, d'information et de consultation médicale pour tout ce qui concerne la sexualité, la contraception, les infections sexuellement transmissibles (IST), l'orientation et l'accompagnement des interruptions volontaires de grossesse (IVG) et la vie affective et relationnelle. L'activité conséquente des CPEF contribue à informer et à agir concrètement, auprès des landaises et des landais, sur l'ensemble de ces sujets.

Au total, en 2022, le budget consacré au CPEF est estimé à près de 36 000 € (hors masse salariale). Ce service compte par ailleurs 15,5 équivalents-temps plein aux métiers variés une coordinatrice, un médecin, des sage-femmes, des conseillères conjugales et familiales et des infirmières.

Sur l'ensemble du territoire, les consultations du CPEF se font dans 11 lieux : Aire-sur-l'Adour, Amou, Dax, Hagetmau, Mimizan, Mont-de-Marsan, Montfort-en-Chalosse, Morcenx-la-Nouvelle, Parentis-en-Born, Saint-Pierre-du-Mont et Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Les services du Département participent également à une stratégie de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes en intervenant dans les établissements scolaires à la demande de ces derniers et en lien avec les services de l'Education nationale.

L'action du Département est également tournée vers de l'accompagnement des femmes enceintes et des mères pour des consultation prénatales ou postnatales.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Activités de consultation en planification en 2022 du Département¹

	Nombre de consultations effectuées	Part dans le total des consultations effectuées
Consultations en lien avec la contraception	1 108	58%
Consultations en lien avec l'interruption volontaire de grossesse (IVG)	37	2%
Consultations en lien avec d'autres motifs	734	38%
Autres motifs	44	2%
Total	1 923	100%

Au total, en 2022, 1 142 personnes ont été reçues pour une consultation en planification par les services du Département soit une augmentation de 20% en un an. **24% de ces personnes étaient mineur-e-s et 36% étaient âgé-e-s de 18 à 25 ans.**

Par ailleurs, en 2022, 647 personnes ont été reçues pour un total de 1 154 entretiens en lien avec le conseil conjugal ou la planification dont 31% de mineur-e-s.

Activités d'éducation sexuelle et affective en milieu éducatif du Département en 2022

170 séances d'éducation sexuelle et affective ont été réalisées dans 38 des 39 collèges du Département. Ce dispositif a concerné 3 854 élèves de 3^{ème} (1 888 filles et 2 966 garçons).

22 séances supplémentaires ont été réalisées dans d'autres établissements qui en ont fait la demande et ont concerné 582 élèves (336 filles et 246 garçons).

¹ Les consultations sont effectuées par un-e médecin ou un-e sage-femme.



Activités de protection de la santé des femmes enceintes et des mères

	Nombre de séances ou de consultations	Nombre de personnes concernées
Consultations par un-e médecin ou un-e sage-femme	538	150
<i>dont consultations prénatales</i>	520	134
<i>dont consultations postnatales</i>	18	16
Entretiens prénataux précoces	-	384
Entretien post-natale précoce	-	43
Visites à domicile (VAD) effectuées	2 463	814
<i>dont VAD pré-natale réalisée par un-e sage-femme</i>	2 284	672
<i>dont VAD post-natale réalisée par un-e sage-femme</i>	163	126
<i>dont autre type de VAD</i>	16	16

Par ailleurs, 69 séances d'actions collectives ont été réalisées dont 50 séances de préparation à la naissance en groupe.

L'expérimentation de lutte contre la précarité menstruelle

PERSPECTIVES NATIONALES

La précarité menstruelle en France

Selon une étude de 2019 IFOP-Dons Solidaires, 1,7 million de femmes sont touchées par la précarité menstruelle en France, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas se procurer suffisamment de protections périodiques, notamment par manque de moyens. La précarité menstruelle constitue à la fois un risque pour la santé et à la fois un frein à l'insertion pour des milliers de femmes et de jeunes filles. Selon une étude parue en 2020, plus de 10% des femmes interrogées déclaraient avoir déjà manqué l'école car elles n'avaient pas les moyens financiers d'acheter des protections périodiques pendant leurs règles.

Suite à plusieurs rapports parlementaires, le Gouvernement a lancé fin 2020 une expérimentation pour lutter contre la précarité menstruelle en aidant des associations à mettre à disposition gratuitement des protections hygiéniques pour les jeunes filles et femmes en situation de précarité et en sensibilisant les communautés éducatives à cette problématique.

Le Département participe avec l'Etat, l'Education nationale et l'association *Nouveaux cycles* à une expérimentation sur la lutte contre la précarité menstruelle. Celle-ci est entrée dans sa troisième année pour la période 2023-2024.

Elle consiste à la sensibilisation des élèves de sixième et de la communauté éducative sur la question des règles et sur les difficultés que rencontrent les élèves (absentéisme subi, stéréotypes, santé gynécologique, vie affective etc.) ne parvenant pas à se fournir des protections périodiques, notamment pour des raisons économiques.

Lors de la deuxième année d'expérimentation, ce sont près de 200 interventions qui ont eu lieu auprès des élèves de six collèges volontaires des Landes (Victor Duruy à Mont-de-Marsan, Félix Arnaudin à Labouheyre, Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax, Jean-Marie Lonné à Hagetmau, Jules Ferry à Gabarret et Henri Emmanuelli à Labrit). En 2023-2024, deux nouveaux collèges ont rejoint l'expérimentation à savoir : le collège Rosa Parks de Pouillon et le collège Jean Mermoz de Biscarrosse.

Pour ce dossier, le Département a apporté un financement de 24 500 € en 2022.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

En 2023, le Département a annoncé son souhait de déployer plus largement sur le territoire cette initiative par le financement d'un « kit santé menstruelle » qui prévoit la mise en place de deux distributeurs de serviettes jetables dans l'établissement et de la mise à disposition de 10 recharges de 40 serviettes jetables 100 % biologiques, un lot de 10 affiches sous cadre permettant de diffuser l'information au plus grand nombre et un accompagnement avec deux temps de sensibilisation/formation de deux heures auprès d'un groupe d'élèves et d'adultes référents par établissement. **Un budget de 30 000 € a été prévu pour cette opération en 2024.**

Le soutien au secteur associatif engagé pour la promotion des droits sexuels et reproductifs

- **Le Planning familial des Landes**

En 2023, le Département a apporté un soutien financier à hauteur de 6 500 € au Planning familial des Landes qui continue de développer ses activités de promotion des droits sexuels et reproductifs, notamment en milieu scolaire. Il s'agit du déploiement, dans les établissements scolaires, de séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

L'association a mis en place des permanences sur son antenne de Mont-de-Marsan pour accueillir et orienter le public en besoin d'information sur la santé sexuelle et affective et contribue à de nombreux événements sur le territoire. Pour sa première année d'ouverture, cette permanence a permis d'accueillir 80 personnes. L'association a également tenu un stand d'information lors de plusieurs événements d'ampleur du territoire (festival polynésien, Musicalarue, festival Hébé !, Campulsations etc.).

- **Couples et familles des Landes**

Couples et familles est une association engagée dans les problématiques liées à la famille, au couple et aux droits sexuels et reproductifs qui réunit notamment des professionnel·le·s ou des ancien·ne·s professionnel·le·s du secteur social.

En 2022, l'association s'est adressée à 1 306 personnes au cours de 251 actions, ce qui représente 341 heures d'intervention. Il s'agit notamment d'entretiens en conseil conjugal et familial, y compris en milieu pénitentiaire (centre pénitencier de Mont-de-Marsan), et des interventions auprès de groupes dont 83 interventions auprès de groupes de jeunes.

En 2023, l'association a bénéficié d'une subvention du Département des Landes à hauteur de 700 €.

Soutenir les femmes fragilisées par leur situation familiale

La lutte contre la pauvreté des familles landaises

Le Département accompagne les ménages en situation de vulnérabilité *via* des aides financières qui s'adressent principalement aux ménages démunis sans pour autant exclure ceux connaissant des difficultés passagères (séparations, perte d'emploi ou de logement).

Le Fonds départemental d'aides financières aux familles (FDAFF) englobe le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), le Fonds d'aide aux impayés d'énergie (FAIE), les aides financières individuelles pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), des dispositifs d'insertion et des aides en faveur des enfants vivant dans un ménage en situation de précarité.

En 2022, 4 458 dossiers ont été instruits auprès du FDAFF pour un total de 7 882 demandes et 3 662 ménages différents. Le barème de ce fonds prend d'ailleurs en compte l'exposition particulière des familles monoparentales, dont une majorité de femmes cheffes de famille, avec un seuil de ressources inférieure pour déclencher les dispositifs d'aide par rapport aux couples. **Les familles monoparentales représentent environ 40% des bénéficiaires du FDAFF.** Le FDAFF est également un outil d'accompagnement des femmes victimes de violences pour lesquelles un départ du domicile peut induire de nombreuses dépenses non-prévues.

Au total, les dépenses du FDAFF ont atteint 1 969 224 € en 2022.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Les dispositifs de soutien aux ménages landais

En 2022-2023, l'ensemble des aides du Département à destination des familles landaises concerne également :

- le tarif du restaurant scolaire, maintenu à 2,70 € par repas, voire moins pour les bénéficiaires des bourses départementales ;
- 3 863 bourses individuelles accordées, dont 52% concernaient un foyer avec un parent isolé, pour un montant du total de 465 348 euros ;
- 268 bourses et aides aux transports, pour un budget total de 40 582 €, dont 51% à destination des foyers avec un parent isolé ;
- 2 428 bons-vacances ont été attribués aux ménages landais représentant 16 362 journées pour un montant total de 674 800 € ;
- des aides pour l'accueil en centres de loisirs sont allouées tout au long de l'année pour un montant de 331 000 euros venant au soutien de 63 accueils de loisirs sans hébergement qui ont permis 355 751 journées d'accueil ;
- 1 144 élèves de sixième (dont 40% de filles) ont bénéficié de chèques sport pour un budget total de 49 475 €.

L'aide aux aidants familiaux

Question centrale dans la prise en compte des personnes âgées et des personnes handicapées, la situation des aidant-e-s proches fait l'objet d'une attention particulière du Département. A ce titre, il faut rappeler qu'une majorité des aidant-e-s proches des personnes âgées vivant à domicile sont des femmes, à près de 59,5%¹. Cette donnée est d'autant plus importante que le maintien à domicile est un pilier de la politique sociale française en matière d'autonomie.

Le Département porte la *Permanence Bien Vieillir* afin de répondre aux besoins des personnes âgées, de leurs familles ou des professionnels. **En 2022, 15 289 appels ont été reçus par les services du Département, soit une augmentation de plus de 10% en une année.**

45% de ces appels ont été effectués par les familles et 34% par des professionnel-le-s. **Au total, 80% des appels ont été réalisés par des femmes.**

En parallèle de la *Permanence Bien Vieillir*, a été mise en place au sein du Pôle Personnes Agées une ligne dédiée au soutien psychologique des aidé-e-s et des aidant-e-s.

La permanence permet à la fois de répondre directement aux usagères et usagers mais aussi de planifier des visites à domicile. **En 2022, deuxième année pleine du dispositif, la ligne a reçu 813 appels, soit une augmentation de 14% en un an, et les psychologues du service ont accompagné 236 situations** (dont 58% de nouvelles situations). Parmi ces situations, deux tiers concernent un soutien psychologique et un tiers l'accompagnement des aidant-e-s proches. 750 entretiens psychologiques ont été réalisés dont 696 visites à domicile et 54 entretiens téléphoniques. **Les entretiens psychologiques ont concerné des femmes à 76%**

¹ Direction des études, de l'évaluation et des statistiques, *Les proches aidants des seniors et leur ressenti sur l'aide apportée – Résultats des enquêtes « CARE » auprès des aidants (2015-2016)*, Les dossiers de la DREES n°45, Novembre 2019



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

Pour les aidant·e·s proches, la proportion de femmes accompagnées est de 65%. L'aide aux aidant·e·s pointe l'importance des outils institutionnels permettant un relai dans la prise en charge de leur proche comme l'accueil de jour et l'hébergement temporaire. Les psychologues permettent d'accompagner les aidant·e·s qui le souhaitent sur toutes les problématiques rencontrées dans la prise en charge de leur proche. Le travail du Département effectué auprès des aidant·e·s pointe l'importance des outils institutionnels permettant un relais dans la prise en charge de leur proche comme l'accueil de jour, l'hébergement temporaire.

PERSPECTIVES LANDAISES

Le rôle moteur du Département pour renforcer l'attractivité des métiers de l'accompagnement

Lancée officiellement en mars 2023 lors de la conférence-débat du 10 mars « Relever les défis de l'attractivité dans les Landes » à Pontonx-sur-l'Adour, la feuille de route départementale en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement se dessine. Après une phase dense de concertation (plus de 10 rencontres institutionnelles, 20 rencontres techniques et 4 rencontres territoriales regroupant plus de 250 professionnels), une liste d'actions, complémentaire à celles déjà lancées en 2023, a émergé.

Elle a été soumise au vote de plus de 1 200 professionnels lors d'un webinaire organisé le 16 novembre 2023 avant passage devant l'assemblée départementale. Concernant la question de l'égalité femmes-hommes, outre la notion essentielle de l'impact de l'attractivité sur des professionnels à majorité très largement féminine, une action proposée dès 2024 est la mise à disposition d'une boîte à outils pour les encadrants leur permettant de lutter contre les discriminations de genre.

Permettre l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale avec le soutien d'une offre d'accueil de la petite enfance porteuse de l'égalité filles-garçons

Compétences et interventions du Département en matière d'accueil de la petite enfance

L'accueil de la petite enfance est une politique multi-partenaire et repose sur des compétences partagées. Le Département y occupe une place importante par ses prérogatives :

- autorisation de création et de transformation, ainsi que contrôle et surveillance des établissements et services accueillant des enfants de moins de 6 ans ;
- agrément, contrôle et suivi des assistant·e·s maternel·le·s et familiaux ;
- agrément, contrôle et suivi des familles désirant adopter un·e pupille de l'État ou un enfant étranger ;
- soutien au développement de l'offre d'accueil de la petite enfance en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les communes et EPCI ;
- développement d'actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

Les politiques familiales contribuent à la réduction des inégalités femmes-hommes en ce qu'elles permettent d'apporter des solutions publiques à des problématiques qui, dans les foyers, sont encore largement assurées par les femmes. En effet, l'arrivée d'un premier enfant et le développement d'une famille entraîne des conséquences directes et visibles sur l'activité professionnelle des femmes, celles-ci étant parfois contraintes de choisir entre vie familiale et vie professionnelle¹. Ces politiques participent également à lutter contre les stéréotypes qui découragent les hommes à s'investir dans la sphère familiale à égalité.

En 2022, le Département comptait 21 relais petite enfance. Ces structures apportent aux professionnels un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques professionnelles en leur

¹ Anaïs COLLET, Marie CARTIER, Estelle CZERNY, Pierre GILBERT, Marie-Hélène LECHIEN et Sylvie MONCHATRE, *Les arrangements conjugaux autour des modes de garde : arbitrages sous contraintes et effets de socialisation*, DREES - Post-enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 30 juin 2016



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger. Des temps d'ateliers éducatifs y sont organisés pour les enfants.

En 2022, le Département comptait 1 815 assistant·e·s maternel·le·s agréé·e·s, soit 6 578 places d'accueil du jeune enfant.

Les assistant·e·s maternel·le·s ont la possibilité d'exercer à domicile ou en Maisons d'assistant·e·s maternel·le·s (MAM). En 2022, 19 MAM ont été créées sur le département, soit 49 assistant·e·s maternel·le·s exerçant en MAM et une offre d'accueil du jeune enfant de 200 places. Il s'agit d'une année record en termes de création de MAM.

En 2022, le Département comptait 57 MAM en activité, ce qui représentait un total de 607 places. 156 assistant·e·s maternel·le·s étaient en activité en MAM au 31 décembre 2022.

En 2022, sur le volet investissement, le Département a également continué de favoriser le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance avec **108 places créées pour un montant total de 129 480 €.**

Promouvoir un accueil des jeunes enfants sans stéréotypes de genre dans le secteur de la petite enfance

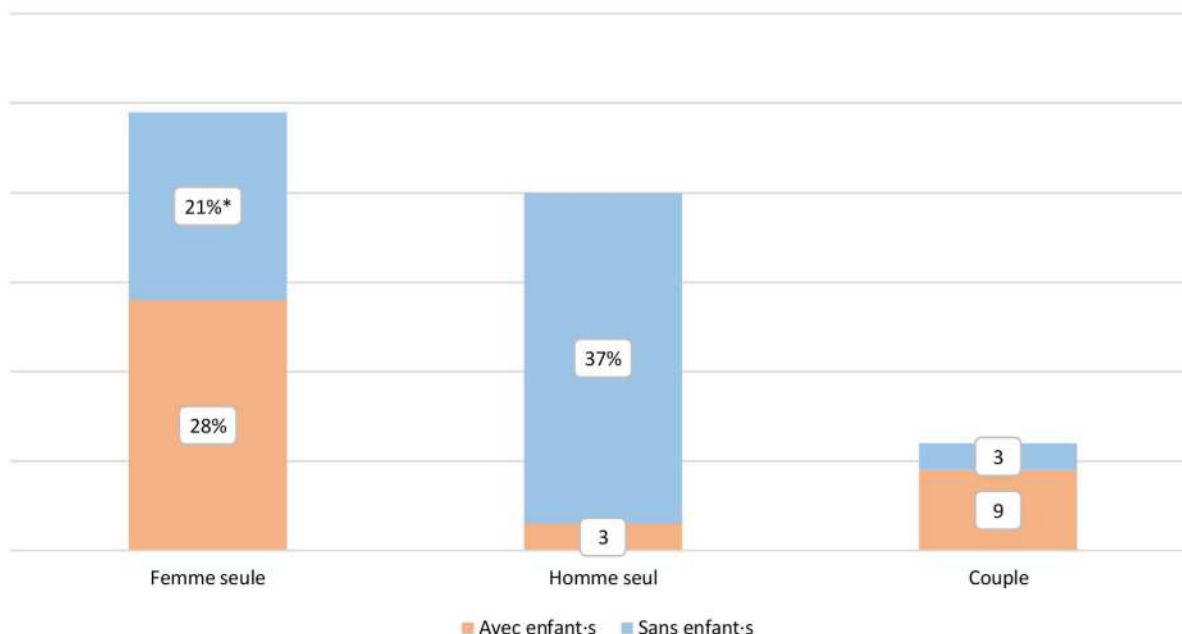
Depuis plusieurs années, les structures d'accueil de la petite enfance doivent produire et transmettre un projet d'établissement qui présente les prestations réalisées, les dispositions d'accueil et les compétences professionnelles mobilisées. En vertu de l'application du Décret du 30 août 2021 relatif aux assistant·e·s maternel·le·s et aux établissements d'accueil du jeune enfant, le projet d'établissement doit désormais contenir des éléments relatifs à la thématique de l'égalité filles-garçons, en particulier la lutte contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge, comme indiqué dans la Charte nationale d'accueil du jeune enfant. Les services du Département sont ainsi attentifs à ce que les établissements inscrivent bien dans leur projet d'établissement cette dimension de l'accueil du jeune enfant.

Dans le cadre de la mise en œuvre du *Schéma départemental des services aux familles 2018-2024*, un travail de réflexion relatif à la subvention « Eveil et qualité de l'accueil » a été engagé avec, entre autres, une diversification des thématiques soutenues. Parmi celles-ci, la lutte contre les stéréotypes sexistes a été ajoutée en 2021, afin de mieux prendre en compte les priorités énoncées par la Charte nationale d'accueil du jeune enfant. En 2023, ce sont 26 projets qui abordaient la thématique de l'égalité filles-garçons contre seulement 6 en 2022, soit une très forte augmentation.



Développer les mesures en faveur de l'insertion et de la lutte contre la précarité des femmes

Répartition des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (socle) par sexe et par type de ménage en 2022



*Clé de lecture : en 2022, 21% des bénéficiaires du revenu de solidarité active (socle) étaient des femmes seules sans enfants.

Le graphique ci-dessus montre les fortes différences qui existent entre les femmes et les hommes bénéficiaires du revenu de solidarité active (socle). 49% des bénéficiaires sont des femmes seules, 40% des hommes seuls et seulement 12% des couples.

Pour les femmes seules, plus de la moitié (56%) ont un ou plusieurs enfants à charge. A l'inverse, les hommes seuls sans enfant à charge forment l'essentiel des bénéficiaires masculins (92%) et la catégorie la plus exposée avec 37% des bénéficiaires.

Le couple reste un facteur protecteur face à la pauvreté même si on retrouve une forte disparité entre les couples sans enfant et les couples avec enfant(s), qui sont trois fois plus nombreux parmi les bénéficiaires du RSA.

Le soutien du Département aux acteurs engagés pour l'insertion socio-professionnelle des femmes

- L'action de BGE Landes TEC GE COOP pour l'entrepreneuriat féminin

En 2023, le Département a poursuivi son soutien à l'association BGE Landes TEC GE COOP qui accompagne les porteuses et porteurs de projets entrepreneuriaux.

Depuis 2014, l'association porte un incubateur d'entreprises qui vise à offrir un cadre sécurisant pour tester un projet d'entrepreneuriat où les porteurs de projet bénéficient d'un hébergement administratif et juridique ainsi que d'outils de gestion et de pilotage. **Depuis les débuts, 81% des entrepreneurs à l'essai sont des femmes**, un chiffre qui s'écarte des standards habituels où les hommes sont plus souvent représentés. En 2022, 78 % des publics qui ont testé un projet au sein de l'incubateur ENVOLEA sont des femmes (46 femmes).



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

53 % des créations d'activité 2022 accompagnées par BGE Landes Tec Ge Coop ont été portées par des femmes. 1 194 femmes porteuses de projet ont été accueillies à BGE Landes Tec Ge Coop. Elles représentent 58 % des 2 072 personnes reçues dans l'année.

Parmi ces femmes, 597 (57%) ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé (de l'idée à la mise en œuvre du projet). 213 femmes ont créé leur activité (sur 405 créations) : 44 % dans le secteur de l'artisanat, 33% dans le domaine des services, 21 % dans le commerce et 2% dans le secteur agricole avec une moyenne d'âge de 42 ans.

Pour l'ensemble de ses travaux qui dépassent le cadre précité, le Département des Landes a attribué une subvention de 1 115 000 € à l'association BGE Landes TEC GE COOP.

- L'accompagnement spécifique auprès des femmes par le CIDFF des Landes

En plus de ses missions liées à l'accompagnement des victimes de violences, le CIDFF des Landes porte également plusieurs missions liées à l'insertion telles que :

- l'insertion professionnelle et l'accompagnement des femmes les plus éloignées de l'emploi. Ces actions se déclinent en deux volets : le bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE), un suivi au plus près des besoins des personnes fragilisées vers l'emploi : 45 femmes ont bénéficié de ce suivi en 2022 pour 276 entretiens individuels ;
- l'accompagnement de bénéficiaires de *minima* sociaux permettant à des femmes en situation de précarité et d'isolement de reprendre le chemin d'un parcours d'insertion socio-professionnel, avec la mise en place d'ateliers qui ont bénéficié à 45 femmes allocataires du RSA ;
- des ateliers d'alphabétisation et d'apprentissage du français à Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Pour ces actions, le Département a accordé en 2021 une subvention de 99 000 € dans le cadre du PTI, reconduite en 2022.

- L'engagement de l'Atelier Femmes Insertion Landes pour les femmes éloignées de l'emploi

L'association *Atelier Femmes Insertion Landes* a été créée en 1989 sur le constat de la difficulté spécifique de certaines femmes en grande difficulté cumulant de nombreux freins à l'insertion socio-professionnelle.

L'action de l'association est tournée vers l'insertion sociale et professionnelle des personnes, majoritairement des femmes en grande difficulté par une activité économique en les salariant *via* des contrats aidés dont la durée moyenne est de 24 mois.

Les femmes représentent 54% des publics accompagnés. La stratégie mise en place par la structure est d'individualiser les parcours à partir des problématiques de chaque salarié·e (cours d'alphabétisation, construction d'un CV, stratégie de recherche d'un emploi, bilan de compétences, développement du savoir-faire etc.). Un important partenariat est mis en place avec France travail pour l'accompagnement professionnel des salariés (rencontre avec les salarié·e-s, propositions d'offres d'emploi et de formations). Enfin, dans l'objectif de lever les freins en ce qui concerne les mobilités, la structure accompagne les personnes dans l'apprentissage au code de la route et à la conduite.

En 2022, l'Atelier FIL a accompagné 39 personnes.

Le Département accompagne ces actions d'insertion grâce à un financement de 45 000 € dans le cadre du Pacte territorial d'insertion (PTI) en 2023.

- ART Haute Lande : l'atelier de couture au service de l'insertion professionnelle

L'association a mis en place un atelier de couture dans lequel sont pratiqués des travaux de retouches, de repassage, de broderies et de créations d'objets divers. La totalité du public accompagné en 2022 était féminin avec 14 femmes suivies dans les ateliers mis en place par les permanents de l'association.



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024

En 2023, le soutien du Département à ART Haute Lande s'est élevé à 12 000 €.

- La Ferme Emmaüs Baudonne de Tarnos

En 2022, le Département a renouvelé son soutien à la **Ferme Emmaüs Baudonne de Tarnos**, un projet social et solidaire innovant qui accompagne des femmes en aménagement de peine vers un retour à une vie normale **par un financement de 10 000 €**.

La structure accueille sept femmes écrouées en mesure de placement extérieur en leur proposant un travail rémunéré, un logement individuel et un accompagnement socio-professionnel renforcé. Le projet économique repose en partie sur une activité agricole, *via* un atelier de production de fruits et légumes certifiés en agriculture biologique, produits toutes l'année, sous serre et en plein champ.

Depuis 2022, la structure est ouverte aux femmes en phase d'instruction judiciaire pour lesquelles la mise en détention n'est pas souhaitable, en lien avec les acteurs de la Justice.



DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL en visio/audio conférence

Réunion du 16/02/2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Président : M. Xavier FORTINON

N° M-3/2 Objet : STRATEGIE DEPARTEMENTALE « AMBITION X'ELLES » DE PROMOTION DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES 2024-2026

Conseillers départementaux en exercice : 30

Votants : 30

Présents : M. Xavier FORTINON (Présentiel), M. Dominique COUTIERE (Présentiel),
Mme Rachel DURQUETY (Présentiel), M. Paul CARRERE (Présentiel),
Mme Muriel LAGORCE (Présentiel), M. Jean-Luc DELPUECH (Présentiel),
Mme Eva BELIN (Présentiel), M. Olivier MARTINEZ (Présentiel),
M. Henri BEDAT (Présentiel), Mme Monique LUBIN (Présentiel),
M. Boris VALLAUD (Présentiel), Mme Magali VALIORGUE (Présentiel),
Mme Sylvie BERGEROO (Présentiel), M. Didier GAUGEACQ (Présentiel),
Mme Christine FOURNADET (Présentiel), M. Cyril GAYSSOT (Distanciel),
Mme Agathe BOURRETERE (Présentiel), Mme Salima SENSOU (Présentiel),
M. Julien PARIS (Présentiel), Mme Patricia BEAUMONT (Présentiel),
Mme Sandra TOLLIS (Présentiel), M. Damien DELAVOIE (Présentiel),
Mme Sylvie PEDUCASSE (Présentiel), M. Jean-Marc LESPADÉ (Présentiel),
Mme Martine DEDIEU (Présentiel), M. Julien DUBOIS (Présentiel),
Mme Hélène LARREZET (Présentiel), M. Christophe LABRUYERE (Présentiel).

Pouvoirs : Mme Dominique DEGOS a donné pouvoir à M. Paul CARRERE,
M. Frédéric DUTIN a donné pouvoir à Mme Salima SENSOU

Absents : Mme Dominique DEGOS, M. Frédéric DUTIN



Résultat du Vote au scrutin public :

POUR (30) : Xavier FORTINON, Dominique COUTIERE, Rachel DURQUETY, Paul CARRERE, Muriel LAGORCE, Jean-Luc DELPUECH, Eva BELIN, Olivier MARTINEZ, Dominique DEGOS, Henri BEDAT, Monique LUBIN, Boris VALLAUD, Magali VALIORGUE, Sylvie BERGEROO, Didier GAUGEACQ, Christine FOURNADET, Cyril GAYSSOT, Agathe BOURRETERE, Frédéric DUTIN, Salima SENSOU, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Sandra TOLLIS, Damien DELAVOIE, Sylvie PEDUCASSE, Jean-Marc LESPADÉ, Martine DEDIEU, Julien DUBOIS, Hélène LARREZET, Christophe LABRUYERE

CONTRE (0) :

ABSTENTION (0) :

NE PREND PAS

PART AU VOTE (0) :

**N° M-3/2****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU l'article 1^{er} de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

VU la délibération du Conseil départemental en date du 16 février 2024 par laquelle il est pris acte de la présentation du rapport 2023 portant sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - bilan 2022/2023 ;

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRES PRESENTATION du rapport en Commission FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE ;

APRES en avoir délibéré, |

DECIDE :

- de poursuivre sa politique pour l'égalité entre les femmes en veillant à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions à travers :

- une approche « spécifique » afin d'apporter des réponses immédiates à des difficultés rencontrées par les femmes dans tous les champs de l'action publique ;
- une approche « intégrée » afin de considérer la situation des femmes et des hommes avant de mettre en place une action à destination de toutes et tous.

- d'adopter, en conséquence, la stratégie départementale « Ambition X'Elles » de promotion de l'égalité femmes-hommes pour la période 2024-2026, telle que figurant en annexe.

Signé par : Xavier FORTINON
Date : 20/02/2024
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes



ANNEXE

Stratégie départementale de promotion de l'égalité femmes-hommes 2024-2026

Ambition X'Elles

Promouvoir l'émancipation des femmes par la culture, l'éducation et le sport

- **Favoriser un environnement éducatif libéré des inégalités filles-garçons**

Description

Dans ses objectifs de lutte contre les inégalités à tout âge, le Département souhaite investir le milieu scolaire afin de sensibiliser les jeunes aux enjeux de l'égalité femmes-hommes et de travailler à leur non-reproduction. Il s'agit également de favoriser l'appropriation de ces enjeux par l'ensemble de la communauté éducative dans le but de créer un environnement accueillant pour toutes et tous.

Exemple d'action

Porter une attention sur le sujet de l'inclusion de tous les publics, y compris le genre, dans les projets de construction ou de restructuration des collèges landais

- **Porter et diffuser les valeurs de l'égalité femmes-hommes dans le sport landais**

Description

Suite à l'étude sur l'évaluation de ses politiques sportives sous l'angle de l'égalité femmes-hommes, le Département a engagé plusieurs travaux de concertation avec le secteur sportif afin de favoriser les initiatives en faveur du développement du sport féminin. En effet, malgré un très grand nombre de licenciés sportifs, force est de constater que la part des femmes licenciées reste à améliorer. Le Département souhaite également soutenir les initiatives de diverses natures (sport élite, sport scolaire, gouvernance etc.) à même de renforcer la place des femmes dans le sport landais.

Exemple d'action

Renouveler l'engagement du Département auprès des associations de promotion du sport scolaire en approfondissant le sujet de l'égalité filles-garçons

- **Porter la thématique de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines artistiques et culturels**

Description

Dans le domaine culturel, la question de l'égalité femmes-hommes tient à la fois d'une thématique forte qui permet, par sa mise en perspective artistique, de questionner les ressorts de la société ; et également d'un enjeu propre sur la place des femmes dans le secteur culturel et artistique. En cela, le Département s'attache à défendre la création des femmes mais également les initiatives qui permettent de promouvoir l'égalité femmes-hommes sous toutes ses formes.

Exemple d'action

Valoriser les ressources de la Médiathèque départementale et plus particulièrement de sa plateforme Médialandes lors des événements phares du calendrier égalité femmes-hommes



Prévenir les violences sexuelles, sexistes et domestiques et en protéger toutes les victimes

- **Améliorer la gouvernance landaise de la politique de lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques**

Description

Le Département représente l'un des acteurs principaux dans le pilotage et le financement des politiques locales de lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques. Afin de renforcer le maillage territorial et l'efficacité des dispositifs, la collectivité continuera à être force de proposition pour une meilleure coordination et une meilleure planification des outils de lutte contre les violences sur le territoire.

Exemple d'action

Constituer et animer un réseau de collectivités et EPCI engagés dans la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques

- **Renforcer l'intervention du Département sur le repérage et l'accompagnement des victimes de violences sexuelles, sexistes et domestiques**

Description

Dans ses multiples compétences d'action sociale, les services sociaux du Département sont constamment en lien avec des situations de violences pour lesquelles ils procurent un accompagnement essentiel. Par ailleurs, de par sa présence partout sur le territoire, les services de la collectivité sont aux avant-postes pour repérer les personnes victimes et les faire entrer dans un parcours de sortie des violences. Aussi, l'enjeu de déployer les outils adaptés pour les professionnel·le·s du Département est essentiel.

Exemple d'action

Généraliser la sensibilisation et la formation des agent·e·s sociaux du Département en matière de repérage et d'accompagnement des victimes de violences et développer une offre de formation approfondie

- **Prendre en compte les besoins spécifiques des victimes et déployer des dispositifs appropriés**

Description

En fonction de différentes caractéristiques socio-démographiques (âge, situation de grossesse, séparation du couple, situation de précarité, handicap etc.), certaines catégories de la population peuvent se retrouver surexposées aux risques de subir des violences sexuelles, sexistes et domestiques. Pour ces publics, une approche généraliste est nécessaire mais pas suffisante, ce qui nécessite de déployer des dispositifs particuliers voire spécialisés afin de prendre en compte les difficultés particulières qu'elles peuvent rencontrer.

Exemple d'action

Assurer le suivi et le soutien du dispositif des intervenant·e·s sociaux en poste de police et de gendarmerie porté par l'ADAVEM-JP



Mobiliser les politiques de solidarités humaines en faveur de l'égalité femmes-hommes

• Soutenir les femmes fragilisées par leur situation familiale

Description

Les inégalités femmes-hommes trouvent une partie de leurs causes dans les inégalités qui perdurent au sein de la sphère familiale. Ainsi, les conséquences liées à la situation familiale des femmes se répercutent sur l'ensemble de leur état économique et sociale et peut se révéler un frein dans leur insertion professionnelle ou sociale. Ainsi, le déploiement de dispositifs de soutien aux familles contribue à atténuer les effets des inégalités familiales sur les femmes.

Exemple d'action

Continuer à déployer des outils de soutien et d'accompagnement des aidant·e·s familiaux

• Défendre les droits sexuels et reproductifs

Description

Droit fondamental, la maîtrise de son corps et de sa sexualité est un élément incontournable d'une politique d'égalité. Le Département agit en ce sens par le déploiement d'un service public incarné par son Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) et ses actions de protection des femmes enceintes. Cette politique se traduit également par la promotion de l'éducation à la santé émotionnelle, affective et sexuelle auprès des jeunes, afin de prévenir les conduites à risque, y compris celles liées au non-respect du consentement.

Exemple d'action

Diffuser globalement l'expérimentation de lutte contre la précarité menstruelle dans les collèges landais

• Développer une offre d'accueil de la petite enfance sensible à l'égalité filles-garçons

Description

Le sujet de la petite enfance est un aspect fondamental en ce qui concerne l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale puisque l'arrivée d'un premier enfant et le développement d'une famille ont des conséquences directes sur l'activité professionnelle des femmes. Par ailleurs, dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, le Département souhaite encourager les initiatives de toutes tailles à même de garantir un développement équilibré des filles et des garçons, sensible à la problématique de l'égalité entre les sexes.

Exemple d'action

Développer des outils pratiques à destination des professionnel·le·s de la petite enfance pour prendre en compte l'égalité filles-garçons

• Renforcer la participation des femmes à la vie économique landaise

Description

Dans les différents domaines de la vie économique landaise (insertion, agriculture, économie sociale et solidaire etc.), le Département souhaite porter une réflexion avec les acteurs du territoire pour s'assurer que le développement économique du territoire se fasse dans une approche inclusive. Ces réflexions pourront donc porter sur l'accessibilité des femmes aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ou l'entrepreneuriat mais également sur l'attractivité et les conditions d'exercice de professions très féminisées. Il s'agit aussi de lutter contre les difficultés rencontrées spécifiquement par les femmes dans leur insertion économique.

Exemple d'action

Encourager l'entrepreneuriat au féminin et le rôle des femmes dans le secteur de l'économie sociale et solidaire



- **Encourager la prise en compte des inégalités femmes-hommes dans le secteur médico-social**

Description

Le Département souhaite que la question des inégalités femmes-hommes soient prises en compte dans l'ensemble de ses politiques médico-sociales. En effet, il est nécessaire de développer une approche sensible au genre afin de considérer la situation globale des personnes prises en charge. Parallèlement, dans un secteur professionnel très féminisé, les dispositifs de soutien aux professionnel-le-s de la part de la collectivité constitue également le socle d'une politique d'égalité.

Exemple d'action

Conduire une étude transversale sur les politiques départementales du handicap sous l'angle de l'égalité femmes-hommes



Garantir l'égalité professionnelle et agir pour une collectivité sans sexisme

• Développer une culture interne de l'égalité Femmes-Hommes

Description

Afin de déployer une politique d'égalité femmes-hommes robuste et ancrée dans les priorités de la collectivité, il est nécessaire de travailler sur une appropriation collective de ces enjeux et de promouvoir une culture interne de l'égalité femmes-hommes. Il s'agira par exemple de développer les initiatives en matière de communication interne et de sensibilisation/formation.

Exemple d'action

Sensibiliser par la formation l'ensemble des encadrants de la collectivité sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et en assurer le suivi statistique

• Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes

Description

Si le statut de la Fonction publique protège en partie des inégalités de rémunération, de nombreux facteurs font que des écarts persistent entre les femmes et les hommes, y compris dans le secteur public. Au vu de l'importance de ce sujet, la collectivité souhaite par exemple mieux connaître les facteurs d'inégalités salariales pour mieux y remédier.

Exemple d'action

Analyser précisément l'origine des écarts de rémunération entre femmes et hommes afin d'en tirer d'éventuelles mesures correctrices

• Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique

Description

Pareillement, si le statut de la Fonction publique favorise l'égalité de traitement, des inégalités persistent dans l'accès à certains corps, grades ou emplois, notamment les postes à responsabilité. Le Département souhaite agir sur les processus de mobilités internes de recrutement et d'avancement pour garantir un égal accès des femmes et des hommes à toutes ces positions.

Exemple d'action

Veiller à des nominations équilibrées sur les postes à responsabilité, notamment de direction

• Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Description

Le Département considère que, pour favoriser l'épanouissement de ses agent-e-s, il convient de mettre en œuvre des mesures à même de favoriser la bonne articulation entre leur vie familiale et leur activité professionnelle. Cette orientation revêt une importance particulière dans une collectivité où la majorité des agent-e-s sont des femmes qui rencontrent proportionnellement davantage de problématiques liées à leur vie familiale (famille monoparentale, statut d'aidant-e proche etc.).

Exemple d'action

Poursuivre la communication sur la parentalité et l'articulation des temps de vie, en particulier en direction des hommes

• Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Description



Engagé dans la lutte contre le sexisme, le Département souhaite prévenir et bannir ses formes les plus violentes et dégradantes pour ses agent.e.s. Il s'agira notamment de mettre en œuvre les dispositifs de prévention et de sanction adaptés pour éviter toute occurrence de ce phénomène, et le cas échéant, y apporter les sanctions et réponses adéquates.

Exemple d'action

Veiller au respect et au maintien de la convention signée avec le Centre de gestion concernant le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction publique



DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL en visio/audio conférence

Réunion du 16/02/2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Président : M. Xavier FORTINON

N° M-4/1 Objet : JEUNESSE

Conseillers départementaux en exercice : 30

Votants : 30

Présents : M. Xavier FORTINON (Présentiel), M. Dominique COUTIERE (Présentiel),
Mme Rachel DURQUETY (Présentiel), M. Paul CARRERE (Présentiel),
Mme Muriel LAGORCE (Présentiel), M. Jean-Luc DELPUECH (Présentiel),
Mme Eva BELIN (Présentiel), M. Olivier MARTINEZ (Présentiel),
M. Henri BEDAT (Présentiel), Mme Monique LUBIN (Présentiel),
M. Boris VALLAUD (Présentiel), Mme Magali VALIORGUE (Présentiel),
Mme Sylvie BERGEROO (Présentiel), M. Didier GAUGEACQ (Présentiel),
Mme Christine FOURNADET (Présentiel), M. Cyril GAYSSOT (Distanciel),
Mme Agathe BOURRETERE (Présentiel), Mme Salima SENSOU (Présentiel),
M. Julien PARIS (Présentiel), Mme Patricia BEAUMONT (Présentiel),
Mme Sandra TOLLIS (Présentiel), M. Damien DELAVOIE (Présentiel),
Mme Sylvie PEDUCASSE (Présentiel), M. Jean-Marc LESPADÉ (Présentiel),
Mme Martine DEDIEU (Présentiel), M. Julien DUBOIS (Présentiel),
Mme Hélène LARREZET (Présentiel), M. Christophe LABRUYERE (Présentiel).

Pouvoirs : Mme Dominique DEGOS a donné pouvoir à M. Paul CARRERE,
M. Frédéric DUTIN a donné pouvoir à Mme Salima SENSOU

Absents : Mme Dominique DEGOS, M. Frédéric DUTIN



Résultat du Vote au scrutin public :

POUR (30) : Xavier FORTINON, Dominique COUTIERE, Rachel DURQUETY, Paul CARRERE, Muriel LAGORCE, Jean-Luc DELPUECH, Eva BELIN, Olivier MARTINEZ, Dominique DEGOS, Henri BEDAT, Monique LUBIN, Boris VALLAUD, Magali VALIORGUE, Sylvie BERGEROO, Didier GAUGEACQ, Christine FOURNADET, Cyril GAYSSOT, Agathe BOURRETERE, Frédéric DUTIN, Salima SENSOU, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Sandra TOLLIS, Damien DELAVOIE, Sylvie PEDUCASSE, Jean-Marc LESPADÉ, Martine DEDIEU, Julien DUBOIS, Hélène LARREZET, Christophe LABRUYERE

CONTRE (0) :

ABSTENTION (0) :

NE PREND PAS

PART AU VOTE (0) :

**N° M-4/1****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le règlement départemental des « prêts d'honneur d'études » adopté par délibération n° J 2 du Conseil départemental, en date du 1^{er} avril 2022 ;

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRES PRESENTATION du rapport en Commission FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024 et afin de répondre à l'urgence des situations des demandeurs tout en assurant le versement des prêts courant mars,

- d'accorder, conformément au règlement départemental des prêts d'honneur d'études, au titre de l'année universitaire 2023-2024, un prêt d'honneur d'études aux trois étudiants listés en annexe.

- d'inscrire au Budget Primitif 2024, dans le cadre de ces attributions, un crédit global de 6 150 € (Chapitre 27, Article 2744, Fonction 01).

Signé par : Xavier FORTINON
Date : 20/02/2024
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes



Annexe

Conseil départemental du 16 février 2024

Bénéficiaires	Nombre de prêt obtenu	Etablissement fréquenté
Prêt d'honneur d'études pour un montant de 2050 €		
LABASSE Melvin	1	Pau-Université de Pau
MARAIS Mathilde	5	Fort-de-France - INSPE de l'académie de Martinique Master
PHILIPPONNEAU Mathias	1	Bidart-ESTIA Ingénieur



DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL en visio/audio conférence

Réunion du 16/02/2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Président : M. Xavier FORTINON

N° M-5/1 Objet : OPERATION "LE PARLEMENT DES ENFANTS"

Conseillers départementaux en exercice : 30

Votants : 30

Présents : M. Xavier FORTINON (Présentiel), M. Dominique COUTIERE (Présentiel),
Mme Rachel DURQUETY (Présentiel), M. Paul CARRERE (Présentiel),
Mme Muriel LAGORCE (Présentiel), M. Jean-Luc DELPUECH (Présentiel),
Mme Eva BELIN (Présentiel), M. Olivier MARTINEZ (Présentiel),
M. Henri BEDAT (Présentiel), Mme Monique LUBIN (Présentiel),
M. Boris VALLAUD (Présentiel), Mme Magali VALIORGUE (Présentiel),
Mme Sylvie BERGEROO (Présentiel), M. Didier GAUGEACQ (Présentiel),
Mme Christine FOURNADET (Présentiel), M. Cyril GAYSSOT (Distanciel),
Mme Agathe BOURRETERE (Présentiel), Mme Salima SENSOU (Présentiel),
M. Julien PARIS (Présentiel), Mme Patricia BEAUMONT (Présentiel),
Mme Sandra TOLLIS (Présentiel), M. Damien DELAVOIE (Présentiel),
Mme Sylvie PEDUCASSE (Présentiel), M. Jean-Marc LESPADÉ (Présentiel),
Mme Martine DEDIEU (Présentiel), M. Julien DUBOIS (Présentiel),
Mme Hélène LARREZET (Présentiel), M. Christophe LABRUYERE (Présentiel).

Pouvoirs : Mme Dominique DEGOS a donné pouvoir à M. Paul CARRERE,
M. Frédéric DUTIN a donné pouvoir à Mme Salima SENSOU

Absents : Mme Dominique DEGOS, M. Frédéric DUTIN



Résultat du Vote au scrutin public :

POUR (30) : Xavier FORTINON, Dominique COUTIERE, Rachel DURQUETY, Paul CARRERE, Muriel LAGORCE, Jean-Luc DELPUECH, Eva BELIN, Olivier MARTINEZ, Dominique DEGOS, Henri BEDAT, Monique LUBIN, Boris VALLAUD, Magali VALIORGUE, Sylvie BERGEROO, Didier GAUGEACQ, Christine FOURNADET, Cyril GAYSSOT, Agathe BOURRETERE, Frédéric DUTIN, Salima SENSOU, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Sandra TOLLIS, Damien DELAVOIE, Sylvie PEDUCASSE, Jean-Marc LESPADÉ, Martine DEDIEU, Julien DUBOIS, Hélène LARREZET, Christophe LABRUYERE

CONTRE (0) :

ABSTENTION (0) :

NE PREND PAS

PART AU VOTE (0) :

**N° M-5/1****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le courrier du Directeur académique des services de l'Education nationale des Landes en date du 13 novembre 2023 présentant l'édition 2024 de l'opération « le Parlement des Enfants » et la liste des écoles et collèges retenus ;

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRES PRESENTATION du rapport en Commission FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024 et compte tenu de l'intérêt que représente l'opération « le Parlement des Enfants » pour la connaissance des institutions et l'enseignement de l'instruction civique à l'école et au collège,

- de reconduire le soutien financier du Conseil départemental des Landes aux écoles élémentaires et aux collèges retenus par le Directeur académique des services de l'Education Nationale pour participer à l'opération « le Parlement des Enfants ».

- de maintenir à 1 500 € par classe le plafond de la prise en charge financière du Département des Landes, tel que défini par délibération de la Commission Permanente n° 7⁽³⁾ en date du 14 décembre 2018.

- de prendre en charge, en conséquence, les frais de transport aller/retour ainsi que les déplacements, y compris dans Paris, des élèves, des enseignants et des accompagnateurs des classes des écoles et des collèges énumérés ci-après, retenus pour participer à l'opération « le Parlement des Enfants » :

- Ecole primaire de Moustey,
- Ecole primaire de Saint-Jean-de-Marsacq,
- Collège Jean Rostand de Capbreton,
- Ecole primaire François Baco de Labatut,
- Collège Cap de Gascogne de Saint-Sever,

étant précisé qu'il n'y a pas eu de candidature de collège sur la 1^{ère} circonscription législative.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 040-224000018-20240216-240216H3073H1-DE



- d'inscrire, au Budget Primitif 2024, les crédits nécessaires sur le Chapitre 011 Article 6245 (Fonction 0202) du budget départemental.

Signé par : Xavier FORTINON
Date : 20/02/2024
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes